

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES sur
L'AGRICULTURE

La pêche artisanale en méditerranée

– Situation et revenus

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE
Direction Economie Agricole – Division Bilans, Etudes, Informations Statistiques

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES sur
L'AGRICULTURE

La pêche artisanale en méditerranée

– Situation et revenus

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de son programme d'études la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés Européennes a confié à la Société "Propesca" de Rome la réalisation de cette étude.

La partie de l'étude consacrée à la côte méditerranéenne française a été réalisée par M. Alain MERCKELBAGH du C.E.A.S.M. - Paris en collaboration avec M. Loïc MORDREL et M. Pierre PHILIBERT.

Ont participé aux travaux les Divisions "Bilans, Etudes, Information", et "Produit de la pêche", de la Direction Générale de l'Agriculture.

*

*

*

Langue originale : Français

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

INDEX

CHAPITRE 1

Introduction

Pêche artisanale en Méditerranée	Page	V
1. Les différents types de pêche		V
2. Importance économique et sociale de la pêche artisanale en Méditerranée		VII
3. Définition des zones		XII
4. Modalités d'utilisation des données recueillies		XV

CHAPITRE II

LA COTE MEDITERRANEENNE FRANCAISE

	Page	
Introduction		1
1) Présentation du cadre régional	"	1
1.1 Urbanisation	"	2
1.2 Evolution économique	"	4
2) La pêche en mer et en étang	"	7
2.1 Le milieu de production	"	7
2.2 La flotte de	"	9
3) L'enquete - Realisation des resultats Observations particuliers relatives aux questionnaires		17
3.1 Chalutiers	"	23
3.2 Petits Métiers	"	23
4) Difficultés inhérentes à l'enquête	"	33
5) Regroupement des questionnaires	"	43
6) Interprétation des résultats	"	57
6.1 Chalutiers	"	59
6.2 Petits métiers	"	63
7) Conclusions sur la situation des différents types de pêche et orientations pour leur restructuration	"	67
7.1. Pêche et région	"	67
7.2 Profits et rémunérations	"	68
7.3 Conditions de travail	"	72
8) Age moyen des marins embarqués sur les chalutiers	"	74

CHAPITRE III

ZONE HAUTE TYRRHENIENNE - LIGURIE

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab.1)	Page	76
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab.2)	"	77
Données sur les revenus (tab.3)	"	78
Tableau récapitulatif	"	79
Nombre de bateaux de la zone (tab.4)	"	81
Division des bateaux par type de pêche (tab.5)	"	83
Compte d'exercice des chalutiers (tab.6)	"	84
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab.7)	"	85
Poids des questionnaires (tab.8)	"	87
Distribution en pourcentage cumulatif de la retribution totale d'un marin (tab.9a)	"	88
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab.9b)	"	90
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9c)	"	92
Tableau récapitulatif (tab.10)	"	94
Vérification de l'échantillonnage (tab.11)	"	96
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restructu- ration	"	97

CHAPITRE IV

ZONE MOYENNE TYRRHENIENNE - TOSCANE LATIUM

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab.1)	Page	102
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab.2)	"	103
Données sur les revenus (tab.3)	"	104
Tableau récapitulatif	"	105
Nombre des bateaux (tab.4)	"	107
Division des bateaux par type de pêche (tab.5)	"	109
Compte d'exercice des chalutiers (tab.6)	"	111
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab.7)	"	112
Tableau récapitulatif (tab.10)	"	114
Vérification de l'échantillonnage (tab.11)	"	115
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restruc- turation.	"	117

CHAPITRE V

ZONE BASSE TYRRHENIENNE - CAMPANIE ET CALABRE

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab.1)	Page	123
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab.2)	"	124
Données sur les revenus (tab.3)	"	124
Tableau récapitulatif	"	125
Nombre des bateaux (tab.4)	"	127
Division des bateaux par type de pêche (tab.5)	"	129
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab.7)	"	130
Poids des questionnaires (tab.8)	"	132
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab.9)	"	133
Tableau récapitulatif (tab. 10)	"	135
Vérification de l'échantillonnage (tab.11)	"	137
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restructuration.	"	139

CHAPITRE VI

ZONE SICILIENNE - SICILE

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab. 1)	Page	143
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab. 2)	"	144
Données sur les revenus (tab. 3)	"	145
Tableau récapitulatif	"	146
Nombre des bateaux (tab. 4)	"	148
Division des bateaux par type de pêche (tab. 5)	"	150
Compte d'exercice des chalutiers (tab. 6)	"	151
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab. 7)	"	153
Poids des questionnaires (tab. 8)	"	158
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9a)	"	159
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9b)	"	161
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9c)	"	163
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9d)	"	166
Tableau récapitulatif (tab. 10)	"	169
Vérification de l'échantillonnage (tab. 11)	"	171
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restructuration	"	173

Tableau récapitulatif (tab. 10)	"	201
Vérification de l'échantillonnage (tab. 11)	"	203
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restructuration	"	205

CHAPITRE VII

ZONE BASSE ADRIATIQUE - POUILLES

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab. 1)	Page	179
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab. 2)	"	181
Données sur les revenus (tab. 3)	"	181
Tableau récapitulatif	"	183
Nombre des bateaux (tab. 4)	"	184
Division des bateaux par type de pêche (tab. 5)	"	186
Compte d'exercice des chalutiers (tab. 6)	"	188
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab. 7)	"	189
Poids des questionnaires (tab. 8)	"	190
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9a)	"	191
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9b)	"	193
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9c)	"	195
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9d)	"	197
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9e)	"	199

CHAPITRE VIII

ZONE MOYENNE ADRIATIQUE - ABRUZES MARCHES EMILIE ROMAGNE

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab. 1)	Page	211
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab. 2)	"	212
Données sur les revenus (tab. 3)	"	214
Tableau récapitulatif	"	215
Nombre des bateaux (tab. 4)	"	216
Division des bateaux par type de pêche (tab. 5)	"	218
Compte d'exercice des chalutiers (tab. 6)	"	219
Poids des questionnaires (tab. 8)	"	222
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9a)	"	223
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution d'un marin (tab. 9b)	"	225
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9c)	"	227
Tableau récapitulatif (tab. 10)	"	229
Vérification de l'échantillonnage (tab. 11)	"	231
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restruc- turation	"	233

CHAPITRE IX

ZONE HAUTE ADRIATIQUE - VENETIE

Données sur la population active dans le secteur primaire (tab. 1)	Page	237
Données sur l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire (tab. 2)	"	239
Données sur les revenus (tab. 3)	"	240
Tableau récapitulatif	"	241
Nombre des bateaux (tab. 4)	"	243
Division des bateaux par type de pêche (tab. 5)	"	246
Compte d'exercice des chalutiers (tab. 6)	"	247
Compte d'exercice des bateaux de pêche aux engins (tab. 7)	"	249
Poids des questionnaires (tab. 8)	"	252
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9a)	"	253
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution d'un marin (tab. 9b)	"	254
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9c)	"	256
Distribution en pourcentage cumulatif de la rétribution totale d'un marin (tab. 9d)	"	257
Distribution en pourcentage cumulatif des revenus d'entreprise (tab. 9e)	"	259
Tableau récapitulatif (tab. 10)	"	261
Vérification de l'échantillonnage (tab. 11)	"	263
Conclusions sur les différents types de pêche et orientations pour leur restructuration	"	265

CHAPITRE X

PECHE LAGUNAIRE

Introduction	Page	269
Lagunes sardes	"	271
Laguna di Santa Giusta	"	273
Lagune de Merceddi	"	276
Lagune d'Orbetello	"	278
Lagune de Varano	"	280

CHAPITRE XI

PECHE EN EAUX DOUCES

Lac de Garde	"	281
Lac Transimene	"	284
Lac de Bolsena	"	286
Lac de Bracciano	"	286
Conclusions	"	288

ANNEXE 1	"	289
----------	---	-----

ANNEXE 2	"	293
----------	---	-----

<u>CONCLUSIONS.</u> - Eléments d'une politique communautaire de restructuration et de modernisation de la flotte de pêche artisanale méditerranéenne	"	297
--	---	-----

CHAPITRE I
OBJET, CHAMPS DE L'ENQUETE, METHODOLOGIE

I. Objet de l'étude

Il s'agissait de rassembler et analyser les données relatives à la gestion des entreprises de pêche, à la situation des revenus et à la main-d'oeuvre employée dans le secteur de la pêche en Méditerranée Italienne et Française, afin d'en déduire des éléments de base pour une politique de restructuration du secteur.

II. Description des travaux

Pour ce faire, devaient être entrepris :

1. une série d'enquêtes dans un certain nombre de ports, en fonction de leur importance régionale, et cela pour chaque type de pêche;
2. l'analyse des résultats en vue de l'évaluation des possibilités et des moyens à mettre en oeuvre pour rentabiliser les différents types de pêche artisanale.

III. Bases de l'enquête

a) Navires :

Il a été jugé nécessaire d'étudier, les navires en exploitation régulière, caractéristiques de la majeure partie de la flotte de pêche, quelque soit leur âge.

b) Questionnaires :

En Annexe 1 nous reportons les questionnaires utilisés lors de l'enquête.

Le questionnaire chalutiers comprenait six volets concernant respectivement :

- les caractéristiques techniques du navire
- le mode d'exploitation du navire et le système de vente
- les renseignements relatifs à l'armateur et à l'équipage
- le mode de répartition des recettes brutes par sortie
- les investissements
- le bilan d'exploitation

Le questionnaire relatif aux petits métiers était limité à cinq volets concernant :

- les caractéristiques techniques du navire
- le mode d'exploitation du navire et le système de vente
- les renseignements relatifs à l'armateur et à l'équipage
- les investissements
- le bilan d'exploitation

Au cours de l'enquête sur le terrain, les experts ont été amenés à compléter les informations. C'est notamment concernant le tonnage pêché, les gains et les dépenses des armateurs, que les enquêteurs durent poser de nombreuses questions supplémentaires et recouper les données reçues en faisant des calculs fondés sur les ventes aux marchés, les comptes des coopératives, les services locaux des affaires maritimes et les commerçants.

c) Choix des bateaux

Au cours de l'enquête, après avoir localement interrogé les dirigeants des coopératives existantes, les autorités maritimes et les personnalités importantes de la communauté, les experts ont souvent décidé, surtout en ce qui concerne la petite pêche aux engins, qu'il était superflu d'interroger un nombre élevé d'armateurs; quelques bonnes enquêtes devenant suffisantes pour être représentatives.

d) Choix des ports

Au préalable, grâce aux connaissances du terrain par les experts employés, on a déterminé le nombre de ports où l'enquête devait avoir lieu.

Au cours de l'étude, pour avoir une plus grande représentativité de l'activité de pêche, par type, au niveau d'une région ou d'un quartier, il était décidé d'enquêter dans des ports non mentionnés à priori.

Pour la région de Venise étaient prévues : Venise, Chioggia et Caorle; on a jugé nécessaire d'enquêter également à San Pietro in Volta, Pellestrina, Jesolo et Lova, de façon à inclure toutes les activités de la lagune de Venise.

Pour les régions de Lecce, on a enquêté dans les ports suivants : Castro, Gallipoli, Leuca.

Pour la région de Messine dans les ports suivants : Torrefaro, Ganzirri, San Francesco et Nizza, de façon à inclure tout le canal de Messine.

L'unique port important de chalutage où l'on n'a pas pu opérer est celui d'Ancona parce que pendant la période prévue pour l'enquête en Moyenne Adriatique, les bateaux de pêche ne se trouvaient pas au port, à cause d'une suite de tremblements de terre qui les avait obligés à s'éparpiller le long de la côte adriatique.

Les ports choisis recouvrent, pour une zone donnée, de 40 à 70 % des effectifs (voir Tab. 11 de chaque région).

IV. Pêche artisanale en Méditerranée

On appelle "pêche artisanale" toute pêche dont l'équipage est payé à la part et dont le propriétaire ou le copropriétaire est embarqué.

1. Les différents types de pêche

1.1 Pêche au chalut

Au cours de notre enquête nous avons vérifié que ce type de pêche doit être différencié en :

1.1.1 Pêche hauturière au chalut qui concerne uniquement les chalutiers opérant à partir de leur port d'attache pour des bordées supérieures à 24 h. et qui peuvent être ultérieurement divisés en plus de 50 t. et moins de 50 t. Leur longueur varie entre 17 m. et 30 m., ils sont armés par 4 à 10 hommes y compris généralement, le patron; il faut aussi considérer qu'environ 20 % de la catégorie de plus de 50 t. appartient à la pêche industrielle.

1.1.2 Pêche côtière au chalut qui comprend les navires effectuant des sorties à partir de leur port d'attache de moins de 24 h. En général il s'agit de navires en dessous de 25 t. dont la longueur varie entre 10 et 18 m., armés par 2 à 5 hommes y compris le patron armateur. Il y a aussi des bateaux entre 25 et 50 t. dont la longueur varie entre 15 et 22 m.

1.2 Pêche au poisson bleu à la seine tournante, lam- paro ou au chalut boeuf.

Cette catégorie n'a pas été considérée dans notre étude, ayant déjà fait l'objet d'une étude préalable de la CEE " Gestion Economique des bateaux pour la pêche à la sardine" (CEE Série, Informations internes sur l'agriculture N° 79 - Décembre 71).

1.3 Petite pêche aux engins

Elle est effectuée au moyen de bateaux généralement non pontés ou semi-pontés d'une longueur variable de 3 à 12 m., d'un tonnage de 0,5 à 10 tonnes, armés par 1 à 3 hommes, patron armateurs compris; les sorties sont au maximum de 12 heures.

1.3.1 Pêche lagunaire fait partie de cette catégorie parce qu'elle emploie des engins de même type que les précédents, mais généralement s'effectue avec des bateaux plus petits, souvent munis de moteur hors-bord, armés par 1 ou 2 hommes au maximum, effectuant des sorties d'un maximum de 8 heures souvent en deux temps.*

1.4 Pêche en eau douce

Elle s'effectue sur les grands lacs italiens, sur des bateaux à fond plat munis de moteurs hors-bord, armés par un homme, au maximum 2, les sorties sont de 8 heures environ en deux temps.*

* Ce type de pêche a été considéré dans un chapitre à part.

2. Importance économique et sociale de la pêche en Méditerranée

Ce secteur occupe en Italie 50.000 pêcheurs professionnels et représente un investissement pendant ces derniers 25 ans d'environ 150 milliards de Lires 1971. Il a besoin d'un capital de roulement annuel, pour frais d'exercice et renouvellement de matériel, d'environ 33 milliards de Lires 1971. La pêche méditerranéenne donne directement du travail à de nombreuses industries à terre au niveau local : chantiers, ateliers de réparation, fabriques de filets, fabriques de glace, etc. sans compter les industries de transformation et de conservation. Nous calculons, sur la base de quelques enquêtes, qu'il s'agit d'au moins 25 à 30.000 hommes directement employés à terre par la pêche.

La pêche en Méditerranée française emploie environ 6.000 marins et au moins le même nombre de personnes dans d'autres activités à terre, liées à la pêche.

2.1 Pêche hauturière au chalut

La pêche hauturière au chalut se pratique dans presque tous les ports méditerranéens, sauf le long du littoral français et de la Ligurie, dans la Haute Adriatique et le long de la côte de Calabre. Les principaux ports d'attache sont, par ordre d'importance : Mazara del Vallo, en Sicile, San Benedetto del Tronto, en Moyenne Adriatique, Molfetta, en Basse Adriatique, Ancona, Fano, Civitanova, en Moyenne Adriatique, Porto Santo Stefano, Porto Ercole en Toscane.

Les zones les plus fréquentées sont celles du Canal de Sicile, entre l'Afrique du Nord et la Sicile, et la mer entourant la Sardaigne. La côte yougoslave, de l'île de Pelagosa à Spalato, est de moins en moins fréquentée.

Nous avons dénombré directement ou par extrapolation des données statistiques existantes (voir les tableaux régionaux "Bateaux inscrits et dénombrés par type de pêche") 459 bateaux au-dessus de 50 tonnes pour un tonnage total de 38.276 tonnes et 1.390 bateaux en dessous de 50 tonnes pour un tonnage total de 44.093 tonnes. Ces bateaux emploient de 5 à 8 hommes, au total il s'agit donc d'un minimum de 8.800 hommes à un maximum de 9.700.

2.2 Pêche côtière au chalut

Elle se pratique dans tous les ports méditerranéens et adriatiques. Dans certaines régions, (comme il apparaît dans les tableaux N° 5 de chaque région) on ne pratique que ce type de pêche.

Pour l'Italie on a relevé directement ou par extrapolation des statistiques existantes 1.443 bateaux en 1971 pour un tonnage global de 15.938 tonnes. Ces bateaux sont généralement armés par 3 ou 4 hommes, le patron y compris; l'emploi dans ce type de pêche est d'un minimum de 4.300 hommes à un maximum de 4.800.

Le long du littoral français, opèrent 163 chalutiers jaugeant un maximum de 25 tonnes, 69 chalutiers jaugeant de 25 à 50 tonnes et 9 chalutiers jaugeant plus de 50 tonnes. Ces chalutiers font l'objet d'armement régulier et emploient 800 hommes. Tous ces chalutiers sont exploités entre la frontière espagnole et la Ciotat et en Corse à l'exception de 26 chalutiers jaugeant moins de 25 tonnes exploités dans la région de Toulon.

2.3 Petite pêche aux engins

Ce type de pêche se base plutôt sur la capacité des pêcheurs que sur de gros investissements; un bateau ponté ou semi-ponté de 10 m. de long, doté d'un bon moteur diesel de 50 à 100 HP, vaut, neuf, de 10 à 12 millions de Lires. Ce type de pêche est pratiqué sur le littoral méditerranéen de l'Italie et en général les artisans sont réunis en coopératives. Les bateaux sont armés par 1 à 4 personnes selon le type de pêche pratiquée et la saison. Le nombre total de pêcheurs varie de 21.400 à 23.000 embarqués sur 10.770 bateaux pour un total de 31.679 tonnes, soit une moyenne par bateau d'environ 3 tonnes.

Ces pêcheurs emploient les engins les plus divers, selon les saisons et les types de pêche : lignes de fond, lignes trainantes, trémail, nasses, lamparo. Le chiffre d'affaires annuel par bateau varie de 3 à 9 millions de Lires pour l'Italie à un prix moyen de 1.000 Lires le kg. pour le poisson blanc et de 200 Lires le kg. pour le poisson bleu.

La quantité totale de poisson bleu pêché en Italie en 1971 est d'environ 80.000 tonnes; les petits pêcheurs en produisent environ 20.000 tonnes.

Sur le littoral français, le petit métier se pratique le long de toute côte. Les bateaux sont armés par 1 à 3 personnes, et ont une longueur de 3 à 7 m. ou de 8 à 12 m. Cette flottille représente 3.100 bateaux et environ 5.000 pêcheurs.

2.4 Petite pêche aux engins lagunaire

Dans la lagune de Venise, ce type de pêche ne se différencie pas beaucoup de la précédente. Les pêcheurs emploient le même type de bateaux et d'engins, environ 700 bateaux pour un tonnage moyen de 5 à 7 tonnes par bateau, un total donc de 4.500 tonnes.

Dans les autres lagunes (Varano, dans les Pouilles, Orbetello, en Toscane et les lagunes de Oristano, en Sardaigne) les pêcheurs par contre sont embarqués sur des bateaux à fond plat d'une longueur de 2 à 3 m. et d'une largeur de 70 cm. environ, propulsés par des moteurs hors-bord de 6 à 12 HP ou à rames.

Les engins sont fort différents : il s'agit de filets ou de trappes construites avec des cannes (pour la prise des anguilles). Bon nombre de pêcheurs travaillent à terre aux barrages de sortie des canaux qui portent l'eau de la lagune à la mer, là est capturée au moins la moitié des produits de ces lagunes.

Nous n'avons pas estimé nécessaire de remplir des questionnaires individuels qui auraient été tous semblables et nous avons considéré ces lagunes comme une entreprise formant un tout.

Dans la lagune de Venise (550 km. carrés) travaillent environ 1.500 personnes, 800 à Venise et 700 à Chioggia, sans compter les familles qui ont des concessions doméniales pour la culture des moules dont la production peut s'estimer de 7.000 à 8.000 tonnes/an pour une valeur moyenne de 80 Lires le kg., soit 640 millions de Lires environ; les autres coquillages ramassés en lagune ont une valeur d'environ 200 millions de Lires (ces chiffres sont tout à fait estimatifs).

Le poisson blanc et les mollusques commercialisés dans les marchés de Chioggia et de Venise étaient environ de 4.000 tonnes pour l'année 1971 pour une valeur de 1 milliard 800 millions de Lires. En considérant que les pêcheurs artisans ne vendent pas tout leur produit au marché, on peut augmenter la production et la valeur de 20% environ.

Les lagunes sardes se trouvent en majorité dans la région d'Oristano et sont les suivantes : Cabras, Merceddi, Santa Giusta, Santa Gilla, Corru s'Ittiri pour une superficie totale d'environ 10.000 ha. Y sont employés 850 pêcheurs et la production est de 1.780 tonnes pour une valeur d'environ 1 milliard 200 millions de Lires.

La lagune d'Orbetello, en Toscane, a une superficie de 2.300 ha.; y travaillent 70 pêcheurs qui produisaient en 1971, 339 tonnes pour une valeur de 314 millions de Lires.

La lagune de Varano, en Pouilles, a une superficie de 7.000 ha., occupe 400 pêcheurs qui produisent environ 1.000 tonnes pour une valeur de 320 millions de Lires.

Au total, ces lagunes emploient de 2.900 à 3.200 pêcheurs, embarqués sur 2.200 bateaux d'une jauge brute totale de 5.000 tonnes et produisent de 6.400 à 7.000 tonnes pour une valeur de 3 milliards 600 millions à 4 milliards de Lires.

Les lagunes de Salses, Guissan, Leucate, Sijan dans la zone de Port Vendre, de Thau, Mauguio, Camargue dans la zone de Sète, de Berre à Marseille, de Biguglia, Urbino et Diana en Corse emploient une main d'oeuvre irrégulière, les pêcheurs étant occupés à d'autres activités.

2.5 Pêche en eau douce

Elle se pratique sur les grands lacs italiens : Garda, Trasimeno, Bolsena, et sur certains fleuves du Nord. Nous avons recensé sur tous les lacs susmentionnés 884 pêcheurs pour une production de 2.100 tonnes et une valeur de 664 millions de Lires. Les statistiques des coopératives nous donnent en Italie 1.300 à 1.500 pêcheurs pour une production de 4.200 à 4.500 tonnes et une valeur globale de 1,2 milliards à 1,3 milliards de Lires. Il s'agit d'une pêche assez pauvre, le poisson d'eau douce étant consommé régulièrement en Italie seulement au Piémont. Sa valeur moyenne au kg. est d'environ 300 Lires.

3. Définition des zones

On peut définir les zones de pêche en Méditerranée en regroupant les littoraux qui ont des caractéristiques similaires, ^{soit} par la côte, soit par les types de pêche pratiqués; elles sont :

3.1 Zone du Languedoc Roussillon

C'est la partie occidentale de la côte française s'étendant de la frontière espagnole (Cap Creux) à la Ciotat, à l'Ouest de Marseille.

3.2 Zone du Var-Alpes Maritimes-Ligurie-Corse

S'étendant de la Ciotat jusqu'à La Spezia y compris l'île Corse.

3.3 Zone Moyenne Tyrrhénienne

Comprenant le littoral à partir de La Spezia jusqu'à Gaeta, y compris la Sardaigne. Cette zone inclut le littoral de la Toscane et du Latium.

3.4 Zone Basse Tyrrhénienne - Mer Ionienne

A partir de Gaeta jusqu'à Crotone, en Calabre, comprenant les littoraux de la Campanie et de la Calabre.

3.5 Zone Sicilienne

Comprenant tous les littoraux de la Sicile.

3.6 Zone Basse Adriatique - Mer Ionienne

Comprenant le littoral Adriatique et Ionien des Pouilles à partir de Taranto jusqu'à la lagune de Varano.

3.7 Zone Moyenne Adriatique

A partir de Varano jusqu'au port de Fano. Inclus les littoraux des Abruzes, Marches et une partie des Romagnes.

3.8 Zone Haute Adriatique

A partir de Fano jusqu'à Trieste, inclus les littoraux : une partie des Romagnes, Venise et Venezia Giulia.

Quelques caractéristiques des zones

3.1.1 Zone Languedoc Roussillon, elle est bordée d'une succession de côtes basses et sablonneuses; à partir d'Argelès, le plateau continental s'étend à une trentaine de milles et permet un chalutage jusqu'à 500 à 600 m. de fond. La flotte y est homogène; il faut en outre inclure dans cette zone la côte orientale de la Corse qui présente les mêmes caractéristiques.

- 3.2.1 Zone Var-Alpes Maritimes-Ligurie-Corse, les fonds de sable se font de plus en plus rares, et on a surtout des fonds rocheux et des côtes tombant à pic sur la mer; cette zone n'est pas très adaptée au chalutage.
- 3.3.1 Zone Moyenne Tyrrhénienne, les fonds de sable se font de plus en plus étendus jusqu'à Gaeta et l'on pêche au chalut le long de toutes les côtes y compris celle de la Sardaigne orientale. La flotte y est assez homogène, de Viareggio à Gaeta. Les plus gros chalutiers vont régulièrement pêcher en Sardaigne.
- 3.4.1 Zone Basse Tyrrhénienne - Mer Ionienne, après Gaeta, le long de tout le littoral de la Campanie (Péninsule Sorrentina) et du littoral de la Calabre, inclus le canal de Messine et la mer Ionienne jusqu'à Crotona. Il y a très peu de plages, les fonds sont rocheux et les côtes tombent souvent à pic sur la mer; très peu de ports sûrs, d'où une pêche effectuée surtout avec des engins et des petits bateaux.
- 3.5.1 Zone Sicilienne, en tant qu'île, il faut la considérer dans sa totalité bien qu'elle se subdivise en Sicile Nord Occidentale, côte de Palerme à Messine où l'on pêche surtout aux engins, jusqu'aux îles de Lipari et un peu au chalut dans les golfes de Palerme et de Termini Imerese; une seconde zone au Sud, de Trapani à Syracuse, où l'on pêche surtout et presque exclusivement au chalut le long du canal de Sicile. C'est ici qu'opèrent

les plus grands chalutiers en Méditerranée (200 tonnes). Une troisième zone orientale est celle du Détroit de Messine où, par manque de ports et de fonds chalutables, on pêche surtout aux engins.

- 3.6.1 Zone Basse Adriatique, à part un début de zone rocheuse dans la partie Ionienne (Taranto, Leuca), toute la partie face à la Yougoslavie jusqu'au promontoir du Gargano est similaire et a d'excellents fonds chalutables. Les plus gros bateaux pêchent également dans le canal de Sicile.
- 3.7.1 Zone Moyenne Adriatique, semblable à la précédente mais différente par ses zones de pêche qui sont plutôt les côtes yougoslaves. Ici également on pêche au chalut jusqu'à un tonnage maximum de 80 tonnes.
- 3.8.1 Zone Haute Adriatique, pratiquement le cul de sac de l'Adriatique; c'est une zone où il n'est pas rentable de pêcher avec des gros chalutiers : la distance des lieux de pêche au port est très proche et les fonds sont très bas. En outre la plupart des pêcheurs travaillent généralement en lagune de Venise ou dans les embouchures des fleuves Po, Adige, etc. avec des petits bateaux munis d'engins.

4. Modalités d'utilisation des données recueillies

Les données recueillies au moyen des questionnaires et d'autres recherches ont été élaborées de la façon suivante :

1. Données relatives à la population active dans le secteur primaire par zone

On a recueilli des données sur la population totale des zones ou groupes de zones, pour pouvoir établir leur dimension par rapport à la Nation.

On a également comparé la population active de la zone avec celle du pays pour en déterminer l'importance.

On a aussi relevé le nombre de personnes actives dans le secteur primaire des régions par rapport au total national, pour indiquer vers quels types d'activités tend la région, par rapport aux tendances nationales, et pour pondérer l'importance de la pêche par rapport au secteur primaire de la région.

2. Données relatives à l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire par zone

On a recueilli les données des deux dernières dizaines d'années concernant l'emploi dans le secteur secondaire et tertiaire, pour pouvoir pondérer l'importance du secteur primaire par rapport à ces deux secteurs et, par conséquent, l'importance de la pêche par rapport à ceux-ci.

3. Données sur le revenu des différents secteurs économiques

On a relevé, pour les années 1963 et 1970, le revenu produit par les activités économiques secondaires et tertiaires dans le but de faire un rapport entre le revenu de la pêche et ces derniers.

4. Nombre de bateaux par zone

Pour chaque zone, on a donné le nombre de bateaux inscrits officiellement dans chaque quartier et dans les ports qui ont été visités. Pendant l'enquête, il a été observé que le nombre de bateaux, existants réellement dans les ports, n'était pas égal au nombre officiel fourni par les autorités maritimes, donc on a aussi donné le nombre réel relevé par les enquêteurs et on a estimé, en considérant la marge d'erreur existante entre le relevé et les données officielles, le nombre de bateaux réellement existants dans chaque quartier.

Dans le cas où on n'avait pas visité les ports d'un quartier considéré, on a appliqué à ce même quartier le pourcentage moyen d'erreur vérifié dans les autres quartiers de la même zone.

Exemple : Viareggio

Dans ce quartier sont inscrits 72 bateaux, dont 70 dans les ports visités; les enquêteurs en ont compté 62. En supposant donc que dans les registres du quartier il y ait le même pourcentage d'erreur qu'en ceux de chaque port et en résolvant la proportion suivante : 72 : 62 = X : 70, c'est-à-dire $X = \frac{72 \times 70}{62}$ on obtient l'estimation des bateaux existants dans le quartier.

Note : Ce n'est valable que pour l'Italie

5. Division des bateaux par quartier et par type de pêche

Dans chaque zone on a réparti les bateaux dans les trois types de pêche considérés. La classe Pêche Hauturière a été divisée en moins de 50 tonnes et en plus de 50 tonnes.

Cette division est importante pour établir le tonnage des chalutiers côtiers par rapport aux chalutiers hauturiers. On a considéré la limite supérieure des côtiers à 25 tonnes maximum. Cette limite a été établie en considérant que la majorité des chalutiers côtiers interviewés (sortie de moins de 24 heures) se trouvait dans cette limite maximum. Ceci n'a pas été fait pour la côte française où existent seulement des chalutiers côtiers jaugeant un maximum de 50 tonnes et des bateaux qui exercent la pêche aux engins.

6. Tableaux récapitulatifs des bilans des bateaux de la zone

Des tableaux récapitulent pour chaque zone les bilans des chalutiers et des bateaux aux engins selon les réponses des questionnaires.

6.1. Calcul des amortissements

Dans ces tableaux on notera que l'on a effectué deux calculs pour les amortissements : le premier, Type A, en considérant 20 ans pour la coque, 10 ans pour le moteur, 5 ans pour les radio-instruments; le second, Type B, en considérant 12 ans pour la coque, 7 ans pour le moteur et 5 ans pour les radio-instruments.

On a décidé d'effectuer le premier calcul parce qu'il reflète la réalité actuelle et le deuxième parce qu'il devrait représenter le rythme de remplacement économique d'une flotte.

Tous ces calculs ont été faits en considérant le prix d'achat.

7. Représentativité des questionnaires

Les comptes d'exercice de chaque bateau obtenus, il est nécessaire de mesurer les résultats selon le degré de représentativité de chaque bateau en fonction de sa catégorie, du port d'attache, de la région choisie. Il s'agit d'élaborer une représentation de la réalité de la gestion de l'ensemble des bateaux en fonction de l'échantillon utilisé dans l'enquête et permettre ainsi une comparaison pondérée des bateaux entre eux. Le degré de représentativité sera obtenu par une méthode de pondération qui se schématise ainsi :

soit une région aux trois ports X, Y, Z contenant chacun dix bateaux de la même catégorie; l'interview porte sur deux bateaux du port X, le poids ou représentativité de chacun d'eux sera calculé ainsi :

- poids du port X dans la région

$$\frac{10 \times 100}{30} = 33 \%$$

- poids de chaque bateau enquêté

$$\frac{33}{2} = 16,5 \%$$

8. Critères d'évaluation

Pour déterminer les tendances de la gestion des bateaux, deux critères ont été retenus comme caractérisant le mieux les résultats de l'entreprise par rapport à l'armateur et aux marins :

- le profit ou la perte d'entreprise
- la rétribution totale du marin

L'évolution globale de la rentabilité de la pêche méditerranéenne selon ces critères nécessite de considérer la situation du plus grand nombre de bateaux.

En effet, la recherche d'une tendance centrale ne serait pas satisfaisante, car elle ne permettrait pas d'analyser la situation des bateaux par rapport à cette tendance. Il a paru préférable de rechercher la plus grande fréquence de bateaux dont la classe du revenu caractéristique (profit, rétribution du marin) est la plus étroite.

Cette recherche de la plus grande concentration d'exploitations par rapport aux critères fixés, se fait selon une méthode empirique simple.

On élabore par catégorie et selon les critères de référence, la distribution des résultats des exploitations, compte tenu de leur pondération. L'ordre des exploitations est fixé selon leur position par rapport au critère retenu. Ainsi, pour l'analyse de la rétribution totale du marin des chalutiers de 25 t. et plus, on classe les bateaux selon l'ordre croissant de la rétribution totale et l'on cumule les pondérations de chaque bateau. On a ainsi, une distribution en pourcentages cumulés de la rétribution totale du marin.

Ceci permet une représentation graphique de la position de chaque exploitation. En abscisse, figure le critère de rentabilité, en ordonnée, le pourcentage cumulé des pondérations.

Le nuage de points obtenu permet un tracé de la courbe représentative. La plus grande fréquence des exploitations, pour la classe de profit ou de rétribution de plus faible écart, sera obtenue en traçant le rectangle incluant la plus forte pente de la courbe et le plus grand nombre de bateaux tel que, le côté parallèle à l'abscisse soit le plus petit possible et le côté parallèle à l'ordonnée le plus grand possible.

On obtient ainsi, par simple lecture, le plus grand nombre des exploitations dont les profits (par exemple) ont le plus faible écart (ex. graphiques 1 à 6 du Chapitre II).

9. Tableau récapitulatif

Il n'était pas possible à partir des analyses et en fonction de la méthode choisie de déterminer les données d'un bateau moyen dans chaque série retenue, aussi, ce tableau donne pour chaque rubrique les caracté-

ristiques extrêmes des bateaux dont les résultats, selon les critères retenus (profit ou perte, rétribution du marin), se situent dans les classes les plus fréquentes.

Il s'agit bien de voir des écarts dans chaque rubrique, la lecture du tableau devant se faire colonne par colonne et non horizontalement.

10. Vérification de l'échantillonnage des ports

On a vérifié la validité du choix des ports de chaque quartier en comparant en pourcentage le nombre de bateaux des ports visités à celui de la zone. On a calculé le pourcentage des questionnaires remplis par rapport au nombre de bateaux des ports visités.

Dans la première colonne on a, au contraire, indiqué le nombre de ports qui composent le quartier, dans la seconde le nombre de plages, c'est-à-dire les points d'accostage qui sont dans le quartier, dans la troisième est indiqué le nombre de ports visités par les enquêteurs, dans la quatrième le nombre de plages visitées, dans la cinquième le nombre de bateaux du quartier, dans la sixième le nombre de bateaux dans les ports visités, dans la septième le pourcentage que les ports et les plages visités représentent sur le total du quartier; ceci a été fait de façon à démontrer la validité du choix des ports visités et leur représentativité dans la zone à laquelle ils appartiennent.

11. Division des marins pêcheurs par classe d'âge

A la fin de chaque chapitre, on a inclus des données qui représentent le nombre des pêcheurs de la zone divisé selon 5 classes d'âge, soit : jusqu'à 25 ans; de 25 à 35; de 35 à 45; de 45 à 55; plus de 55.

On n'a pas estimé être en mesure de donner le pourcentage total des marins dans les différentes classes d'âge relatives aux zones considérées.

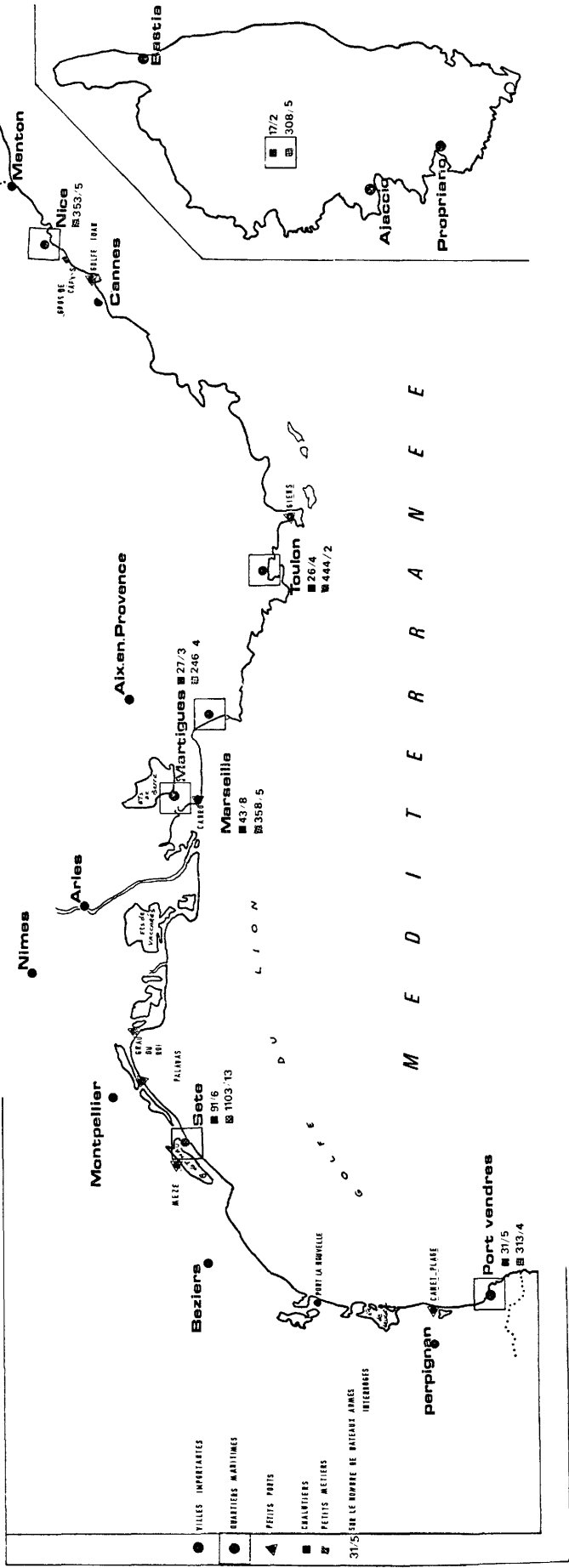
En effet les questionnaires ne sont qu'un échantillon des différents types de pêche et de ce fait ne peuvent servir de base à une enquête démographique mais fournissent seulement une indication générale.

CHAPITRE II

LA COTE MEDITERRANEENNE FRANCAISE

Rédigé par : M. Alain MERCKELBAGH, Paris avec la collaboration de M.
Loïc MORDREL, Paris et M. Pierre PHILIBERT, La Rochelle.

SITUATION DE L'ENQUETE



M E D I T E R R A N E E

Introduction

Le particularisme traditionnel du secteur des pêches, tant du point de vue sociologique qu'économique ou institutionnel est tel que le secteur des pêches maritimes a toujours été considéré, ou s'est considéré lui-même, comme indépendant et coupé des activités des régions ; la pêche méditerranéenne française n'échappe pas à ce phénomène.

Pourtant, il est de plus en plus certain que, du fait de la diffusion de la culture terrienne, de l'interpénétration des rapports économiques, le milieu maritime est très dépendant du contexte régional dans lequel il est inséré.

Ainsi, l'urbanisation portuaire, peut être facteur de développement des pêches, parce qu'elle met à la disposition des professionnels des infrastructures et qu'elle facilite les débouchés, mais l'industrialisation peut entraîner un processus de désaffection pour le métier jugé trop dur, alors que les deux phénomènes, urbanisation industrialisation, sont étroitement liés. Il est dès lors nécessaire de présenter le contexte Méditerranéen, notamment : l'essor des secteurs d'activité économique, l'urbanisation, le degré d'importance de la pêche dans la région.

Cette démarche permettra de mieux situer les pêches et, compte tenu des résultats de l'analyse de la gestion des bateaux, de présenter des conclusions adaptées à la situation du secteur dans une perspective plus large indispensable à l'efficacité des choix.

1 - Présentation du cadre régional

Administrativement, la Méditerranée continentale se partage en deux régions de programme :

- La Provence Côte d'Azur
- Le Languedoc Roussillon

l'embouchure du Rhône marquant la limite littorale de ces deux régions.

La population totale se répartit ainsi (en milliers) :

- Provence Côte d'Azur	3.310
- Languedoc Roussillon	<u>1.740</u>
Total	5.050

(recensement 1968)

soit 10 % de la population française.

Les deux régions sont marquées par un accroissement démographique qui se porte sur les villes au détriment du rural.

1.1. Urbanisation

Les agglomérations urbaines dans les deux régions économiques s'accroissent rapidement :

En Provence Côte d'Azur le taux de croissance de la population est par an de :

- 2,6 % pour la période de 1954 à 1962
- 2,8 % pour la période de 1962 à 1968
- 3 % pour la période de 1968 - 1985 (Hypothèse forte).

En Languedoc Roussillon le même taux est de :

- 2,3 % pour la période de 1954 - 1962
- 3,6 % pour la période de 1962 - 1968
- 4 % pour la période de 1968 - 1985 (hypothèse forte).

Les 7 principales agglomérations de Provence Côte d'Azur (Marseille, Nice, Toulon, Cannes-Antibes, Avignon, Aix, Menton, Monaco) passeront de :

2.196.000 habitants en 1968 à
3.690.000 habitants en 1985.

Les 6 principales agglomérations du Languedoc-Roussillon (Montpellier, Nîmes, Perpignan, Alès, Sète) passeront de :

599.000 habitants en 1968 à
1.190.000 habitants en 1985.

Ainsi 55 % de la population de la façade Méditerranéenne vit dans les 13 principales agglomérations. En Provence Côte d'Azur, 5 agglomérations sur 7 sont en bordure du littoral et regroupent 57 % de la population de la région.

4 agglomérations sur 6 en Languedoc-Roussillon sont en bordure du littoral ou à moins de 15 km, et regroupent 24 % de la population de la région.

C'est donc essentiellement sur le littoral que le développement urbain se réalise en Provence Côte d'Azur et c'est à proximité du littoral qu'il s'accélère le plus en Languedoc-Roussillon.

Cette urbanisation s'est réalisée surtout par un mouvement migratoire continu, au détriment du rural. En effet, l'accroissement naturel des agglomérations a été de 0,35 % pour l'ensemble des 2 régions alors que l'accroissement des migrations était de 2 % par an pendant la période 1962-1968.

L'évolution de la population rurale se caractérise ainsi en % de la population totale :

TABLEAU I

	1936	1962	1968	1985
France	43,3	36,4	30	20
Provence Côte d'Azur	20,7	17,4	12,6	10
Languedoc Roussillon	46,7	40,5	33,9	25

L'accélération du processus d'urbanisation du Languedoc-Roussillon continuera à se réaliser au détriment du peuplement rural. La tendance à l'urbanisation continue de la façade Méditerranéenne permet à certains d'avancer l'idée d'une aire mégalopolitaine, phénomène dont l'attrait de la mer et le renouveau d'une économie maritime sont des éléments d'explication.

I.2. Evolution économique

Un premier élément statistique permet quelques indications sur la répartition de l'emploi selon les secteurs d'activité économique

Nombre d'emplois (en milliers de personnes)

TABLEAU 2

	FRANCE			Provence Côte- d'Azur			Languedoc- Roussillon		
	1962	1968	1985	1962	1968	1985	1962	1968	1985
Agriculture Pêche	3935	3125	1870	136	119	82	168	132	83
Industrie	7543	8076	9500	383	428	633	155	178	226
Services	7577	8770	11750	540	648	1065	218	264	371
Total	19055	19971	23120	1059	1195	1780	541	574	680

Ainsi en 1968

La population agricole y compris la pêche occupe :

10 % des emplois en Provence Côte d'Azur

23 % des emplois en Languedoc-Roussillon

15 % des emplois pour l'ensemble de la France

La population industrielle occupe :

36 % des emplois en Provence Côte d'Azur

31 % des emplois en Languedoc-Roussillon

41 % des emplois pour l'ensemble de la France

La population des services occupe :

54 % des emplois en Provence Côte d'Azur

46 % des emplois en Languedoc Roussillon

44 % des emplois pour l'ensemble de la France.

Si l'on considère l'évolution du produit brut de chaque secteur d'activité de 1962 à 1968 selon l'indice 100 en 1962, on a :

Indice d'évolution du produit brut - 1968 (base 100 en 1962)

TABLEAU 3

	France	Provence Côte d'Azur	Languedoc-Roussillon
Agriculture Pêche	108	116	100
Industrie de transformation	131	134	139
Autres industries	155	154	156
Services	144	149	149
Total	138	143	140

L'observation rapide de chaque secteur permet de noter quelques points essentiels concernant le littoral. Tout d'abord, on constate que le développement industriel de la Provence Côte d'Azur et du Languedoc Roussillon se réalise surtout selon deux axes :

- la bordure du littoral
- la proximité du Rhône.

L'industrialisation de la Provence Côte d'Azur est plus concentrée que celle du Languedoc-Roussillon. En effet, deux pôles d'inégales importances sont remarquables en Provence Côte d'Azur :

- Marseille-Fos point fort du développement des industries de transformation et l'arrière pays de Arles à Aix-en-Provence
- Nice et sa région.

En Languedoc-Roussillon, le développement des activités industrielles est plus dispersé autour des villes proches du littoral (sauf Nîmes). L'importance des activités de service dans les deux régions économiques est notamment due à l'essor du tourisme. La Provence Côte d'Azur est la première région touristique de France; le Languedoc-Roussillon a subi des aménagements afin de développer son potentiel d'accueil. Bien entendu, c'est d'abord l'espace littoral qui est source d'attraction touristique, entraînant :

- une occupation du sol par une urbanisation continue en Provence Côte d'Azur
- le développement d'infrastructures portuaires pour la plaisance, sur tout le littoral.

Les transformations économiques du littoral méditerranéen (déclin de l'agriculture, industrialisation, développement du tourisme et des activités tertiaires) se répercutent sur l'évolution du secteur des pêches maritimes.

Ainsi :

L'urbanisation peut faciliter les débouchés des produits de la mer et le fort niveau des prix

L'industrialisation peut attirer la main d'oeuvre du secteur primaire y compris la pêche

Le Tourisme peut permettre le développement d'infrastructures portuaires, routières ou nuire aux équipements existants par une surpopulation.

Ces trois phénomènes peuvent provoquer la remise en cause des équilibres biologiques notamment par la pollution des étangs et de la mer.

2 - La pêche en mer et en étang.

(A l'exclusion de la pêche à la sardine, à l'anchois et au thon, cette matière ayant déjà fait l'objet d'une étude C.F.E. (série - " Informations internes sur l'agriculture" n° 79 Décembre 71).

2.I. Le milieu de production

Le littoral français de méditerranée peut se diviser en deux zones distinctes :

- une partie occidentale s'étendant en arc de cercle de la frontière espagnole (cap Creux) à la Ciotat, à l'est de Marseille. Cette zone est bordée à partir d'Argelès par une succession de côtes basses et sablonneuses, prolongées au large par un plateau continental qui s'étend à une trentaine de milles au centre pour se restreindre progressivement aux deux extrémités du croissant. Le fonds sous marin est fait de sable resard ou coquillier disposé selon le cas en talus ou selon un relief plus régulier. Il est propice au chalutage qui peut s'exercer entre la limite réglementaire de trois milles calculée à partir de la côte jusqu'aux fonds de 500-600 mètres, propices, à l'exploitation des crevettes, qui marquent l'accroissement du plateau continental. Les mêmes caractéristiques se retrouvent sur la côte orientale de la Corse, de Bastia à Solenzara. Ces côtes sont bordées par une série d'étangs littoraux reliés à la mer par des canaux ou d'étroits goulets , (étang de Salses-Leucate, du Sigeau sur la côte du Roussillon, de Thau et de Mauguio sur la côte du Languedoc, de la Camargue et de Berre dans la zone occidentale de la Provence, de Biguglia, Urbino et Diana en Corse). Si l'on excepte le cas particulier de la Corse, où ils sont soumis au régime de la propriété privée - avec pratique généralisée de l'indivision, ce qui ne favorise pas leur exploitation - ces étangs appartiennent au domaine public maritime. Leur profondeur est souvent faible et leur alimentation en eau douce inégale ce qui limite les possibilités d'exploitation de certains d'entre eux

en matière de conchyliculture et spécialement de mytiliculture, bien que cette activité connaisse depuis plusieurs années un développement important. Tous offrent des ressources exceptionnelles pour la pêche et seraient sans doute susceptibles d'une exploitation plus systématique pour la capture ou l'élevage d'espèces fines de grande valeur commerciale.

- une partie orientale, qui s'étend sur le continent de la Ciotat à la frontière italienne est prolongée par la côte nord et ouest de la Corse. Cette zone est caractérisée par l'existence d'une côte rocheuse et très découpée, qui tombe à pic dans la mer et la quasi-absence de plateau continental, les fonds de cent mètres touchant la côte et les fonds de mille mètres étant souvent situés à moins de trois milles du rivage. Ce secteur est naturellement très peu propice au chalutage, si ce n'est sur certains fonds très limités, situés à l'ouest de Toulon (banc du Planier, banc des Blanquières) ou en rade d'Hyères, entre la presqu'île de Giens et les îles d'Hyères. Cette côte est en revanche peuplée d'espèces fines (poisson dit de roche) extrêmement appréciées sur le marché, dont la capture alimente l'activité d'une importante flotille de "petits métiers".

Les considérations qui précèdent n'ont trait naturellement qu'aux crustacés et poissons de fond, à l'exception des espèces pélagiques (anchois, sardines et thon) dont les diverses populations effectuent des migrations saisonnières tout le long du littoral méditerranéen, mais dont la pêche sort du cadre de la présente étude.

Cette mer profonde est assujettie à des conditions météorologiques qui, pour être moins sévère qu'en Atlantique, contrarient cependant l'activité régulière de navires de petit tonnage. Les coups de vent y sont fréquents et peuvent interdire notamment entre novembre, décembre et mars la sortie en mer de petits métiers et même des chalutiers pendant parfois deux jours sur 3, soit que ces unités ne puissent pas quitter le port pour des raisons de sécurité, soit que l'état de la mer ne leur permette pas d'utiliser les engins de pêche dont ils sont équipés. Il convient d'en tenir compte pour l'appréciation de la rentabilité de ces navires.

2.2. La flotte de pêche

A chacun des trois types de pêche - chalutage, côtier, capture des espèces pélagiques, petite pêche aux engins fixes - imposés par la nature des fonds méditerranéens correspond un ou plusieurs types de navires, certains d'entre eux pratiquant parfois plusieurs techniques de capture, ce qui a entraîné la construction d'unités polyvalentes (chalutiers-senneurs, lambaros, petits métiers). Les caractéristiques des chalutiers et des petits métiers sont les suivantes :

2.2.I. chalutage

Le chalutier type méditerranéen, est le bateau en bois, de dix à vingt mètres de long, équipé d'un moteur diesel de 100 à 400 cv, les unités les plus récentes se situant dans une gamme de longueur de 16 à 22 mètres et dans une gamme de puissance de 250 à 400 cv.

Ces unités sont équipées d'un sondeur enregistreur U.S., d'un appareil radio émetteur-récepteur, beaucoup plus exceptionnellement d'un radar. Elles sont dotées d'un treuil de pêche et d'une longueur de funes permettant l'exploitation de fonds de pêche variant, selon les zones et la dimension des navires, entre 40 et 500 mètres. Le train de pêche est tracté par l'arrière, ce qui assure une utilisation optimale de la puissance motrice.

Ces navires sont presque toujours la propriété d'un armateur artisan, qui en est dans la plupart des cas capitaine. L'armement n'est jamais sociétaire ni coopératif en Méditerranée. Il est parfois la copropriété de l'armateur embarqué et de membres de sa famille (beaucoup plus rarement de tiers), qui figurent ou non sur l'acte de francisation. Les effectifs embarqués varient entre trois et cinq hommes, capitaine inclus, assurant la conduite du navire, la capture, le conditionnement et le débarquement de la pêche. Pour des sorties journalières d'une durée de 14 à 17 heures la rémunération est faite "à la part", par répartition du produit de la vente du poisson, selon un pourcentage déterminé par les usages du port ou par contrat, entre l'armement et l'équipage, après déduction dans la plupart des cas de certains frais communs d'exploitation (carburant, lubrifiant, glace, droits de rôle d'équipage etc....)

A côté de ces unités qui se répartissent principalement entre Port-Vendres, Port La Nouvelle, la Ciotat et Bastia, il convient de faire mention des petits chalutiers côtiers qui, en dérogation de la réglementation interdisant l'exercice du chalutage dans les 3 milles, subsistent en certains points du littoral, notamment en rade d'Hyères. Il s'agit de navires de 6 à 12 m de longueur et de 3 à 9 tonneaux, ayant une puissance motrice variant entre 20 et 60 cv, armés par des équipages de 2 à 3 hommes, patron-armateur inclus, qui travaillent selon le cas soit avec des petits chaluts panneaux soit avec des gangués à perche.

La flotille des chalutiers représente au total 241 unités (tableaux 4 et 5) soit :

- . 163 navires jaugeant moins de 25 t.
- . 269 navires d'une jauge comprise entre 25 et 50 t.
- . 9 navires de plus de 50 t.

Il est raisonnable d'estimer à environ 220 le nombre de chalutiers faisant effectivement l'objet d'un armement régulier, ce qui correspond à un effectif embarqué d'environ 800 marins.

Tableau 4

COMPOSITION DE LA FLOTTILLE DE PECHE AU CHALUT

Quartier Maritime	Nombre		Tonnage		Puissance	
	1963	1971	1963	1971	1963	1971
Port Vendres	38	31	927	1028	4686	5935
Sète	71	91	1325	2494	7550	20.586
Marseille	68	49	1543	782	8358	5600
Corse	4	17	91	346	430	2263
Martigues Toulon Nice	44	53	606	1270	3358	6276
TOTAL	225	241	4492	5920	24382	40660

Source : Marine Marchande

tableau 5

REPARTITION DES CHALUTIERS PAR ZONE ET PUISSANCE- 1971

Quartier Maritime	Ports considérés	Répartition par tranche par tranche de tonnage			Total
		- 25 t	entre 25 et 50 t	+ de 50 t	
Port Vendres	Port Vendres Port la Nouvelle	13	15	3	31
Sète	Adge Sète Grau du Roi	49	39	3	91
Martigues	Valras	18	9		27
Marseille	Marseille autres ports	43	4	2	49
Toulon Nice	Toulon Salins d' Hyères Giens autres ports	26			26
Corse	Bastia Bonifacio	14	2	1	17
Total		163	69	9	241

Source : Marine Marchande

2.2 2. Pêche aux petits métiers

Les navires qui se livrent à cette activité sont de deux types :

1° - les "pointus" ou "nacelles", "bétons", "petits métiers".

Ces bateaux pratiquent la pêche côtière à l'aide de filets fixes, trémails, lignes, palangres, en mer et en étang. Il s'agit de barques en bois d'une longueur de 3 à 7 mètres et d'un tonnage variant entre 0,5 et 2,5 t. Ils sont armés par 1 à 2 hommes, patron armateur compris.

2° - les "barquettes".

D'une taille légèrement supérieure, les barques de 8 à 12 mètres, équipées de moteurs de 50 à 75 cv sont employées à Marseille et dans les ports du Golfe du Lion pour la pêche aux trémails, aux filets fixes à sole et à merlu, au sardinal. On en trouve également en Corse et dans les ports du quartier de Nice, où ils pratiquent alternativement la pêche aux filets fixes et la pêche au petit lamoaro à sardine. Ils sont armés par un équipage de 1 à 3 hommes, patron armateur inclus. Comme dans le cas de pointus, deux remarques peuvent être faites à ce sujet :

- une tendance affirmée au vieillissement des effectifs embarqués
- le caractère résolument familial de l'exploitation de ces barques, qui sont armées dans la plupart des cas par des membres proches d'une même famille (père, fils, frères etc...). Le point doit rester présent à l'esprit lorsqu'on veut apprécier le niveau de rémunération de l'équipage et de la rentabilité de "l'armement"

Cette flotille représente environ 3.100 barques (cf tableau 5) armées par 5.000 marins. Sauf dans le quartier de Port Vendres, la répartition n'a pu être faite entre les unités pratiquant exclusivement la pêche en mer et celles exploitées en étang ou utilisées alternativement en étang et en mer, comme c'est le cas notamment dans le quartier de Martigues pour les barques de pêche de l'étang de Berre.

REPARTITION PAR QUARTIER MARITIME DE LA FLOTILLE DES PETITS METIERS

(année 1971)

MER + ETANG

TABEAU 5 bis

Quartier Maritime	Ports ou centres de pêche	Mer	Etang	Nombre total	Tonnage	Puissance
Port Vendres	PORT Vendres St Cyprien Le Barcares Sylan-Guissan Port La Nouvelle	178	135	313	542	3527
Sète	Sète Grau du Roi Agde Mèze-Bouzigues			1103	1764	12107
Marseille	Marseille - 1 ^{re} Estague La Ciotat Carry Carry le Rouet	358		358	4000	21122
Corse	Ajaccio Bastia Pino St Florent île Rousse Calvi Cargèse Propriano Bonifacio			308	1161	9844
Martigues	Martigues Carro Port St Louis		exploit- ation alterna- tive mer-étang	246	N I	N I
Toulon	Bandol St Tropez Le Brusç Giens Carqueiranne Toulon St Mandrier La Seyne Bandol Sanary	444		444	3932	23244
Nice	Nice-Cannes Golfe Juan Antibes, Cros de Cagnes Villefranche Menton	353		353	N I	N I
TOTAL GENERAL				3125		

N I : non indiqué.

Tableau 6

REPARTITION DES APPORTS TOUTES CATEGORIES PAR QUARTIER

ANNEE 1971 (*)

	Port Vendres		Sète		Marseille		Corse		Martigues Toulon-Nice	
	Poids T	Valeur x 000 FF	P	V	P	V	P	V	P	V
Crustacés	18	160	196	731	20	884	91	3197	93	997
Aloses Anguilles	477	1695	1347	4853	1	7	55	219	2118	18715
Encornets	79	329	765	1909	5	29	29	262	83	1345
Seiches										
Violet	66	42	67	76	93	372	32	63	324	872
Cursins										
Tout pois- son blanc et bleu	8920	14512	10564	29008	6553	14389	653	7682	4130	18611
TOTAL GENERAL	9560	16738	12939	36577	6672	15681	860	11423	6748	40540
A déduire : Anchois Sardine Thon	6553	8580	6579	9252	5340	7231	32	274	2098	3804
RESTE	3007	8158	6360	27325	1332	8450	828	11149	4650	36736

(*) chalutiers et petits métiers

TABLÉAU 6 bis

EVOLUTION DES APPORTS (*)

	1963		1969		1971	
	Poids T.	valeur x 000 FF	poids T	valeur x 000 FF	poids T	valeur x 000 FF
Crustacés	468	3232	238	5088	424	5969
Aloses Anguilles	1231	2865	1299	4542	4000	25500
Encornets oursins sèches violets	550	1187	640	1500	1500	4300
Poissons	20289	4651	31768	71081	30820	84202
TOTAL 1	22538	53797	33945	82211	36744	119971
A déduire Anchois	574	700	1419	1988	1548	2600
Sardine	12277	16660	18719	16426	17535	19700
Thon	1350	5000	1200	5000	1700	8000
TOTAL 2	14201	22360	21338	23414	20783	30300
RESTE T ₁ - T ₂	8337	31437	12607	58797	15961	89671

(*) Chalutiers et petits métiers

L'ENQUETE : REALISATION DES RESULTATS

Ports intéressés

On s'est efforcé d'assurer l'assise la plus large possible à l'enquête en répartissant l'échantillonnage des bateaux selon les diverses zones et les ports de pêche et en tenant compte de l'importance respective de chacun d'eux. Il a parfois été cependant nécessaire d'opter au détriment d'une représentativité strictement proportionnelle en faveur de ports où les enquêteurs étaient assurés de mieux limiter les risques d'incertitude inhérents à ce type d'enquête, les renseignements fournis par les professionnels étant souvent difficiles à vérifier, sinon au prix de recoupements toujours approximatifs, s'agissant notamment des petits métiers.

C'est ainsi qu'ont été retenus :

A. Pour les chalutiers

Les ports des quartiers maritimes de :

- Port Vendres
- Sète
- Martigues
- Marseille
- Toulon
- Bastia

B. Pour les petits métiers

Les ports des quartiers maritimes de :

- Port Vendres
- Sète
- Martigues
- Marseille
- Toulon
- Nice
- Bastia

Les bases de l'enquête

Seuls ont été retenus pour l'enquête les navires qui ont fait l'objet d'une exploitation régulière, dans des conditions normales, en 1971. Il avait été

initialement prévu que figureraient seulement dans l'enquête des navires de moins de 12 ans d'âge pour les coques et de moins de 7 ans d'âge pour les moteurs.

Si l'on considère que les moteurs sont dans leur forte majorité récents, il est loin d'en être de même pour les coques et il a été indispensable de retenir un certain nombre d'unités plus anciennes, sous peine de connaître de réelles difficultés dans le déroulement de l'enquête et de ne plus donner à celle-ci un caractère suffisamment représentatif. Il faut noter à ce sujet que la plupart des coques anciennes ont fait l'objet de travaux importants de remise en état, pouvant aller jusqu'à la dépose et au changement de la quille, ce qui équivaut pratiquement à leur remise à neuf.

- Les tableaux qui suivent font apparaître respectivement pour les chalutiers et les petits métiers :

- le nombre de navires soumis à l'enquête par quartier et par part. Le chiffre initialement prévu a dû être amputé d'un certain nombre d'unités pour lesquels les résultats d'enquête paraissaient trop douteux ou partiels.

- Le % de ces derniers navires par rapport au nombre de navires armés.

Tableau T a

CHALUTIERS

Quartier Maritime	Nombre de Chalutiers		% B/A
	A. armés	B. Soumis à l'enquête	
Port Vendres	31	5	16
Sète	91	6	7
Martigues	27	3	11
Marseille	43	8	19
Toulon	26	4	15
Corse	17	2	12
Total	235	28	12

Tableau. I b

Chalutiers

Ports	Nbre de bateaux interrogés	Quartier Maritime
Port Vendres Port La Nouvelle	3 2	Port Vendres
Sète	6	Sète
Port de Bouc Port St Louis du Rhône	2 1	Martigues
Marseille	8	Marseille
Bastia	2	Corse
Salins d'Hyères Giens	3 1	Toulon

Tableau I c

PETITS METIERS

Quartier Maritime	Nombre de navires		
	A. armés	B. Soumis à l'enquête	% B/A (1)
Port Vendres	313	4	1,3
Sète	1103	13	1,2
Marseille	358	5	1,4
Corse	308	5	1,6
Martigues	246	4	1,6
Toulon	444	2	0,5
Nice	353	5	1,4
Total	3125	38	1,2

(1) Le pourcentage est peu élevé, mais dans chaque part, les enquêteurs ont eu le souci de soumettre à l'enquête les bateaux les plus représentatifs (voir également page 40)

Petits Métiers

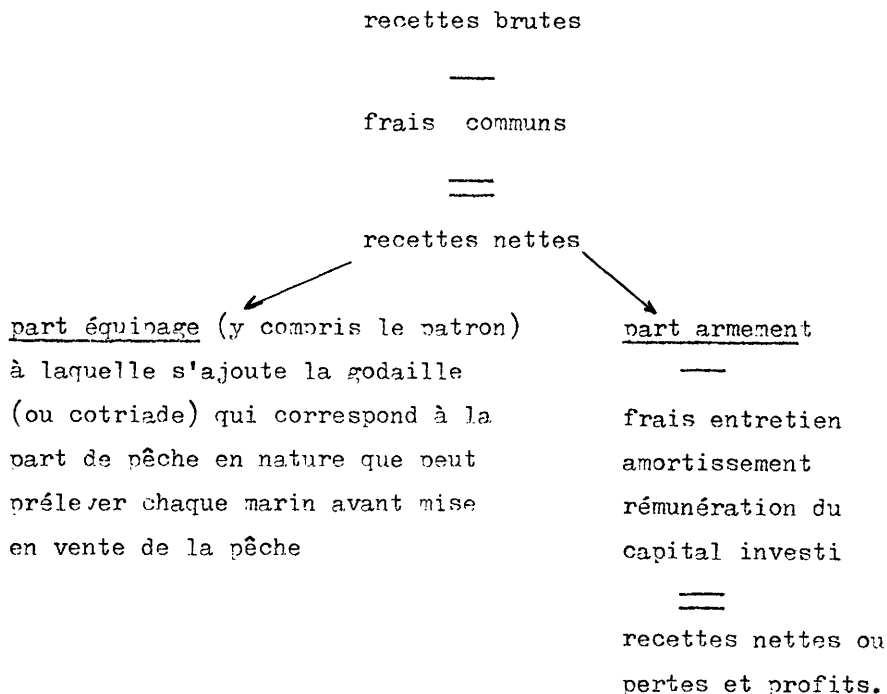
Ports	Nombre de bateaux interrogés	Quartier Maritime
Gruisan	1	Port Vendres
Le Barcarès (étang de Sables)	1	
Canet Plage	1	
Port Vendres	1	
Palavas	3	Sète
Sète	3	
Grau du Roi	3	
Mèze	4	
Martigues	2	Martigues
Carro	2	
Marseille	5	Marseille
Gros de Cagnes	1	Nice
Cannes	3	
Golfe Juan	1	
Bastia	3	Corse
Bonifacio	1	
Propriano	1	
Giens	2	Toulon

3 - Observations particulières relatives aux questionnaires

3.I. chalutiers

3.I.I. Mode de répartition des recettes brutes par sortie

55.56.57 (*) Les pratiques comptables des pêcheurs varient selon les ports, mais obéissent toujours à la même logique qui se schématise ainsi :



Dans ce cadre, différent selon les ports et les types de pêche :

- la composition des frais communs d'exploitation
- la répartition des recettes entre l'armement et l'équipage
- la répartition de la part entre les membres d'équipage.

Les frais communs comportent : les dépenses de **fonctionnement** (carburant, lubrifiant, glace, casier...), les taxes de criée et autres frais de vente, les frais de rôle d'équipage et d'allocations familiales et les frais d'assurance pour les marins étrangers.

(*) Les chiffres indiqués correspondent aux numéros des questions.

Sur les recettes nettes est appliquée une clef de répartition qui varie selon les ports de la façon suivante :

<u>Port Vendres</u>)	part armement	50 %
<u>Sète</u>)	part équipage	50 %
<u>Martigues</u>)		

Marseille : selon les bateaux

	part armement	37,5 %		part équipage	62,5 %
		28 %			72 %
		30 %			70 %
		25 %			75 %
		40 %			60 %
		33,5 %			66,5 %
<u>Toulon</u>	: part armement	33,5 %		part équipage	66,6 %
		40 %			60 %
<u>Corse</u>	: part armement	35 %		part équipage	65 %

3.1.2. Investissements

65.66. On pourra s'étonner de l'âge des coques de nombreux chalutiers et du prix d'achat indiqué dans l'enquête, qui semble souvent élevé pour des navires anciens.

Cette situation est la conséquence d'un ensemble de dispositions protectrices prises par l'organisation interprofessionnelle des pêches et par l'Administration de tutelle dans le but de limiter les risques de surexploitation des fonds de pêche ; ces mesures furent rendues nécessaires par l'étroitesse du plateau continental chalu- table et l'accroissement du potentiel de capture consécutif à la réimplantation sur le littoral méditerranéen de la flotille de pêche française rapatriée d'Algérie à partir de 1962.

La dernière de ces mesures en date de novembre 1970 est la décision n° 120 du Comité Central des Pêches Maritimes interdisant la mise en service de tout nouveau chalutier qui n'aurait pas pour contre-partie la démolition, la vente hors méditerranée ou la désaffectation d'une unité déjà en service. Dans le même sens, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Méditerranée pratiquait déjà depuis de longues années une politique très restrictive en matière de prêts à la construction de chalutiers, afin d'éviter l'augmentation excessive du potentiel de capture.

Il s'en est naturellement suivi une hausse du prix des chalutiers sur le marché des navires d'occasion, ce qui explique le coût assez élevé d'un certain nombre d'unités figurant à l'enquête. Le **prix** indiqué étant naturellement dans le cas de navires d'occasion le prix d'acquisition par l'actuel armateur, non le prix initial de construction. Il faut noter que la quasi-totalité de ces navires ont été, rééquipés en moteurs neufs et que beaucoup de coques ont fait l'objet de travaux de réparation importants, ce qui équivaut presque à des remises à neuf.

3.I.3. Recettes

78.79 Les recettes des chalutiers qui figurent à l'enquête sont celles indiquées par les armateurs, recoupées chaque fois que cela a été possible par les déclarations plus officielles fournies par les organismes chargés de l'aménagement des transactions au débarquement. Il ne faut cependant pas se dissimuler que le résultat obtenu n'est qu'approché, par rapport aux recettes réellement perçues par les armateurs et les équipages. Il est paradoxalement beaucoup plus difficile d'apprécier avec exactitude le volume des apports et la valeur des prises débarquées par les chalutiers (et à fortiori par les petits métiers) que par les sardiniers thoniers, dont les captures sont considérablement plus importantes en volume.

Le paradoxe n'est qu'apparent dans la mesure où les armateurs de ces derniers ont été contraints, par l'importance même de ces captures, de s'intégrer dans une organisation **de commercialisation** assez rigoureuse, alors que les armateurs des chalutiers, qui mettent quotidiennement des tonnages réduits de poisson de grande qualité, n'ont généralement aucune difficulté pour assurer l'écoulement de leurs prises, parfois directement, en totalité ou en partie, auprès de poissonniers détaillants, voire de consommateurs.

La différence des cours est d'autant plus renforcée, que certains armateurs possèdent une poissonnerie et écoulent directement le produit de leur pêche (à Martigues notamment), alors que d'autres (comme à Marseille) doivent acheminer leur pêche en camion ; de plus, si elle est vendue en criée au mareyeurs, ils supportent les frais très lourds résultants des taxes de transaction.

perçues par cet organisme de vente privé.

Il n'existe actuellement en Méditerranée que trois halles à marées officielles, gérées par les chambres de commerce où les municipalités : à Port Vendres, Port La Nouvelle et à Sète.

Il existe en outre dans certains ports, des criées prudhomales, qui assurent une organisation des transactions au débarquement. On peut cependant considérer que, même dans les cas les plus favorables, une partie des apports échappe à la vente officielle. Il a donc semblé opportun de se livrer à un nouveau calcul de rentabilité, en partant non plus des recettes indiquées, mais de recettes estimées en majorant forfaitairement de 10 % les déclarations des armateurs, afin de cerner de plus près la réalité.

A titre d'information, ci-joint quelques prix moyens relevés à Sète pour l'année 1971 :

. Baudroie	: 4,93 F le kg
. Daurade	: 10,46
. Limande	: 7,62
. Bar	: 13,57
. Merlu	: 9,31
. Poulpe	: 1,19
. Raie	: 2,37
. Seiche	: 2,41
. Sole	: 12,78
. Poisson (soupe)	: 0,49

3.I.4. Dépenses

80. Carburant. La consommation varie selon la puissance entre 175 et 180 gr de gas oil par cheval-heure.

81. Lubrifiant. La consommation varie selon la puissance entre 1 et 1,5 gr d'huile par cheval-heure avec vidange du carter toutes les 400 heures.

82. Glace. L'emploi de la glace n'est pas généralisé à bord de tous les chalutiers et ce poste de dépense est en général peu fourni, compte tenu de la brièveté de la marée.

85. Matériel de pêche. Il n'a fait l'objet d'aucun calcul d'amortissement, le matériel usé ou perdu étant remplacé au fur et à mesure.

90. A noter que le nombre des chalutiers assurés est extrêmement faible. Les navires construits à l'aide d'un prêt du crédit maritime mutuel sont couverts automatiquement par une assurance dont la prime est intégrée dans le calcul des annuités d'emprunt.

95.96. Frais de rôle d'équipage et frais d'assurance des marins étrangers.

Dans la plupart des ports, les frais de rôle d'équipage et de cotisation aux caisses d'allocations familiales sont comptés en frais communs d'exploitation, mais il arrive que la couverture des frais de rôle fasse l'objet d'un prélèvement forfaitaire d'une à deux parts sur le produit net de la vente. Il va de soi qu'un tel prélèvement ne correspond que très approximativement au montant des droits effectivement payés, puisque ces droits sont fixes, calculés en fonction du nombre et de la catégorie de chaque marin et que le montant des parts de pêche est fonction du volume des captures et des cours au débarquement. C'est ainsi qu'à Marseille le montant du

prélèvement opéré sur les navires figurant à l'enquête correspond, à quelques exceptions près, au montant effectif des droits de rôle. A Port Vendres en revanche, il en est souvent le double. Bien entendu, il est prévu que le reliquat sera ristourné par l'armateur à son équipage en fin d'année. Il est naturellement difficile d'apprécier comment cette ristourne est effectivement versée et sur quelle base, dans le cas, en particulier, des marins qui ont pu débarquer dans l'intervalle.

On ne peut cependant qu'en prendre acte et considérer qu'en définitive les droits de rôle supportés en frais communs ne correspondent qu'à ceux qui ont été effectivement perçus par l'E.N.I.M.

Un problème particulier est posé par la présence à bord de nombreux chalutiers, de marins étrangers qui ont fait l'objet d'une dérogation d'embarquement. Au terme de la réglementation en cours, ces étrangers, étant considérés comme artisans -- compte tenu du régime de rémunération à la part -- sont exclus du bénéfice des conventions internationales applicables aux salariés et, comme tels, ne peuvent être couverts des risques accident et maladie, pour eux et pour leurs familles, par l'E.N.I.M. (*).

(*) Jusqu'au 17 octobre 1972, les marins étrangers, embarqués sur les navires à la part de moins de 50 t., n'avaient aucun droit aux assurances sociales. Une circulaire de l'E.N.I.M., du 17 octobre 1972, modifie la situation en distinguant 3 catégories d'étrangers :

- ceux dont le pays a passé avec la France une convention de sécurité sociale : dans ce cas, ils sont assujettis aux mêmes droits et obligations que les nationaux (ex. Italiens, Espagnols).
- ceux qui sont originaires de pays ayant passé avec la France une convention d'établissement : leurs droits et obligations sont fonction des termes de la convention (ex : certains pays d'Afrique Noire).
- les autres n'ont aucun droit : en conséquence, ils n'ont rien à verser à l'E.N.I.M., mais l'armateur reste redevable des cotisations de retraite (C.R.M.) c'est le cas pour les Maghrébins naviguant en Méditerranée française.

La réglementation prévoit donc que les armateurs désireux d'embarquer ces marins doivent souscrire, pour eux, une assurance volontaire. En fait, les armateurs qui acquittent déjà pour eux une cotisation spéciale de l'E.N.I.M. en frais communs, - sans contre-partie en prestations - se contentent de souscrire une assurance accident d'un montant si modique (240 F par semestre) que la couverture des risques qu'elle procure est certainement des plus réduites, quand ces armateurs acceptent encore de souscrire cette assurance et n'en laissent pas la charge entière au marin étranger. Il y a là un problème social grave, choquant pour l'équité et auquel une solution raisonnable devrait pouvoir être apportée, la fiction de la rémunération artisanale ne devant pas faire écran à une appréciation objective de la réalité.

3.I.5. Frais financiers

98.99.100 Conformément aux règles adoptées, l'amortissement des coques a été calculé sur 12 ans, celui des moteurs sur 7 ans. Toutefois, la base paraissant sévère pour les coques et moteurs un deuxième calcul a été opéré sur la base de 20 ans pour les coques et 10 ans pour les moteurs. Il n'a été prévu aucun amortissement pour le matériel de pêche non incorporé au bateau (funes, chaluts) ce matériel figurant déjà en frais d'entretien et de renouvellement.

L'amortissement des coques des navires anciens, qui ont fait l'objet d'un achat d'occasion par leur actuel armateur, a été calculé selon les mêmes règles, lorsque cet achat est survenu depuis moins de 20 ans, (ou 12 ans) à partir du prix d'acquisition qui figure à l'enquête.

Les frais financiers ont été calculés :

- . A leur montant réel, dans le cas des intérêts d'emprunt des prêts du Crédit Maritime
- . Au taux forfaitaire de 8 % - sauf mention expresse différente de l'armateur - lorsqu'il s'est agi d'emprunts privés. De tels emprunts sont presque toujours constitués soit par des prêts familiaux, soit par des livraisons à crédit par les fournisseurs du navire, du moteur ou du matériel d'exploitation.
- . La rémunération du capital investi par l'armateur

ne figure pas dans l'enquête. Elle a fait l'objet d'un calcul ultérieur sur la base d'un taux forfaitaire de 5 %.

Enfin, il convient de souligner que le financement de cette flotte a été effectué sans aucune subvention sur fonds publics, à l'exception de quelques unités isolées à caractère de prototypes qui ont fait l'objet d'une prime de l'Etat sur les crédits du Plan de relance des Pêches Maritimes ; bien entendu dans ce cas aucun intérêt financier n'a été pris en compte.

3.2 Petits Métiers

3.2.1. Investissements

47. A noter : la différence de coût du matériel selon que le navire pratique la pêche en mer ou en étang.

- L'extrême variété des types de bateaux et des puissances motrices des unités pratiquant la pêche aux petits métiers, selon la zone et la nature de l'exploitation pratiquée (pêche en mer ou/ pêche en étang).

- La faible importance unitaire de ces navires qui sont, sauf exception, armés par leur propriétaire, assisté ou non d'un seul matelot.

b.2. Bilan d'exploitation

56.57. Les postes ont fait l'objet de l'appréciation la plus délicate, en l'absence de tout organisme officiel de vente. Il est prudent d'admettre une plage d'incertitude de ± 20 % si l'on veut cerner sérieusement la réalité.

58. Dépenses de carburant. La consommation des moteurs diesel de 10 à 60 cv peut être évaluée à 200 gr par cv l'heure.

Celle des moteurs à explosion est de 345 cm³ par cv/heure.

71. Le mode de répartition du produit de la vente, entre l'armement et l'équipage, lorsque le bateau est armé par au moins deux marins (*), varie selon les ports de la façon suivante :

Port Vendres

Sur les recettes nettes : part armateur 35 %
 part équipage 65 % divisée
 en parts égales.

Sète

Sur les recettes nettes : 1 part pour l'armement
 1 part égale par homme embarqué
 ex : si 2 hommes composent
 l'équipage on divise en 3 parts.

Martigues

Deux schémas pratiqués :

- a) tous les frais sont à la charge de l'armement sur les recettes brutes :
 part armement 50 %
 part équipage 50 % divisée en parts égales.
- b) carburant et huile en frais communs sur les recettes nettes :
 part armement 50 %
 part équipage 50 % divisée en parts égales.

Marseille

Sur les recettes nettes : 1 part pour l'armement
 1 part par homme embarqué.

Toulon

Sur les recettes nettes : part armement 40 %
 part équipage 60 % divisée
 en parts égales.

Nice

Sur les recettes nettes : part armement 40 %
 part équipage 60 % répartie
 en parts égales

(*) Le 2ème étant presque toujours membre de la famille de l'armateur (fils, frère, cousin...) ce qui donne un caractère très particulier à la répartition des frais d'exploitation et au calcul des parts de pêche revenant à chacun.

Corse

- a) Bastia
sur les recettes nettes
part armement 1/3
part équipage 2/3 répartie en part égales.
- b) Propriano Bonifacio
sur les recettes nettes
part armement 50 %
part équipage 50 % répartie en parts égales.

74.74. L'amortissement a été calculé sur la base de 20 ans pour la coque, 10 ans pour le moteur, à l'exclusion de tout le matériel mobile de capture (engins, filets, nasses etc....).

Pour les coques, cette base paraît acceptable, s'agissant des moteurs, le délai de 7 ans paraissait manifestement trop court, compte tenu du fait que les moteurs ne sont utilisés que quelques heures par jour et qu'ils ne subissent pas les efforts de traction importants imposés aux moteurs de chalutiers. Il a paru nécessaire de porter le délai à 10 ans, surtout lorsqu'il s'agit de moteurs à combustion interne d'une certaine puissance.

Le calcul d'amortissement effectué sur ces bases, permet une appréciation plus réelle de la rentabilité de l'exploitation de ces unités.

4 - Difficultés inhérentes à l'enquête

La réalisation pratique de l'enquête n'a fait que confirmer les difficultés qui avaient été perçues dès sa préparation, et qui tiennent, plus qu'à la méfiance des armateurs et à leurs réticences à apporter leur contribution au travail proposé, à l'extrême atomisation de la flottille, à sa dispersion géographique entre de très nombreux points du littoral, à l'absence de toute organisation comptable, au niveau des armements artisanaux eux-mêmes mais aussi, s'agissant au moins des petits métiers (parfois des chalutiers) au niveau des ports d'embarquement.

Il s'en est suivi l'obligation de procéder à de nombreux recoupements qui ne cernent qu'imparfaitement la réalité, ce qui rend indispensable l'adoption d'une marge d'incertitude pour une appréciation correcte de l'enquête.

On notera enfin que l'échantillonnage retenu ne recouvre, dans le cas des petits métiers, qu'un faible pourcentage des unités en service dans chaque port. Il n'a pas été possible de procéder autrement pour des raisons trop évidentes, étant donnée l'importance numérique de cette flottille de petites barques. Les enquêteurs se sont efforcés de compenser ce handicap, qui contraint à des extrapolations nécessairement génératrices de risques d'erreurs supplémentaires dans l'appréciation globale de la rentabilité de ce type de navires, en apportant un soin particulier dans le choix des unités de référence retenues, comme particulièrement caractéristiques de la situation de la pêche dans le port.

SCHEMA DE COMPTE D'EXERCICE POUR CHALUTIERS

- 1 = Valeur de la pêche
- 1.1. = Godaille
- 1.2. = Recette
- 2 = Coûts directs = consommations intermédiaires
- 2.1. = Gas oil
- 2.2. = Lubrifiant
- 2.3. = Glace
- 2.4. = Caisses
- 2.5. = Nourriture
- 2.6. = Entretien
- 2.7. = Services généraux
- 3 = Valeur ajoutée = 1.2.-2

Répartition de la valeur ajoutée

- 3.1. = Rémunération du travail = Masse salariale + charges sociales + primes
- 3.2. = Impôts et taxes
- 3.3. = Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1. + 3.2.)
- 3.4. = Amortissement
- 3.5. = Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4.
- 3.5.1. = Intérêts payés sur le capital emprunté
- 3.5.2. = Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1
- 4 = Rémunération du capital du propriétaire
- 5 = Profit ou perte d'entreprise revenu net de l'entreprise = 3.5.2.-4
- 6 = Rétribution totale d'un marin = 6.1 + 6.2. + 6.3
- 6.1. = Part d'un marin
- 6.2. = Primes
- 6.3. = Godaille
- 7 = Nombre membres d'équipage
- 8 = Nombre de journées de travail en mer
- 9 = Rendement moyen par journée de travail en mer

CHALUTIERS 25 t et plus

TABEAU 7

N° de questionnaire

1 3 4 5 6 7 8 9 10 11 13 14 19

Caractéristiques Code	29 tx 240 cv 18 m	29 tx 240 cv 19 m	49 tx 330 cv 22 m	60 tx 400 cv 18 m	47 tx 400 cv 20 m	49 tx 350 cv 23 m	28 x 400 cv 23 m	49 tx 600 cv 23 m	45 tx 400 cv 22 m	46 tx 250 cv 19,50	50 tx 200 cv 18 m	25 tx 130 cv 18 m
1	241 000	263 300	206 000	274 000	460 300	282 400	307 800	558 100	429 500	263 000	160 000	158 500
1.1.	10 000	10 300	8 000	10 000	11 500	11 500	13 800	11 500	11 500	5 000	4 500	
1.2.	231 000	253 000	198 000	264 000	448 800	270 000	294 000	546 600	418 000	263 000	155 500	154 000
2	92 600	70 900	85 700	107 700	126 500	102 000	106 000	168 500	124 700	105 200	47 400	68 500
2.1.	33 500	29 500	45 400	55 000	55 800	48 000	55 800	83 000	55 800	25 000	20 700	20 900
2.2.	3 100	1 700	3 800	4 400	5 000	4 500	5 000	7 100	4 900	2 300	2 000	1 900
2.3.	4 000	3 500	1 500	1 500						2 900	2 000	3 000
2.4.2.5.										6 900		1 000
2.6.	32 000	15 700	22 400	30 000	23 000	24 000	22 000	25 000	24 000	32 000	21 700	20 500
2.7.	20 000	20 500	12 600	16 800	42 700	25 500	23 200	53 400	40 000	37 500	1 000	21 000
3	138 400	182 100	112 300	156 300	322 300	168 900	188 000	378 100	293 300	160 100	106 600	85 700
3.1.	91 200	105 000	76 500	106 400	181 300	108 800	113 400	213 900	160 500	137 700	68 100	77 400
3.3.	47 200	77 100	35 800	49 900	141 000	60 100	74 600	164 200	134 800	52 700	38 500	8 300
3.4. (A)	16 100	18 500	16 300	17 000	16 500	18 000	23 500	37 000	54 500	22 500	19 600	21 000
3.5.	51 100	58 600	19 300	32 900	124 500	42 100	51 100	127 200	20 300	32 200	18 900	-12 700
3.5.1.	4 400	2 900	6 500	2 600	7 000	2 000	8 000	10 200	11 000	5 600	7 000	5 300
3.5.2.	26 700	55 700	13 000	30 300	117 500	40 100	43 100	117 000	72 300	24 600	11 900	-16 000
4	4 900	13 700	4 700	8 700	4 900	2 100	5 100	11 600	12 600	3 500	5 900	11 700
5	21 800	42 000	8 300	21 600	112 600	38 000	38 000	105 400	66 700	21 100	6 000	-27 700
6	22 300	20 800	16 600	18 100	29 800	16 300	16 100	33 800	27 100	18 700	19 300	15 900
6.1.	19 800	18 700	14 600	16 100	27 500	14 000	13 800	31 500	24 800	13 700	17 300	14 400
6.2.6.3.	2 500	2 100	2 000	2 000	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 000	2 000	1 500
7	4	5	4	5	5	5	6	5	5	4	3	3
8	250	205	200	200	230	230	230	230	230	200	200	150
9	89	102	83	91	129	71	70	147	118	94	97	106
3.3.	47 200	77 100	35 800	49 900	141 000	60 100	74 600	164 200	124 800	52 700	38 500	8 300
3.4. (B)	24 200	28 400	24 200	25 200	26 500	25 000	36 000	58 000	52 000	24 800	30 000	32 200
3.5.	23 000	48 700	11 600	24 700	114 300	35 100	38 600	106 200	72 800	27 900	8 500	-24 100
3.5.1.	4 400	2 900	6 500	2 600	7 000	2 000	3 000	10 000	11 000	5 300	7 000	3 300
3.5.2	18 600	45 800	5 100	22 100	107 300	33 100	30 600	96 200	61 800	12 300	1 500	-27 400
4.	4 900	13 700	4 700	8 700	4 900	2 100	5 100	11 600	12 600	3 500	5 900	11 700
5	13 700	32 100	400	13 400	102 600	31 000	25 500	84 600	49 200	8 800	-4 400	-39 200

- UNITE DE VALEUR : F.F.
 - (A) : Amortissement : - 20 ans cocue
 - 10 ans moteurs
 - (B) : Idem : - 12 ans cocue
 - 7 ans moteurs

TABEAU 7bis
N° du
bateau

CHALUTIERS moins de 25 t

2		8		12		15		16		17		18		20		21		22		24		26		27		28	
15 tx 170 cv 15 m	20 tx 180 cv 15 m	14,50x 150 cv 13,5 m	13,6tx 150 cv 12,5 m	12,4tx 100 cv 11 m	11 tx 90 cv 12 m	13 tx 80 cv 12,5 m	21,4tx 180 cv 14 m	15,7tx 170 cv 13 m	24,2tx 180 cv 16 m	18 tx 140 cv 13 m	20 tx 150 cv 13 m	6,50x 52 cv 10 m	5,80 40 cv 10,50	7,50 36 cv 10 m	8,30 40 cv 10 m	Jauge Puis. Code											
113 600	197 200	105 000	102 900	81 500	92 200	102 900	226 000	147 500	26 000	80 300	33 600	75 800	79 000	124 200	77 900	1											
9 000	6 000	3 900	3 900	4 500	4 200	3 900	6 000	4 500	6 000	22 500	22 500	4 200	4 200	3 200	4 200	1.1.											
104 600	190 300	99 000	99 000	77 000	88 000	99 000	220 000	143 000	20 000	57 800	61 100	72 600	74 800	121 000	73 700	1.2.											
69 700	54 700	33 400	40 500	33 400	40 000	40 100	83 700	62 000	74 900	22 500	20 600	19 700	19 400	13 800	18 900	2											
35 000	24 000	15 000	14 900	11 600	9 800	8 000	20 900	19 700	19 500	10 700	9 600	3 100	2 500	2 200	2 300	2.1.											
3 200	2 100	1 400	1 500	1 200	800	800	1 900	1 800	1 600	1 000	1 000	300	300	200	300	2.2.											
2 000	2 000	2 000	200	400	800	800	3 500	2 000	4 000	500	500	300	300	300	300	2.3.											
23 300	10 000	15 000	10 000	10 800	15 800	16 000	27 000	18 000	27 000	9 500	9 500	8 500	8 600	8 500	2.6.												
6 200	18 600	13 500	13 500	9 000	12 000	13 500	30 000	19 500	22 500			6 600	6 800	6 700	2.7.												
34 900	135 600	65 600	58 500	43 600	48 000	58 900	136 300	81 000	45 100	35 300	40 500	52 900	55 400	107 200	54 800	3											
84 200	78 300	43 300	48 000	40 300	44 000	57 000	126 900	65 500	19 500	32 500	36 200	40 000	41 500	81 300	41 100	3.1.											
50 700	57 300	22 300	10 500	3 300	4 000	1 900	9 400	15 500	25 600	2 800	4 300	12 900	13 900	25 900	13 700	3.3.											
6 600	11 000	12 700	2 500	6 000		5 500	14 500	10 000	19 000	6 000	7 000		7 200	6 700		3.4. (A)											
54 100	46 300	9 600	8 000	-2 700	4 000	-3 600	-5 100	5 500	6 600	-3 200	-2 700	12 900	6 700	19 200	13 700	3.5.											
500	2 500	6 000	6 000			1 700		3 500	5 200	5 200	2 200					3.5.1.											
53 600	43 800	3 600	8 000	-2 700	4 000	-5 300	-5 100	2 070	1 400	-3 200	-4 900	12 900	6 700	19 200	13 700	3.5.2.											
500	3 000	3 900	5 500	4 900	1 400	+2 400	11 400	4 700	7 400	4 500	2 300	4 200	6 300	6 100	6 000	4.											
73 100	40 800	-300	2 500	-7 500	2 600	-7 700	-16 500	-2 730	-6 000	-7 700	-7 300	8 700	400	13 100	7 700	5											
27 600	21 500	21 700	12 600	10 300	11 300	-10 500	21 000	16 700	23 600	13 300	12 900	12 100	12 700	18 800	12 400	6											
24 600	19 200	18 700	11 500	8 800	9 900	9 200	19 500	15 200	22 100	5 700	5 400	10 700	11 300	800	11 100	6.1.											
3 000	2 300	3 000	1 300	1 500	1 400	1 300	1 500	1 500	1 500	7 500	7 500	1 400	1 400	18 000	1 300	6.2.6.3.											
300	250	200	130	150	140	130	150	150	150	150	150	140	140	80	140	7											
92	93	109	97	65	81	81	140	119	157	88	86	87	91	235	88	8											
50 700	57 300	22 300	10 500	3 300	4 000	1 900	9 400	15 500	25 600	2 800	4 300	12 900	13 900	25 900	13 700	9											
10 000	17 000	19 600	4 200	3 300		8 200	13 600	15 000	29 300	4 000	4 200		11 000	6 600		3.4. (B)											
40 700	40 300	2 700	6 300		4 000	-6 300	-4 200	500	-3 700	-1 100	100	1 900	2 900	19 300	13 700	3.5.											
500	2 500	3 000	6 300			1 700		3 500	5 200	5 200	2 200					3.5.1.											
40 200	37 800	-3 300	6 300		4 000	-8 000	-4 200	-3 000	-8 900	-1 200	-2 100	13 900	2 500	19 300	13 700	3.5.2.											
500	3 000	3 900	5 500	4 900	1 400	2 400	11 400	4 700	7 400	4 500	2 300	4 200	6 300	6 100	6 000	4.											
59 700	34 800	-7 200	900	-4 900	2 600	-10 400	-15 600	-7 730	16 300	-5 700	-4 400	8 700	-3 400	13 200	7 700	5.											

UNITÉ DE VALEUR : F.F.
 - A : Amortissement : - 20 ans coque
 - 10 ans moteurs
 - B : Idem : - 12 ans coque
 - 7 ans moteurs

SCHEMA DE COMPTE D'EXERCICE POUR "PETITS METIERS"

- 1 = Revenu = chiffre d'affaires brut
- 2 = Coûts directs = consommations intermédiaires
- 2.1 = Gas oil
- 2.2 = Lubrifiant
- 2.3.2.4 = Appât, caisses
- 2.5. = Entretien
- 2.6. = Services généraux
- 3 = Valeur ajoutée = 1-2.

Répartition de la valeur ajoutée

- 3.1. Intérêts sur capitaux empruntés
- 3.2. Rémunération du travail = masse salariale plus charges
- 3.3 = Amortissement
- 3.4 = Rémunération du capital du propriétaire
- 4 = Profit ou perte d'entreprise $3 - (3.1. + 3.2. + 3.3. + 3.4)$
- 5 = Rétribution totale d'un marin = part + godaille
- 6 = Rétribution du travail et profit du patron = (4 + 5)
- 7 = Nombre d'hommes embarqués

38
TABLEAU 8.

PELITS METIERS

SETE

PELITS METIERS

PORT VENDRES

N° du bateau	1	2	3	4	5 E	6 E	7 E	8	9	10	11	12	13	14 E	15 E	16 E	17 E
Carac- téris- tiques Code	4 tx 50 cv 10 m	3 tx 15 cv 7 m	5 tx 60 cv 11 m	2 tx 35 cv 6 m	0,99tx 8 cv 4 m	0,99tx 6 cv 4 m	0,99tx 8 cv 4 m	1,93 tx 10 cv 6,5 m	1,99tx 10 cv 7,20 m	2,70tx 20, cv 8,10m	5,96tx 60 cv 11,50	5,07tx 60 cv 10 m	5,95tx 30 cv 9,30m	1,99tx 7 cv 6,05 m	1 tx 7 cv 7 m	1 tx 10 cv 6 m	1 tx 7 cv 6,25m
1	20 000	17 000	38 000	16 000	32 875	33 000	28 000	28 000	26 000	29 000	36 890	29 000	19 200	12 860	30 000	68 000	26 500
2	8 800	4 720	9 600	4 150	6 260	7 500	6 510	3 760	1 665	2 680	9 240	9 290	5 040	2 320	1 690	13 820	2 270
2.1.	1 840	1 300	3 800	1 400	700	630	820	600	625	1 250	4 500	4 250	1 920	700	500	1 800	700
2.2.	160	120	250	150	80	70	100	110	50	130	240	240	200	70	140	120	70
2.3.2.4.	200	200	600		200	550	850	300	100	300	250	200	480	100	100	200	100
2.5.	6 600	3 100	4 250	2 500	4 680	6 100	4 650	2 600	700	850	4 100	4 150	2 440	1 350	850	11 200	1 300
2.6.			700	300	600	150	150	150	150	150	150	450		100	100	500	100
3	11 200	12 280	28 400	11 850	26 615	25 500	21 430	24 240	24 335	26 320	27 650	19 710	14 160	10 540	28 310	54 180	24 230
3.1.				400								2 000					
3.2.	12 449	11 215	23 998	10 663	22 297	16 775	13 735	14 360	13 304	14 569	21 793	19 104	10 440	6 725	15 371	44 454	12 675
3.5.	1 450	600	1 350	160	530	395	460	1 600	1 100	1 600	1 250	5 000		400	100	280	260
3.4.	850	450	850	660	355	240	385	1 000	725	1 050	1 750	1 625	750	300	175	190	230
4	-3 549	15	2 202	- 33	3 433	8 090	6 850	7 280	9 186	9 101	2 857	-8 019	2 970	3 115	12 664	9 256	11 065
5	12 339	7 285	8 066	10 733	11 898	17 228	14 746	14 380	13 334	15 022	12 357	7 457	10 920	7 565	16 189	23 727	14 256
6	8 790	7 300	10 268	10 700	15 331	25 318	21 596	22 160	22 510	24 123	15 214	- 562	13 890	10 620	28 853	32 983	25 321
7	1	2	3	1	2	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	2	1

(1) Les données de 5 bateaux ayant navigué à temps partiel ont été ramenées à une base annuelle
E : pêche en étang.

Unité de valeur : FF.

PETITS METIERS

NARTIQUES

NARBILLE

PETITS METIERS

NICE

TABLEAU 8 bis

N° du bateau	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
Carac- téris- tiques Code	3,64tx 50 cv 5,76m	8,22tx 200 cv 12 m	5,56tx 75 cv 11,05m	9,90tx 75 cv 12,50m	4,8tx 75 cv 10 m	1,2tx 12 cv 5,50m	5,5tx 30 cv 7,90 m	2,5tx 30 cv 7,20 m	6 tx 50 cv 9,8m	3,03tx 18 cv 6,20m	2,27tx 18 cv 6,20m	3,16tx 45 cv 6,50m	3,08tx 25 cv 6,50 m	9 tx 100 cv 11 m
1	40 000	80 000	50 000	70 000	35 000	30 000	35 000	24 000	33 000	55 000	36 000	35 000	68 000	111 300
2	16 730	35 100	16 300	25 000	7 110	4 240	3 450	3 000	4 900	13 300	10 090	2 510	11 990	40 700
2.1.	4 250	13 000	3 800	5 000	3 600	1 700	1 500	1 500	2 400	1 620	1 330	1 000	1 600	6 400
2.2.	280	1 500	500	500	600	200	500	500	400	80	90	140	160	1 700
2.3.2.4.	200	600	300	500	100	240	500	550	700	300	220	170	400	16 800
2.5.	11 500	12 000	11 200	12 000	2 060	2 100	1 150	850	1 400	10 500	8 200	920	9 600	15 800
2.6.	500	8 000	500	7 000	750					800	230	280	230	
3	23 270	44 900	33 700	45 000	27 890	25 760	31 550	21 000	28 100	41 700	25 910	32 490	56 010	70 600
3.1.	2 560	4 000		1 440	1 836				570			300		
3.2.	19 335	45 100	26 100	38 500	21 886	14 850	23 306	16 940	20 915	33 224	20 936	20 912	41 448	53 800
3.3.	1 300	13 000	4 050	6 500	4 500		400	1 550	2 350	1 600	1 320	1 802	1 250	5 050
3.4.	850	6 550	2 450	5 600	2 500	510	900	1 270	575	1 025	820	1 150	800	3 400
4	- 775	-23 750	1 100	-7 040	-2 832	10 400	6 944	1 240	3 690	5 851	2 834	8 326	12 512	8 350
5	20 035	15 733	13 750	19 900	11 213	15 410	11 793	8 054	10 350	17 232	21 006	21 567	20 694	12 179
6	19 160	-8 017	14 850	12 860	8 381	25 810	18 737	9 294	14 040	23 083	13 840	29 893	33 206	20 519
7	1	3	2	2	2	(1) 2	3	(1) 2	(1) 2	2	1	1	2	(1) 3

(1) les données de cinq bateaux ayant navigué à temps partiel ont été ramenées à une base annuelle

E: pêche en étang.

Unité de valeur : FF.

PETITS METIERS

TABLEAU 8 ter

CORSE

TOULON

N° du bateau	32	33	34	35	36	37	38
Carac- térís- tiques Code	7 tx 80 cv 10 m	5 tx 25 cv 8 m	2 tx 3 cv 5 m	2 tx 15 cv 7,60m	2,10tx 18 cv 6,m	3,20tx 40cv 6,30m	3,51tx 45 cv 6,50m
1	28 000	35 000	21 000	35 000	41 000	48 000	50 000
2	12 500	4 250	2 517	8 550	7 180	10 180	11 600
2.1.	3 800	1 150	405	1 500	1 600	1 900	2 560
2.2.	700	100	162	50	80	200	240
2.3.2.4.	500	1 000	300	2 000	1 500	480	500
2.5.	7 500	2 000	1 650	5 000	4 100	7 600	8 300
2.6.							
3	15 500	30 750	18 483	26 450	33 820	37 820	38 400
3.1.	1 620	280			4 160		
3.2.	16 684	24 758	14 603	16 690	20 505	28 876	29 612
3.3.	3 500	1 000	35	2 500	2 400	2 250	2 550
3.4.	2 500	1 400	315	2 000	1 800	1 500	1 650
4	-8 804	3 312	3 530	5 260	4 955	5 194	4 588
5	8 717	10 373	7 931	17 160	10 858	14 808	15 216
6	87	13 685	11 461	22 420	15 813	20 002	19 804
7	2	2	2	1	2	2	2

Unité de valeur : FF.

- ELABORATION DES RESULTATS

Pour les chalutiers, de :

- la valeur de la pêche : recettes brutes y compris la godaille (ou cotriade)
- les coûts directs : frais communs (moins le rôle) plus frais d'entretien
- la valeur ajoutée : recettes nettes moins coûts directs
- l'amortissement : sur les bases de calcul
 - Ⓐ 20 ans coque, 10 ans moteur
 - Ⓑ 12 ans coque, 7 ans moteur
- le revenu d'entreprise : avant rémunération du capital propre de l'armateur (5 %, intérêt minimum qu'aurait touché l'armateur s'il avait placé son capital ailleurs que dans son bateau).
- le profit ou la perte d'entreprise :
bénéfice net de l'armateur
- la rétribution totale du marin : part plus godaille.

Pour les petits métiers

Les mêmes rubriques ont été présentées de façon simplifiée. Toutefois, les pêcheurs pratiquant le petit métier sont seuls à bord ou en famille; aussi, la distinction entre profit et rétribution du travail devient parfois subtile, puisque le marin est aussi armateur.

Afin de clarifier l'analyse, les résultats de l'enquête le permettant, il a été procédé à la présentation de :

- la rétribution totale du marin
- la rétribution du travail et du profit du patron armateur ces deux éléments étant cumulés.

Le classement adonté, répond à une double préoccupation tenant compte :

- des caractéristiques des bateaux
- des ports d'attache.

Ainsi, la série des chalutiers a été divisée en deux catégories en fonction de deux paramètres :

- la jauge
- la longueur et la puissance

Jauge	Longueur	Puissance
≥ 25 t	≥ 18 m	≥ 180 cv
< 25 t	< 18 m	< 180 cv

(seul le critère de la jauge sera indiqué dans la suite des tableaux).

Dans chaque catégorie (25 t et plus, moins de 25 t) on a classé les bateaux suivant leur port d'origine. A cette fin, chaque bateau a été affecté d'un numéro correspondant au questionnaire et situant son lieu d'origine. Ces numéros seront repris dans tous les tableaux et graphiques et correspondront toujours aux mêmes bateaux de chaque groupe, chalutier ou petit métier.

Ainsi, les numéros selon les quartiers et le type de métier sont :

Chalutiers	Quartier	Petits Métiers
I à 5	Port Vendres	I à 4
6 à II	Sète	5 à I7
I2 à I4	Martigues	I8 à 2I
I5 à 22	Marseille	22 à 26
	Nice	27 à 3I
23 - 24	Corse	32 à 36
25 à 28	Toulon	37 - 38

5 - Regroupement des questionnaires

Deux types de regroupement sont possibles :

- selon le découpage administratif de la région Méditerranéenne
- selon la nature des lieux de pêche.

Le regroupement selon les régions de programme (Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur, Corse) ne répond pas totalement à la réalité maritime et risque d'entraîner des confusions dans l'analyse. En effet, des bateaux d'une même catégorie, de régions différentes naviguent ensemble et pratiquent les mêmes métiers ; ainsi, des chalutiers de Martigues et Sète pêchent dans les mêmes eaux.

Si la prise en compte des régions de programme permet de faciliter les comparaisons du secteur pêche et des autres secteurs de l'activité économique c'est en fonction de la nature des régions maritimes (selon le relief de la côte et des fonds) que les découpages suivants ont été adoptés :

Pour les chalutiers

25 t et plus : Languedoc-Roussillon plus Martigues et
Marseille
moins de 25 t : (1) Languedoc-Roussillon plus Martigues,
Marseille et la côte orientale de la
Corse

Pour les petits métiers

2 régions : Languedoc-Roussillon
Provence Côte d'Azur et Corse

(1) Les chalutiers de Toulon pratiquent un métier différent des autres chalutiers, naviguant à l'intérieur des limites des eaux territoriales, par dérogation.

PONDERATION DES QUESTIONNAIRES PROVENCE COTE D'AZUR - CORSE POUR

PETITS METIERS

Tableau 9 bis

(plus Toulon pour les chalutiers)

	MARTIGUES			Marseille			Toulon			Nice			Corse		
	Total	Bateaux inter-rogés	Poids d'un bateau	Total	Bateaux inter-rogés	Poids d'un bateau	Total	Bateaux inter-rogés	Poids d'un bateau	Total	Bateaux inter-rogés	Poids d'un bateau	Total	Bateaux inter-rogés	Poids d'un bateau
Type de bateaux															
Chalutiers de - 25 t (Toulon)				26	4	25									
Petits Métiers	246	4	3,6	358	5	4,2	444	2	13	353	5	4,1	308	5	3,6

Chalutiers

DISTRIBUTION EN % CUMULES PROFITS ET PERTES D'ENTREPRISE

Ensemble de la Côte

P r o f i t s & P e r t e s					
Type de pêche	N° du questionnaire	Poids du questionnaire	Poids cumulés	Profits ou Pertes FF	
25 t et plus	I9	8	8	- 27.700	
	I4	6	I4	6.000	
	4	6	20	8.300	
	I3	6	26	2I.I00	
	5	6	32	2I.600	
	I	6	38	2I.800	
	9	II,2	49,2	38.000	
	7	II,2	60,4	38.000	
	3	6	66,4	42.000	
	II	II,2	77,6	66.700	
	I0	II,2	88,8	I05.400	
6	II,2	I00	I12.600		
Chalutiers - 25 t	20	4,5	4,5	-I6.500	
	23	5,I	9,6	- 7.700	
	I8	4,5	I4,I	- 7.700	
	I6	4,5	I8,6	- 7.600	
	Ensemble de la Côte moins TOULON	24	5,I	23,7	- 7.200
		22	4,5	28,2	- 6.000
		2I	4,5	32,7	- 2.700
		I2	I3,I	45,8	- 300
		I5	4,5	50,3	+ 2.500
		I7	4,5	54,8	2.600
		8	35,7	90,5	40.800
2		9,5	I00	53.I00	
TOULON - 25 t		26	25	25	400
		28	25	50	7.700
		25	25	75	8.700
	27	25	I00	I3.I00	

DISTRIBUTION EN % CUMULES DE LA RETRIBUTION DU
TRAVAIL ET PROFIT DU PATRON EMBARQUE

Petits Métiers

Languedoc-Roussillon

Provence Côte d'Azur Corse

N° du questionnaire	Poids du questionnaire	Pondération cumulée	rétribution du travail et profit ^{FF}	N° du questionnaire	Poids du questionnaire	Pondération cumulée	rétribution du travail et profit ^{FF}
12	6	6	-562	19	3,6	3,6	- 8017
2	5,5	11,5	7300	32	3,6	7,2	87
1	5,5	17	8790	22	4,2	11,4	8391
3	5,5	22,5	10268	25	4,2	15,6	9294
14	6	28,5	10680	34	3,6	19,2	11461
4	5,5	34	10700	21	3,6	22,8	12860
13	6	40	13890	33	3,6	26,4	13685
11	6	46	15214	26	4,2	30,6	14040
5	6	52	15331	20	3,6	34,2	14850
7	6	58	21596	36	3,6	37,8	15813
8	6	54	22160	24	4,2	42	18737
9	6	70	22510	18	3,6	45,6	19260
10	6	76	24123	38	13	58,6	19804
6	6	82	25318	37	13	71,6	20002
17	6	88	25321	31	4,1	75,7	20529
15	6	94	28853	35	3,6	79,3	22420
16	6	100	32583	27	4,1	83,4	23083
				28	4,1	87,5	23840
				23	4,2	91,7	25810
				29	4,1	95,7	29893
				30	4,2	100	33206

Chalutiers

DISTRIBUTION EN % CUMULES DE LA RETRIBUTION TOTALE DU MARIN

Ensemble de la Côte

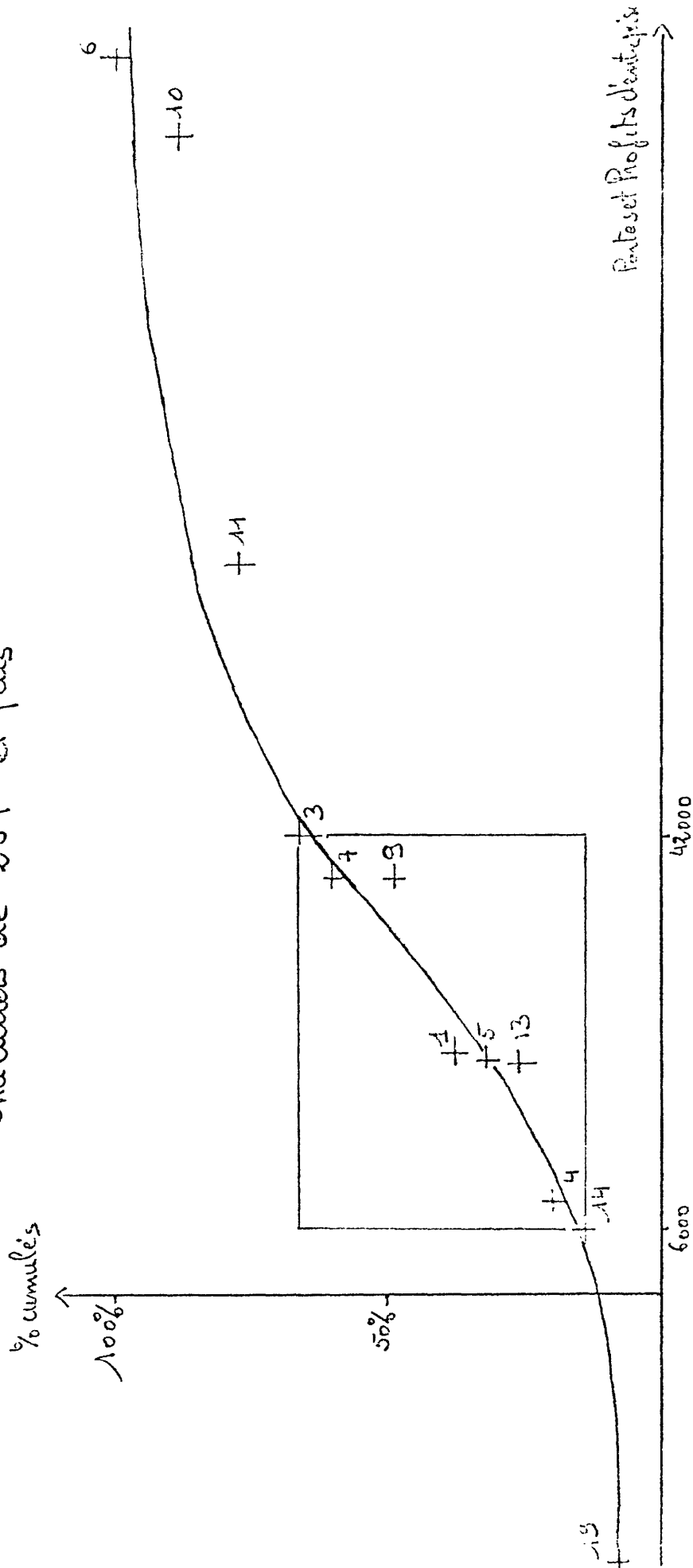
R é t r i b u t i o n t o t a l e d u m a r i n			
N° du ques- tionnaire	Poids du ques- tionnaire	Poids cumulés	Rémunération totale d'un marin - FF'
I9	8	8	15.900
9	11,2	19,2	16.100
7	11,2	30,4	16.300
4	6	36,4	16.600
5	6	42,4	18.100
I3	6	48,4	18.700
I4	6	54,4	19.300
3	6	60,4	20.800
I	6	66,4	22.300
II	11,2	77,6	27.100
6	11,2	88,8	29.800
IO	11,2	100	33.800
I6	4,5	4,5	10.300
I8	4,5	9	10.500
I7	4,5	13,5	11.300
I5	4,5	18	12.600
24	5,1	23,1	12.900
23	5,1	28,2	13.200
2I	4,5	32,7	16.700
20	4,5	37,2	21.000
8	35,7	72,9	21.500
I2	13,1	86	21.700
22	4,5	90,5	23.600
2	9,5	100	27.600
25	25	25	12.100
28	25	50	12.400
26	25	75	12.700
27	25	100	18.800

fig. 1.

Distribution en % cumulés des profits et pertes d'entreprise

Ensemble de la côte

Calculiers de 25T et plus



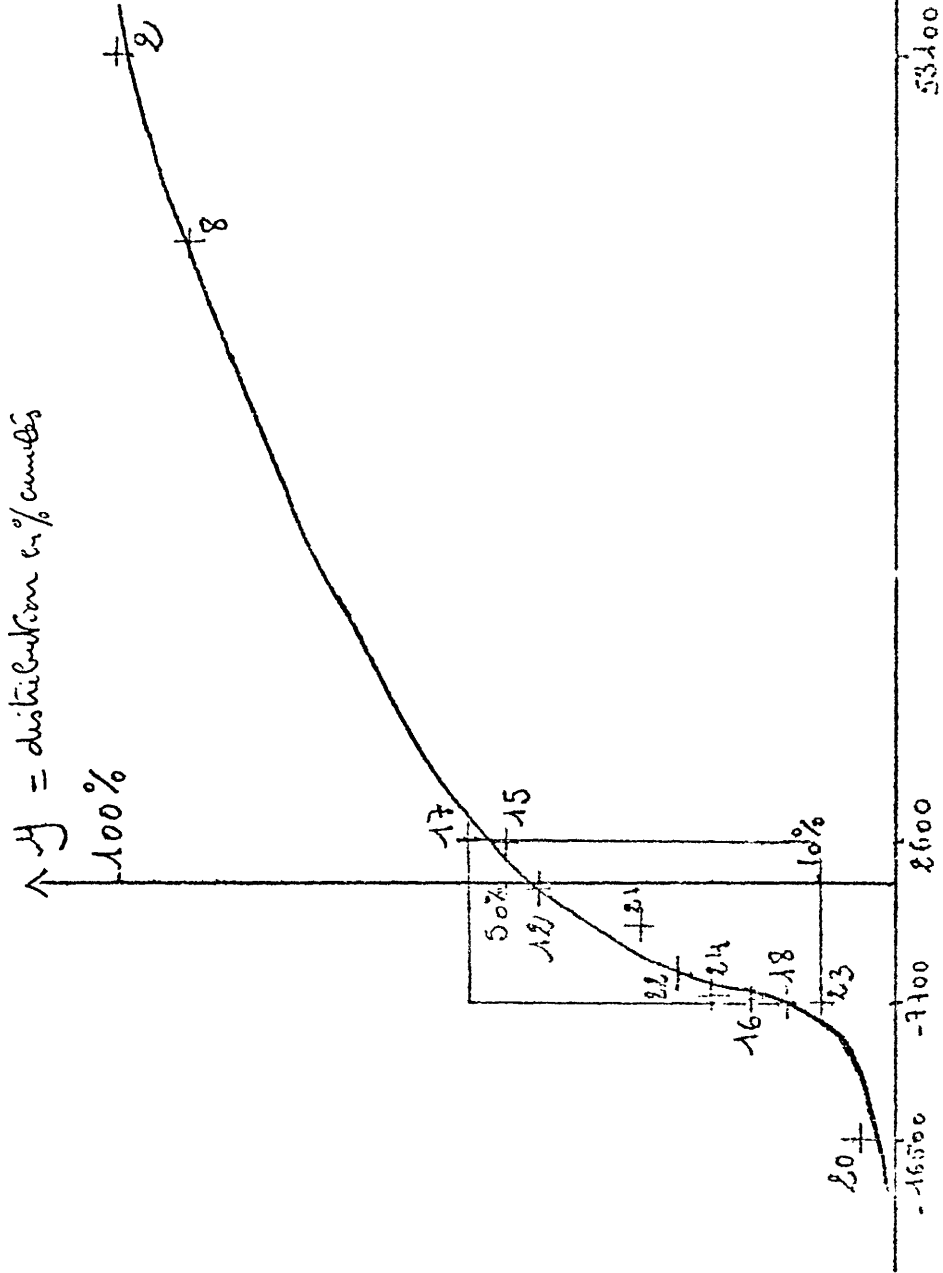
Pourcentages cumulés $\Delta m = 10\%$

Pertes et profits d'entreprise $\Delta m = 5000$ FF

Distribution en % cumulés des profits et pertes d'entreprise

Ensemble de la côte moins Toulon

Chalcitiers de moins de 25 F



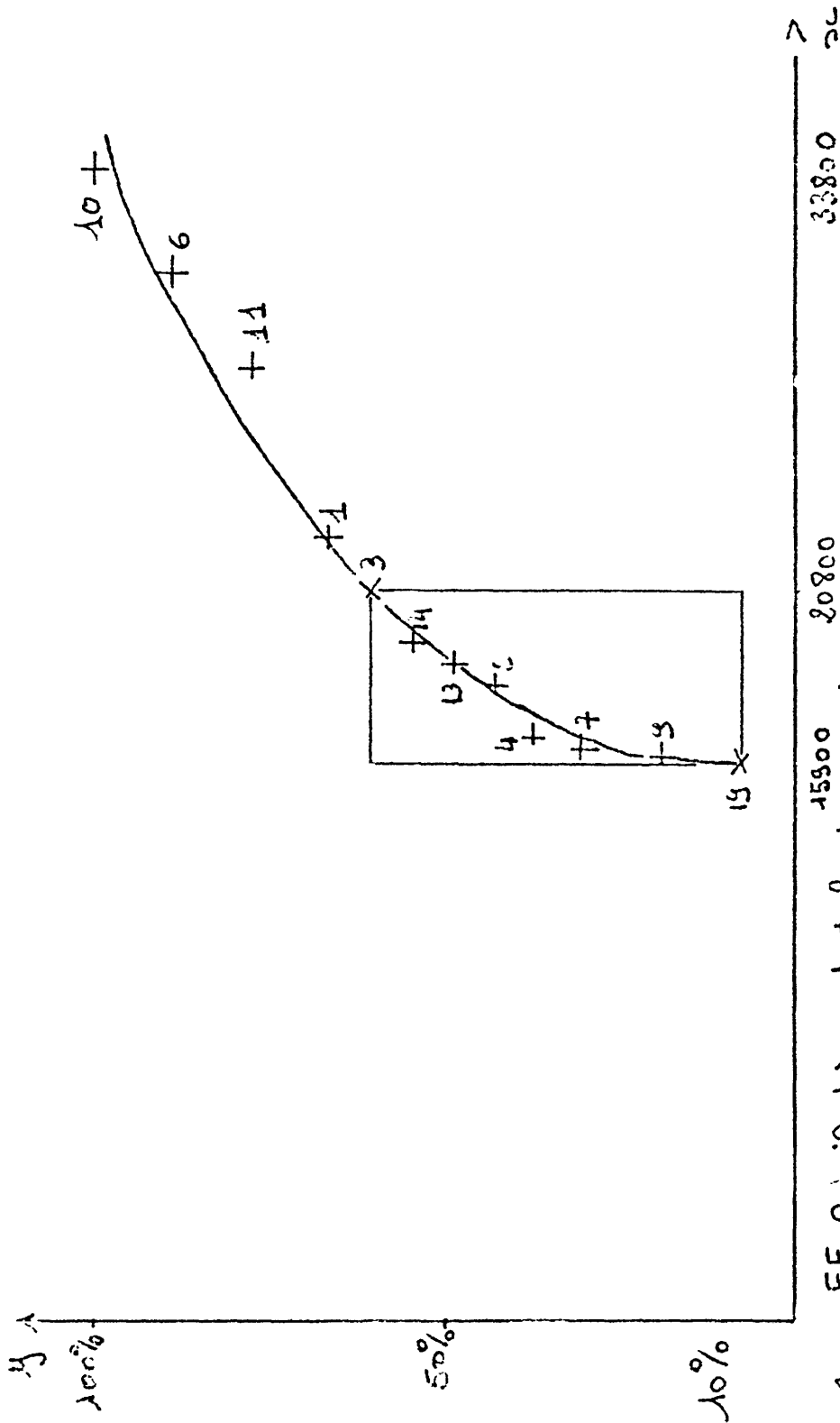
X: 1 cm = 5000 FF Y: 1 cm = 10%

Fig 2

Distribution en % cumulés de la rétribution totale d'un marin

Ensemble de la côte
Chalutiers de 25t et plus

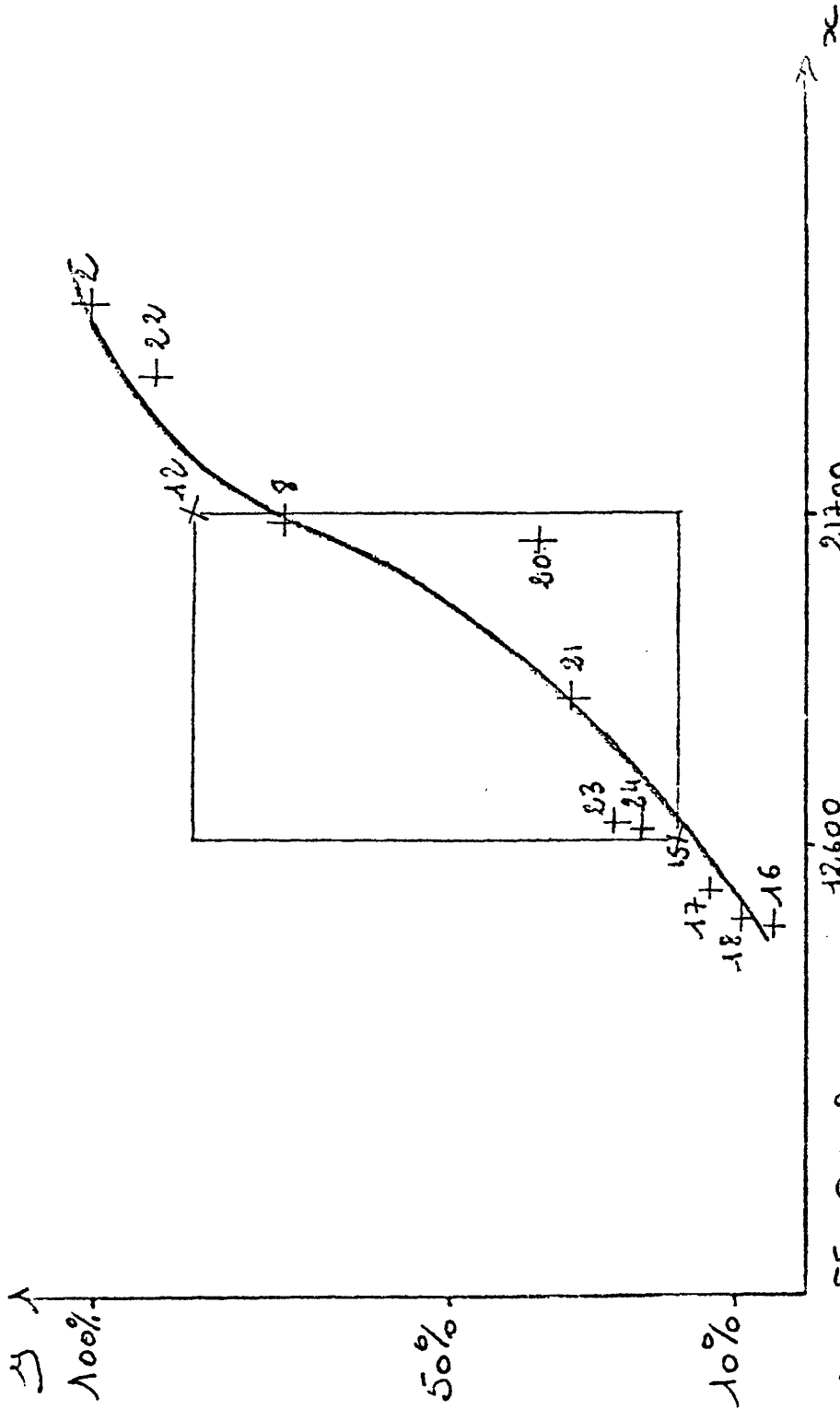
Fig. 3



x: 1cm = 2000 FF Rétribution totale du marin
y: 1cm = 10% Pourcentages cumulés

Distribution en % cumulé de la rétribution totale d'un moulin
 Ensemble de la cote moins Toulon
 Calculés de moins de 2.5 t

Fig 4



x_i : 1000 FF Rétribution totale d'un moulin

y_j : 10% Pourcentages cumulé's

Distribution en % accumulés de la rétribution du travail et profit

fig. 5.

des nations développées -

danquedoc - R. oussillon

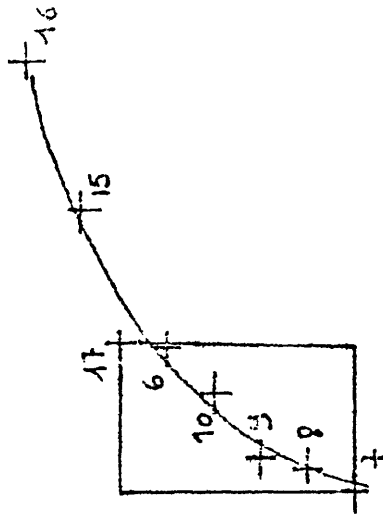
Petites méties

% accumulés

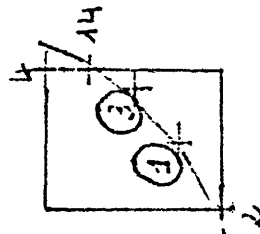
100%

50%

10%



+5
+10
+13



7300 10700

Pourcentages accumulés $\lambda m = 10\%$

Distribution du travail et profit des nations développées $\lambda m = 2000 FF$

Arrears et profit du passé

81556 25321

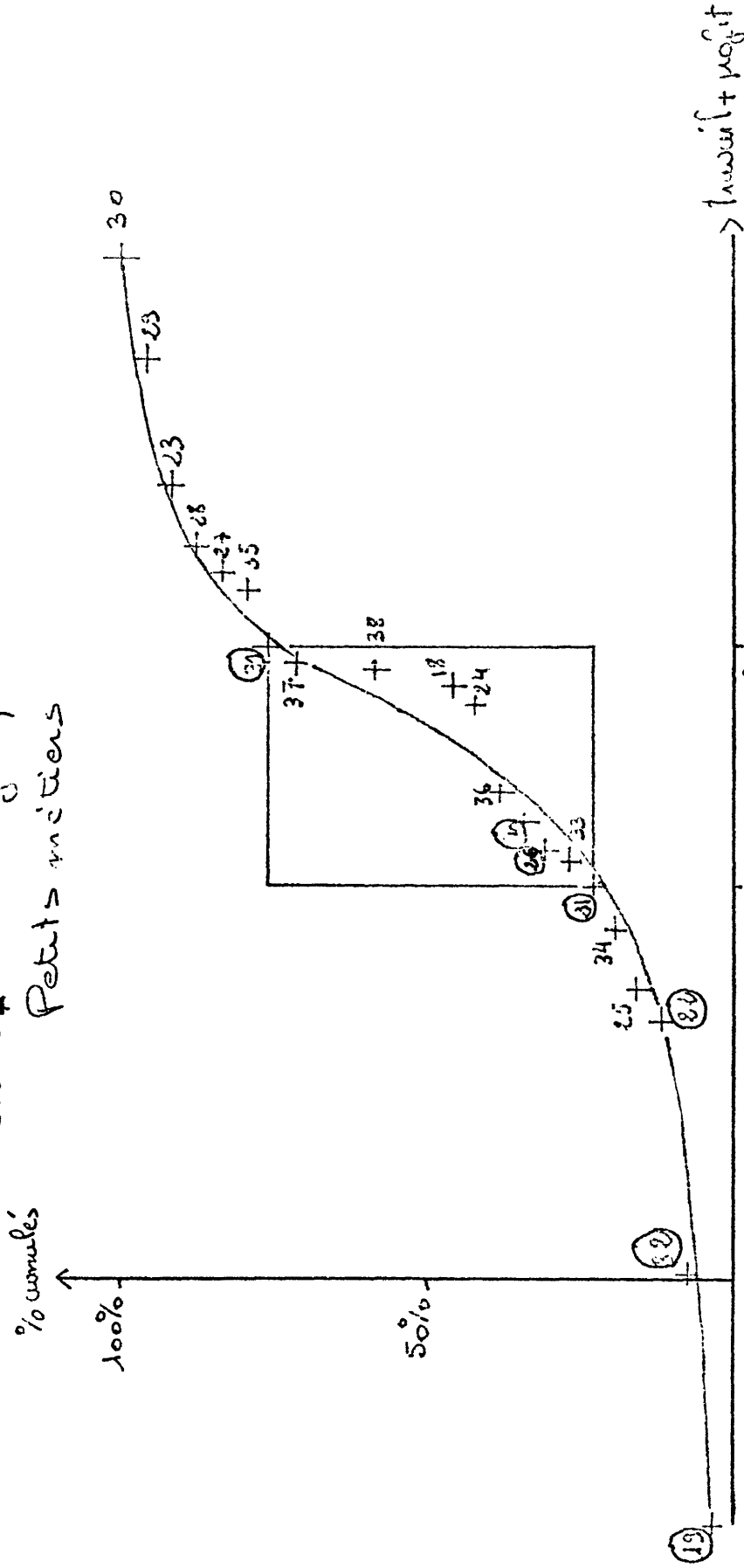
Fig. 6.

Distribution en % cumulés de la rétribution du travail et profit

du patron embauché -

Provence, Côte d'Azur, Corse

Petits métiers

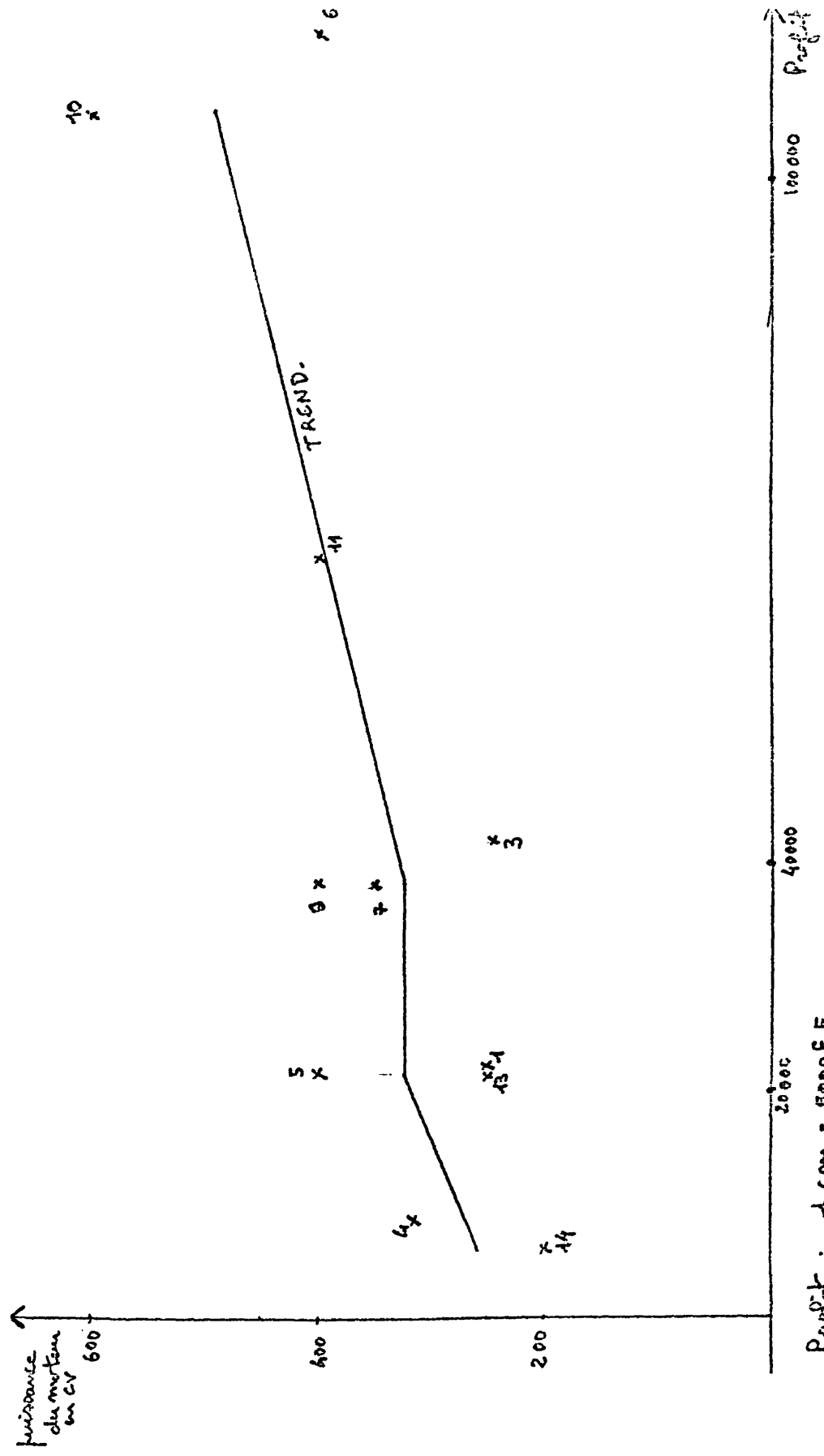


Pourcentages cumulés $\lambda_{um} = 10\%$

Rétribution du travail et profit. du patron embauché $\lambda_{um} = 8000 Ft$

Fig 7

Rapport entre la puissance du moteur et le profit
Chalutiers de 25 T et plus



Profit : 1 cm = 5000 F

Puissance : 1 cm = 50 CV

1x

6 - INTERPRETATION DES RESULTATS

L'interprétation des résultats doit permettre la mise en évidence des éléments de formation du revenu, l'appréciation de la rentabilité comparée des différentes catégories, du point de vue de l'armateur et de l'équipage. Bien entendu, il est nécessaire de préciser les limites des possibilités de l'analyse de la rentabilité et des comparaisons des bateaux entre eux.

Une première remarque s'impose : les données de l'enquête ne concernent qu'une année d'exploitation (1971) aussi, des écarts importants entre bateaux peuvent provenir de phénomènes conjoncturels tels que : achat de matériel, emploi d'hommes supplémentaires, arrêts prolongés du bateau etc..... Des cas aberrants pouvant se présenter, il en sera tenu compte dans l'analyse.

Par ailleurs, il faut noter que les résultats concernant les petits métiers ^{ne} doivent être comparés à ceux des chalutiers qu'avec circonspection. En effet, en dehors de la difficulté de dissocier le profit du salaire, (le budget de l'entreprise et de la famille tendent à se confondre) les conditions de pratique des deux métiers sont profondément différentes.

Ainsi, s'il est fréquent de travailler 14 heures sur un chalutier, un bateau pratiquant le petit métier ne sortira habituellement que 9 heures, sans tenir compte des intempéries qui empêcheront plus ce dernier de naviguer. Il s'agit donc de deux métiers dont les styles de vie différents sont aussi importants à considérer, que les résultats chiffrés des exploitations.

6.I. Chalutiers

6.I.I. Les amortissements

Le calcul sur la base A (20 ans coque, 10 ans moteur) a pour conséquences :

- de rester sans effets pour les résultats des bateaux de plus de 20 ans pour la coque et plus de 10 ans pour le moteur
- de pénaliser les bateaux dont la coque a entre 12 et 20 ans et le moteur de 7 à 10 ans
- d'avantager les bateaux plus récemment construits (coque moins de 12 ans et moteur moins de 7 ans).

Ainsi pour l'ensemble des bateaux enquêtés, (sauf pour 3) le calcul des amortissements dans la base A, est plus favorable à l'exploitation, que le calcul dans la base B. Si certains bateaux ont entre 12 et 20 ans il est fréquent que le moteur soit changé pendant la période ou/le bateau acheté d'occasion entre temps, ou la coque refaite en partie. Ces éléments lèvent la contradiction apparente entre les résultats observés et l'explication théorique précédente. Les explications qui suivent, tiennent essentiellement compte du calcul d'amortissement sur la base A.

6.I.2. Les profits

La comparaison des profits d'entreprises des deux catégories de chalutiers retenues permet de constater que (fig I et 2) : les chalutiers de moins de 25 t ont une forte tendance à réaliser des pertes. En effet, près de la moitié des bateaux de l'ensemble de la côte (moins Toulon) (1) aurait un solde négatif ou légèrement positif.

(1) Il faut considérer à part les bateaux de Toulon dont les caractéristiques diffèrent (moins de 10 t) et dont le profit, s'il est positif, ne permet pas de conclusion en soi, étant donné le cas particulier.

Catégorie	%	Variations du profit
25 t et plus	52 %	6.000 à 42.000
- 25 t	45 %	- 7.700 à 2.600

Une analyse plus précise des graphiques montre que :

- pour les 25 t et plus, la moitié des bateaux présente un solde variant entre 6.000 et 42.000 FF., la plupart des autres navires accusent une rentabilité supérieure à 42.000 FF.

- pour les moins de 25 t, 45 % ont un solde variant entre - 7.700 et 2.600 FF., une forte partie des autres ayant une rentabilité inférieure à ce minimum, c'est-à-dire que leur solde est inférieure à - 7.700 FF. Ces précisions renforcent la tendance générale.

6.I.3. Les rétributions

Si l'on compare les niveaux de rémunération des marins on constate que les variations entre les bateaux de + et - de 25 t se caractérisent ainsi :

Catégorie	%	Variations de rétribution - FF.
25 t et plus	52 %	15.900 à 20.800
- 25 t	68 %	12.600 à 21.700

- Pour les 25 t et plus la moitié des rémunérations varie entre 15.900 et 20.800 FF. la moitié restante étant supérieure à 20.800 FF.

- Pour les moins de 25 t, 68 % ont une rémunération variant entre 12.600 et 21.700 FF., la rétribution des 32 % de reste se répartissant également au-delà de 21.700 et en deça de 12.600 FF.

Les constatations relatives aux niveaux de profit et de rémunération concernant les chalutiers permettent d'avancer que :

- l'exploitation de bateaux de 25 t et plus (plus de 18 m, 180 cv) permet de dégager des profits nettement supérieurs à celle des moins de 25 t ; les écarts quant aux revenus des marins présentant une tendance dans le même sens, mais de façon moins marquée.

Situation des bateaux de moins de 25 t

L'analyse des causes de ces constatations permet d'avancer plusieurs hypothèses explicatives sans qu'elles soient limitatives.

Les chalutiers de moins de 25 t naviguent moins au cours de l'année. En effet, d'après les résultats de l'enquête le nombre moyen de journées de travail en mer est de 160 jours pour les moins de 25 t et de 210 jours pour les 25 t et plus. Les temps de route étant comparables et les marées durant moins de 24 heures dans les deux cas, il en résulte que l'utilisation du bateau est inférieure, de l'ordre de 25 % pour les chalutiers de moins de 25 t, alors que, les frais fixes varient peu, que le bateau soit utilisé ou non et les frais d'entretien de la coque et du moteur restent sensiblement identiques.

L'analyse des résultats ne permet pas de conclure que d'autres facteurs objectifs affectent la rentabilité des moins de 25 t. Ainsi, la recherche de la capacité productrice comparée

des 2 séries de chalutiers (mise en valeur par les rapports

$\frac{\text{recette}}{\text{amortissement} \times \text{nbre de jours en mer}}$ ou

$\frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{amortissement} \times \text{nbre de jours en mer}}$)

ne permet pas d'avancer de nouvelles hypothèses explicatives des résultats des moins de 25 t.

Il semble donc nécessaire de trouver des explications subjectives tenant au dynamisme des patrons par exemple.

Situation des bateaux de 25 t et plus

La situation des bateaux de 25 t et plus, permet-elle de caractériser des tendances significatives ? Si l'on considère le niveau des profits en fonction des caractéristiques du bateau on constate :

- que le niveau des profits tend à croître avec la puissance du moteur (fig. 7). Ceci s'explique par la nécessité d'avoir un moteur puissant pour tracter le chalut, celui-ci travaillant sur des fonds vaseux ou rocheux, souvent en grande profondeur.

- les rapports entre la longueur, la jauge et le profit ne permettent pas d'avancer des hypothèses.

Il aurait été intéressant de déterminer pour cette série de 25 t et plus la puissance optimum en fonction des caractéristiques. L'échantillon trop restreint empêche toute conclusion dans ce sens.

De plus, la comparaison du niveau de rémunération des marins, en fonction des caractéristiques du bateau, ne permet pas d'établir une relation de cause à effet certaine.

6.2. Petits métiers

6.2.I. Profits et rémunérations

Etant donné le particularisme de cette pêche l'analyse retenue est celle du profit d'entreprise cumulée à la rémunération du patron embarqué ; les éléments concernant la rétribution des matelots quand ils existeront, seront mis en évidence.

L'analyse des résultats graphiques (fig. 5,6) permet de dégager selon les régions les montants suivants de la rémunération du travail et du profit du patron embarqué :

Région	%	Variation de la rémunération et du profit du patron - FF.
Languedoc } Roussillon }	23 % 30 %	7.300 à 10.700 (Port Vendres) 21.596 à 25.321 (Sète)
Provence Côte d'Azur Corse	53 %	12.860 à 20.529

On constate une distribution inégale des revenus selon les régions et à l'intérieur d'une même région.

En Provence Côte d'Azur, les résultats des exploitations hors de la tendance centrale se répartissent également en dessous du seuil inférieur et au dessous du seuil supérieur.

En Languedoc Roussillon, deux fortes concentrations de résultats se regroupent dans les deux tendances mises en valeur par le tableau ci-dessus, les 47 % restant se répartissent entre les deux tendances et au delà du seuil supérieur.

L'analyse des disparités nécessite d'affiner les situations locales et de considérer les types de bateaux.

6.2.2. Situations locales

Pour le Languedoc Roussillon, on constate que les deux zones de concentration des résultats d'exploitation correspondent à des quartiers. En effet, les bateaux enquêtés dont le revenu du patron varie entre :

7.300 et 10.700 FF sont de Port Vendres
21.596 et 25.321 FF sont de Sète.

Une nette tendance à l'amélioration des revenus à Sète pour le Languedoc Roussillon peut s'expliquer en partie par les conditions climatiques défavorables sur les côtes du Roussillon qui nuisent aux résultats du quartier de Port Vendres.

En Provence Côte d'Azur et en Corse, les meilleurs résultats sont fournis par les bateaux de Nice. En effet, les cinq patrons interrogés ont des revenus se situant au delà de la tendance moyenne entre 20.529 et 33.206. La vente directe pratiquée par ce type de pêche permet d'expliquer ces résultats d'autant plus que la région très urbanisée encourage les prix élevés du poisson frais, la demande locale étant très forte par rapport à la faible production.

6.2.3. Les types de bateaux

Si l'on distingue deux catégories de bateaux :

50 cv et plus, 10 m et plus
moins de 50 cv, moins de 10 m.

on constate que :

Pour la Provence Côte d'Azur et la Corse, le niveau de rentabilité des bateaux de plus de 50 cv, 10 m, est dans l'ensemble inférieur à celui de la catégorie de moins de 50 cv, 10m. Ce phénomène se confirme dans le Languedoc Roussillon.

En Provence Côte d'Azur et en Corse, les résultats d'exploitation des bateaux de plus de 10 m, 50 cv, interrogés se situent dans la partie inférieure de la courbe (fig. 6 bateaux n° 19,32, 22, 21, 26, 20) sauf un (31), dans un intervalle de revenus compris entre 8.017 et 14.850 FF. La position de ces exploitations en fonction de leur port d'attache permet de renforcer cette tendance. En effet, le bateau (31) dont la position se situe à la limite supérieure de la tendance centrale a les plus faibles résultats du quartier de Nice.

En Languedoc Roussillon, malgré la concentration des résultats selon les quartiers, cette série de bateaux confirme la tendance notamment pour Sète où les résultats des plus de 10 m 50 cv sont nettement inférieurs à la tendance centrale (fig. 5 bateaux n° 12, 11, 1, 3).

L'analyse des comptes d'exercice de ces deux séries de bateaux (tableau 7) conduit à proposer quelques hypothèses.

En moyenne, dans les bateaux de plus de 10 m, 50 cv, il y a un homme de plus que dans les bateaux de moins de 10 m. En fait, ceci est compensé par une augmentation sensible du chiffre d'affaires sur les bateaux de plus de 10 m (chiffre d'affaires **moyen des** bateaux de plus de 10 m : 48.000 FF, bateaux de moins de 10 m : 34.000 FF). Les temps de navigation de chaque catégorie ne sont pas connus avec précision mais seraient plutôt plus élevés pour les bateaux de plus de 10 m. Pour les petits métiers, si les conditions de vente sur le marché varient d'un quartier à l'autre, elles sont comparables à l'intérieur de chaque quartier.

Dès lors, il semble nécessaire d'analyser la capacité de production de chaque type de bateau. A cette fin, on a choisi de comparer les valeurs ajoutées par rapport au capital investi. Pour cela, il a fallu éliminer les bateaux déjà amortis ou partiellement, (coque ou moteur) ceux qui ne pêchent qu'en étang, ainsi que les cas aberrants.

Le rapport $\frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{amortissement}}$ donne les coefficients :

- 10 pour les bateaux de plus de 10 m
- 23 pour les bateaux de moins de 10 m.

Ces résultats sont à manier avec précautions, toutefois il en résulte :

une tendance à un investissement trop élevé pour les plus de 10 m, la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires brut (I) de ces bateaux étant trop faibles par rapport au capital investi.

6.2.4. Mer - Etang

Certains bateaux pratiquent la pêche en étang, ou le double métier pêche étang (ex : sur le tableau 7). Il s'agit de bateaux des quartiers de Port Vendres, Sète et Martigues. Il est difficile de porter un jugement spécifique à ce type de métier qui soit caractéristique par rapport aux analyses précédentes.

Les résultats des revenus des patrons embarqués pour ce type de métier se situent dans la tendance centrale pour Martigues (fig. 6, bateaux 18, 20) et Port Vendres (fig. 5, bateaux 1, 3) alors qu'ils se situent aux deux extrémités pour le quartier de Sète (fig. 5, bateaux 12, 14, 17, 15, 16). L'explication de ce phénomène nous reporte aux paragraphes précédents.

(I) Le rapport $\frac{\text{chiffre d'affaires}}{\text{amortissement}}$ donne respectivement les coefficients :

- 14,4 pour les plus de 10 m
- 40,1 pour les moins de 10 m.

7 - Conclusions sur la situation des différents types de pêche et orientation pour leur restructuration.

L'interprétation des résultats des chalutiers et petits métiers de la Méditerranée française conduit à valoriser certains caractères fondamentaux de la pêche artisanale de cette zone concernant, l'aspect régional de la pêche, le niveau de profit des armateurs, les revenus des matelots et les conséquences sociales de l'activité de la pêche.

7.I. Pêche et région

L'analyse des résultats des petits métiers a mis en évidence la relation entre la pêche et la région dans laquelle elle se trouve. Pour les chalutiers, il en va de même.

Pour les 25 t et plus, les 5 bateaux enquêtés dans le quartier de Sète dégagent les profits les plus élevés et les niveaux de rémunération les plus forts. De même, pour les moins de 25 t, les 2 bateaux de Sète atteignent des profits nettement supérieurs aux bateaux des autres ports (fig. 2 bateaux 2, 8), cette caractéristique étant moins marquée pour le niveau de rémunération. Il apparaît donc que, pour les chalutiers comme pour les petits métiers, les exploitations du quartier de Sète ont les meilleurs résultats tant au niveau des profits que des rémunérations. Ceci peut s'expliquer par :

- les conditions climatiques
- la proximité des fonds poissonneux
- les équipements et infrastructures portuaires (criée électronique)
- l'importance de la flotte, le quartier étant la première zone d'activité de pêche de la Méditerranée Française
- la localisation de Sète favorable aux débouchés des produits (agglomération urbaine de Sète, proximité de Montpellier et Béziers).

Il ne faut pas sous-estimer certaines raisons qui défavorisent la rentabilité des bateaux dans certains quartiers. Ainsi à Marseille, la forte taxation des pêcheurs par les distributeurs affecte les revenus de la pêche; les nouvelles installations en cours d'aménagement, dans le nouveau port de Saumaty, devraient favoriser la croissance des revenus des armateurs et pêcheurs.

7.2. Profits et rémunérations

7.2.I. niveau des profits

Sans revenir sur les analyses antérieures par type de pêche, il ressort que pour les chalutiers, après amortissement et rémunération du capital investi par l'armateur, il se dégage une plus-value pour les 25 t et plus alors que les moins de 25t ont, pour la moitié d'entre eux, des difficultés pour amortir le capital.

Les revenus des patrons armateurs des petits métiers varient eux aussi selon les bateaux : pour les 10 m et plus le niveau de profit cumulé à la rémunération du travail est faible (moins de 13.000 FF par an) alors qu'il varie dans l'ensemble entre 18.500 et 33.000 pour les bateaux de moins de 10 m.

Il semblerait donc que, dans l'état actuel de la flotte (I), il serait plus rentable pour un armateur d'investir dans un bateau de plus de 18 m, 25t équipé d'un moteur de plus de 200 cv ou dans un petit bateau de moins de 10 m, 5 t ayant un moteur de moins de 50 cv.

La tendance intermédiaire représentant un investissement trop élevé par rapport aux résultats d'entreprise.

(I)

7.2.2. niveau des rémunérations

Les tendances constatées pour les profits ne se répercutent pas de façon identique sur le niveau de rétribution du marin. En effet, d'après les données de l'enquête (I) (24 petits métiers sur 38 interrogés ont au moins 2 hommes à bord) la rétribution totale des marins des petits métiers se distribue ainsi par rapport à celle des chalutiers :

Rétribution totale du marin - FF	<u>Chalutiers</u>		<u>Petits métiers</u>	
	≥ 25 t 18 m 180 cv	< 25 t 18 m 180 cv	≥ 4 t 10 m 50 cv	< 5 t 10 m 50 cv
7000 Nbre ⁽²⁾ à 9000 %			2 20	3 21,5
9000 Nbre à 11000 %		2 12,5	2 20	3 21,5
11000 Nbre à 13000 %		6 38	3 30	1 7
13000 Nbre à 15000 %		1 6 6	1 10	1 7
15000 Nbre à 20000 %	7 58	2 12,5	2 20	4 29
20000 Nbre à 25000 %	2 17	4 25		2 14
25000 %	3 25	1 6		

(I) L'analyse pondérée en fonction de la région n'a pas pu être réalisée pour le niveau de rémunération du marin embarqué sur les petits métiers, du fait de la difficulté d'avoir la répartition des bateaux en fonction du nombre d'hommes à bord.

(2) Nbre = Nombre de bateaux

Dans la mesure où il est permis de comparer ces résultats à ceux des chalutiers précédemment étudiés, on constate que le niveau de rémunération des matelots pratiquant le petit métier est plus faible que celui des chalutiers.

Ainsi la tendance générale des rémunérations des marins est de croître selon les types de pêche de la façon suivante :

- petits métiers plus de 10 m, 50 cv
- petits métiers moins de 10 m
- chalutiers moins de 25 t
- + chalutiers 25 t et plus.

Bien entendu, il faut considérer les niveaux de rémunération en fonction des temps de travail qui sont plus élevés sur les chalutiers que pour les petits métiers

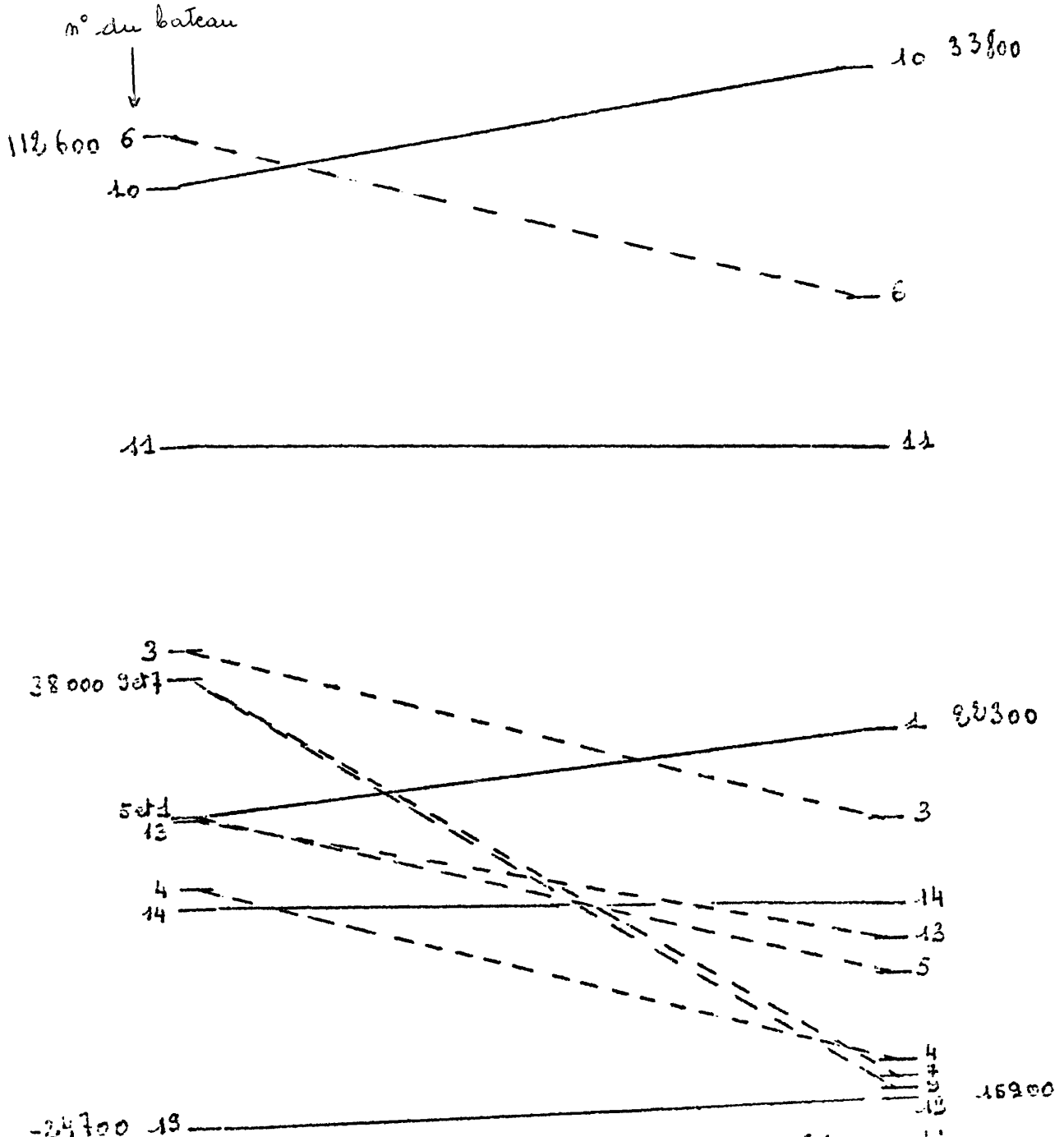
7.2.3. Rapport profit / rémunération

les systèmes de répartition du chiffre d'affaires variant selon les ports et les types de pêche il était intéressant de comparer l'évolution des profits et des rémunérations selon les types de pêche.

L'analyse globale permet de conclure que, lorsque les profits augmentent la rémunération du travail augmente mais dans des proportions différentes. Il n'a pas été possible d'établir un rapport significatif entre les 2 types d'évolution. Ainsi à titre d'exemple (fig. 8) figure pour les 25 t et plus, les résultats comparés des profits et des revenus. Toutefois, il faut signaler que certains bénéfices nets (notamment pour les 25 t et plus) entraînent des taux de profit très élevés.

Fig. 8

Chalutiers de plus de 25 t Ensemble de la côte



Profits ou pertes
coût : 1em = 8 000 FF

Rémunération
totale du marin
coût 1em = 1 000 FF

7.3. Conditions de travail

7.3.1. Selon les pêches

Si les niveaux de rémunération des marins atteignent en moyenne un niveau satisfaisant sur les chalutiers, il faut insister sur la peine au travail provoquée par l'activité de la pêche. Pour les bateaux enquêtés, la durée d'une sortie est en moyenne de 14 heures pour les chalutiers et de 9 heures pour les petits métiers. Il serait illusoire de multiplier ce chiffre par le nombre de jours de sorties en mer pour croire que l'on obtienne le temps total de travail dans l'année. En effet, il faut savoir que le travail à terre représente une part non négligeable (mais difficile à évaluer) du travail du marin, celui-ci n'étant pas rémunéré.

Au delà de la durée même du travail réalisé, il faut aussi considérer les heures de sorties et de rentrées du bateau qui laissent peu de temps libre en famille, notamment pour les chalutiers dont les départs ont lieu vers 3 ou 4 heures du matin, ces rythmes sont imposés par la nature même du métier. Ainsi l'appréciation de la rémunération suivant les types de pêche en Méditerranée doit être pondérée par le facteur social nettement à l'avantage des pêcheurs pratiquant le petit métier.

7.3.2. Recrutement

En Méditerranée Française le recrutement commence à devenir un problème. En effet, sur l'ensemble des bateaux interrogés, 25 % des patrons chalutier éprouvent des difficultés à trouver un équipage et 21 % pour les petits métiers.

La source traditionnelle de recrutement se situe au sein-même de la famille où l'on pratique le métier de père en fils, et la tendance à recruter de main-d'oeuvre étrangère est assez forte dans certains quartiers (voir tableau I3).

Si l'on considère l'âge des équipages, on constate que, tant pour les chalutiers que pour les petits métiers, la moyenne est assez élevée (tableau 12) puisque les équipages sont essentiellement composés d'hommes de plus de 35 ans (si la retraite est à 55 ans, c'est en particulier dû au vieillissement prématuré du marin-pêcheur).

Ainsi la situation de l'emploi paraît-elle pas brillante dans l'ensemble, alors que le niveau de rémunération n'expliquerait pas cette tendance. Il semble donc nécessaire d'insister sur l'amélioration des conditions sociales du métier, si l'on veut éviter une crise de recrutement dans les années à venir.

AGE MOYEN DES MARINS EMBARQUES SUR LES CHALUTIERS

(Et % de la main d'oeuvre étrangère)

Tableau 12

Quartiers	Age moyen		% de la main d'oeuvre étrangère
	Patron-armateur	Equipage	
Port Vendres	48 ans	40 ans	16,8
Sète	40 ans	32 ans	7,4
Martigues	40 ans	37 ans	0
Marseille	41 ans	40 ans	19
Toulon-Nice	46 ans	36 ans	0
Corse	53 ans	30 ans	66,7

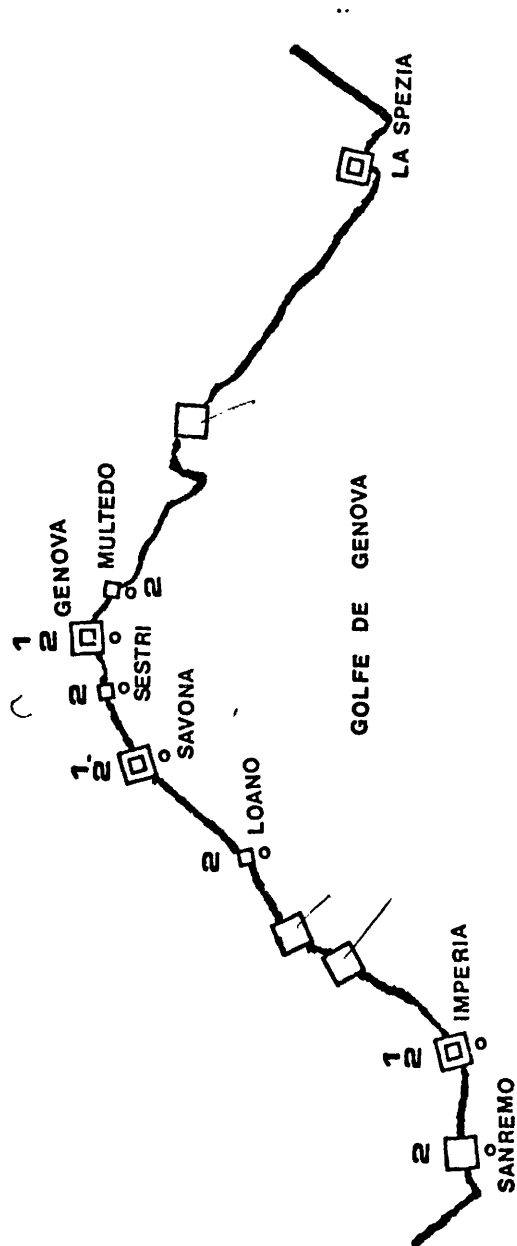
CHAPITRE III

ZONE HAUTE TYRRHENIENNE

LIGURIE

Légende

- ☐ Quartier
- Port
- ▣ Plage
- Visité
- 1 Chalutiers
- 2 Petits métiers



I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Quelques-uns des éléments principaux qui caractérisent l'état et l'évolution socio-économique de la Ligurie trouvent leur fondement dans les conditions géographiques de cette région. Son territoire est de dimensions modestes (541.000 ha) par rapport aux autres zones de la présente étude ou aux autres régions italiennes. Elle est en outre caractérisée par une prédominance de zones en pente (monts et collines) et de petites zones plates près de la mer ou des cours des fleuves dont l'importance est très réduite.

La densité de population, de ce fait est élevée (342 habitants/km² contre les 181 dans l'ensemble du pays). L'action de tous ces facteurs explique donc le fait que le pourcentage de population vivant dans les villes, par rapport au total de la région, est remarquablement supérieur à celui qui est enregistré en moyenne dans l'ensemble du pays.

En ce qui concerne le poids de la population résidante dans les chefs-lieux (voir tableau 1), on enregistre des valeurs qui s'approchent de 60% en Ligurie par rapport à une valeur totale de 30-35% pour l'ensemble du pays.

Il faut signaler que l'incidence utilisée montre une régression pendant les dix dernières années. Cela est dû non seulement à une diminution de la tendance à l'urbanisation mais surtout à la naissance de villes de dimensions plus modestes et qui ne sont pas des chefs-lieux de province.

Tableau 1

Population	ooo					
	1951		1961		1971	
	Italie	zone	Italie	zone	Italie	zone
Totale	47.516	1.567	50.624	1.735	54.025	1.848
Résidante dans les chefs-lieux de province	13.740	898	16.240	1.013	18.454	1.057
% sur le total	28,9	57,3	32,1	58,4	34,2	57,2
Active (1)	19.577	633	19.592	658	18.749	628
Dans le secteur primaire (2)	8.261	113	5.693	82	3.241	47
% (2) (1)	42,2	17,9	29,1	12,5	17,3	7,5

Source : ISTAT

Quelques notes sur l'évolution de l'économie de la région peuvent mieux expliquer les considérations qui précèdent. La Ligurie, qui était fortement industrialisée dès l'unification de l'Italie, notamment par la présence d'industries métallurgiques et mécaniques, fonderies, chantiers, ces derniers grâce à la position sur la mer et aux traditions maritimes. La restructuration du secteur industriel dans la région depuis la deuxième guerre mondiale a eu pour effet de provoquer la diminution des emplois dans ce secteur, comme l'indiquent les données des dix dernières années.

Tableau 2

x 000

Années Emploi	1951		1961		1971	
	Italie	zone	Italie	zone	Italie	zone
Dans le secteur secondaire	4.242	190	5.652	256	6.528	199
Dans le secteur tertiaire	2.539	160	3.663	192	4.327	235

Par contre, l'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire est remarquable (de 160.000 en 1951 à 235.000 en 1971); il faut souligner l'importance des activités liées au tourisme. La naissance de nouveaux secteurs d'activité explique l'importance que la population des chefs-lieux de la Ligurie (40.000 à Imperia, 80.000 à Savona, 800.000 à Gênes, 130.000 à La Spezia). Dans certains cas toutefois, leur rythme d'accroissement est inférieur à celui d'autres centres tels que Sanremo (60.000 habitants), Rapallo (30.000), qui sont plus marqués par le phénomène touristique.

La présence de villes à forte croissance démographique explique aussi l'importance relative de l'emploi dans le secteur tertiaire. Le développement global de la population résidante, pendant les années 1951/1971, a été plus accentué en Ligurie (18% environ) que dans l'ensemble du pays (14% environ).

L'activité de la population de la Ligurie dans le secteur primaire au cours des années 1951/1971 est toujours restée au-dessous de la moitié du niveau moyen du pays (voir tableau 1) : 17,9% contre 42,2% en 1951, 12,5% contre 29,1% en 1961, et enfin 7,5% contre 17,3% en 1971.

L'explication peut être aisément trouvée dans les éléments déjà mentionnés : conditions géographiques, urbanisation de la population parallèle à la présence d'importantes industries et de centres d'activités tertiaires. En outre, le type d'agriculture pratiqué dans la zone est particulièrement intéressant, étant très spécialisé : culture de fleurs et de primeurs, bénéficiant de conditions climatologiques favorables.

Les conséquences sont aussi mesurables au niveau du revenu moyen par personne active.

Des tableaux 3 et 1 on peut déduire que le revenu par tête, en Ligurie, est supérieur au revenu moyen national

Tableau 3

Années	000			
	1963		1970	
	Italie	zone	Italie	zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	92.417	5.330.000	132.525
Industrie	10.757.000	498.990	20.983.000	803.227
Autres activités	10.497.000	596.839	20.540.000	1154.663
Total	25.094.000	1.188.246	46.853.000	2.090.415

Ainsi considérant le résultat économique de l'activité de la pêche dans la région (moyennant la comparaison habituelle avec celui des autres personnes affectées au secteur primaire), il faudra faire particulièrement attention aux conséquences de la structure de l'activité et de son rendement.

Il ne faut pas négliger non plus, comme on le remarque dans d'autres régions de la côte, l'importance des emplois-refuge ou à mi-temps dans une situation économique où il existe une forte activité touristique.

Le tableau suivant nous donne la situation des emplois de la région par rapport au pays :

Population	1971 (ooo)	
	Italie	zone
Totale	54.025	1.848
Active	18.749	628
% sur le total	34,7	33,9
Active dans le secteur primaire	3.241	47
% Active primaire sur le total	17,3	7,5
Active dans la pêche	53	1,4
% Active pêche sur active totale	0,3	0,2
% Active pêche sur active primaire totale	1,6	3

Dans le tableau ci-dessus nous remarquons que le pourcentage des pêcheurs en Ligurie est inférieur au pourcentage national (0,2% par rapport à 0,3%). Par contre, le pourcentage des pêcheurs en Ligurie, par rapport aux actifs du secteur primaire de cette zone est supérieur au pourcentage national (3% par rapport à 1,6%).

Ceci s'explique car le revenu des pêcheurs artisans (petits métiers) est plus élevé que celui des ouvriers agricoles.

Tableau 4

NOMBRE DES BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE
 BATTELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Quartiers Compartimenti		Bâteaux inscrits Battelli iscritti		dénombrés calcolati	estimés stimati
		Quartier Compart.	(1) Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Chalut Strascico	Imperia	40	31	25	30
	Savona	18	9	7	14
	Genova	63	9	9	63
	La Spezia (2)	26	-	-	23
	Total Totale	147	49	41	130
Engins Attrezzi	Imperia	148	75	25	50
	Savona	158	58	16	44
	Genova	396	106	30	112
	La Spezia (2)	200	-	-	70
	Total Totale	902	239	71	276

(1) ISTAT : Annuario caccia e pesca 1971

(2) Calcolati con il coefficiente della zona
 calculés avec le coefficient de la zone

Il faut remarquer dans le tableau précédent le peu de différence existant entre les chalutiers inscrits dans les quartiers et ceux que nous avons estimés réellement existants; cela pourrait signifier que la flotte est assez vieille et encore en activité dans son ensemble.

Nous avons de graves doutes au sujet de l'évaluation des bateaux qui pêchent aux engins. Nous avons en effet calculé qu'il n'y en a que 266 sur les 902 inscrits.

En Ligurie nous avons visité 3 des 4 ports principaux, qui abritent peu de petits métiers. Le long de la côte existent d'innombrables petits ports et calanques qui, tous, abritent des bateaux de pêche aux engins.

Le paramètre que nous avons employé dans les autres régions n'est pas valable pour celle-ci, d'où notre évaluation doit être considérée très inférieure à la réalité.

Tableau 5

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE
 DIVISIONE DEI BATTPELLI PER TIPO DI PESCA

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalut. Totale Strascico	Engins Attrezzi
	+ 50 t	- 50 t			
Imperia		15	15	30	50
Savona		9	5	14	44
Genova	7	25	31	63	112
La Spezia		8	15	23	70
Total Totale	7	57	66	130	276
Total t. Totale	366	1.780	825	2.971	700
Moyenne t. Media	52	31	12,5	22,8	2,6

Le tableau 5 montre que la catégorie des chalutiers hauturiers de plus de 50 t. est peu importante, tandis que la catégorie inférieure à 50 t. est assez nombreuse. En effet, elle comprend 57 bateaux ayant une jauge moyenne de 31 tonnes. Cela est expliqué par l'exigence de faire des sorties brèves; il est en effet très difficile de trouver du personnel qui soit disposé à s'embarquer pour de longues périodes, ce qui rend peu rentables les gros investissements nécessaires pour un gros chalutier. Ces investissements n'ont jusqu'ici reçu aucune aide de la part d'organismes publics tels que, par exemple, la Cassa del Mezzogiorno.

Tableau 6

Pêche hauturière au chalut

X 000 Lit.

	54 Genova	55 Imperia	56 Imperia	57 Savona	58 Savona
	21 m	18 m	16 m	23 m	22 m
	50 t	34 t	36 t	49 t	45 t
	200 HP	100 HP	110 HP	190 HP	165 HP
1	20.000	13.600	11.300	35.500	44.750
1.1		600	300	500	750
1.2	20.000	13.000	11.000	35.000	44.000
2	13.620	5.200	5.960	11.060	13.350
2.1	3.000	1.000	1.000	2.550	2.700
2.2	250	250	500	150	200
2.3	600	100	250	360	400
2.4	2.000	700		1.000	1.500
2.5	1.000	720	760	900	1.200
2.6	4.500	3.630	5.350	2.200	2.500
2.7	2.270	1.500	1.100	4.500	4.550
3	6.350	4.500	2.040	23.040	30.650
3.1	6.300	7.140	4.170	15.120	10.020
3.2	350	160	160	450	500
3.3	-270	-2.500	-2.290	7.470	15.450
3.4	3.500	1.300		2.100	4.130
3.5	-3.770	-3.500	-2.290	5.370	14.350
3.5.1	2.000		2.430		4.200
3.5.2	-5.770	-3.500	-2.290	2.940	10.150
4	500	950		130	550
5	-6.270	-4.750	-2.290	2.510	9.300
3.3	-270	-2.500		7.470	15.450
3.4	4.550	2.000		3.090	5.910
3.5	-4.550	-4.500		4.350	12.570
3.5.1	2.000			2.430	4.200
3.5.2	-6.550	-4.500		1.950	5.370
4	500	950		130	550
5	-7.350	-5.450		1.520	7.520
6.1	1.066	2.000	1.260	540	1.120
6.2		200	100	90	120
6.3	1.066	2.200	1.360	930	1.240
6	4	3	3	6	6
7	230	300	210	250	250
8	4.600	6.600	6.000	3.400	4.500
9					

1 Valeur de la pêche

1.1 Godaille

1.2 Recettes

2 Coûts directs = Consommation intermédiaire

2.1 Gasoil

2.2 Lubrifiant

2.3 Glace

2.4 Caisses

2.5 Nourriture

2.6 Entretien

2.7 Services généraux

3 Valeur ajoutée = I.2 - 2

3.1 Rémunération du travail = Masse salarial + charges sociales + primes

3.2 Impôts et taxes

3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 + 3.2)

3.4 Amortissement

3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4

3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté

3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire Net

5 Profit ou pertes d'entreprise (revenu de l'entreprise) 3.5.2 - 4

3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 - 3.2)

3.4 Amortissement

3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4

3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté

3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire

5 Revenu net de l'entreprise

3.5.2 - 4

6.1 Part du marin

6.2 Primes

6.3 Godaille

6 Rétribution totale du marin

7 Nombre membres d'équipage

8 Nombre journées de travail

9 Rendement moyen par journée de travail

Tableau 7

x 000 Lit

Pêche aux engins

	85 Sestri 15 m 20 t 50 HP	86 Genova 7 m 7 t 70 HP	87 Multedo 8 m 6 t 34 HP	88 S. Remo 7 m 2 t 25 HP	89 S. Remo 15 m 18 t 180 HP	90 S. Remo 7 m 2 t 22 HP	91 Savona 10 m 5 t 26 HP	92 Loano 10 m 10 t 80 HP	93 Savona 12 m 10 t 90 HP	94 Savona 11 m 9 t 100 HP
1	14.000	13.000	12.000	2.900	20.000	2.300	6.000	15.000	16.000	21.000
2	4.000	5.660	4.790	1.240	10.620	120	1.450	3.580	4.900	6.920
2.1	700	600	230	50	500	10	50	300	300	500
2.2	300	50	50	10	120		30	30	100	100
2.3	400	750	700	960	7.000		1.000	1.000	1.000	1.000
2.4		750	300				500	500	500	260
2.5	1.400	1.900	2.050	120	600	110	620	950	1.200	3.600
2.6	1.500	1.560	1.440		2.400		750	1.700	1.800	2.460
3	1.400	7.370	7.210	1.660	9.350	2.150	4.520	11.420	11.100	14.150
3.1	630	100	150	40			150	560	200	430
3.2	5.300	6.160	6.140	1.156	4.690	2.150	3.420	7.500	7.000	10.160
3.3	600	330	700	100	1.500	100	230	620	320	1.000
3.4	150	200	70	20	1.200	60	70	120	150	50
4	-250	550	150	314	1.990	-160	650	2.620	3.430	2.490
5	530	470	1.020	583	1.170	1.090	1.710	1.250	870	1.450
6	10	13	6	2	4	2	2	6	8	7
7		330	330	330	300	300	330	330	330	330
8										

3 Valeur ajoutée = 1 - 2

3.1 Intérêts sur le capital emprunté

3.2 Remunération du travail = Masse salariale

3.3 Amortissement

3.4 Remunération du capital du propriétaire

4 Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)

5 Retribution du marin Part + Godaille

6 N° hommes d'équipage

7 Journées de travail

Dans le tableau 6, il faut remarquer le compte du bateau 86 de Imperia : s'agissant d'un bateau très vieux, on n'a pas cru opportun de lui attribuer des dépenses pour amortissements, alors qu'il a une grosse dépense d'entretien de (au point 2.6) plus de 5 millions. La grande différence entre les revenus d'entreprises des bateaux de Gênes et de Imperia et Savona, à notre avis, n'est due qu'à une différence de capacité des armateurs dans la gestion.

Il faut remarquer (tableau 7) le grand nombre d'hommes qui sont employés sur des petits bateaux (5/10 tonnes) utilisant la seine; cette habitude est propre à cette zone.

Il faut encore noter la moyenne de jours de travail qui est assez élevée et qui permet de réaliser des gains intéressants.

Tableau 8

POIDS DES QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	Imperia			Savona			Genova		
	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso
Chalut hauturier Strascico d'altura + 50 t							6		
Chalut hauturier Strascico d'altura - 50 t	15	2	15	9	2	9	25	1	52
Chalut côtier Strascico costiero	15			5			31		
Engins Attrezzi	50	3	8	44	4	5,5	112	3	18

Tab. 9a

CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

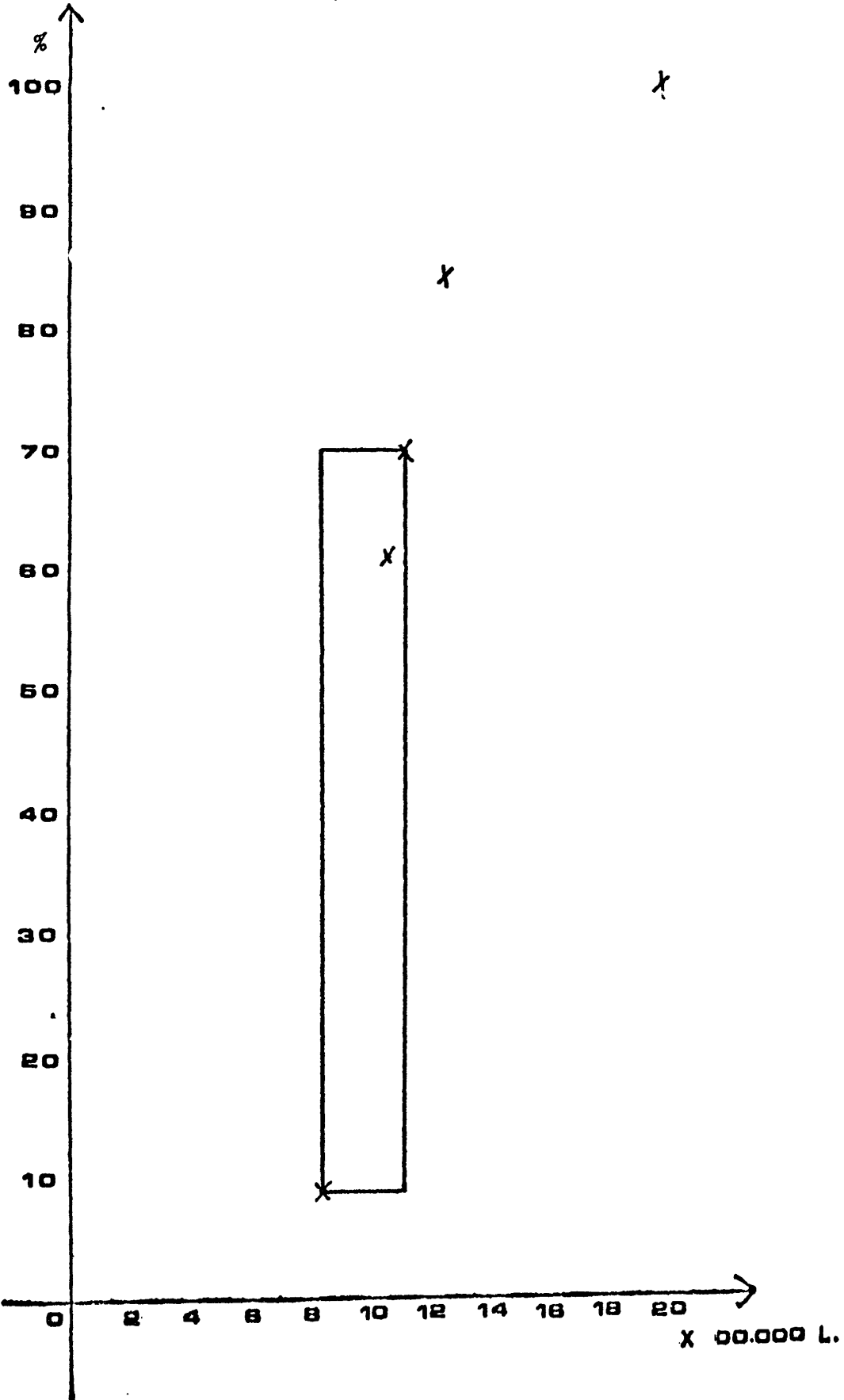
STRASCICO D'ALTURA - 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	revenu reddito x 000 Lit
87	9	9	930
84	52	61	1.066
88	9	70	1.240
86	15	85	1.360
85	15	100	2.200

Tab. 9a bis

CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE DU MARIN

STRASCICO D'ALTURA - 50 t · DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DEL MARINAIO



Tab 9 b

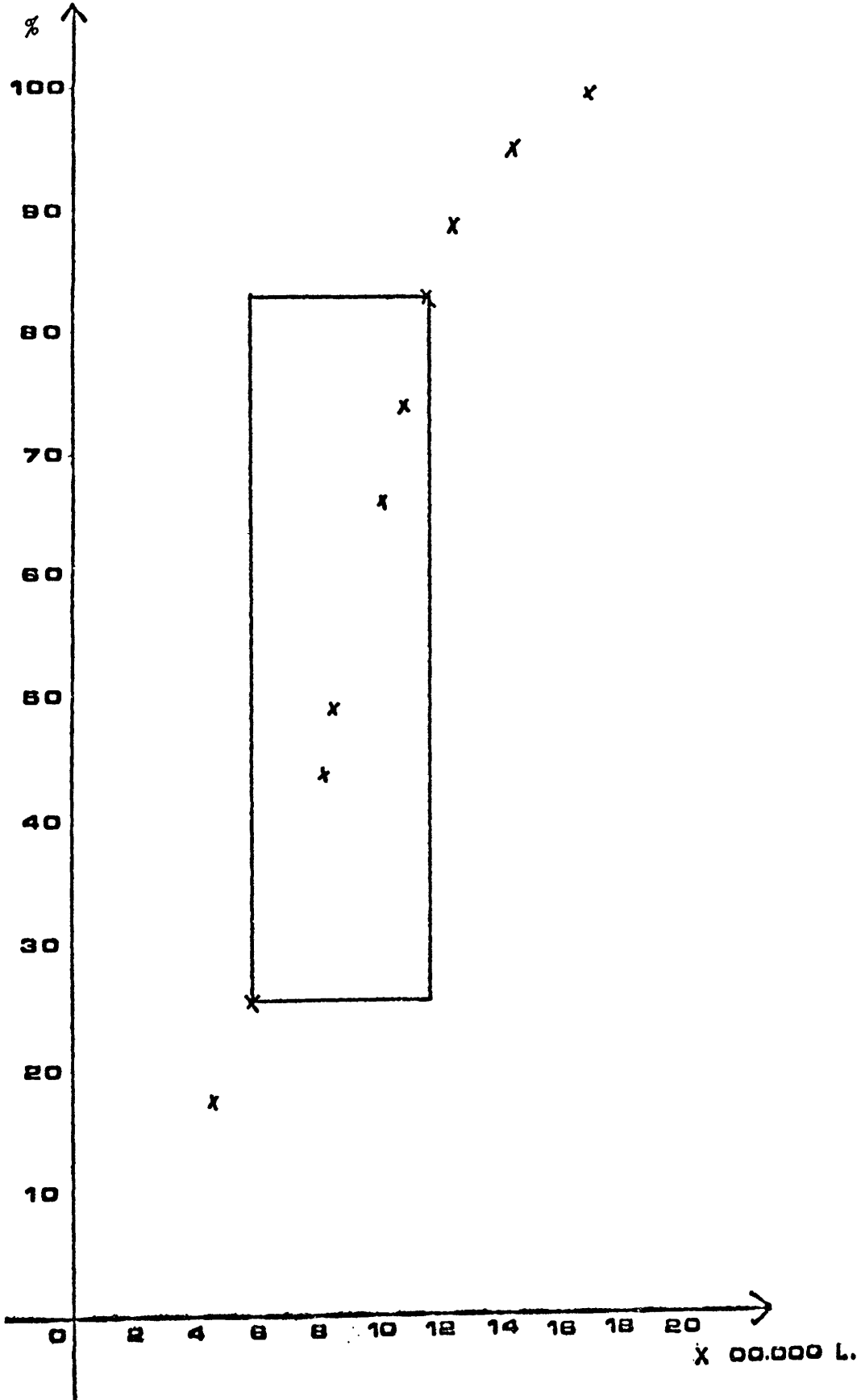
PETITE PECHE AUX ENGINES
DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DE LA RETRIBUTION
TOTALE D'UN MARIN

PICCOLA PESCA
DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE
TOTALE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	revenu reddito x 000 Lit
86	18	18.0	470
88	8	26.0	583
85	18	44.0	830
93	5.5	49.5	870
87	18	67.5	1.020
90	8	75.5	1.090
89	8	83.5	1.170
92	5.5	89.0	1.250
94	5.5	94.5	1.450
91	5.5	100.0	1.710

Tab. 9b bis

PETITE PECHE AUX ENGINS
DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DES REVENUS DES PECHEURS
PICCOLA PESCA
DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DEI REDDITI DEI PESCATORI



Tab 9 c

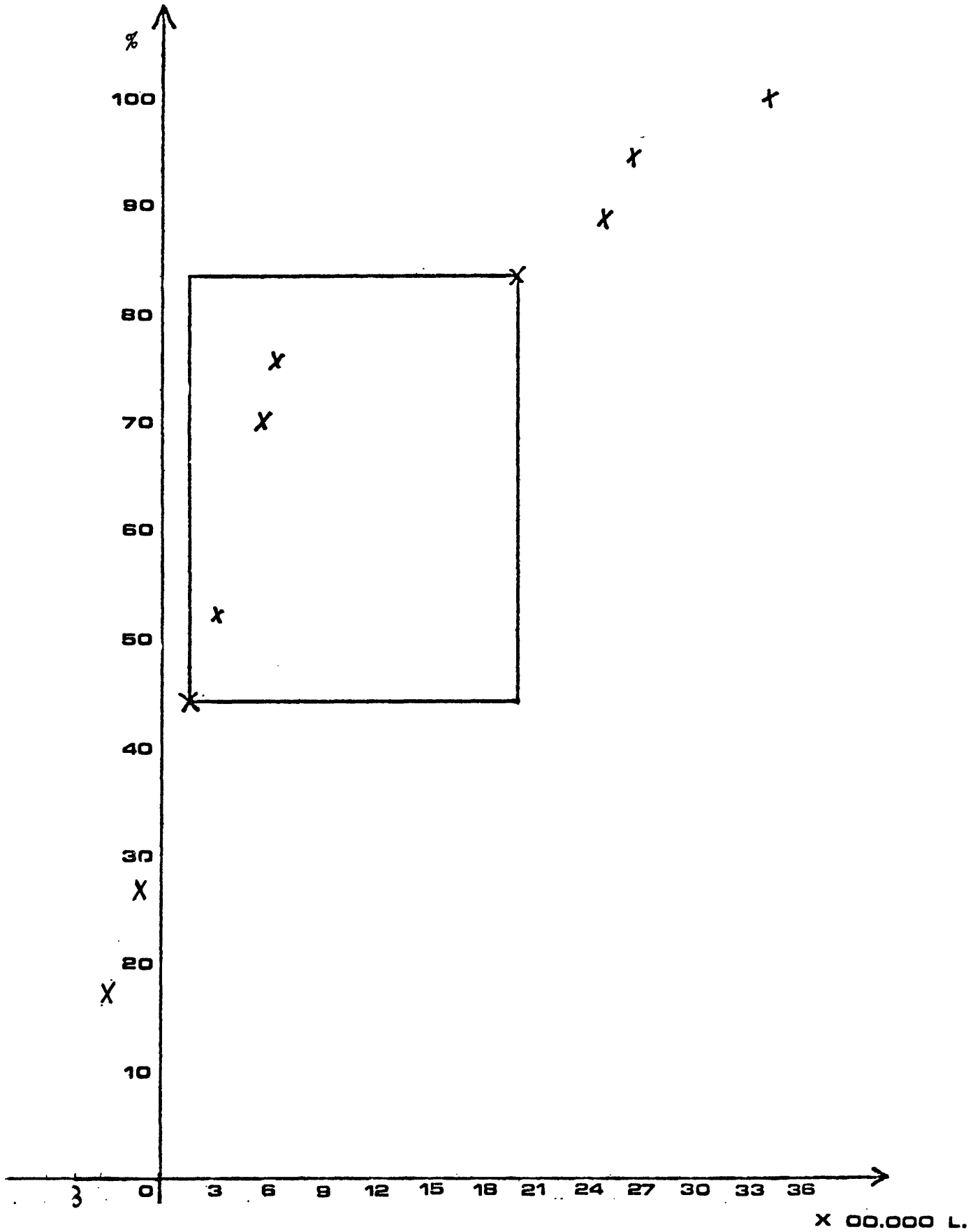
PETITE PECHE AUX ENGINs
DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DES REVENUS DES ENTREPRISES

PICCOLA PESCA
DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DEI REDDITI DELLE IMPRESE

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	pertes ou profits perdite o profitti x 000 Lit
85	18	18.0	- 280
90	8	26.0	- 160
87	18	44.0	150
88	8	52.0	314
86	18	70.0	550
91	5.5	75.5	650
89	8	83.5	1.990
94	5.5	89.0	2.490
92	5.5	94.5	2.620
93	5.5	100.0	3.430

PETITE PECHE AUX ENGINES
DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DES REVENUS DES ENTREPRISES.

PICCOLA PESCA
DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DEI REDDITI DELLE IMPRESE



Tab IO

TABEAU RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITOLATIVA DELLE FORCHETTE DE MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x 000 L.	Coûts directs Costi dir. x 000 L.	Coûts fin. amortis Costi fin. ammortam. x 000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Pertes ou prof. d'entreprise Perdite o profitti x 000 Lit.	Valeur part annuelle Valore annuo parte x 000 Lit.
bateaux + 50t battelli +50t	50 t 160 à 200 HP	20.000	11.000	5.000	4 à 6	180	- 4.750 à 2.810	930 à 1.240
		à 44.000	à 13.000	à 9.500		à 250		
Chalut côtier Strascico costiero	2 à 20 t 22 à 90 HP	2.300	120	160	2 à 10	300	150 à 1.990	583 à 1.170
		à 20.000	à 4.900	à 2.700		à 330		

Le tableau 10 nous confirme ce qui a déjà été dit dans les commentaires au tableau 5 quant à la difficulté de trouver du personnel qui soit disposé à rester en mer pour plus de 24 heures. En effet, on peut remarquer que sur les chalutiers sont embarquées 4 à 5 personnes, tandis que sur les bateaux à seine tournante il y en a même 10. Il faut aussi remarquer, et on peut le faire mieux dans le tableau 7, que les résultats augmentent en proportion du nombre des hommes d'équipage. Cela, nous le verrons ensuite, est exactement le contraire de ce qui se vérifie dans le reste de l'Italie, où, une fois dépassé un nombre optimal d'hommes d'équipage, la productivité des autres descend à des niveaux marginaux, en abaissant par conséquent les revenus de chacun. Les revenus des pêcheurs, toutefois, sont parmi les plus élevés en Italie.

Le tableau 11 montre la validité de l'échantillonnage des ports; surtout dans le quartier de Imperia, on a visité des ports qui représentent 63% du total et on a interviewé 10% des bateaux existants. Le pourcentage des ports visités reste assez élevé dans le quartier de Savona (50%), de même que le pourcentage des questionnaires remplis, tandis qu'il baisse à Gênes, étant donné l'importance désormais réduite de la pêche dans ce port industriel, et qu'il est plus difficile d'établir des contacts avec les pêcheurs.

On a donc visité 28% du total des ports de la région et on a effectué des interviews sur 13,2% des bateaux existants.

Tab 11

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONAGE DES PORTS
 VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bât. Quart. Bat. Comp. A	Bât. Ports Plages vis. Bat. Porti Spiagge v. B	% B A	Quest. Int. C	% C B
Imperia	2	6	2		80	50	63	5	10
Savona	1	13	1	1	58	23	50	6	25
Genova	2	17	2	2	175	39	22	4	10
La Spezia	1	12			93				
Total Totale	6	48	5	3	396	112	28	15	13,2

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE
ET ORIENTATIONS POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut ; bateaux de moins de 50 tonnes

Il y a dans cette zone 57 chalutiers qui ont une jauge moyenne de 31 tonnes, pour un tonnage total de 1.780 tonnes, qui représente 4% du tonnage national de cette catégorie. Les revenus de gestion de ce type de bateaux varient entre un passif de 7 millions et un actif de 7,5 millions. Ceci est dû, à notre avis, seulement à la différence de capacité des armateurs. Il faut en outre remarquer qu'il y a des gros frais d'entretien dus à l'âge vénérable des bateaux. 250 hommes environ sont employés dans ce type de pêche.

2. Pêche au chalut côtier

Nous comptons 66 bateaux dans cette catégorie pour un total de 825 tonnes, soit 2% du tonnage national de cette catégorie. Ces unités emploient environ 150 hommes. Nous n'avons pas estimé intéressant d'interviewer les bateaux de ce type, qui devraient avoir des gestions comparables à celles de la côte française. Les conclusions pour ce type de pêche sont analogues.

3. Petite pêche aux engins

A notre avis nos enquêtes ayant porté sur des ports où il est resté peu d'engins, les extrapolations qui ont été faites ne sont pas valables pour toute la zone qui est constellée de petits ports, et nous tendons plutôt au chiffre total officiel, soit 900 bateaux environ pour un total de 2.200 tonnes, c'est-à-dire 4,4% du total national de cette catégorie, avec un emploi d'environ 1.000 pêcheurs.

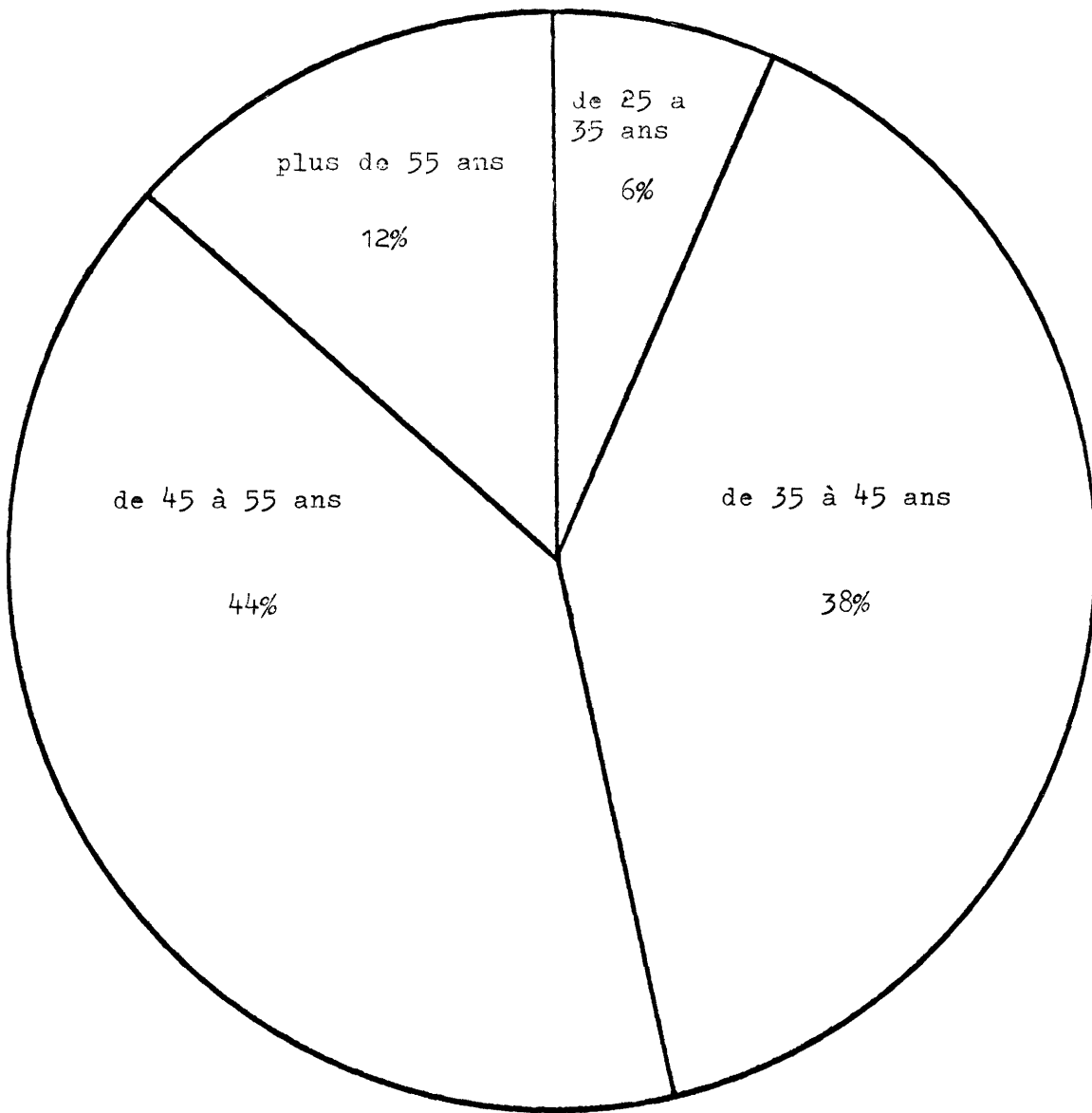
Cette pêche peut donner des revenus très intéressants, soit aux marins, soit aux armateurs.

Nous avons noté que les bateaux en général sont armés par de nombreux hommes, maximum 10 ou 11, tous pêchant soit au lamparo soit avec des lignes pour le thon ou l'espadon.

Les bateaux à engins polyvalents pontés ou semi-pontés d'une longueur minimale de 12 m. et d'une jauge de 10 - 15 t.; moteur de 100 HP Diesel rapide (voir le tableau 7 pour les bateaux 92/93/94) semblent constituer le type le plus intéressant.

Division des marins pecheurs par classe d'âge.

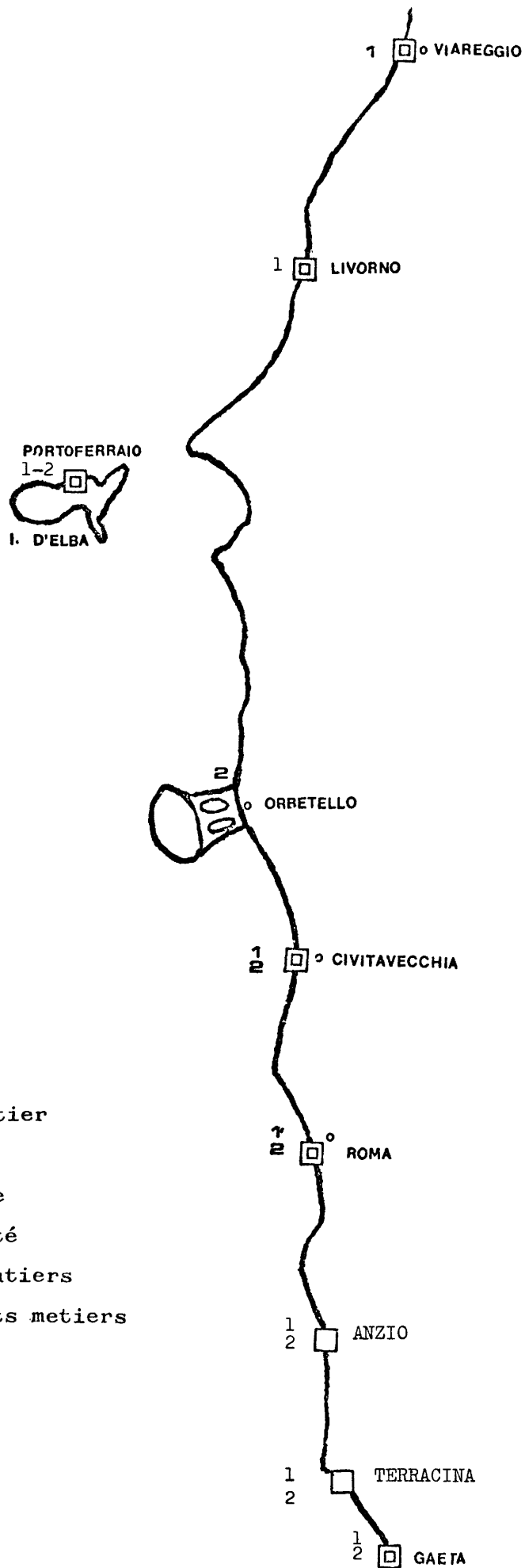
Ripartizione dei marinai per classe d'età.



CHAPITRE IV

ZONE MOYENNE TYRRHENIENNE

TOSCANE ET LATIUM



L gende

- ▣ Quartier
- Port
- ▣ Plage
- Visit 
- 1 Chalutiers
- 2 Petits metiers

I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Les réalités socio-économiques de la zone qui correspond aux régions du littoral considéré dans ce chapitre sont très différentes.

Relevons avant tout que nous sommes en présence de deux régions dissemblables même si, en considérant seulement la pêche un parallèle peut être établi.

Ceci n'exclut pas que pour les informations que nous allons fournir il est nécessaire de rappeler les caractéristiques principales de ces deux régions. La superficie totale des deux régions est de 4.000.000 d'hectares; la densité de la population (1971) est de 204 habitants par km², un peu plus que la moyenne nationale de 181 habitants par km². Pendant ces derniers vingt ans, de 1951 à 1971, la population a augmenté dans l'ensemble d'environ 26% avec un rythme beaucoup plus élevé que pour le reste du pays, 14%.

Cette augmentation est due uniquement à la région du Latium, en effet, pour la Toscane, pendant la même période l'augmentation de la population n'est environ que de 10%.

On peut donc affirmer qu'une part importante de l'augmentation de la population est due à l'urbanisation de Rome, qui augmente sa population de 1,7 million d'habitants en vingt ans, ce qui nous amène actuellement à 3.300.000 habitants, contre les 1.600.000 habitants de 1951.

Tableau 1

Population	x 000					
	1951		1961		1971	
	Italie	zone	Italie	zone	Italie	zone
Totale	47.516	6.499	50.624	7.244	54.025	8.172
Résidante dans les chefs-lieux de province	13.740	2.757	16.240	3.460	18.454	4.211
% sur le total	28,9	42,4	32,1	47,8	34,2	51,5
Active (1)	19.577	2.627	19.592	2.707	18.749	2.799
Dans le secteur primaire (2)	8.261	955	5.693	577	3.241	298
% (2) (1)	42,2	36,4	29,1	21,3	17,3	10,6

Source : ISTAT

D'une façon analogue on peut affirmer que le poids de la population résidante dans les chefs-lieux est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (42,4% par rapport à 28,9% en 1951; 47,8% par rapport à 32,1% en 1961 et 51,5% par rapport à 34,2% en 1971). Ceci est dû surtout au rythme plus élevé de l'augmentation de la population dans les chefs-lieux du Latium (particulièrement Rome). En effet, si nous considérons seulement la Toscane, l'augmentation de la population dans les chefs-lieux est de 2-3% au-dessus de la moyenne nationale. La Toscane est encore aujourd'hui une région qui offre une certaine dispersion de résidence sur son territoire; ceci se vérifie à différents

niveaux et par de nombreuses indications : présence d'un nombre élevé de communes, importance relative des résidences dispersées autour des communes; importance des petits groupes d'habitations qui dérivent de leur première raison d'exister, l'agriculture.

Le pourcentage de l'activité dans le secteur primaire par rapport à l'activité totale décroît, comme dans les autres régions, mais est inférieur à la moyenne du pays. A ce propos nous devons signaler que les pourcentages relatifs seulement à la Toscane, sont plus élevés que ceux du Latium, même s'ils se maintiennent légèrement en-dessous de la moyenne nationale (environ 42% en 1951 et 12% en 1971).

Tableau 2

Années Emploi	x 000					
	1951		1961		1971	
	Italie	zone	Italie	zone	Italie	zone
Dans le secteur secondaire	4.242	516	5.652	736	6.528	841
Dans le secteur tertiaire	2.539	407	3.663	633	4.327	774

L'augmentation de la population active dans le secteur secondaire a été supérieure à la moyenne nationale (63% durant ces dernières vingt années contre 54%). Nous avons également enregistré un rythme plus intense des naissances (90% contre 72% environ). Les deux régions ont évolué différemment : la Toscane a eu une évolution plus marquée dans le secteur industriel, alors que le Latium a évolué plus dans le secteur commercial et les services.

Le long des côtes de la Toscane et du Latium, nous notons une activité touristique très importante; il suffit de considérer la côte de la Versilia (Viareggio) et les côtes près de Rome. Ceci est une cause ultérieure de l'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire; ce phénomène se reproduit ici comme le long des littoraux d'autres régions et caractérise presque tout le littoral italien. Cette activité étant saisonnière entraîne une certaine indisponibilité de main-d'oeuvre pour la pêche. La tradition des marins pêcheurs en Toscane où des centres, comme S. Stefano, Porto Ercole et Viareggio, existaient déjà depuis des centaines d'années, est plus ancienne qu'au Latium.

Le revenu par tête dans cette zone par rapport au pays est le suivant :

Tableau 3

x 000 Lit

Années	1963		1970	
	Italie	zone	Italie	zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	424.745	5.330.000	678.711
Industrie	10.757.000	1.344.366	20.983.000	2.568.980
Autres activités	10.497.000	2.239.278	20.540.000	4.444.974
Total	25.094.000	4.008.389	46.853.000	7.692.665

En ce qui concerne la productivité par personne dans les différents secteurs d'activité, on constate des conditions plus favorables pour les sujets actifs du secteur primaire dans les deux régions par rapport à la moyenne nationale, avec des revenus respectivement de 2,3 - 2,4 millions par rapport à 1,6 - 1,7 millions (nous constatons un revenu légèrement supérieur de 2,5 millions en Toscane par rapport à un revenu de 2,2 - 2,3 au Latium).

Pour le secteur industriel, nous constatons des revenus de 3,1 - 3,2 pour l'année 1971 pour les deux régions et également dans ce cas les revenus de ces deux régions sont supérieurs aux moyennes nationales, 2,3 - 2,4 millions par an, avec un avantage pour les travailleurs du secteur industriel du Latium : 3,4 - 3,5 millions par an.

Le tableau suivant nous donne la situation des emplois de la région par rapport au pays :

Population	1971 (ooo)	
	Italie	zone
Totale	54.025	8.172
Active	18.749	2.799
% sur le total	34,7	34,2
Active dans le secteur primaire	3.241	298
% active primaire sur le total	17,3	10,6
Active dans la pêche	53	6,4
% Active pêche sur active totale	0,3	0,2
% Active pêche sur active primaire totale	1,6	2

Dans cette zone, comme pour la précédente, le pourcentage des pêcheurs par rapport à la population active est inférieur à la moyenne nationale (0,2 par rapport à 0,3).

Par contre, le pourcentage des pêcheurs, par rapport aux actifs du secteur primaire de la région, est supérieur au pourcentage national (2% par rapport à 1,6%).

Tableau 4

NOMBRE DES BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE
BATELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Quartiers Compartimenti		Bâteaux inscrits Battelli iscritti		dénombrés calcolati	estimés stimati
		Quartier* Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visit.	Quartier Compart.
Strascico	Viareggio	72	70	62	63
	Livorno	143	65	62	136
	P. Ferrario **	75	-	-	69
	Civitavecchia	19	19	16	16
	Roma	191	58	42	151
	Gaeta **	69	-	-	49
	Olbia **	21	-	-	21
	P. Torres **	40	-	-	40
	Cagliari **	71	-	-	71
Chalut	Total Totale	701	212	182	616
Attrezzi	Viareggio	90	41	41	90
	Livorno	305	98	20	62
	P. Ferrario **	101	-	-	39
	Civitavecchia	58	58	34	34
	Roma	307	97	21	66
	Gaeta **	319	-	-	116
	Olbia **	238	-	-	238
	P. Torres **	277	-	-	277
	Cagliari **	454	-	-	454
Engins	Total Totale	2.149	294	116	1.376

* ISTAT : Annuario caccia e pesca 1971
 ... Calcolati con il coefficiente della zona
 ** Calculé avec le coefficient de la zone

Quelques considérations s'avèrent nécessaires à l'égard du tableau 4. En effet, en ce qui concerne les chalutiers, la différence entre les bateaux inscrits et ceux que nous avons estimés n'est pas très grande, (12% environ), tandis que la même différence est beaucoup plus marquée en ce qui concerne les bateaux aux engins (35% environ).

Il faut avant tout remarquer que ces différences sont dues presque toujours au fait que beaucoup de très vieux bateaux ne sont pas rayés des registres au moment où ils cessent d'être employés pour la pêche. La petite différence relevée parmi les chalutiers est donc due ou au soin des armateurs qui communiquent à la capitainerie de port le rayage à faire, ou bien, plus probablement, au fait que la flotte de cette zone ne se renouvelle pas trop : les bateaux très vieux sont donc réellement encore en activité. La différence remarquable relevée en ce qui concerne les bateaux aux engins est également due à des rayages non effectués.

Tableau 5

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE

DIVISIONE DEI BATTELLI PER TIPO DI PESCA

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalutiers Totale Strascico	Engins Attrezzi
	+ 50 t	- 50 t			
Viareggio	5	34	24	63	90
Livorno	13	86	37	136	62
P. Ferraiò	18	33	18	69	39
Civitavecchia	1	13	2	16	34
Roma	12	80	59	151	66
Gaeta	1	26	22	49	116
Olbia	3	10	8	21	238
P. Torres	3	24	13	40	277
Cagliari	16	23	32	71	454
Total Totale	72	329	215	616	1.376
Total t. Totale	5.976	10.857	2.408	19.241	4.678
Moyenne t. Media	83	33	11,2	31,2	3,4

Le tableau 5 indique le type de pêche le plus pratiqué dans cette zone et l'importance, mesurée en unité de navire et tonnes de jauge de chaque type de pêche par rapport aux autres.

La pêche au chalut est pratiquée par des bateaux ayant moins de 50 tonnes de jauge et cela pour des raisons bien précises : étant donné le manque de main-d'oeuvre, les armateurs ont choisi des bateaux qui peuvent être armés par quatre hommes seulement, mais qui soient en mesure de rejoindre, à partir de la côte continentale, la mer de Sardaigne, qui est beaucoup plus poissonneuse que la mer de la Toscane ou du Latium.

A notre avis, le raisonnement n'est pas économiquement valable, parce que, les équipages réduits de ces bateaux se fatiguent rapidement et de ce fait retournent à leurs ports d'attache au moins une fois par semaine en effectuant au grand maximum seulement 4 jours de pêche. Leur coût de gestion est très élevé à cause des frais de déplacement et leur nombre de jours de pêche est peu élevé.

La catégorie supérieure à 50 t peu nombreuse est réunie dans quatre ports, traditionnellement voués à la pêche, mais rentrant surtout dans la zone d'intervention de la "Cassa del Mezzogiorno", puisque les îles de l'archipel toscan ont été incluses dans le territoire de la Caisse. Ce qui a poussé les armateurs à construire de gros bateaux dont le coût a été absorbé au moins à 40% par la "Cassa del Mezzogiorno".

Les chalutiers côtiers sont relativement peu nombreux et, en voie d'extinction, puisque, après avoir raclé les fonds devant la côte, ils ne trouvent plus de moyens de subsistance. C'est la raison pour laquelle il est souhaitable que ces pêcheurs se tournent vers la pêche au chalut hauturier, ou bien à la pêche aux engins.

Les bateaux pêchant aux engins sont très peu nombreux par rapport à l'ampleur de la zone considérée. Cela est dû à l'appauvrissement continu de la mer, causé par les petits chalutiers et par la pollution; à la suite de la disparition des chalutiers côtiers et, par conséquent, d'une probable augmentation de la quantité de poisson, un accroissement de cette catégorie serait souhaitable, étant donné la qualité remarquable du poisson qui pourrait vivre sur les fonds de ce littoral.

Tableau 6

Pêche hauturière au chalut

X 000 Lit

	77 Viareg	78 Viareg	79 Viareg	80 Viareg	81 Viareg	82 Terra	83 Terra-
	gio	gio	gio	gio	gio	cina	cina
	14 m	13 m	16 m	20 m	29 m	22 m	25 m
	12 t	14 t	17 t	45 t	110 t	37 t	45 t
	87 HP	120 HP	50 HP	210 HP	400 HP	350 HP	430 HP
1	7.000	9.500	5.000	30.000	50.000	15.550	15.575
1.1	Godaille					1.550	1.575
1.2	Recettes	7.000	9.500	30.000	50.000	14.000	17.000
2	Coûts directs = Consommation intermédiaire						
2.1	Gasoil	450	1.200	500	2.000	4.000	1.500
2.2	Lubrifiant	325	50				
2.3	Glace	120					
2.4	Caisses	100	200	100	270	500	300
2.5	Nourriture	180	400	400	960	500	120
2.6	Entrretien	595	966	650	4.500	3.000	2.500
2.7	Services généraux	294	475	460	1.300	2.100	622
3	Valeur ajoutée = 1.2 - 2						
3.1	Rémunération du travail=	4.636	6.209	5.590	20.070	37.000	5.575
3.2	Masse salarial+charges social						
3.3	primes	3.523	4.177	3.620	14.135	21.750	6.659
3.4	Impôts et taxes	100	90	93	550	500	552
3.5	Rémunération brute avant amortissement = 3- (3.1 + 3.2)	1.283	1.942	1.877	5.355	14.450	12.311
3.5.1	Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4	360	700	455	2.053	5.775	2.450
3.5.2	Intérêts payés sur le capital emprunté	923	1.242	1.422	3.032	5.675	-1.020
3.5.2	Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1	637	700	1.000	1.340	4.600	2.100
4	Rémunération du capital du propriétaire						
4		56	350	67	1.150	500	
5	Profit ou pertes d'entreprise (revenu net de l'entreprise prise) = 3.5.2 - 4						
5		230	192	422	1.292	2.925	-3.650
3.3	Rémunération brute avant amortissement = 3- (3.1 - 3.2)	1.253	1.942	1.577	5.355	14.450	12.211
3.4	Amortissement	475	916	608	2.495	7.550	3.050
3.5	Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4	705	1.026	1.269	2.890	6.900	-1.530
3.5.1	Intérêts payés sur le capital emprunté	637	700	1.000	1.340	4.600	2.100
3.5.2	Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1	71	326	269	1.550	2.300	-3.939
4	Rémunération du capital du propriétaire						
4		56	350	670	1.170	500	
5	Profit ou pertes d'entreprise Revenu net de l'entreprise prise = 3.5.2 - 4						
5		15	-24	269	580	1.130	-4.439
6.1	Part du marin	1.000	2.000	1.500	1.500	3.000	700
6.2	Primes						
6.3	Godaille	1.000	2.000	1.800	1.800	3.000	310
7	Rétribution totale du marin	3	2	2	5	4	5
8	Nombre membres d'équipage	240	210	250	168	300	210
9	Nombre journées de travail	4.200	9.500	7.200	10.800	10.000	4.500
9	Rendement moyen par journée de travail						6.700

Amortissements: type A

Amortissements: type B

Tableau 7

Pêche aux engins

		X 000 Lit			
		1 Terra- cina 11 m 9,4 t 93 HP	2 Terra- cina 10 m 6 t 65 HP	3 Terra- cina 20 m 21 t 155 HP	4 Terra- cina 10 m 5 t 90 HP
1	Revenu = Chiffres d'affaires bruts	2.600	3.000	12.000	4.000
2	Coûts directs = Consommations intermédiaires	1.500	1.250	4.500	1.100
2.1	Gasoil				
2.2	Lubrifiant			1.410	
2.3	Appât	300	200	200	100
2.4	Caisses				
2.5	Entretien			430	
2.6	Services généraux	1.200	1.050	2.100	1.000
				360	
3	Valeur ajoutée = 1 - 2	1.100	1.750	7.500	2.900
3.1	Intérêts sur le capital emprunté	225	200	4.110	50
3.2	Remunération du travail = Masse salariale	1.532	1.566	6.400	2.000
3.3	Amortissement	375	290	1.520	630
3.4	Rémunération du capital du propriétaire	112	70	300	150
4	Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)	-1.144	-676	-5.130	-530
5	Retribution du marin	766	933	1.250	1.300
7	N° hommes d'équipage	2	2	5	2
8	Journées de travail	240	240	210	240

En ce qui concerne le tableau 6, il faut remarquer que les comptes d'exercice des bateaux de cette zone donnent des revenus d'entreprise très bas. Cela est dû avant tout au fait que les coûts directs (huile, carburant, etc.) sont très élevés et déterminés par les longs et fréquents déplacements; en outre la plupart des marins, au lieu d'être engagés à la part comme dans tout le reste de l'Italie, sont engagés à salaire fixe. Les villes de la côte, très développées au point de vue touristique, offrent beaucoup de possibilités d'emplois stables, souvent préférés même avec un revenu inférieur. Il s'ensuit que la possibilité de trouver du personnel est liée à l'offre d'une garantie de continuité et de régularité, tant au point de vue du revenu qu'à celui des conditions de travail.

Il faut remarquer que le seul bateau ayant des résultats positifs est celui qui porte le N. 81, armé par quatre hommes seulement, engagés à la part.

Nous n'avons pas fait pour cette zone le pourcentage cumulatif des revenus des pêcheurs, puisque les limites de gain de ces derniers peuvent être connues assez aisément, le salaire étant fixe. Il faut plutôt remarquer au tableau 10 la régularité du revenu des pêcheurs dans les différentes catégories de bateaux, et le fait que les gros moteurs employés dans les chalutiers de 50 t. pour les déplacements rapides en Sardaigne entraînent des coûts d'exercice élevés, ce qui provoquera des résultats d'entreprise déficitaires. Le revenu remarquable provenant de la petite pêche est à attribuer essentiellement à la qualité du produit pêché.

Tab 10

TABEUA RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITULATIVA DELLE FORCHETTE DI MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x 000 Lit	Coûts dir. Costi dir. x 000 L.	Coûts fin. amortis Costi fin. ammortam. x 000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Pertes et profits d'en- treprise Perdite e profitti d'impresa x 000 Lit.	Valeur part annuelle * Valore annuo parte x 000 Lit. *
bâteaux + 50 t battelli + 50 t	50 à 110 t	25.000 à 50.000	10.000 à 13.000	5.000 à 10.000	4 à 5	300	2.000 à 3.000	1.200 à 1.800
	bâteaux - 50 t battelli - 50 t	15.000 à 20.000	5.000 à 13.000	4.000 à 8.000	4 à 5	210	-11.995 à + 1.292	1.200 à 1.800
Chalut côtier Strascico costiero	12 - 25 t	7.000 à 8.000	2.000 à 3.000	1.000 à 1.500	2 à 3	210	190 à 420	1.200 à 1.500
	90 - 120 HP					240		
Engins Attrezzi	4 - 12 t	2.000 à 4.000	1.000 à 1.500	500 à 700	1 à 3	240	-5.000 à - 500	760 à 1.300
	30 - 90 HP							

* La valeur de la part étant fixe (salaire) ne correspond pas à celle calculée dans le tableau 6, calcul effectué pour homogénéité avec les autres zones (ce n'est pas valable pour les engins).

* Poiché il valore della parte è fisso (salario) non corrisponde a quello calcolato nella tabella 6, infatti quel calcolo è stato effettuato solo per omogeneità con le altre zone (cio non è valido per gli attrezzi).

Tableau 11

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONNAGE DES PORTS
VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bât. Quart. Bat. Comp. A	Bât. Ports Bat. Spiagge v. B	% $\frac{B}{A}$	Quest. Int. C	% $\frac{C}{B}$
Viareggio	2	2	1	-	153	103	67	5	5
Livorno	4	12	1	1	198	82	41	-	-
Porto Ferrajo	1	8	-	-	108	-	-	-	-
Civitavecchia	1	4	1	-	50	50	100	2	2
Roma	4	5	2	-	217	63	29	6	10
Gaeta	3	4	-	-	165	-	-	-	-
Total Totale	15	35	5	1	852	298	33	13	4

Le tableau 11 nous permet de relever, soit au niveau de quartier, soit au niveau de zone, la représentativité des ports choisis par rapport au quartier et des interviews par rapport aux bateaux existants.

Le port de Viareggio, que nous avons visité, représente 67% du quartier, en utilisant comme terme de comparaison le nombre de bateaux existants. En outre, les cinq questionnaires représentent un échantillonnage de 5% des bateaux existants.

Il en est de même pour tous les ports que nous avons visités qui représentent 33% du total de ceux de la zone et nous avons des questionnaires pour 4% des bateaux existants.

Dans d'autres zones, nous avons un pourcentage d'enquêtes plus ou moins élevé, mais nous avons jugé ici suffisant cet échantillonnage pour représenter une réalité assez homogène dans son ensemble.

CONCLUSION SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut : bateaux de plus de 50 tonnes

Il y a, dans cette région, 56 bateaux au-dessus des 50 tonnes, avec un maximum de 110 tonnes. La zone représente en jauge brute 15,8% du total national de cette catégorie. Le revenu net actuel de ces entreprises est de 2/3 millions de Lires par an, pour un investissement de capital initial de 60/130 millions de Lires. Le revenu des marins-pêcheurs engagés à la part, varie entre 1.200.000 Lires et 1.800.000 Lires par an. Il s'agit d'environ 300 pêcheurs, les bateaux étant armés par 4/5 hommes, patron compris.

2. Pêche hauturière au chalut : bateaux de moins de 50 tonnes

Dans cette zone nous avons 309 chalutiers allant de 35 tonnes à 50 tonnes. Ils représentent 24,5% du tonnage national de cette catégorie.

Le revenu net actuel de ces entreprises est généralement négatif, fluctuant entre des déficits de maximum 12 millions et des profits de maximum 1 million.

Le revenu des marins est le même que celui des bateaux de la catégorie précédente.

De nombreux patrons engagent leurs marins à salaire fixe, ce qui peut expliquer les résultats.

En fonction des résultats, il semble que la construction de bateaux neufs dans la frange inférieure de cette catégorie, soit entre 35 et 50 tonneaux qui a généralement des résultats déficitaires ne soit pas à encourager. Il s'agit de construire moins d'unités, d'une jauge plus élevée, aux environs de 60 tonnes et plus, de façon à ce que chaque unité puisse employer au moins 7-8 pêcheurs. Il faudrait également rechercher des automatismes plus poussés de façon à accroître la productivité du travail.

3. Pêche au chalut côtier

Dans cette zone nous avons 215 chalutiers de 15 à 20 tonnes représentant 15,5% du tonnage national.

Le revenu net des entreprises est de 200.000 à 400.000 Lires par an et le revenu du marin-pêcheur varie entre 1.200.000 et 1.600.000 Lires.

Les marins-pêcheurs sont généralement employés à salaire fixe et les bateaux sont armés au maximum par 3 hommes, y compris le patron.

Ce type de pêche, le long des côtes, à la limite des règlements interdisant la pêche au dedans des 3 milles, et le long de l'isobathe des 50 m., n'est pas rentable par manque de produit; en outre ces bateaux sont responsables en grande partie de l'"over-fishing" le long des côtes et gênant donc les autres types de pêche.

4. Petite pêche aux engins

Dans cette zone nous avons 1.376 bateaux pêchant aux engins, soit 14,9% du tonnage national de cette catégorie.

Le revenu d'entreprise est en général déficitaire de 1.000.000 à 500.000 Lires.

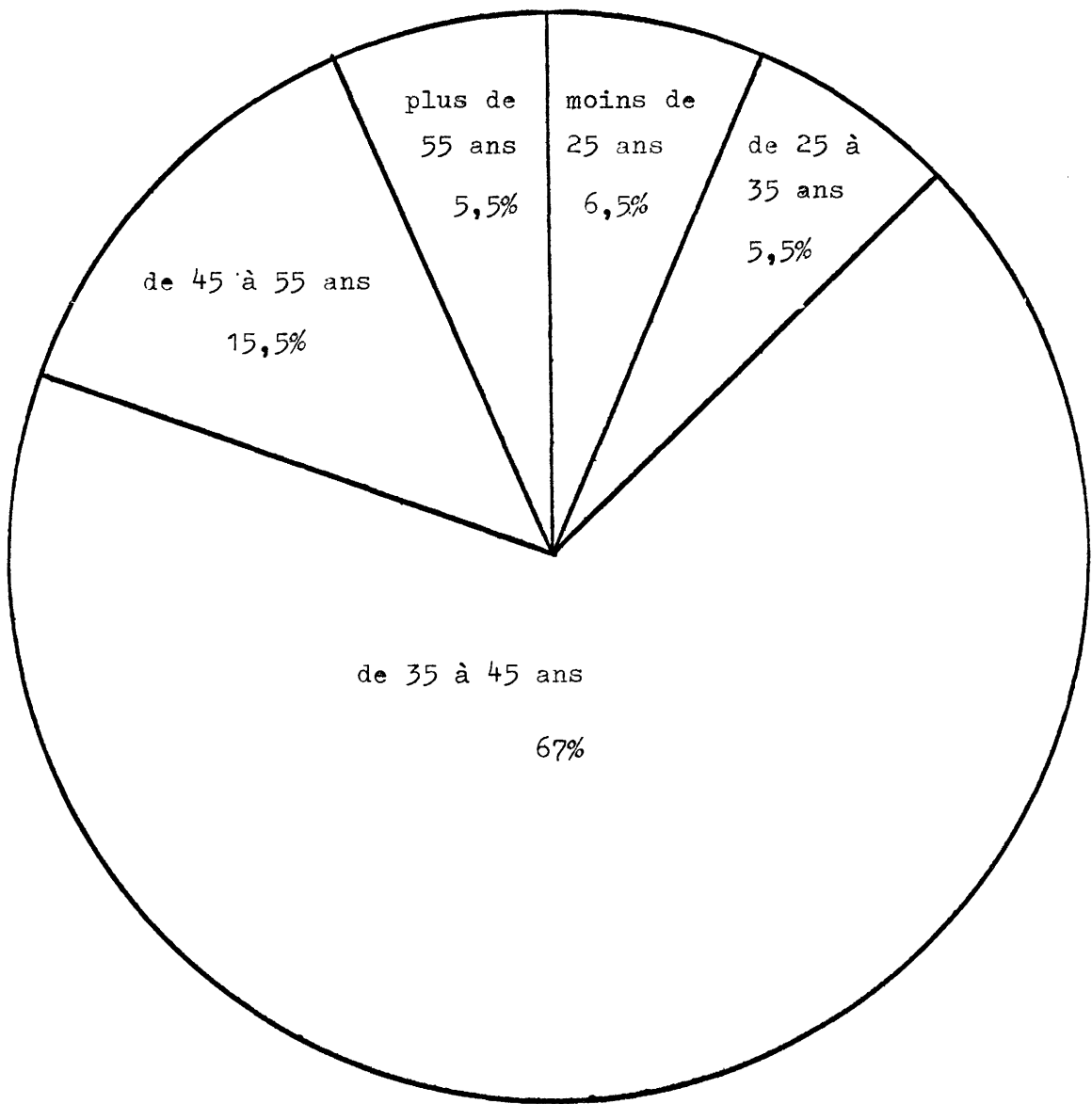
A noter que le bateau no 3 de Terracina n'est pas un bateau à engins car il effectue également du chalutage; il appartient donc aussi à la catégorie supérieure.

Les marins de cette catégorie étant en général tous propriétaires ou co-propriétaires de leur bateau la distinction part du marin et profit d'entreprise n'a pas lieu d'être; et les revenus des marins tombent dans le même compte. Ainsi, sur le bateau no 4, la part par homme est de 1.000.000 Lires, ce qui est plus ou moins égal au revenu de la zone Haute Tyrrhénienne.

Il serait bon d'encourager la construction d'une ou deux catégories de bateaux semi-pontés, dotés d'une certaine polyvalence, de façon à pouvoir pêcher avec tous les engins permis et armés d'un moteur Diesel rapide. Une étude de deux types de bateaux serait à faire pour cette région; le premier de 7/8 m. de long, moteur de 24/30 HP, le deuxième de 10/12 m. de long, moteur de 50/90 HP maximum.

La construction de ce deuxième type serait souhaitable malgré le léger déficit, car le revenu des marins employés est assez élevé, de 700.000 à 1.300.000 Lires. Il s'agit donc ici d'un cas où des considérations économiques et sociales priment sur des considérations de gestion.

Division des marins pecheurs par classe d'âge.
Ripartizione dei marinai per classe d'età



CHAPITRE V

ZONE BASSE TYRHENNIENNE

CAMPANIE ET CALABRE

Légende

☐ Quartier

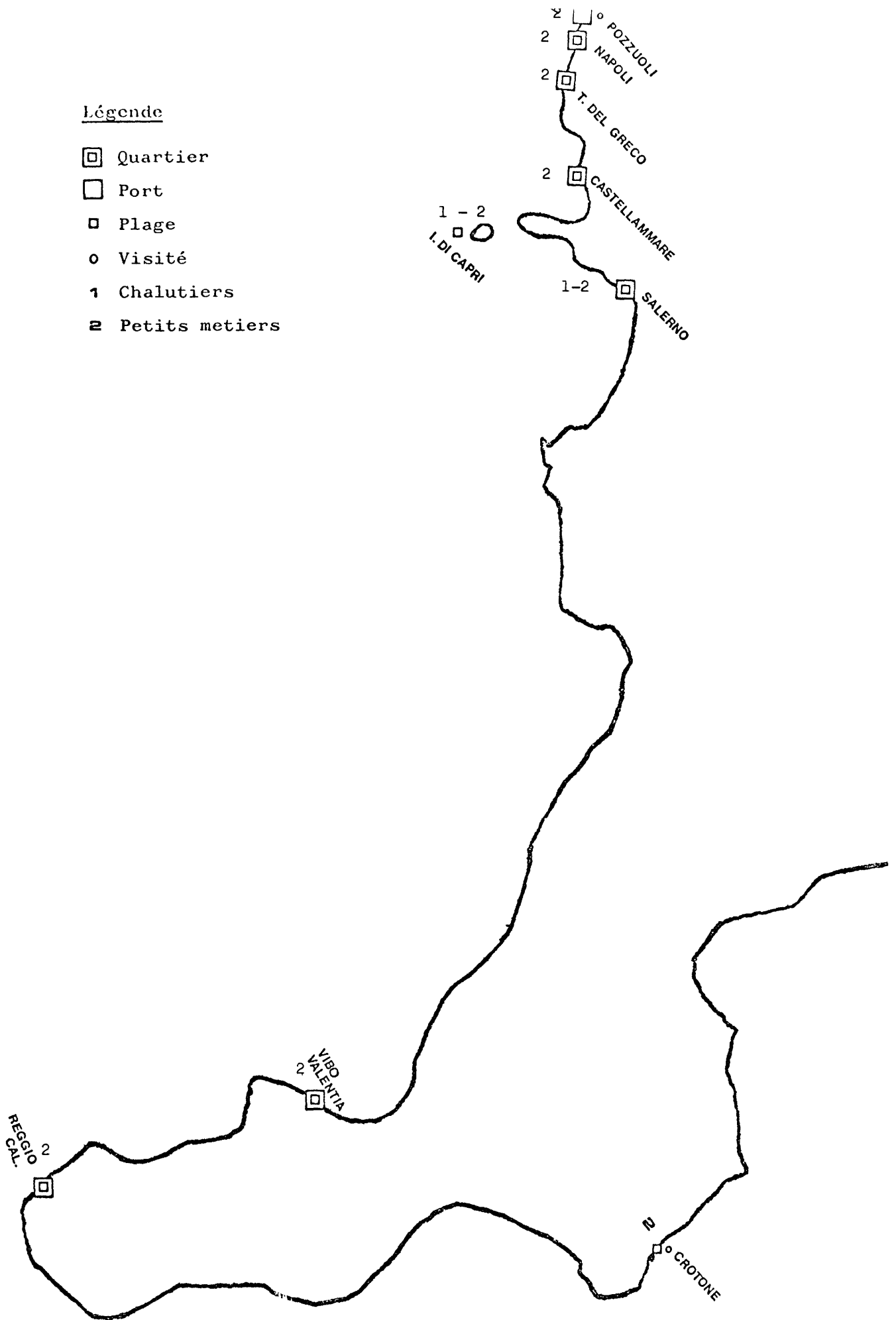
□ Port

▣ Plage

○ Visité

1 Chalutiers

2 Petits metiers



I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Ces deux régions, que nous avons réunies dans une seule zone pour ce qui concerne la pêche, sont très dissemblables, surtout par certains aspects structurels.

Il faut noter avant tout que nous avons des côtes plus longues en Calabre qu'en Campanie. La superficie de ces deux régions est à peu près la même, 1,4 million d'hectares pour la Campanie, 1,5 million d'hectares pour la Calabre. En Campanie, par contre, nous avons plus de terrains en plaine qu'en Calabre : environ 200.000 hectares par rapport à 130.000 hectares. Mais les différences principales sont que la population de la Campanie est plutôt urbaine, avec une forte concentration à Naples, tandis que la population dans les chefs-lieux de province, en Calabre, est plutôt faible.

Durant les années de 1951 à 1971 la population de ces deux régions dans leur ensemble a eu une augmentation limitée : 10 % par rapport à 14 % dans le reste du pays. Ceci est dû surtout à la stabilité de la population de la Calabre entre 1951 et 1961, et à une légère décroissance de cette population pendant les dix dernières années. La population était légèrement supérieure à 2.000.000 en 1951 et légèrement inférieure à 2.000.000 en 1971. Par contre en Campanie l'augmentation de population pendant ces derniers vingt ans a été de l'ordre de 17 % (de 4,3 millions à 5,1 millions d'habitants).

Cette différence démographique se mesure également en calculant la densité de population par km², en 1971 nous avons 372 habitants par km² en Campanie et 130 en Calabre.

Tableau 1

Population	1951		1961		1971	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Totale	47.516	6.390	50.624	6.805	54.025	7.016
Résidante dans les Chefs-lieux de province	13.740	1.487	16.240	1.753	18.454	1.911
% sur le total	28,9	23,3	32,1	25,8	34,2	27,2
Active (1)	19.577	2.332	19.592	1.769	18.749	2.046
Dans le secteur primaire (2)	8.261	1.238	5.693	913	3.241	553
% (2) - (1)	42,2	51,9	29,1	51,6	17,3	27,0

Le pourcentage des habitants vivant dans les chefs-lieux de province a augmenté pendant ces vingt dernières années, mais s'est maintenue toujours en dessous du niveau national. Nous noterons cependant que la concentration est supérieure en Campanie 31 % par rapport à la Calabre, 18 % en 1971.

L'activité agricole est très importante dans ces deux régions, et le poids de la population active dans le secteur primaire par rapport à la population active totale est plus haut que la moyenne nationale (voir tableau 1).

On peut remarquer que l'évolution de ce pourcentage dans ces régions est la même que celle du pourcentage national mais avec un retard de dix ans. La Calabre montre un retard supérieur à la Campanie.

Tableau 2

Années	I 9 5 I		I 9 6 I		I 9 7 I	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Dans le secteur secondaire	4.242	253	5.652	298	6.528	346
Dans le secteur tertiaire	2.539	276	3.663	313	4.327	391

L'augmentation de la population active dans l'industrie entre 1951 et 1971 est bien marquée, même si elle (37 %) est inférieure à la moyenne nationale. Nous pouvons faire les mêmes considérations pour l'occupation dans le secteur tertiaire (42 %, pendant les vingt dernières années, par rapport à 70 %).

Les pourcentages de la Calabre sont là aussi inférieurs à ceux de la Campanie.

Le faible rythme de croissance de la population est dû pour les deux régions à un développement économique lent, ceci étant plus marqué en Calabre. Un fort courant d'émigration s'en suit surtout en Calabre. Nous retrouvons ici le même cadre économique que pour maintes régions du Mezzogiorno de l'Italie

Tableau 3

Années	I 9 6 3		I 9 7 0	
	Italie	Zone	Italie	Zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	501.466	5.330.000	691.764
Industrie	10.757.000	673.920	20.983.000	1.249.137
Autres activités	10.497.000	1.015.560	20.540.000	1.957.535
Total	25.094.000	2.190.946	46.853.000	3.898.436

Le secteur tertiaire contribue à la formation du produit régional pour 50 % environ, en 1970, par rapport à 43 % du niveau national; le secteur primaire y contribue pour 18 %, par rapport à 12 % du niveau national, par conséquent l'apport du secteur secondaire est plus bas que dans tout le reste du pays 32 % par rapport à 45 %.

Le tableau suivant nous donne la situation des emplois de la région par rapport au pays :

POPULATION	1971 (000)	
	ITALIE	ZONE
TOTALE	54.025	7.016
ACTIVE	18.749	2.046
% SUR LE TOTAL	34,7	29,2
ACTIVE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	3.241	553
% ACTIVE PRIMAIRE SUR LE TOTAL	17,3	27,0
ACTIVE DANS LA PECHE	53	7,5
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE TOTALE	0,3	0,3
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE PRIMAIRE TOTALE	1,6	1,5

Nous noterons que le pourcentage des pêcheurs de la zone est semblable au pourcentage national (0,3 % et 0,3 %) et que le pourcentage des pêcheurs par rapport aux actifs dans le secteur primaire est également semblable au pourcentage national (1,6 % et 1,5 %).

Ceci nous amène à conclure, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, que cette zone est surtout agricole et encore en voie de développement.

DATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE

Tab 4

BATTELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

	N° Bateaux N° Battelli	Bateaux inscrits Battelli iscritti		denombrés calcolati	estimés stimati
	Quartiers Compartimenti	Quartier* Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Chalut Strascico	Napoli	74	26	20	60
	T.Greco **	95	=	=	74
	Cast.mare **	14	=	=	10
	Salerno	32	=	=	27
	Vibo Valentia**	12	=	=	9
	Reggio C. **	7	=	=	5
	Crotone	22	15	11	17
	TOTAL TOTALE		256	41	31
Attrezzi	Napoli	1.434	530	400	1.080
	T. Greco **	243	=	=	183
	Cast.mare **	274	-	=	206
	Salerno **	495	=	=	375
	Vibo Valentia**	174	=	=	132
	Reggio C. **	702	=	=	530
	Crotone	181	70	50	137
	TOTAL TOTALE		3.503	600	450
Engins					

* ISTAT: Annuario caccia e pesca 1971

** Calcolati con il coefficiente della zona

** Denombrés avec le coefficient de la zone

D'après le tableau 4, nous constatons qu'il existe peu de chalutiers dans cette zone. Nous avons déjà défini cette zone dans le chapitre 1, paragraphe 3.4.1., en notant le manque de ports importants et surtout de fonds chalutables. Par contre, nous avons un grand nombre de bateaux pêchant aux engins. Ceci est particulièrement mis en évidence par le tableau 5 où l'on dénombre les bateaux par type de pêche et où l'on trouve seulement 21 chaluts au dessus de 50 tonnes, 114 en dessous des 50 tonnes et 67 chaluts côtiers. Par contre, nous dénombrons 2.600 bateaux pêchant aux engins, presque autant que pour la zone sicilienne, qui possède le plus grand nombre de bateaux pêchant aux engins en Méditerranée Italienne.

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE
 DIVISIONE DEI BATELLI PER TIPO DI PESCA

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalut Totale Strascico	Engins Attrezzi
	+50t	-50t			
Napoli	2	23	35	60	1.080
T. Greco	5	59	10	74	183
Castellamare	1	4	5	10	206
Salerno	1	12	14	27	375
Vibo Valentia	1	5	3	9	132
Reggio C.	1	4	=	5	530
Crotone	10	7	=	17	137
TOTAL					
TOTALE	21	114	67	202	2.643
TOTAL t					
TOTALE	1.614	3.652	797	6.063	7.311
Moyenne					
Media t	76,8	32,0	11,9	30,0	2,7

PETITE PECHE AUX ENGIN

x 000 Lit

	5 Pozzuoli	6 Pozzuoli	7 Pozzuoli	8 Pozzuoli	9 Crotone	10 Crotone	11 Crotohe	12 Crotone	73 Crotone
	5,5 m	9,5 m	7 m	9 m	11 m	12 m	9,5 m	12 m	2,08 m
	1,5 t	4,5 t	2,5 t	4 t	9,7 t	9,5 t	5,6 t	8,8 t	7 m
	52 HP	95 HP	40 HP	70 HP	85 HP	66 HP	65 HP	54 HP	16 HP
	2.500	4.000	2.600	7.000	2.800	1.800	1.260	2.300	1.600
	850	2.320	1.140	3.760	1.600	460	1.390	1.250	450
	500	130	500	720	800	150	120	400	100
	50	40	80	100	100	60	50		
	150	1.750	300	740	700	30	30	850	30
	150	400	260	700	700	220	1.150	30	320
	1.650	1.680	1.360	3.240	1.200	1.340	130	1.050	1.150
	60	40		240	300	300			180
	1.200	2.058	1.185	3.870	950	936	765	950	734
	40	50	10	60	300	280	60	150	110
				35				90	30
	350	-468	165	-725	-290	-176	-698	-140	196
	300	686	237	430	475	312	256	450	367
	4	3	5	9	2	3	3	2	2
	270	270	270	210	270	270	210	270	270

1 Revenu = Chiffres d'affaires bruts

2 Coûts directs = Consommations intermédiaires

2.1 Gasoil

2.2 Lubrifiant

2.3 Appât

2.4 Calasse

2.5 Entretien

2.6 Services généraux

3 Valeur ajoutée = 1 - 2

3.1 Intérêts sur le capital emprunté

3.2 Remunération du travail = Masse salariale

3.3 Amortissement

3.4 Rémunération du capital du propriétaire

4 Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)

5 Retribution du marin

6 N° hommes d'équipage

7 Journées de travail

8

Nous n'avons pas jugé nécessaire dans cette zone d'interviewer les chalutiers qui par leur faible importance n'auraient pas donné beaucoup d'informations intéressantes sur le revenu des pêcheurs et leur gestion. Par contre, nous avons interviewé les bateaux pêchant aux engins aux deux extrémités de la zone, à plus de 800 km. de distance, soit Pozzuoli, région de Naples, et Crotone, en Calabre, et nous avons obtenu des résultats semblables : perte d'entreprise et revenus des pêcheurs les plus bas d'Italie.

POIDS DES QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	NAPOLI			CROTONE		
	n° Bat n° Bat	n° quest n° int	poids peso	n° Bat n° Bat	n° quest n° int	poids peso
Chalut hauturier Strascico d'altura +50 t	2	=	=	10	=	=
Chalut hauturier Strascico d'altura -50 t	23	=	=	7	=	=
Chalut côtier Strascico costiero	35	=	=	=	=	=
Engins Attrezzi	1.080	4	21,2	137	5	3,0

PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

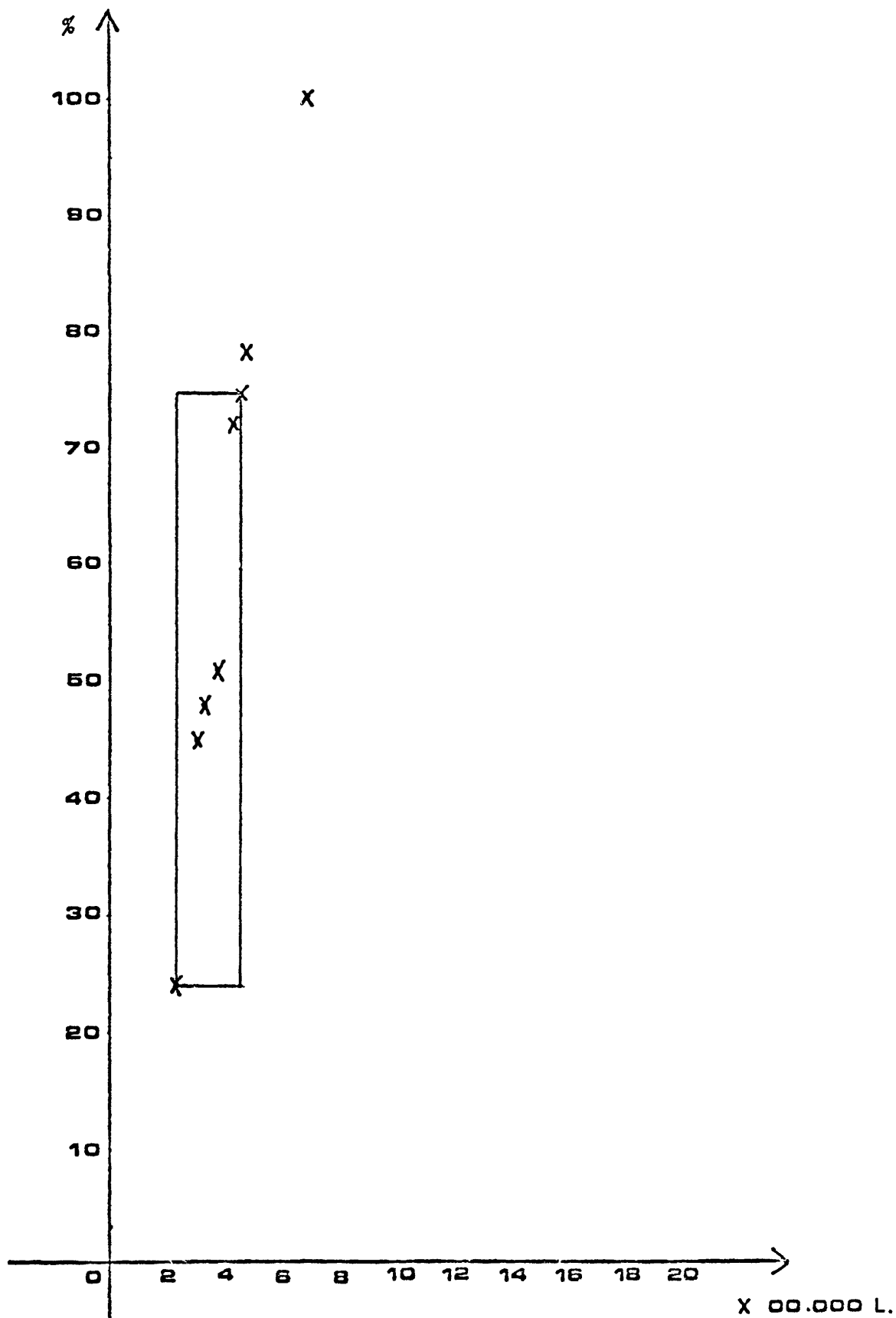
PICCOLA PESCA COSTIERA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	revenu reddito x 000 Lit
7	21.2	21.2	237
11	3.0	24.2	256
5	21.2	45.4	300
10	3.0	48.4	312
73	3.0	51.4	367
8	21.2	72.6	430
12	3.0	75.6	450
9	3.0	78.6	475
6	21.2	100.0	686

PETITE PECHE AUX ENGINES - DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

Tab. 9 bis

PICCOLA PESCA COSTIERA - DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO



Tab IO

TABLEAU RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITOLATIVA DELLE FORCHETTE DE MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x000 Lit	Coûts dir. Costi dir. x000 Lit	Coûts fin amortis. Costi fin. ammortam. x000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Revenu d'entreprise Reddito d'impresa x000 Lit	Retribution marin Retribuzione marinaio x000 Lit
bateaux + 50 t battelli + 50 t								
bateaux - 50 t battelli - 50 t								
Chalut côtier Strascico costiero								
Engins Attrezzi	2 à 10 t 16 à 100 HP	1.300 à 7.000	850 à 3.700	100 à 600	2 à 4	270	- 725 à 350	240 à 450

Ces bateaux ont tous des moteurs très puissants par rapport à leur jauge, ex. :

- n° 6 95HP 4,5t et 9,5m
- n° 11 65HP 5,6t et 5,5m

Ce qui entraîne des frais d'exercice et surtout d'entretien élevés, non compensés par un très bas coût financier ou par l'âge vénérable de ces bateaux qui sont amortis depuis longtemps :
ex. n° 7 de Pozzuoli.

Tab II

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONAGE DES PORTS
VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bat. Quart. Bat. Comp. A	Bat. Ports Bat. Porti Spiagge v. B	% B A	Quest. Int. C	% C B
NAPOLI	6	6	1	=	1.140	420	36	4	1
T. DEL GRECO	2	=	=	=	257	=	=	=	=
CASTELLAMMARE	4	3	=	=	216	=	=	=	=
SALERNO	2	14	=	=	402	=	=	=	=
VIBO VALENTIA	2	12	=	=	141	=	=	=	=
REGGIO C.	3	12	=	=	535	=	=	=	=
CROTONE	1	8	1	=	154	50	30	5	10
TOTAL TOTALE	20	55	2	=	2.845	470	16	9	1,9

Dans cette zone nous avons visité seulement les ports qui représentaient 16 % du tonnage total. Ceci parce qu'il ne nous paraissait pas important de visiter un plus grand nombre de ports qui n'auraient que confirmé ce que nous avons vérifié à Crotone et à Pozzuoli. Au total les interviews représentent 1,9 % des bateaux.

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

Cette zone représente 23 % du tonnage global des bateaux pêchant aux engins. La jauge moyenne par bateau est de 2,7 tonnes. 7.500 hommes sont employés sur 2.600 bateaux. Il s'agit surtout de petits bateaux de pêche au trémail et lamparo, employant peu les lignes au thon et à l'espadon, engins les plus rentables. Dans la région des îles (Ponza, Ischia et Procida) il nous a été malheureusement impossible d'interviewer les pêcheurs qui, en été (époque de l'enquête), se déplacent le long de toute la mer moyenne tyrrhénienne.

Les côtes de cette zone, plus de 800 kilomètres, sont semblables au point de vue géographique, mais on y trouve différents groupes de pêcheurs. Le premier groupe, composé par les pêcheurs napolitains et salernitains, se caractérise par le fait de vivre dans une région très touristique avec une économie à prédominance citadine; ils ont donc la possibilité de vendre le poisson directement au consommateur et de s'employer dans différentes activités secondaires. Ces pêcheurs n'ont pas su ou voulu renouveler leur flotte en profitant des facilités de la "Cassa del Mezzogiorno"; la majorité de la flotte est très âgée et les moteurs datent souvent d'après guerre, moteurs de voitures adaptés très ingénieusement à leurs bateaux, fonctionnant souvent à l'essence. (Pozzuoli, zone de Naples, c'est pratiquement le seul cas de ce genre en Italie).

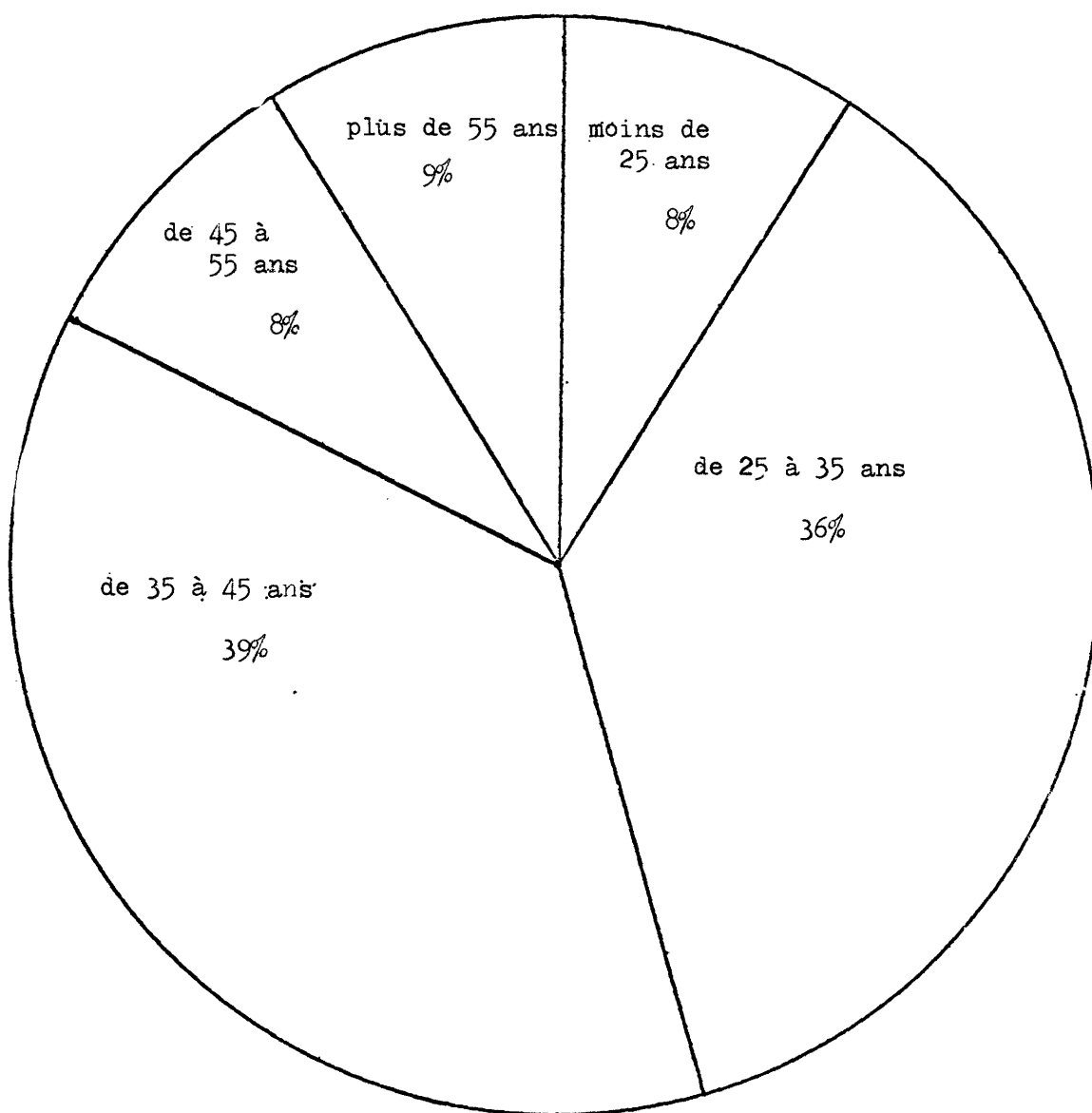
Toutes ces constatations nous amènent à conclure que cette flotte devrait être renouvelée et qu'un bon nombre de pêcheurs âgés pourrait faire l'objet d'une mesure de pension anticipée ou, si possible, de reconversion vers un autre secteur. D'autre part, pour ceux qui continueraient leur activité, des aides à la construction des bateaux polyvalents pourraient être prévues. Il s'agirait de bateaux d'un type de 9 à 12 m. de large avec des moteurs de 50 à 90 HP Diesel.

A partir de Sapri opèrent les pêcheurs calabrais, sur une côte semblable, mais encore peu touchée par le tourisme de masse, sans grandes villes, sauf Reggio Calabria, et sans ports sauf Vibo Valentia.

Il s'agit de pêcheurs à temps plein, qui pour la plupart sont obligés de hâler tous les soirs leurs bateaux sur les plages. Ils opèrent dans les mêmes conditions qu'il y a environ 50 ans, en Méditerranée. Il est difficile donc de faire des propositions pour cette partie de la zone, sauf peut-être pour les pêcheurs de la côte Ionienne qui sont un peu mieux desservis en ports et qui pourraient peut-être être encouragés à reconstruire des bateaux polyvalents plus importants (10 à 15 m., 50 à 100 HP), ce qui leur permettrait de pêcher plus loin et surtout d'employer des lignes et des filets pour la pêche à l'espadon et au thon.

Division des marines pecheurs par classe d'âge.

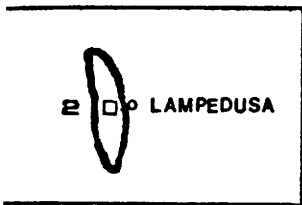
Ripartizione dei marinai per classe d'età



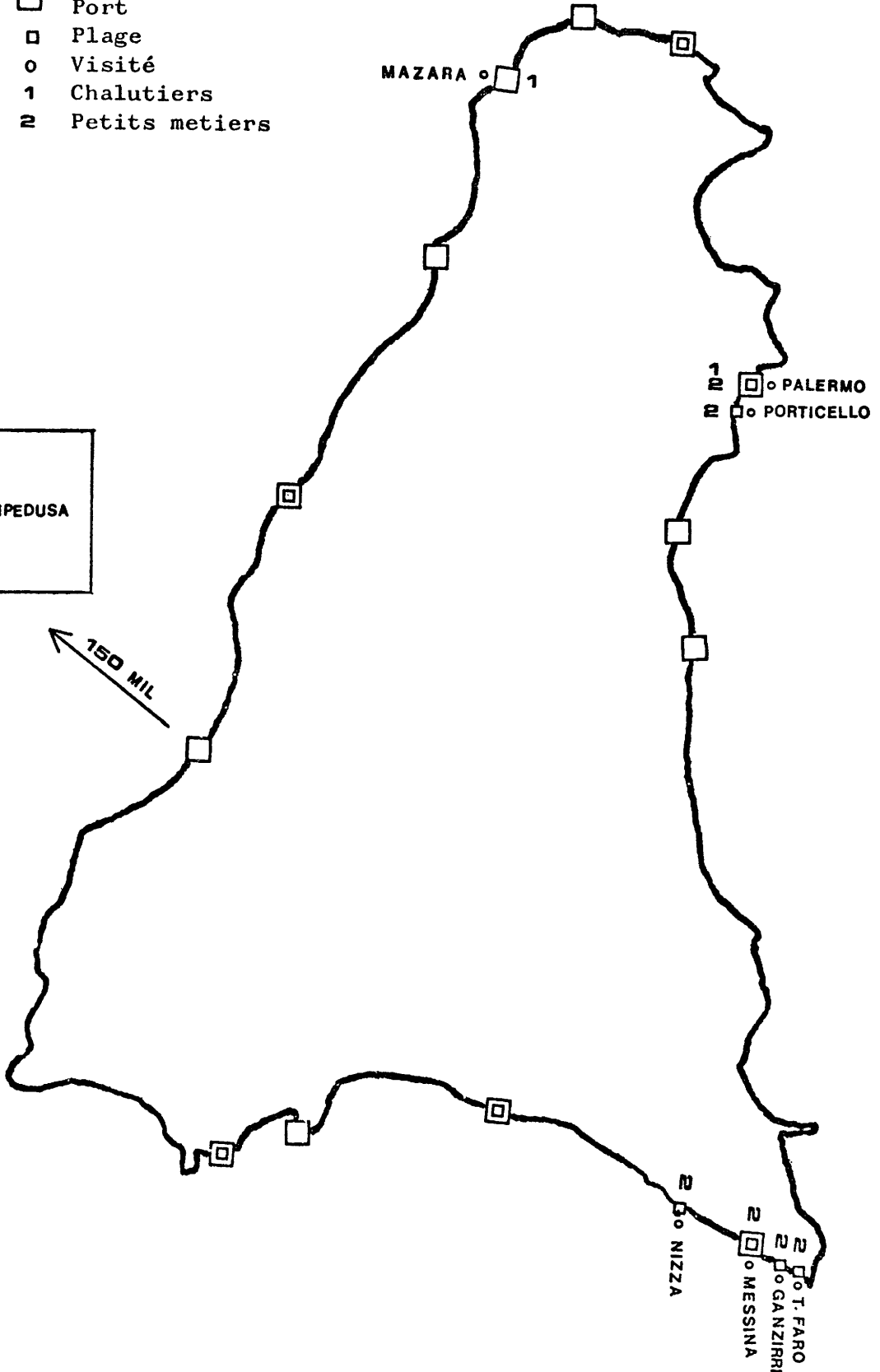
CHAPITRE VI
ZONE SICILIENNE
SICILE

Légende

- ◻ Quartier
- Port
- ▣ Plage
- Visité
- 1 Chalutiers
- 2 Petits metiers



150 MIL



I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Si on examine le tableau I, qui nous donne, aux trois dates de recensement, le nombre d'habitants, nous remarquons immédiatement le peu d'augmentation de population en ces derniers vingt ans par rapport au reste de l'Italie. Durant la période 1951 - 1971, on a enregistré dans l'île une augmentation de 4 % d'habitants par rapport à 16 % dans le pays et plus important, dans les dernières 10 années, la population a même diminué.

Tableau 1

x 000

Population	1951		1961		1971	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Totale	47.516	4.486	50.624	4.721	54.025	4.667
Résidente dans les chefs-lieux de province	13.740	1.334	16.240	1.569	18.454	1.681
% sur le total	28,9	29,7	32,1	33,2	34,2	36,0
Active(1)	19.577	1.483	19.592	1.478	18.749	1.317
Dans le secteur primaire(2)	8.261	760	5.693	610	3.241	381
% (2)(1)	42,2	51,2	29,1	41,3	17,3	28,9

On constate une émigration vers d'autres régions ou d'autres pays.

L'urbanisation de la population dans les chefs-lieux de province s'accroît par rapport à la situation nationale (29,7 % par rapport à 28,9 % en 1951, 33,2 % par rapport à 32,1 en 1961: 36,0 % par rapport à 34,2 % en 1971).

Un autre élément est caractéristique de la Sicile : le nombre élevé d'emplois agricoles (28,9 % en 1971 - moyenne nationale 17,3 %).

Malheureusement l'écart entre le pourcentage sicilien et celui du reste du pays ne s'est pas réduit pendant ces derniers vingt ans. En effet, nous avons 51,2 % par rapport à 42,2 % en 1951, avec un écart d'environ 9 points, nous avons 28,9 % par rapport à 17,3 % en 1971, avec un écart d'environ 10,5 points. Ces éléments confirment donc que l'agriculture en Sicile représente encore une partie importante de l'économie.

Tableau 2

x 000

Années	1 9 5 1		1 9 6 1		1 9 7 1	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Dans le secteur secondaire	4.242	165	5.652	180	6.523	202
Dans le secteur tertiaire	2.539	182	3.663	213	4.327	270

Le sous-développement est confirmé par l'examen de l'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire. Remarquons avant tout une très faible augmentation de l'emploi dans l'industrie pendant la période 1951/1971, 22 % par rapport au 54 % du pays; de même pour le secteur tertiaire qui a eu une augmentation de 64 % pendant ces derniers vingt ans, par rapport au 68,6 % du pays.

Si nous examinons dans le tableau suivant le revenu produit par les différents secteurs de l'activité

Tableau 3

x 000

Années	1 9 6 3		1 9 7 0	
	Italie	Zone	Italie	Zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	387.143	5.330.000	575.445
Industrie	10.757.000	399.495	20.983.000	924.616
Autres activités	10.497.000	735.798	20.540.000	1.397.172
Total	25.094.000	1.522.436	46.853.000	2.897.227

nous notons avant tout qu'en 1970 l'agriculture représentait 29 % du produit régional de la Sicile, l'industrie 32 % et les autres activités 48 %. A la même époque, pour l'Italie, nous avons respectivement les pourcentages suivants : 11 %, 45 % et 44 %.

En 1963, pour la même analyse, nous avons les données suivantes : pour la Sicile les pourcentages pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire étaient respectivement : 25 %, 26 % et 49 %; pour l'Italie : 15 %, 43 % et 42 %.

On vérifie donc une légère augmentation des pourcentages pour l'industrie, mais le chemin à parcourir pour une réelle transformation économique de cette île est encore long.

TABLEAU RECAPITULATIF

POPULATION	1971 (000)	
	ITALIE	ZONE
TOTALE	54.025	4.667
ACTIVE	18.749	1.317
% SUR LE TOTAL	34,7	28,2
ACTIVE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	3.241	381
% ACTIVE PRIMAIRE SUR LE TOTAL	17,3	28,9
ACTIVE DANS LA PECHE	53	14,5
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE TOTALE	0,3	1,1
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE PRIMAIRE TOTALE	1,6	4,0

Dans ce cadre, l'importance de la pêche a un certain poids, non seulement à cause de la situation particulière des structures économiques, mais également pour d'autres motifs favorables au développement de cette activité. Le grand nombre de kilomètres de côte par rapport au territoire, les excellents fonds de pêche le long du canal de Sicile et de l'Afrique du Nord, l'existence d'une grande tradition de pêche; les siciliens sont connus dans toute la Méditerranée pour leur habileté à ce métier.

Dans cette optique et aussi parce que localement les offres d'emploi manquent, on devrait favoriser cette activité par tous les moyens possibles.

Nous remarquerons l'importance de la pêche dans cette zone par rapport aux précédentes. En effet seulement en Sicile nous avons un pourcentage de pêcheurs par rapport à la population active de 1,1 % et un pourcentage de ces mêmes pêcheurs par rapport aux actifs dans le secteur primaire de 4 %.

NOMBRE DES BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE
 BATELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Tableau 4

	Quartiers Compartimenti	Bateaux inscrits Battelli iscritti		Dénombrés Calcolati	Estimés Stimati
		Quartier* Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Strascico Chalut	Messina	26	4	4	26
	Palermo	174	148	88	103
	Trapani	385	355	260	282
	P. Empedocle	252	25	20	205
	Siracusa **	101	= =	= =	74
	Catania **	69	= =	= =	50
	TOTAL TOTALE	1.007	532	372	740
Attrezzi Engins	Messina	913	411	356	790
	Palermo	2.925	1.676	810	1.418
	Trapani	649	240	100	268
	P. Empedocle	351	130	127	342
	Siracusa **	482	= =	= =	281
	Catania **	472	= =	= =	276
	TOTAL TOTALE	5.792	2.457	1.393	3.375

* ISIAI : Annuario caccia e pesca 1971
 ** Calcolati con il coefficiente della zona
 ** avec le coefficient de la zone

Il faut noter, pour ce qui concerne le tableau 4 que dans les ports visités nous avons dénombré 372 chalutiers sur le total de 532 inscrits officiellement. Nous avons estimé l'ensemble de la flotte sicilienne au chalut à 740 sur les 1.007 officiellement inscrits.

La Sicile est donc la zone où les chaluts se trouvent en plus grand nombre.

Pour les petits métiers, une grande différence est à noter entre nos estimations et les statistiques officielles; c'est-à-dire que pour les 3.375 bateaux dénombrés dans tous les quartiers de la zone, il y en a 5.592 officiellement inscrits.

Dans le tableau 5, est à noter le grand nombre de chaluts de plus de 50 tonnes qui se trouvent en général dans le quartier de Trapani (Mazara). Ceux de moins de 50 tonnes sont concentrés surtout dans les quartiers de Trapani (Mazara) et Porto Empedocle (Sciacca). La plupart des bateaux qui pêchent aux engins sont concentrés dans les quartiers de Palermo (Porticello) et Messina.

Il n'y a pas d'interview pour la catégorie chalutiers moins de 50 tonnes et pour les chalutiers côtiers.

Ces deux catégories ne nous intéressaient pas particulièrement pour les raisons suivantes :

1. En tonnes de jauge brute les chalutiers au dessus de 50 tonnes et la petite pêche aux engins représentent 65 % de la pêche de cette zone.
2. En nombre d'hommes les chalutiers de plus de 50 tonnes représentent un minimum de 1.500 hommes et les engins 10.000 hommes ce qui laisse environ 3.000 à 3.500 hommes dans les deux autres catégories non interviewées.

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE
 DIVISIONE DEI BATTELLI PER TIPO DI PESCA

Tableau 5

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalutage Totale Strascico	Engins Attrezzi
	+ 50t	- 50t			
Messina	2	12	12	26	790
Palermo	6	34	63	103	1.418
Trapani	106	106	70	282	268
P. Empedocle	10	120	75	205	342
Siracusa	17	36	21	74	281
Catania	1	25	24	50	276
TOTAL					
TOTALE	142	333	265	740	3.375
TOTAL t					
TOTALE	13.337	10.471	3.570	27.378	10.900
Moyenne					
Media t	95,5	32	13,5	37	3,3

Tab 6

PECHE HAUTURIERE AU CHALUT

x 000 Lit

37 Mazara 38 Mazara 39 Mazara 40 Mazara 41 Mazara 42 Mazara 43 Mazara 44 Mazara 45 Mazara 46 Mazara	27 m 31 m 31,3 m 129 m 131 t 140 t 540 HP	27 m 31,3 m 189 t 109 t 346 HP	28 m 145 t 550 HP	31,3 m 189 t 500 HP	27 m 98 t 425 HP	27 m 32,50 m 178 t 94,5 t	45 Mazara 46 Mazara	27 m 32,50 m 178 t 94,5 t	425 HP 665 HP 300 HP
37 Mazara 38 Mazara 39 Mazara 40 Mazara 41 Mazara 42 Mazara 43 Mazara 44 Mazara 45 Mazara 46 Mazara	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP	30 m 180 t 470 HP
37 Mazara 38 Mazara 39 Mazara 40 Mazara 41 Mazara 42 Mazara 43 Mazara 44 Mazara 45 Mazara 46 Mazara	95.991 3.991 92.000	76.740 1.740 75.000	79.000 4.000 80.000	77.900 3.991 80.000	83.991 3.991 80.000	94.095 1.794 70.000	71.794 3.495 75.000	71.794 3.495 75.000	71.794 3.495 75.000
22.300	21.250	26.600	22.200	17.500	23.320	22.532	20.200	20.200	20.200
5.500	6.000	8.000	5.640	5.500	4.800	7.920	6.000	6.000	6.000
500	500	1.000	500	600	500	500	500	500	500
650	700	1.000	700	750	650	700	300	300	300
3.080	3.500	2.620	1.950	3.000	3.800	2.100	3.000	3.000	3.000
4.500	6.300	4.500	3.950	3.250	4.800	5.616	5.200	5.200	5.200
7.300	2.350	8.500	7.500	2.800	9.100	5.600	4.100	4.100	4.100
770	1.900	1.000	1.960	1.600	670	1.000	600	600	600
69.700	53.750	48.400	51.800	62.500	66.680	47.468	54.300	54.300	54.300
41.760	31.030	31.150	33.810	35.910	40.650	30.534	31.350	31.350	31.350
938	1.090	669	900	1.003	840	1.360	570	570	570
27.002	21.630	18.047	16.581	17.090	25.587	15.574	22.350	22.350	22.350
2.624	4.383	5.700	2.550	5.075	4.775	3.695	3.800	3.800	3.800
24.373	17.247	12.347	14.031	12.015	20.812	21.495	19.050	19.050	19.050
24.378	7.950	780	6.519	4.410	130	5.674	5.560	5.560	5.560
24.378	9.297	11.567	14.031	5.496	16.402	21.345	13.520	13.520	13.520
3.500	1.950	2.500	2.675	1.050	2.250	6.620	600	600	600
20.978	7.707	9.617	11.531	2.921	15.352	19.095	-946	-946	-946
27.002	21.630	18.047	16.581	17.090	25.587	15.574	22.350	22.350	22.350
6.172	9.584	7.680	4.320	7.042	6.380	4.920	5.020	5.020	5.020
20.830	12.046	10.367	12.261	10.048	19.207	20.270	17.860	17.860	17.860
20.930	7.930	780	6.519	4.410	130	5.560	5.560	5.560	5.560
20.930	4.096	9.587	12.261	3.529	14.797	20.120	12.300	12.300	12.300
3.500	1.950	2.500	2.675	1.050	2.250	6.620	600	600	600
17.330	2.506	7.637	9.761	854	13.747	17.370	-4.306	-4.306	-4.306
2.255	1.556	1.900	1.775	1.650	1.920	2.007	1.560	1.560	1.905
307	145	420	400	307	315	138	315	315	315
2.562	1.711	2.320	2.175	1.950	2.227	2.322	1.698	1.698	2.223
13	12	10	10	13	13	13	13	13	13
240	235	266	266	230	280	260	270	270	250
10.700	6.000	8.700	8.200	8.500	8.000	9.000	6.300	6.300	3.000

1 Valeur de la pêche
 1.1 Godaille
 1.2 Recettes

2 Coûts directs = Consommation intermédiaire

2.1 Gasoil
 2.2 Lubrifiant
 2.3 Glace
 2.4 Caisses
 2.5 Nourriture
 2.6 Entretien
 2.7 Services généraux

3 Valeur ajoutée = I.2 - 2

3.1 Rémunération du travail = Masse salar. + charges sociales + primes
 3.2 Impôts et taxes
 3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 + 3.2)
 3.4 Amortissement
 3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4
 3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté
 3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire

5 Profit ou pertes d'entreprise = Revenu de l'entreprise
 3.5.2 - 4
 3.5.2 - 4

3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 + 3.2)
 3.4 Amortissement
 3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4
 3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté
 3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire

5 Profit ou pertes d'entreprise = Revenu de l'entreprise
 3.5.2 - 4

6.1 Part du marin
 6.2 Primes
 6.3 Godaille
 6 Rétribution totale du marin
 7 Nombre membres d'équipage
 8 Nombre journées de travail
 9 Rendement moyen par journée de travail

Amortiss. type
 Amortiss. type
 Amortiss. type

x 000 Lit

25 Mazara	26 Mazara	27 Mazara	28 Mazara	29 Mazara	30 Mazara	31 Mazara	32 Mazara	33 Mazara	34 Mazara	35 Mazara	36 Mazara
30 m	30,50 m	28 m	27,67 m	25,2 m	32,50 m	23,3 m	26 m	25,4 m	31 m	21 m	32,50 m
103 t	139 t	112 t	101 t	117 t	178 t	125,12 t	106 t	81 t	144 t	73,6 t	125 t
470 HP	600 HP	330 HP	300 HP	400 HP	665 HP	250 HP	300 HP	240 HP	470 HP	300 HP	355 HP
97.296	78.991	61.156	65.996	78.000	71.891	71.199	73.504	65.999	88.792	66.749	65.955
3.796	3.991	1.376	996	3.000	1.891	1.199	3.504	999	3.792	1.749	955
93.500	75.000	59.780	65.000	75.000	70.000	70.000	70.000	65.000	85.000	65.000	65.000
22.920	19.250	18.723	15.360	18.750	26.020	19.800	18.230	18.800	16.210	19.700	26.954
5.000	4.500	4.360	2.800	4.800	7.920	5.000	6.000	4.500	7.560	6.000	6.750
400	1.200	674	650	400	500	800	300	700	500	400	590
750	700	840	350	700	600	900	500	900	500	600	504
3.200	1.950	1.350	1.500	2.750	2.000	2.500	2.250	2.400	2.400	3.100	1.400
4.800	3.400	3.816	3.500	4.200	5.500	5.200	4.500	3.500	=	5.000	4.000
8.000	7.500	6.183	5.800	5.150	5.500	4.800	4.000	6.200	4.100	3.600	7.000
770	=	1.500	760	750	4.000	600	680	600	1.150	1.000	1.400
70.580	55.750	41.057	49.640	56.250	43.980	50.200	51.770	46.200	68.790	45.300	38.046
43.090	34.885	26.440	30.840	34.100	28.740	29.210	30.565	29.860	39.425	28.110	26.523
938	1.220	635	570	786	1.360	461	570	440	935	570	689
26.552	19.645	13.982	18.230	21.354	13.880	20.529	20.335	15.900	28.427	16.620	10.834
3.150	5.285	2.220	234	4.285	10.430	3.550	1.955	1.922	9.100	3.215	3.010
23.402	14.360	11.782	17.996	17.079	3.450	16.979	15.350	13.975	-19.157	13.405	7.824
5.400	2.530	2.850	440	4.285	3.450	3.250	18.350	2.857	19.157	3.540	5.040
18.002	11.830	8.932	17.556	12.794	3.450	13.729	18.350	11.121	19.157	9.565	2.754
2.300	2.300	250	1.100	2.325	6.600	812	1.750	793	5.600	1.250	630
18.002	9.530	8.682	16.456	10.469	-2.150	12.917	16.600	10.328	13.557	8.255	2.154
26.552	19.645	13.982	18.230	21.364	13.880	20.529	20.335	15.900	28.427	16.620	10.834
5.502	7.146	2.960	2.784	5.734	11.620	4.550	3.526	4.475	11.560	4.200	6.505
21.050	12.499	11.022	15.446	15.630	2.260	15.979	16.809	11.425	16.867	12.420	4.329
5.400	2.530	2.850	440	4.285	3.450	3.250	16.809	2.857	16.867	3.840	5.040
15.650	9.969	8.172	15.006	11.345	2.260	12.729	16.809	8.568	16.867	8.550	-711
2.300	2.300	250	1.100	2.325	6.600	812	1.750	793	5.600	1.250	630
15.650	7.669	7.922	13.906	9.020	-4.340	11.917	15.051	7.775	11.267	7.300	-1.341
2.342	1.916	1.664	1.447	1.900	2.304	1.586	1.509	1.454	2.023	1.356	1.320
292	307	172	83	250	146	109	291	90	316	159	76
2.634	2.223	1.836	1.530	2.150	2.450	1.695	1.800	1.544	2.344	1.545	1.396
13	13	8	12	12	13	11	12	11	12	11	13
240	145	240	210	256	270	280	315	250	300	256	310
11.000	15.000	7.600	7.300	8.400	9.100	6.300	5.700	5.500	7.500	6.000	4.500

PECHE AUX ENGIN'S

	13 Messina 9 m 2,8 t 12 HP	14 Messina 8,5 m 2 t 14 HP	15 Messina 10 m 5 t 56 HP	16 Messina 12 m 10 HP	17 Messina 9 m 20 HP	18 Messina 18 m 26 t 125 HP	19 Messina 13 m 10 t 50 HP	20 Messina 13 m 15 t 140 HP	21 Messina 4 m 0,8 t 6 HP	22 Messina 7 m 2 t 18 HP	23 Messina 4,5 m 0,5 t 6 HP	24 Messina 5,3 m 1 t 6 HP
	2.500	2.500	2.000	1.475	1.600	5.600	4.000	4.800	1.650	3.000	900	1.750
	470	520	1.000	1.081	220	2.250	670	1.420	134	402	81	390
	100	110	500	495	70	1.600	300	880	28	77	20	60
	20	30	70	36	10	150	20	40	6	10	5	20
	350	380	430	550	140	500	350	500	100	315	56	310
	1.970	1.980	1.000	494	1.380	3.350	3.330	3.380	1.516	2.598	819	1.360
	10	70	320	400	70	1.200	300	500		120	50	25
	1.856	1.880	1.020	696	912	2.564	2.452	2.584	808	1.940	525	834
	100	100	200	240	40	1.000	270	600	50	120	70	30
	15	30			30	300	30	100	30	40	20	10
	11	-108	-200	-842	358	-1.714	278	-1.050	628	378	154	461
	232	236	204	174	304	641	613	646	404	485	175	417
	8	8	5	4	3	4	4	4	2	4	3	2
	210	210	270	90	120	90	90	240	330	300	300	'00

Tab 7 Suite

x 000 Lit

	25 Messina	26 Nizza	27 Nizza	28 Nizza	29 Nizza	30 Nizza	31 Lampedu- sa	32 Lampedu- sa	33 Lampedu- sa	34 Lampedu- sa	35 Lampedu- sa	36 Lampedu- sa
	5,3 m	8,5 m	8,6 m	8,5 m	6,5 m	8,5 m	19 m	10 m	15,2 m	6,2 m	17 m	17,43 m
	1 t	4 t	3,8 t	4 t	3,5 t	5 t	29 t	9,84 t	19,69 t	1,86 t	31 t	27,53 t
	6 HP	20 HP	18 HP	15 HP	24 HP	24 HP	250 HP	52 HP	100 HP	22 HP	165 HP	50 HP
1.750	3.500	3.500	3.500	4.200	3.500	7.000	16.000	5.450	13.000	1.900	10.500	10.000
90	390	340	560	500	500	650	4.330	1.763	2.440	359	1.740	4.545
60	100	100	100	150	150	150	1.150	618	480	36	690	220
20	30	30	30	40	40	40	300	45	110	23	100	100
10	10	10	10	10	10	10	620	150	850	300	200	325
	250	200	420	300	300	450	1.900	950	1.000	300	630	4.200
1.660	3.110	3.160	3.640	3.000	3.000	6.350	11.670	3.657	10.560	1.441	3.760	5.155
834	80	70	70	110	110	40	1.200	390	810	135	1.500	500
30	2.611	3.157	3.157	2.562	2.562	5.285	9.352	3.310	8.988	1.044	8.204	5.000
10	80	90	80	140	140	90	3.000	330	770	130	1.500	700
	30	30	10	45	45	25	500	30	15	15	15	15
786	309	-187	323	143	143	910	-2.382	-373	-8	117	-2.744	-4.444
417	373	451	451	366	366	775	1.336	662	1.284	345	586	623
2	7	7	7	7	7	7	7	5	7	3	14	13
300	270	240	300	180	180	300	210	210	210	90	150	210

Tab 7 Suite

x 000 Lit

	37 Porti- cello	38 Porti- cello	39 Porti- cello	40 Porti- cello	41 Porti- cello	42 Porti- cello	43 Porti- cello	44 Porti- cello	45 Porti- cello	46 Porti- cello	47 Porti- cello	48 Porti- cello
2.968	4.927	3.229	3.269	5.927	5.706	4.050	6.433	10.406	4.245	3.537	4.501	
740	1.914	1.168	2.413	1.650	1.330	1.744	88	2.383	1.589	2.405	2.740	
290	350	240	72	800	300	340	300	431	350	1.000	550	
100	70	70	30	200	30	80	50	200	100	300	350	
350	1.100	500	2.050	650	1.000	1.000	450	920	150	800	1.150	
	394	258	261			324		832	339	308	300	
2.228	3.013	2.061	856	4.277	4.376	2.306	5.633	8.023	2.656	1.449	1.781	
200	65	140		900		200	160	300	220	500	700	
1.288	2740	1.536	1.743	2.955	3.584	1.983	3.648	5.364	1.983	1.347	1.745	
200	110	180	220	650	60	240	190	425	215	450	600	
10	50	70	120	50	45	300	10	10	10	60	150	
530	48	135	1.227	278	687	-147	1.625	1.924	228	-905	-1.635	
644	685	512	581	985	896	661	1.216	1.788	661	449	552	
2	4	3	3	3	4	3	3	3	3	3	3	
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	

1 Revenu = Chiffres d'affaires bruts

2 Coûts directs = Consommations intermédiaires

2.1 Gessoil

2.2 Lubrifiant

2.3 Appât

2.4 Caisses

2.5 Entretien

2.6 Services généraux

3 Valeur ajoutée = 1 - 2

3.1 Intérêts sur le capital emprunté

3.2 Remuneration du travail = Masse salariale

3.3 Amortissement

3.4 Rémunération du capital du propriétaire

4 Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)

5 Retribution du marin

6 N° hommes d'équipage

7 Journées de travail

8

Tab 7 Suite

x 000 Lit

49 Porti- cello 14,3 m 15,3 t 145 HP	50 Porti- cello 9,4 m 7,6 t 48 HP	51 Porti- cello 12,35 m 11,11 t 70 HP	52 Porti- cello 10,5 m 7,99 t 24 HP	53 Porti- cello 9,5 m 5,73 t 24 HP	54 Porti- cello 12,04 m 11,74 t 76 HP	55 Porti- cello 8,38 m 4,92 t 24 HP	74 Porti- cello 8,9 m 5,68 t 22 HP
9.171	3.331	8.914	8.573	7.524	8.835	7.782	2.320
3.300	1.720	2.900	2.020	1.620	2.606	1.620	1.430
1.200 400	450 100	800 300	350 70	350 70	800 300	350 70	300 30
1.700	500 670	1.700	1.600	1.200	800 706	1.200	1.100
5.871	6.661	6.114	6.553	5.904	6.229	6.162	890
700 5.044 700 30	500 3.580 560 30	350 4.686 480 60	160 5.432 280 20	140 4.260 160 20	240 4.215 340 60	240 4.908 190 35	80 1.194 90
-603	1.991	538	661	1.324	1.374	789	-474
1.261	1.790	1.562	1.358	1.420	1.405	1.227	398
4 300	2 300	3 300	3 300	3 300	3 300	4 300	3 300

Dans la catégorie des chalutiers, nous avons interviewé seulement les bateaux hauturiers de plus de 50 tonnes. Cette catégorie est la plus importante en Méditerranée et nous remarquons que pour ce type de bateaux, d'un coût de construction élevé, les différentes évaluations d'amortissement, (soit type A : 20 ans pour la coque, 10 ans pour le moteur et 5 ans pour les radio-instruments, type B : 12 ans pour la coque, 7 ans pour le moteur et 5 ans pour les radio-instruments) nous amènent à de très fortes différences de revenus d'entreprise, de l'ordre de 2 à 3 millions de Lires au moins pour le type B.

Au tableau 7 concernant les bateaux pêchant aux engins, nous notons que ces bateaux ont tous des revenus positifs, sauf à Messina, et que les marins eux aussi, ont des revenus très intéressants.

Tab 8

POIDS DE QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	MESSINA			PALERMO			TRAPANI			P. EMPEDOCLE		
	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids poids	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso
Chalut hauteurier Strascico d'altura +50 t	2	=	=	6	=	=	106	24	4,7	10	=	=
Chalut hauteurier Strascico d'altura -50 t	12	=	=	25	=	=	106	=	=	120	=	=
Chalut côtier Strascico costiero	12	=	=	63	=	=	70	=	=	75	=	=
Engins Attrezzi	790	18	1,7	1.418	20	2,7	268	=	=	342	6	2,4

CHALUT HAUTURIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

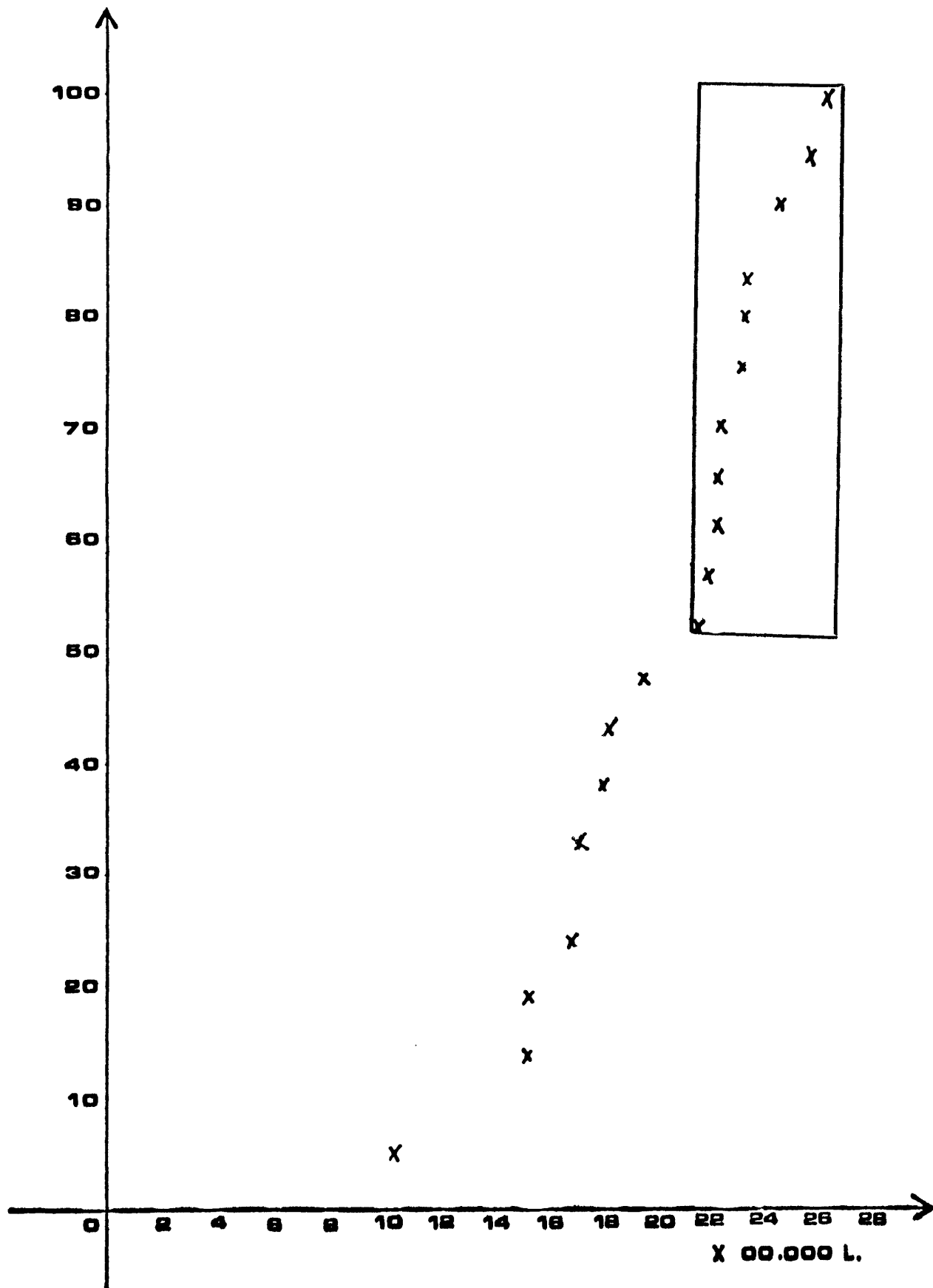
STRASCICO D'ALTURA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retribut. marin retrib. marin. x 000 Lit
36	4,76	4,76	I.396
28	4,76	9,52	I.530
33	4,76	I4,28	I.544
35	4,76	I9,04	I.545
3I	4,76	23,80	I.695
45	4,76	28,56	I.698
38	4,76	33,32	I.7II
32	4,76	38,08	I.800
27	4,76	42,84	I.836
42	4,76	47,60	I.950
29	4,76	52,36	2.I50
4I	4,76	57,I2	2.I75
46	4,76	6I,88	2.223
26	4,76	66,64	2.223
43	4,76	7I,40	2.227
40	4,76	76,I6	2.320
44	4,76	80,92	2.322
34	4,76	85,68	2.344
30	4,76	90,44	2.450
37	4,76	95,20	2.562
25	4,80	I00,00	2.634

CHALUT HAUTURIER - DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

Tab. 9 a bis

STRASCICO D'ALTURA - DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO



CHALUT HAUTURIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DES REVENUS D'ENTREPRISE

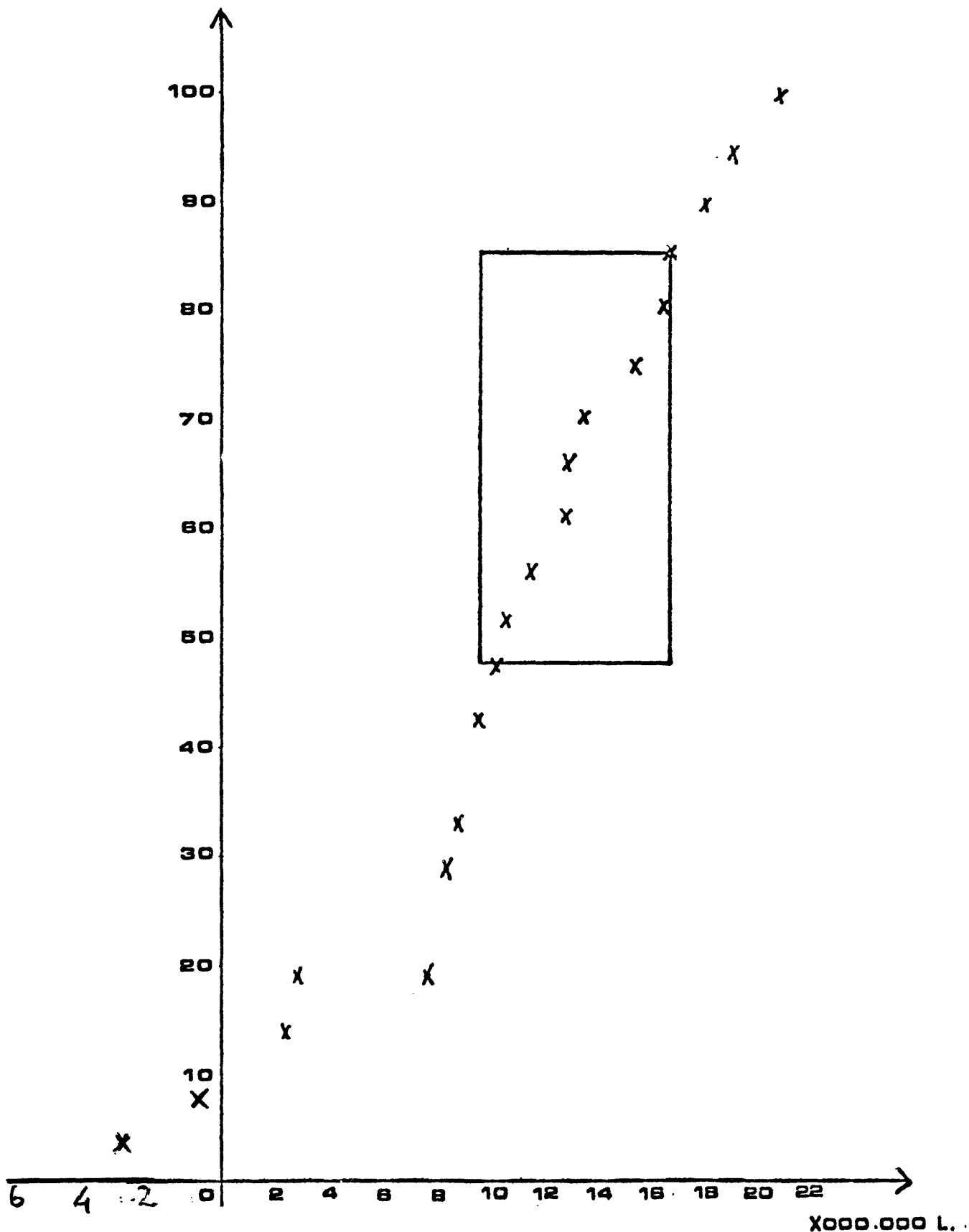
STRASCICO D'ALTURA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	perdes ou profits perdite o profitti x 000 L
30	4.76	4.76	- 2.150
45	4.76	9.52	- 946
36	4.76	14.28	2.154
42	4.76	19.04	2.821
38	4.76	23.80	7.707
35	4.76	28.56	8.285
27	4.76	33.32	8.682
26	4.76	38.08	9.530
40	4.76	42.84	9.617
33	4.76	47.60	10.328
29	4.76	52.36	10.469
41	4.76	57.12	11.531
31	4.76	61.88	12.917
46	4.76	66.64	12.920
34	4.76	71.40	13.587
43	4.76	76.16	15.352
28	4.76	80.92	16.456
32	4.76	85.68	16.600
25	4.76	90.44	18.002
44	4.76	95.20	19.095
37	4.76	100.00	20.878

Tab 9 b bis

CHALUT HAUTURIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DES REVENUS D'ENTREPRISE

STRASCICO D'ALTURA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA



PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE IN PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	revenu reddito
16	1.7	1.7	174
23	1.7	3.4	175
15	1.7	5.1	204
13	1.7	6.8	232
14	1.7	8.5	236
17	1.7	10.2	304
34	2.4	12.6	348
29	1.7	14.3	366
26	1.7	16.0	373
74	2.7	18.7	398
21	1.7	20.4	404
24	1.7	22.1	417
25	1.7	23.8	417
47	2.7	26.5	449
27	1.7	28.2	451
28	1.7	29.9	451
22	1.7	31.6	485
39	2.7	34.3	512
40	2.7	37.0	581
48	2.7	39.7	582
35	2.4	42.1	586
19	1.7	43.8	613
36	2.4	46.2	623
18	1.7	47.9	641
37	2.7	50.6	644
20	1.7	52.3	646
43	2.7	55.0	661
46	2.7	57.7	661

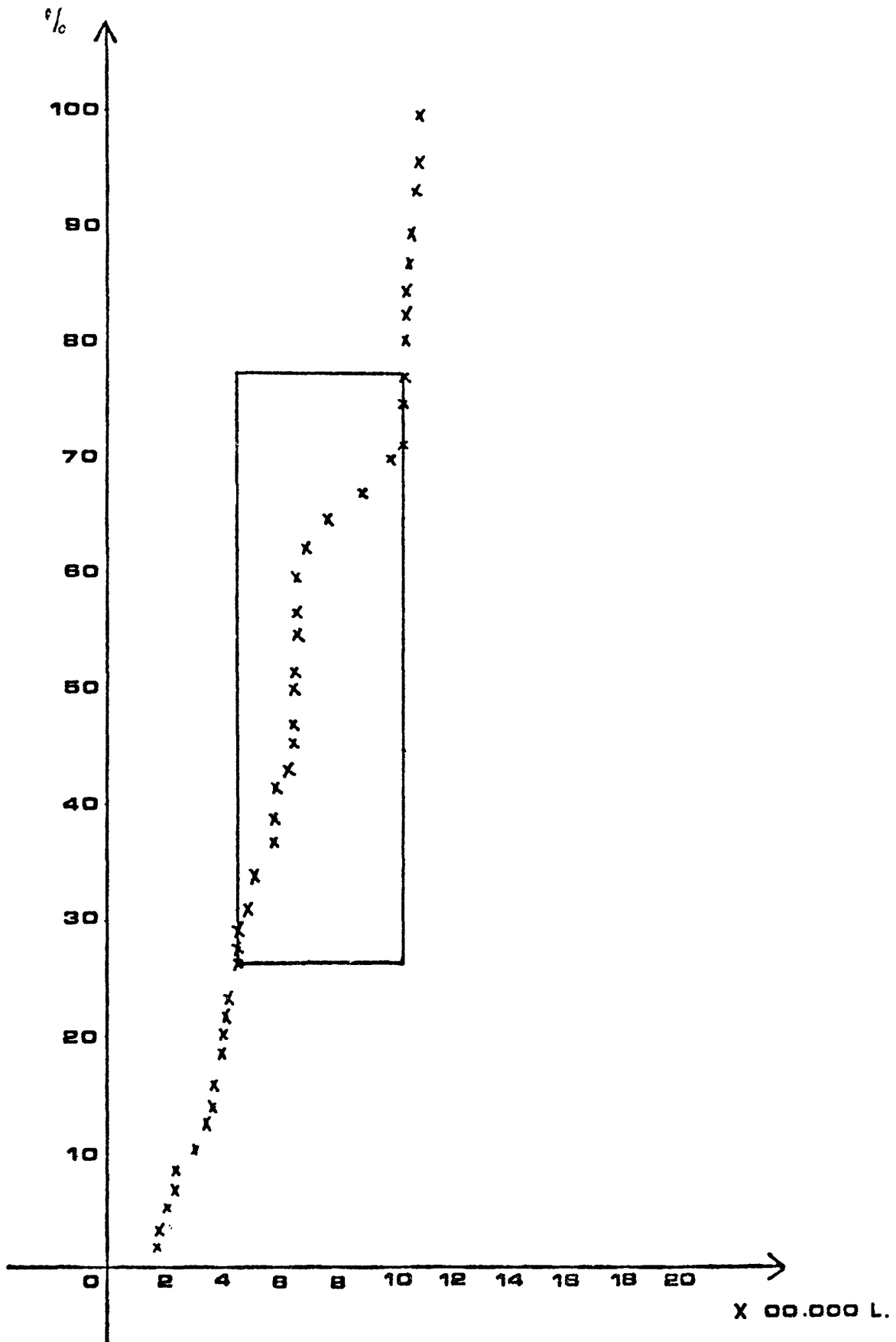
suite
continua

suite
continua

32	2.4	60.1	662
38	2.7	62.8	685
30	1.7	64.5	775
42	2.7	67.2	896
41	2.7	69.9	985
44	2.7	72.6	1.216
55	2.7	75.3	1.227
49	2.7	78.0	1.261
33	2.4	80.4	1.284
31	2.4	82.8	1.336
52	2.7	85.7	1.358
54	2.7	88.2	1.405
53	2.7	90.9	1.420
51	2.7	93.6	1.562
45	2.7	96.3	1.788
50	2.7	100.0	1.790

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE IN PERCENTUALE CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO



PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEL REDDITO DELLE IMPRESE

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	perdes ou profits perdite e profitti x 000 L
36	2.4	2.4	- 4.444
35	2.4	4.8	- 2.744
31	2.4	7.2	- 2.382
18	1.7	8.9	- 1.714
48	2.7	11.6	- 1.635
20	1.7	13.3	- 1.050
47	2.7	16.0	- 908
16	1.7	17.7	- 842
49	2.7	20.4	- 603
74	2.7	23.1	- 474
32	2.4	25.5	- 373
15	1.7	27.2	- 200
27	1.7	28.9	- 187
43	2.7	31.6	- 147
14	1.7	33.3	- 108
33	2.4	35.7	- 8
13	1.7	37.4	11
38	2.7	40.1	48
34	2.4	42.5	117
39	2.7	45.2	135
29	1.7	46.9	143
23	1.7	48.6	154
46	2.7	51.3	228
19	1.7	53.0	278
41	2.7	55.7	278
26	1.7	57.4	309
28	1.7	59.1	323
17	1.7	60.8	358

suite
continua

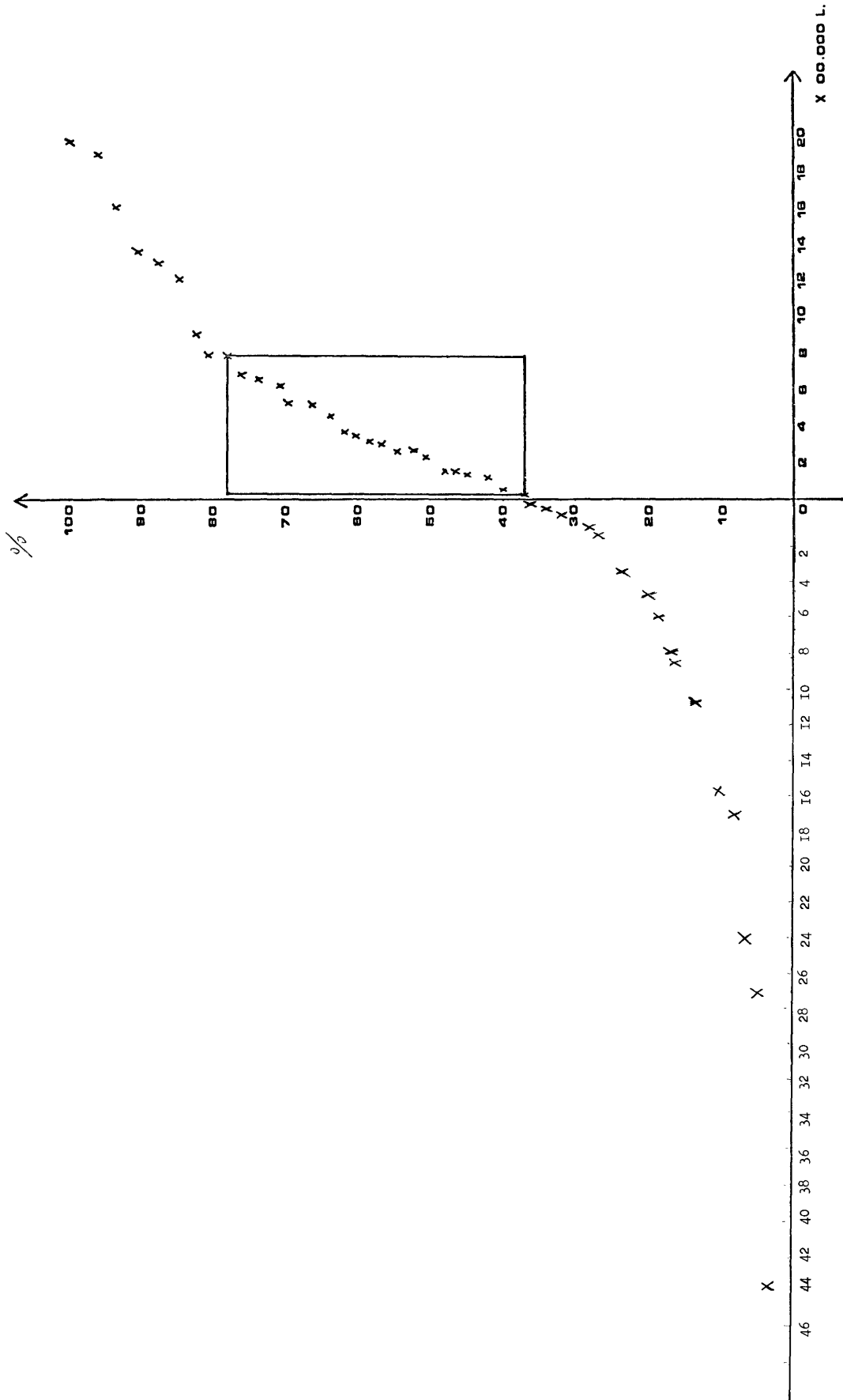
suite
continua

22	I.7	62.5	378
24	I.7	64.2	46I
37	2.7	66.9	530
5I	2.7	69.7	538
2I	I.7	7I.3	628
52	2.7	74.0	66I
42	2.7	76.7	387
25	I.7	78.4	786
55	2.7	8I.I	789
30	I.7	82.8	9I0
40	2.7	85.5	I.227
53	2.7	88.2	I.324
54	2.7	90.9	I.374
44	2.7	93.6	I.625
45	2.7	96.3	I.924
50	2.7	I00.0	I.99I

Tab 9 d bis

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEL REDDITO DELLE IMPRESE



Tab IO

TABEAU RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITOLATIVA DELLE FORCHETTE D MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x000Lit	Coûts dir. Costi dir. x000Lit	Coûts fin. amortis. Costi fin. ammortam. x 000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Pertes ou profits Perdite e profitti	Retribution du marin Retribuzione del marinaio x 000 Lit
bateaux + 50t battelli + 50t	70 à 200 t	61.000 à 97.000	15.000 à 26.000	1.200 à 12.000	8 à 13	250 à 280	9.000 à 16.000	2.150 à 2.600
	240 à 660 HP							
chalut hauturier strascico d'altura	bateaux - 50t battelli - 50t							
Chalut côtier Strascico costiero								
Ergins Attrezzi	2 à 15 t 14 à 80 HP	1.500 à 9.000	500 à 2.700	100 à 1.500	2 à 4	200 à 240	20 à 800	400 à 1.200

Nous devons noter à l'égard du tableau IO que la fourchette pour les coûts financiers de la catégorie "pêche au chalut plus de 50 tonnes" est très large car certains armateurs ont investi leur propre capital d'une façon plus importante que d'autres qui doivent en conséquence payer des intérêts passifs plus lourds. Pour la pêche aux engins il y a également une très large fourchette dans toutes les colonnes due aux différents types de pêche exercés, la pêche au thon et à l'espadon étant celle qui rapporte le plus et celle au trémail et lamparo celle qui est la plus pauvre.

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONNAGE DES PORTS
VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bat. Quart. Bat. Comp. A	Bat. Ports Plages vis. Bat. Porti Spiagge v. B	% $\frac{B}{A}$	Quest. Int. C	% $\frac{C}{B}$
MESSINA	3	22	1	4	816	360	44	18	5
PALERMO	2	8	=	1	1.521	898	58	20	4
TRAPANI	4	7	1	=	550	360	65	21	5
P. EMPEDOCLE	5	5	1	=	547	147	27	6	4
SIRACUSA	3	6	=	=	355	=	=	=	=
CATANIA	2	5	=	=	326	=	=	=	=
TOTAL TOTALE	19	53	3	5	4.115	1.765	42,5	65	3,7

Dans le tableau 11 nous pouvons noter que nous avons visité 42,5 % des bateaux dans les ports visités et que nous avons effectué 65 interviews ce qui représente 3,7 % de ce total. Les deux seuls quartiers que nous n'avons pas touchés sont ceux de Syracuse et Catania qui sont les moins importants dans cette zone.

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut : bateaux de plus de 50 tonnes

A Mazara del Vallo, nous trouvons concentrés presque tous les plus gros chalutiers hauturiers opérant en Méditerranée; sur 142 chalutiers de cette catégorie en Sicile, 79 opèrent à Mazara. Cette catégorie, pour la Sicile, donne un total de 13.337 tonnes, ce qui représente 34,8 % du total national. La moyenne par bateau est de 95,5 tonnes.

La production totale est de l'ordre de 23.700 tonnes. Ces bateaux étant armés en moyenne par 8 à 13 hommes, y compris le patron armateur, nous avons un emploi total de 1.500 hommes environ.

Les revenus nets d'entreprise sont les plus élevés en Méditerranée, de 9 à 16 millions par an. Nous avons même observé des pointes de 20 millions.

Le revenu des marins est également un des plus élevés, allant de 1.700.000 à 2.300.000 Lires avec des pointes de 3 millions.

Il résulte que cette catégorie mérite de l'encouragement.

2. Pêche hauturière au chalut : bateaux de moins de 50 tonnes

Dans la zone nous comptons 324 bateaux de ce type, dont 80 à Mazara; pour un tonnage total de 10.471 tonnes soit 23,7% du total national. La moyenne par bateau est de 32 tonnes. La production de cette catégorie est estimée à 17.500 tonnes environ. Ces bateaux sont armés en moyenne par 5 à 8 hommes, patron armateur compris et emploient donc environ 2.000 hommes.

Nous n'avons pas de questionnaires remplis pour cette catégorie en Sicile, mais nous pouvons évaluer le revenu brut, grâce aux recoupements locaux; il devrait être de l'ordre de 40 à 50 millions par an, ce qui doit nous donner un revenu d'entreprise entre 3 à 6 millions de Lires et un revenu par marin de I.500.000 à I.800.000 Lires.

3. Pêche côtière au chalut

Nous comptons 245 bateaux totalisant un tonnage de 3.570 t pour un pourcentage national de 22,3 %. La moyenne par bateau est de 14,5 tonnes.

La production de cette catégorie est de 6.800 tonnes environ.

Ces bateaux sont armés en moyenne par 3 à 5 hommes, soit un total d'environ I.000 hommes.

Pour cette catégorie également nous n'avons pas de questionnaires remplis, mais nous pouvons évaluer leur revenu brut de 5 à 9 millions de Lires, ce qui reste dans les normes de l'Italie du Sud. Ces bateaux en effet ne peuvent se déplacer sur les fonds les plus productifs le long des côtes de l'Afrique du Nord et n'ont donc pas une productivité comparable à ceux de la pêche hauturière.

Le revenu net de gestion devrait être de l'ordre de 500.000 Lires à I.500.000 de Lires, le revenu des marins d'environ I.000.000 de Lires.

4. Petite pêche aux engins

Il s'agit de la catégorie la plus intéressante en Sicile, avec la pêche hauturière au dessus de 50 tonnes.

Nous comptons 3.375 bateaux pour 10.900 tonnes, soit 34,4 % du total national. La jauge moyenne par bateau est de 3 tonnes.

La production de cette catégorie est d'environ 13.800 t. soit également 33,6 % du total national pêché par cette catégorie.

Ces bateaux sont armés en moyenne par 2 à 4 hommes, ce qui nous donne un emploi total d'environ 10.000 hommes.

Pour un bateau de pêche au trémail, lamparo, nasse, etc., le revenu net de gestion est de 600.000 Lires. La part des deux hommes généralement employés à bord, varie entre 500.000 et 1.200.000 Lires.

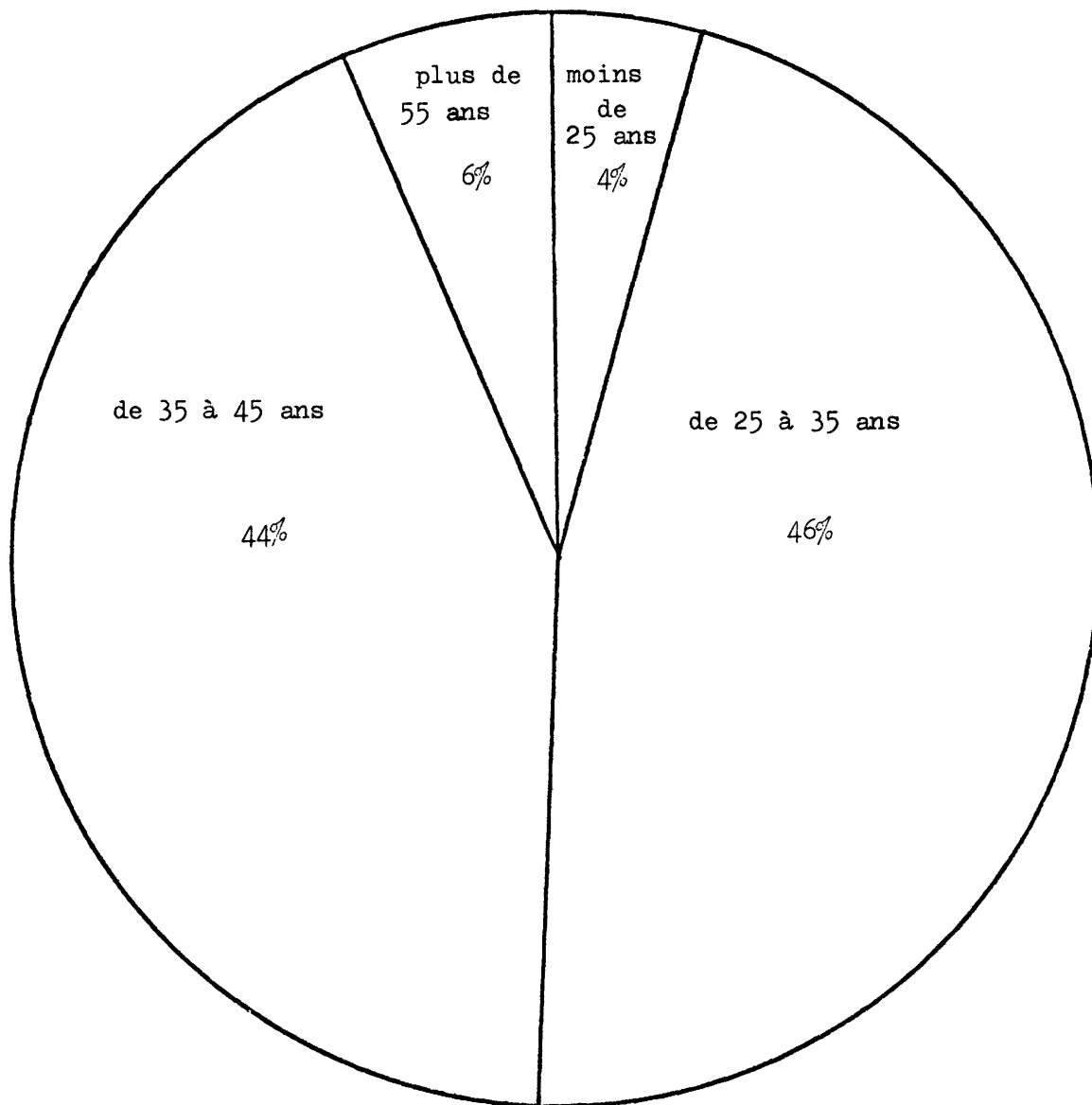
Ce premier type de bateau a une longueur de 7 à 8 m et un moteur d'une puissance de 15 à 24 HP, sa valeur, y compris les engins, ne dépasse pas les 3 millions de Lires.

Un deuxième type de bateau d'une longueur de 10 à 12 m et doté d'un moteur de 50 à 100 HP ayant, neuf, une valeur totale de 10.000.000 de Lires environ, permet la chasse à l'espadon et au thon durant l'été.

Le revenu net de ce second type de bateau dépasse 1 million. Les parts des quatre hommes généralement employés à bord sont d'1 million à 1.300.000 de Lires.

Division des marins pecheurs par classe d'âge.

Divisione dei marinai per classe d'età.



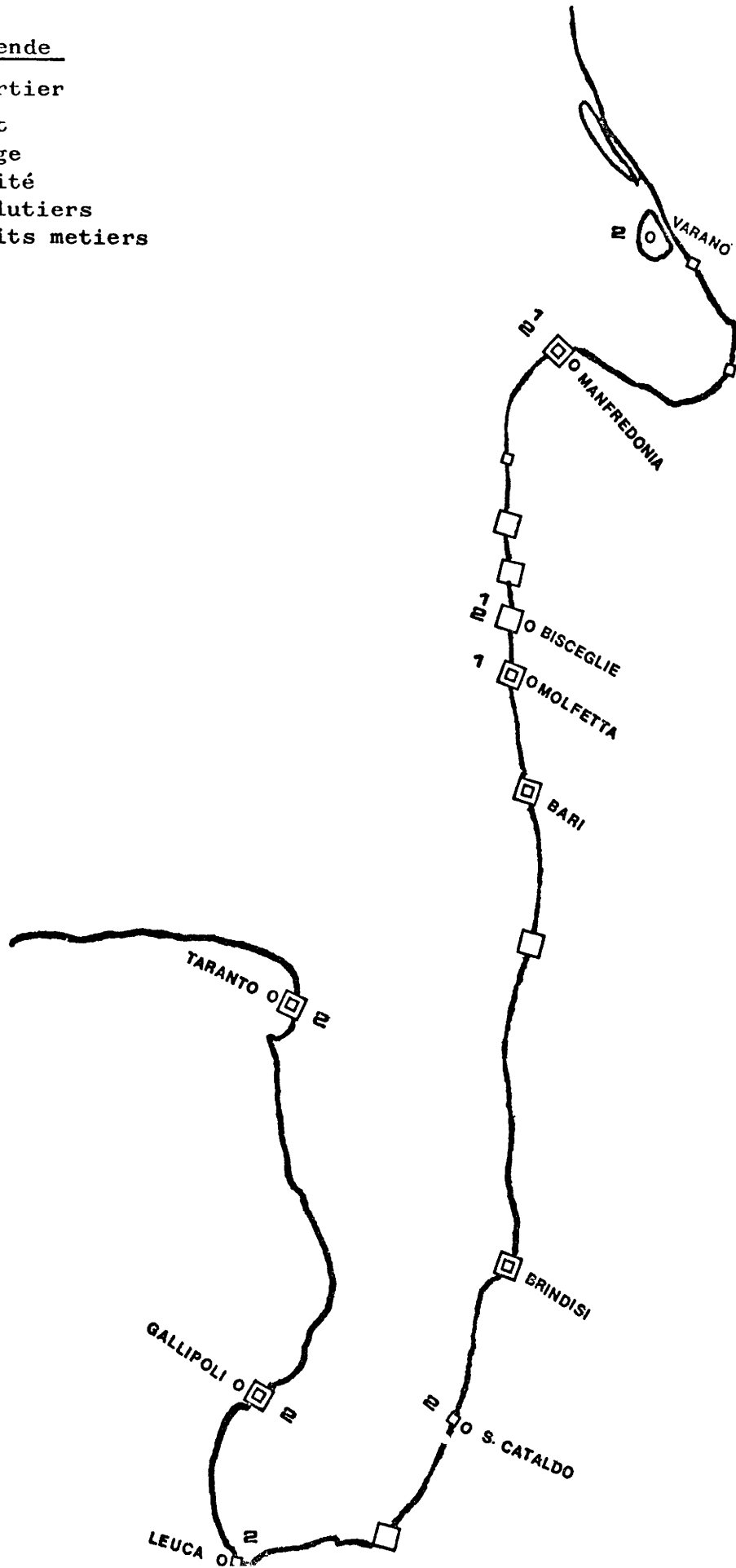
CHAPITRE VII

ZONE BASSE ADRIATIQUE

POUILLES

Légende

- ◻ Quartier
- Port
- ◻ Plage
- Visité
- 1 Chalutiers
- 2 Petits metiers



I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

La population est d'environ 3,5 millions d'habitants, la surface totale d'environ 1,9 millions d'hectares, dont plus de la moitié est constituée de plaines, la surface agricole et forestale représente 95 % du total.

Il s'agit donc de l'une des régions les plus grandes et les plus peuplées, la deuxième, après la Lombardie, par importance en ce qui concerne les zones de plaine.

Nous ne devons donc pas nous étonner si par le passé, et aujourd'hui même, l'économie régionale dépend essentiellement des activités liées au secteur primaire.

Les données suivantes suffisent à confirmer cette indication intuitive :

Quelques données sur la population des Pouilles : comparaison avec l'Italie.

Tableau 1

x 000

Circonscription géographique	I 9 5 I		I 9 6 I		I 9 7 I	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Totale	47.516	3.220	50.624	3.421	54.025	3.562
Résidante dans les chefs-lieux de province	13.378	657	16.193	771	18.454	889
% sur le total	28	20	32	23	34	25
Active 1	19.577	1.271	19.592	1.313	18.750	1.163
Dans le secteur primaire 2	8.261	740	5.693	663	3.241	430
% 2/1	42	58	29	51	17	37

- en 1971 les actifs du secteur primaire en Italie représentaient 17 % des actifs totaux, alors qu'en Pouilles le même rapport était de 37 %

- ce pourcentage indique de toute façon une forte réduction par rapport aux niveaux d'activité mesurés 20 et 10 ans auparavant (58 % en 1951 et 51 % en 1961), cependant la réduction relevée dans toute l'Italie dans la même période est beaucoup plus marquée (de 42 % en 1951 à 17 % en 1971)
- l'urbanisation des Pouilles est moins marquée que dans le reste du pays.

Ce dernier élément doit être cependant considéré à la lumière d'autres remarques. La forte dépendance du secteur primaire, avec les limitations sur le niveau et sur le rythme d'augmentation du produit disponible qui en dérivent, a entraîné un fort courant migratoire soit vers d'autres régions, soit vers l'étranger. La poussée vers l'urbanisme dans les Pouilles s'est transformée en un déplacement vers des villes à l'extérieur de la région plutôt que vers celles de la région même.

L'importance du courant migratoire peut être exprimée dans les termes suivants : entre 1961 et 1971 la population a augmenté d'environ 141.000 unités, le solde des naissances sur les décès durant ces dix ans a été de 527.000 unités, aussi l'émigration s'élève à 386.000 personnes. Dans toute l'Italie, pendant la même période, l'émigration s'est élevée à 1.157.000 unités; donc les Pouilles, avec une population qui représente environ 6,5 % de toute la Nation, a contribué pour 33,4 % à ce mouvement.

Cette circonstance s'accompagne, naturellement, d'une création d'emplois réduite dans les secteurs secondaire et tertiaire, comme le démontre le tableau suivant :

Emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire en Pouilles
et en Italie.

Tableau 2

x 000

Années	1951		1961		1971	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
dans le secteur secondaire	4.242	130	5.610	155	6.528	180
dans le secteur tertiaire	2.539	108	3.705	170	4.327	199

En termes de revenu, nous pouvons prendre comme référence les données estimées pour les années 1963 et 1970, exprimées en Lires courantes, rapportées au Tab. 3 "Revenu brut interne au coût des facteurs" :

Tableau 3

Années	1963		1970	
	Italie	Zone	Italie	Zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	345.137	5.330.000	512.867
Industrie	10.757.000	331.580	20.983.000	744.191
Autres activités	10.497.000	491.176	20.540.000	919.633
Total	25.094.000	1.167.893	46.853.000	2.176.691

En 1963 dans les Pouilles le produit brut de l'agriculture était supérieur à celui de l'industrie, tandis qu'en Italie, dans l'ensemble, c'était le contraire et dans un rapport 1 à 2,8; en 1970 ce rapport, pour les Pouilles devenait favorable à l'industrie dans la mesure de 1 à 1,5, alors que pour la totalité du Pays il valait 1 à 4 environ.

Par rapport au produit brut interne total, le produit du secteur primaire passait dans les Pouilles de 30 à 24 %, aux dates de référence, tandis que pour l'Italie, il passait de 15 à 11 % environ.

On peut, enfin, faire une estimation, bien qu'approximative, du produit brut, par actif pour les Pouilles et pour tout le Pays : dans ce but, nous avons obtenu, au moyen des données de 1970 et par les précédentes, une estimation par extrapolation de l'année 1971. Les valeurs estimées sont de 5.450 millions pour le secteur primaire dans toute l'Italie et de 560 millions pour les Pouilles; ceci porterait à mesurer en I.680.000 environ la valeur ajoutée moyenne par actif dans le secteur primaire en Italie et en I.300.000 la même valeur pour les Pouilles.

L'étude que nous avons faite donne comme résultat un revenu net par personne dans la pêche de I.200.000 Lires environ, ce qui est certainement, sauf pour la Sicile, un des plus hauts par rapport à la moyenne nationale.

Nous pouvons estimer la valeur du poisson pêché des Pouilles à 13 milliards de Lires, qui représentent 12 % environ du produit brut total italien; nous avons évalué à 6-7 milles environ les actifs dans la pêche et à 3 milles les préposés aux services à terre et aux activités en rapport avec la pêche.

TABLEAU RECAPITULATIF

POPULATION	1971 (000)	
	ITALIE	ZONE
TOTALE	54.025	3.562
ACTIVE	18.749	1.163
% SUR LE TOTAL	34,0	33,2
ACTIVE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	3.241	430
% ACTIVE PRIMAIRE SUR LE TOTAL	17,3	37,0
ACTIVE DANS LA PECHE	53	7
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE TOTALE	0,3	0,6
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE PRIMAIRE TOTALE	1,6	1,6

Il faut remarquer l'importance de la pêche dans cette zone; le pourcentage de pêcheurs par rapport au pourcentage des actifs dans la zone, est le double de celui de l'Italie (0,6 % par rapport à 3 %).

NOMBRE DES BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE

BATTELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Tableau 4

	N° Bateaux N° Battelli Quartiers Compartimenti	Bateaux inscrits Battelli iscritti		dénombrés calcolati	estimés estimati
		Quartier * Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Strascico Chalut	Taranto	34	22	10	15
	Gallipoli	24	24	15	15
	Manfredonia	189	163	49	57
	Molfetta	230	168	133	204
	Bari **	150	=	=	75
	Brindisi **	27	=	=	13
	TOTAL TOTALE	654	377	207	379
Attrezzi Engins	Taranto	376	268	80	100
	Gallipoli	424	310	278	380
	Manfredonia	365	191	150	287
	Molfetta	173	73	62	150
	Bari **	274	=	=	190
	Brindisi **	233	=	=	162
	TOTAL TOTALE	1.845	842	570	1.269

* ISTAT : Annuario caccia e pesca 1971

** Calcolati con il coefficiente della zona

** Dénombrés avec le coefficient de la zone

Pour le chalut, nous avons estimé existants 376 bateaux sur les 654 officiellement inscrits. Nous avons visité des ports où nous avons dénombré 207 bateaux sur les 377 officiellement inscrits. Nous devons noter que la majorité de ces bateaux se trouve à Molfetta.

En ce qui concerne les bateaux à engins, nous en avons estimé I.269 sur I.835 officiellement inscrits. Dans les ports visités nous en avons dénombrés 571 sur les 842 officiellement inscrits.

La plus grande partie de ces bateaux se trouve dans le quartier de Gallipoli, qui comprend toute la côte de la péninsule du Salento, soit une dizaine de petits ports. A cause de ses côtes, abruptes et tombant à pic sur la mer, cette zone est généralement peu favorable au chalut.

Pour le tableau 5, nous devons noter que le nombre de chaluts côtiers (moins de 20 tonnes) est plus élevé que celui des hauturiers dans les zones précédemment considérées. Ceci est dû au fait qu'en Mer Adriatique, le fond étant plus bas, l'on pêche plus près des côtes avec des déplacements beaucoup moins importants. Les fonds de pêche se trouvent généralement à 2 - 3 heures des ports. Pour la même raison nous avons de nombreux bateaux de la catégorie de pêche hauturière de moins de 50 tonnes, qui opèrent devant les ports. Les plus de 50 tonnes en général se déplacent plutôt en Mer Ionienne et en Sicile (canal de Sicile), jusqu'à la Sardaigne.

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE

DIVISIONE DEI BATTELLI PER TIPO DI PESCA

Tableau 5

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalutage Totale Strascico	Engins Attrezzi
	+ 50t	- 50t			
Taranto	3	1	11	15	100
Gallipoli	=	5	10	15	380
Manfredonia	13	18	26	57	287
Molfetta	14	94	96	204	150
Bari	15	18	42	75	190
Brindisi	=	6	7	13	162
TOTAL					
TOTALE	45	142	192	379	1.269
TOTAL t					
TOTALE	2.640	5.134	1.900	9.674	3.884
Moyenne					
Media t	66,0	34,9	10,0	25,5	3,0

Nous notons dans le tableau 6 que ces chalutiers ont de gros frais d'entretien, par rapport aux chalutiers de la même catégorie en Sicile par exemple; ces bateaux sont généralement plus âgés que ceux de la zone précédente.

En ce qui concerne les deux types de calcul d'amortissement, il semble que le type A soit plus valable pour les bateaux inférieurs à 50 tonnes qui sont plus âgés mais qui fatiguent moins, ce qui leur permet une vie plus longue. Par contre, le type d'amortissement B est valable pour les bateaux de plus de 50 tonnes, qui font des sorties plus longues et qui fatiguent plus.

Pour le tableau 7, nous notons que le bateau à l'enquête 83 a un revenu brut très élevé et de grandes dépenses de gestion dues à l'achat d'appâts pour la pêche à l'espadon; malgré cela il a ^{un} revenu d'entreprise très élevé; les parts des marins le sont aussi. Aucun des bateaux de cette région n'a une gestion passive.

PECHE AUX ENGINES

x 000 Lit

	75 Manfre- donia	76 Manfre- donia 10 m	77 Manfre- donia 11 M	78 Manfre- donia 8 t	79 Manfre- donia 11 M	80 Manfre- donia 4,7 t	81 Bisce- glie 7 m	82 Galli- poli 9 m	83 Galli- poli 10 m	84 Galli- poli 7 m
1	4 t 12 HP	7,1 t 30 HP	8,5 t 40 HP	8 t 30 HP	8,5 t 40 HP	4,7 t 23 HP	2 t 12 HP	3 t 16 HP	9,9 t 120 HP	2 t 20 HP
2	4.800	4.800	9.000	5.000	9.000	3.500	3.000	3.000	13.000	3.000
2.1	1.980	1.480	1.910	1.480	1.910	630	1.620	580	3.750	500
2.2	40	280	300	300	300	150	50	65	400	80
2.3	10	80	80	80	80	30	10	15	100	20
2.4									2.600	
2.5	600	780	100	100	100	200	400	500	250	400
2.6	330	330	630	300	630	250	160			
3	2.820	3.320	7.090	3.520	2.870	2.380	2.420	9.250	2.500	2.500
3.1	100		90		90	20	20	20	500	50
3.2	1.710	2.050	5.260	1.660	1.534	1.390	1.944	1.944	5.700	1.932
3.3	100	220	280	170	80	100	100	100	500	30
3.4	50	150	140	40	10	10	10	10	50	30
4	860	900	1.410	860	1.036	880	346	2.500	409	409
5	855	1.025	1.315	830	1.315	767	695	486	1.900	483
6	2	2	4	2	4	2	2	4	3	4
7	330	300	330	330	330	330	240	240	270	240
8										

1 Revenu = Chiffres d'affaires bruts

2 Coûts directs = Consommations intermédiaires

2.1 Gasoil

2.2 Lubrifiant

2.3 Appât

2.4 Caisses

2.5 Entretien

2.6 Services généraux

3 Valeur ajoutée = 1 - 2

3.1 Intérêts sur le capital emprunté

3.2 Remunération du travail = Masse salariale

3.3 Amortissement

3.4 Rémunération du capital du propriétaire

4 Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)

5 Retribution du marin

6 N° hommes d'équipage

7 Journées de travail

8

POIDS DES QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	MANFREDONIA				GALLIPOLI				MOLFETTA			
	n bat. n bat.	n quest. n int.	poids peso	n bat. n bat.	n quest. n int.	poids peso	n bat. n bat.	n quest. n int.	poids peso	n bat. n bat.	n quest. n int.	poids peso
Chalut hauteurier Strascico d'altura + 50 t	13	3	16				14	3	17,3			
Chalut hauteurier Strascico d'altura - 50 t	18	3	5,3				94	2	42,0			
Chalut côtier Strascico costiero	26	3	33,3				96					
Engins Attrezzi	287	5	7,0	380	2	23,3	150	1	18,4			

CHALUT HAUTURIER + 50t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO

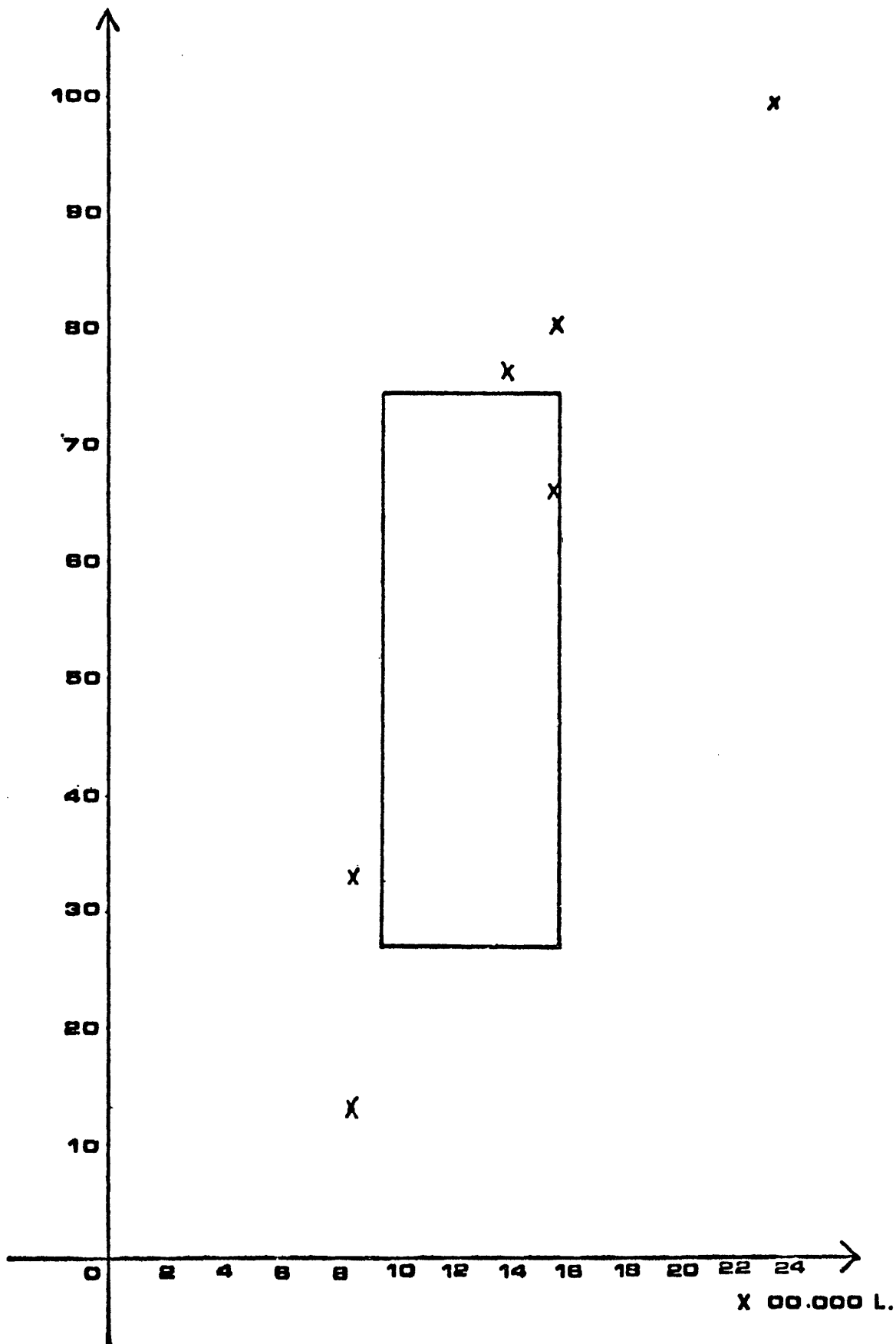
Tableau 9 a

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
1	16,0	16,0	870
4	17,3	33,3	930
2	16,0	49,3	1.380
5	17,3	66,6	1.560
3	16,0	82,6	1.670
6	17,4	100,0	2.330

CHALUT HAUTURIER + 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

Tab. 9 a bis

STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO



CHALUT HAUTURIER + 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

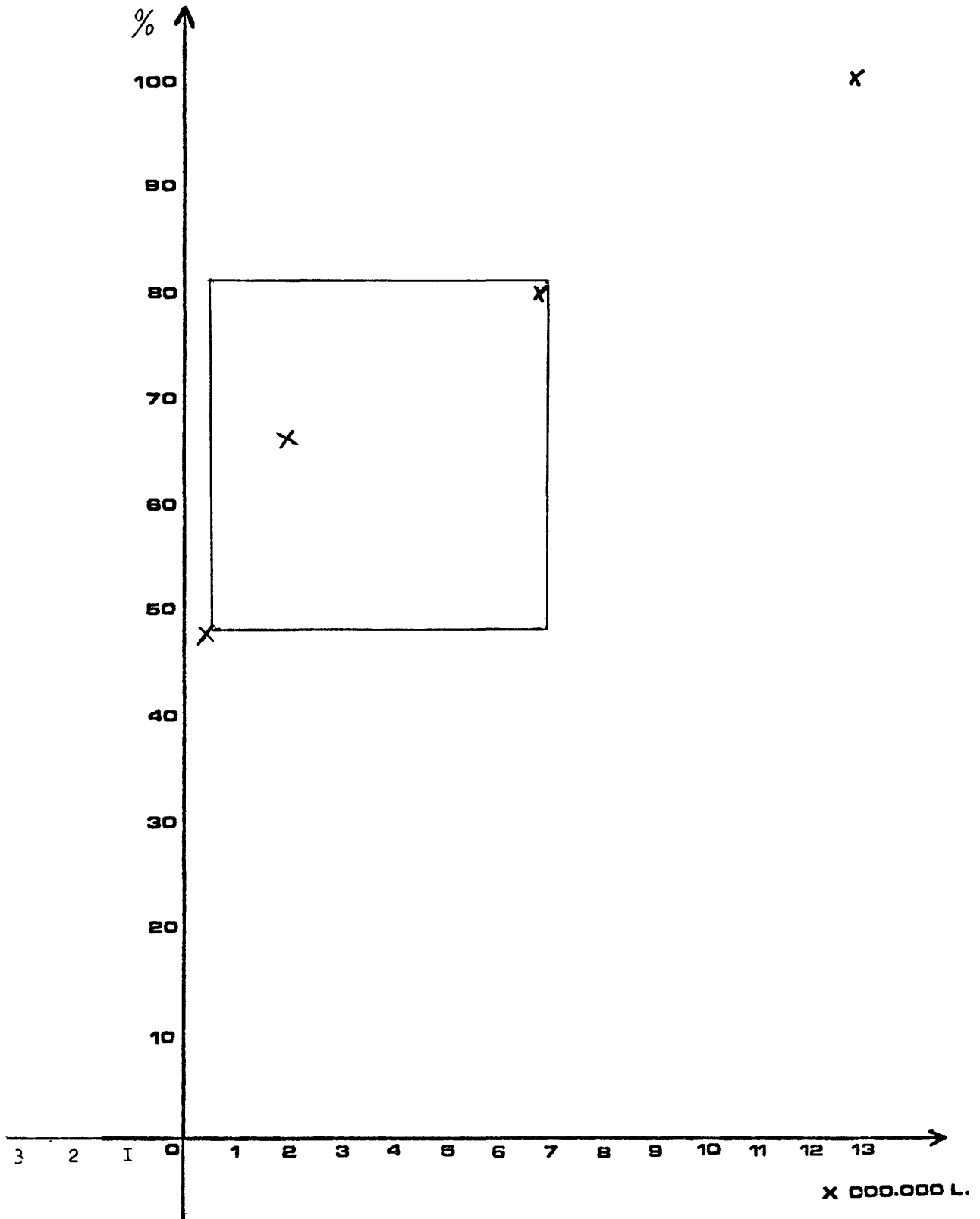
STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE IN PERCENTUALE
CUMULATIVA DEI REDDITI D'IMPRESA

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	pertes ou profits profitti o perditi x 000 Lit
3	16,0	16,0	- 6.610
2	16,0	32,0	- 4.490
4	17,3	49,3	1.070
1	16,0	65,3	2.080
5	17,3	82,6	6.610
6	17,4	100,0	12.880

CHALUT HAUTURIER + 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

Tab 9 b bis

STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE IN PERCENTUALE
CUMULATIVA DEI REDDITI D'IMPRESA



CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

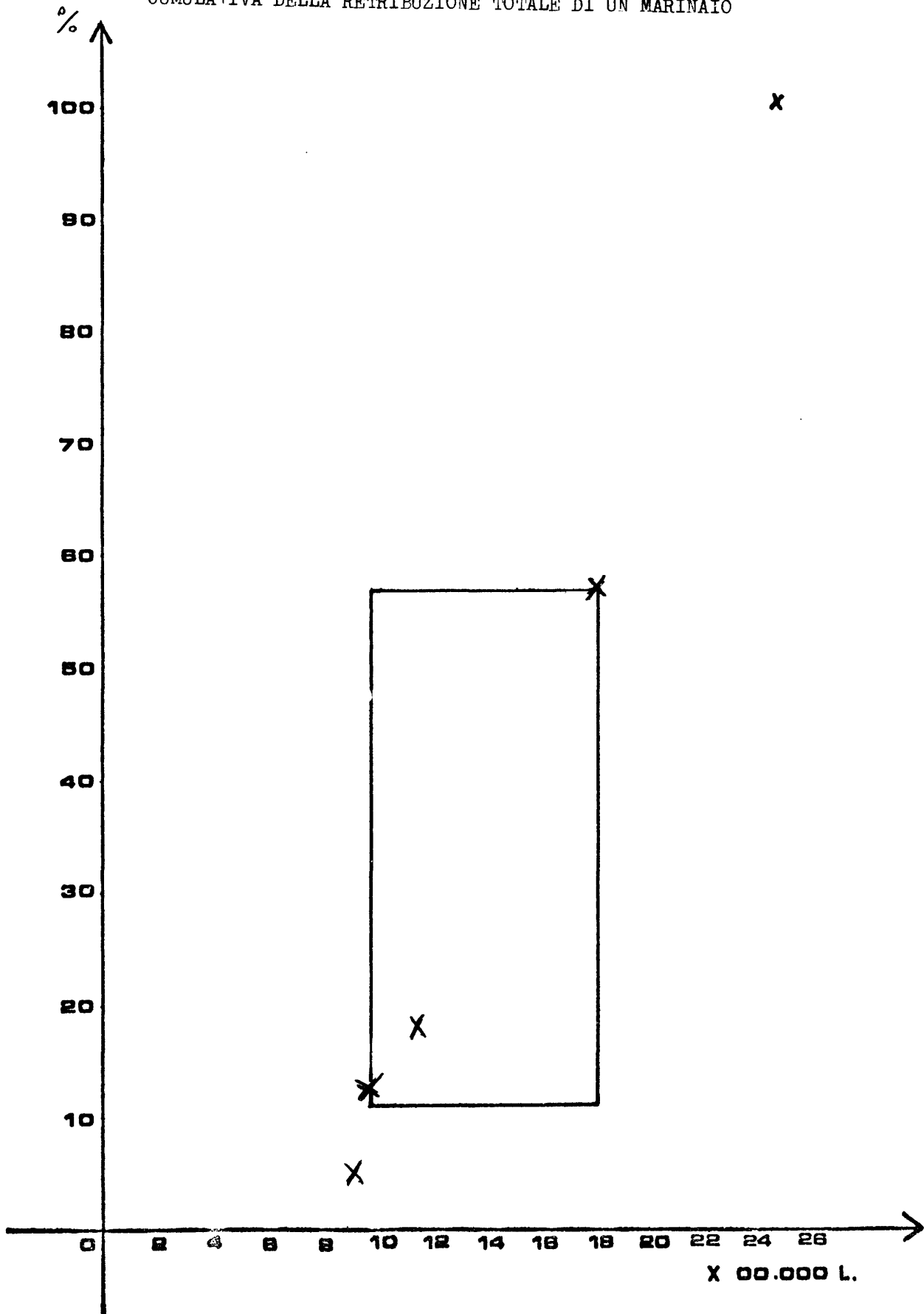
STRASCICO D'ALTURA - 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
7	5,3	5,3	940
9	5,3	10,6	970
8	5,4	16,0	1.090
10	42,0	58,0	1.810
11	42,0	100,0	2.460

CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

STRASCICO D'ALTURA - 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE TOTALE DI UN MARINAIO

Tab 9 c bis



PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

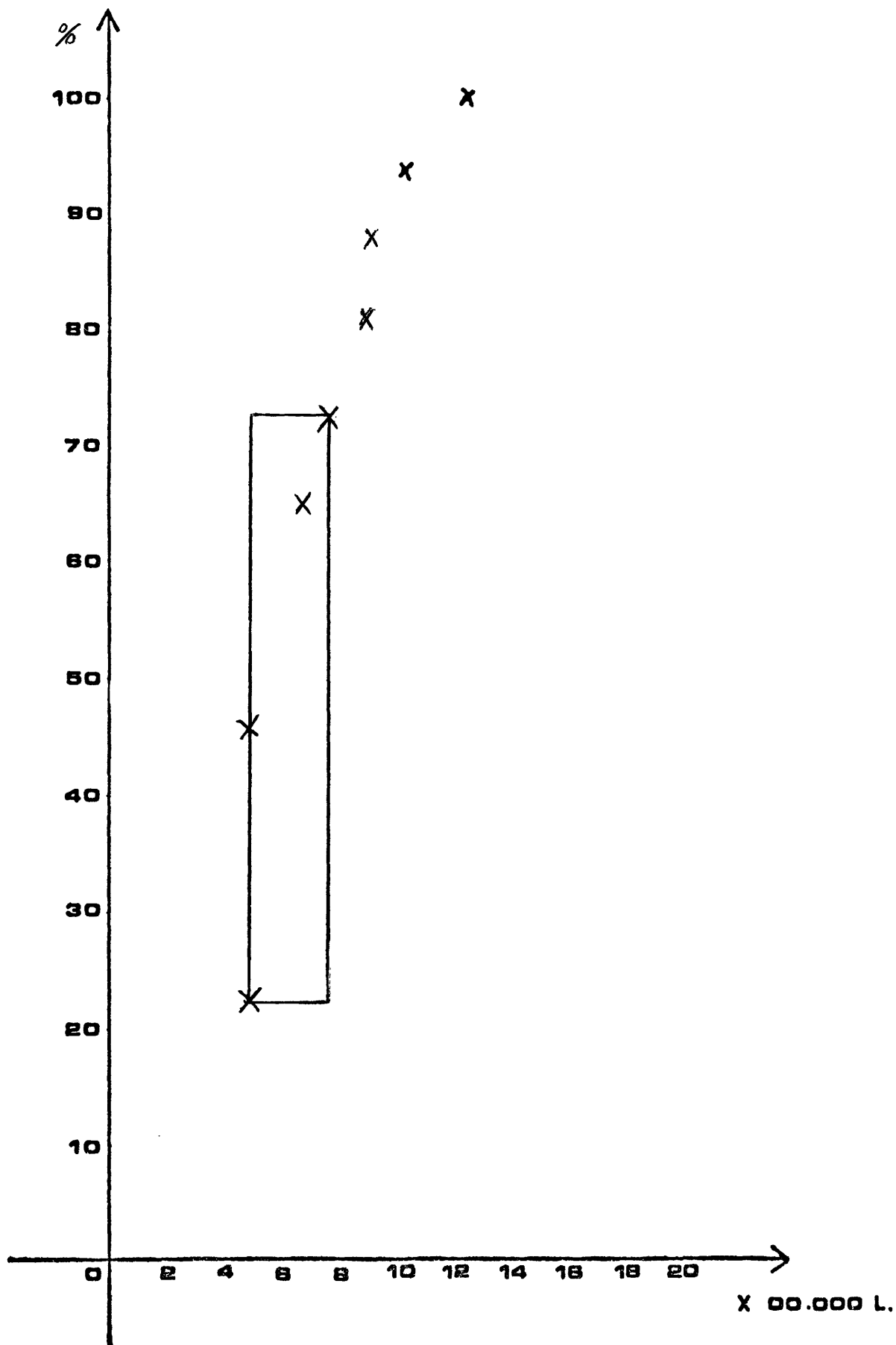
PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	pertes ou profits perdite e profitti x 000 Lit
84	23,3	23,3	483
82	23,3	46,6	486
81	18,4	65,0	695
80	7,0	72,0	767
78	7,0	79,0	830
75	7,0	86,0	855
76	7,0	93,0	1.025
79	7,0	100,0	1.315

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

Tab 9 d bis



PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	perdes ou profits perdite e profitti x 000 Lit
82	23,3	23,3	346
84	23,3	46,6	408
75	7,0	53,6	860
78	7,0	60,6	860
81	18,4	79,0	880
76	7,0	86,0	900
80	7,0	93,0	1.036
79	7,0	100,0	1.410

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA

Tab 9 e bis

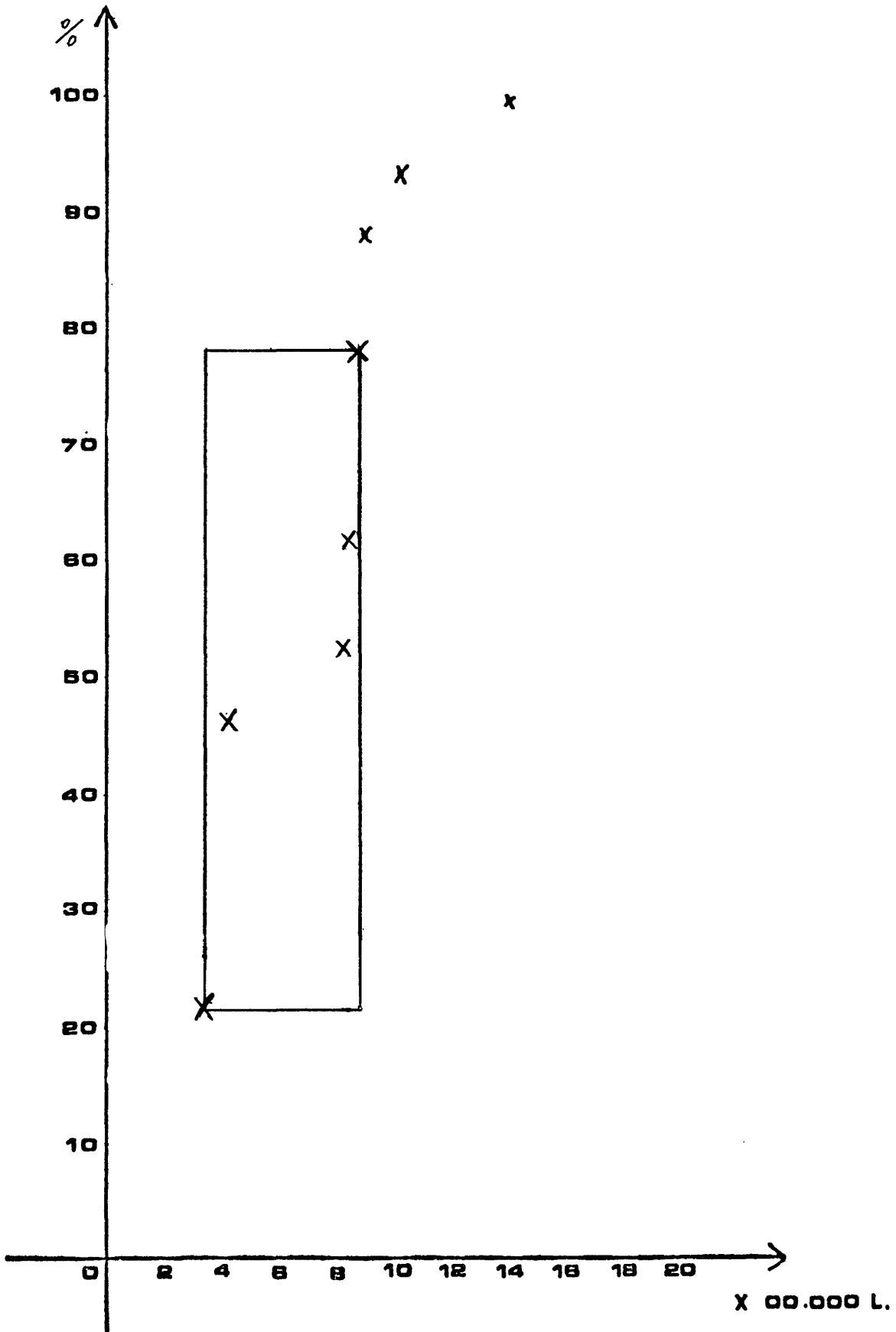


TABLEAU RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITULATIVA FORCHETTE DI MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x000 Lit	Coûts dir. Costi dir. x000Lit	Coûts fin. amortis. Costi fin. ammortam. x 000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Pertes ou profits Perdite e profitti x 000 Lit	Retribution du marin Retribuzione del marinaio x 000 Lit
bateaux + 50 t battelli + 50 t	50 à 90 t	18.000 à 36.000	9.000 à 12.000	5.200 à 8.500	5 à 7	250 à 270	1.070 à 6.600	1.000 à 1.600
	165 à 300 HP							
bateaux - 50 t battelli - 50 t	25 à 35 t	12.000 à 20.000	5.300 à 7.200	3.400 à 4.000	4 à 5	250 à 280	- 4.500 à + 2.500	900 à 1.800
	135 à 180 HP							
Chalut côtier Strascico costiero	7,5 à 10 t	4.500 à 8.200	1.300 à 2.300	1.100 à 1.500	2 à 3	280	260 à 1.100	1.000 à 1.150
	40 à 80 HP							
Engins Attrezzi	2,0 à 8,5 t	3.000 à 9.000	600 à 1.600	150 à 400	2 à 4	270 à 300	300 à 900	480 à 800
	12 à 40 HP							

Au tableau 10, nous notons que les bateaux au dessus de 50 tonnes, bien qu'ils n'aient pas de revenus bruts très élevés, surtout par rapport aux siciliens, réussissent quand même, grâce à des coûts financiers moins élevés, à avoir une gestion encore active. Ceci indique d'un côté le sérieux de ces armateurs, qui investissent plus d'argent que les siciliens dans leurs bateaux, mais d'un autre côté indiquent la pauvreté des fonds d'Adriatique par rapport à ceux du canal de Sicile.

Cette pauvreté apparaît immédiatement pour les bateaux de la catégorie de moins de 50 tonnes qui, ne se déplaçant pas très loin des côtes, entraînent des gestions généralement passives. Par contre, dans cette zone, nous rencontrons pour la première fois des chalutiers côtiers actifs. Ceci est dû au fait qu'ils font le même type de pêche que les chaluts de moins de 50 tonnes, mais avec des frais inférieurs; ce sont généralement des bateaux de 7 à 10 tonnes qui pêchent sur les mêmes fonds que les bateaux du type précédent.

La pêche aux engins est rentable, mais pas autant que le même type de pêche en Sicile.

Tab 11

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONNAGE DES PORTS
 VERIFICA DELLA COMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge vis.	Rat. Quart. Bat. Comp. A	Bat. Ports Plages vis. Bat. Porti Spiagge v. B	% B A	Quest. Int. C	% C B
TARANTO	1	2	1	=	115	90	78	3	3
GALLIPOLI	1	5	1	2	395	293	74	5	1
BRINDISI	1	6	=	=	175	=	=	=	=
BARI	3	3	=	=	265	=	=	=	=
MOLFETTA	3	2	1	1	354	195	55	5	2
MANFREDONIA	2	7	1	2	344	199	57	9	3
TOTAL TOTALE	11	25	4	5	1.648	777	47	22	2

Le tableau 11 indique que nous avons visité un nombre de ports qui représente 47 % des bateaux de la zone. Ont été visités les quartiers plus représentatifs de Manfredonia et Molfetta, pour la pêche au chalut, et Taranto et Gallipoli pour la pêche aux engins.

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut, bateaux de plus de 50 tonnes

Nous avons dans cette zone 34 bateaux de ce type, ayant une jauge moyenne de 77,5 tonnes pour un total de 1.640, ce qui représente 6,9 % du total national de cette catégorie. Le revenu net actuel de ces entreprises est de 1 à 6 millions de Lires pour un investissement de capital initial de 60 à 130 millions de Lires: les revenus des marins pêcheurs varient entre 1,4 et 2,4 millions de Lires. Il s'agit de 200 marins environ employés dans ce type de pêche.

Nous proposons en premier lieu la modernisation de la flotte, qui puisse permettre l'installation de moteurs plus puissants 400/800 HP. En deuxième lieu, il faudrait étudier l'emploi plus rationnelle des bateaux, surtout en augmentant le nombre des hommes d'équipage, et étudier aussi une rotation des hommes d'équipage, ce qui permettrait des sorties plus longues.

2. Pêche hauturière au chalut, bateaux de moins de 50 tonnes

Dans cette zone nous avons 142 bateaux de ce type, avec une moyenne de 36 tonnes/bateau, pour un total de 5.134, soit 11,3 % du total national. Le revenu net actuel de ces entreprises est très variable entre - 4.500.000 Lires et + 2.500.000 Lires. Les revenus des marins varient entre 900.000 et 1.800.000 Lires. Il s'agit environ de 600 hommes employés dans cette catégorie.

Il nous paraît que cette classe est particulièrement bien adaptée à la mer Adriatique, bien que la gestion des bateaux n'est pas la même dans tous les ports. En effet, à Bisceglie, interviews 10 et 11, la rentabilité est bonne, tandis qu'à Manfredonia, interviews 8 et 9, des bateaux similaires pêchent beaucoup moins. Il s'agit peut-être de fonds de pêche différents et de mauvaise organisation. Il nous semble donc opportun d'adopter les mêmes dispositions que pour la catégorie supérieure.

3. Pêche au chalut côtier

Nous avons 190 bateaux dans cette zone, d'une jauge moyenne de 10 tonnes, pour un total de 1.900 tonnes, ce qui représente 12 % du total national de cette catégorie. Les revenus de ces entreprises varient entre 200.000 et 1.100.000. Le revenu des marins est environ de 1.000.000 Lires; il y a environ 400 hommes employés dans ce type de pêche.

Cette catégorie, pour la première fois, malheureusement, a une gestion active. Cela nous empêche de proposer l'élimination de cette catégorie; toutefois, les dommages qu'elle provoque soit à la petite pêche côtière, soit à la pêche hauturière, sont tellement graves, que nous estimons, au minimum, qu'elle ne doit pas être encouragée.

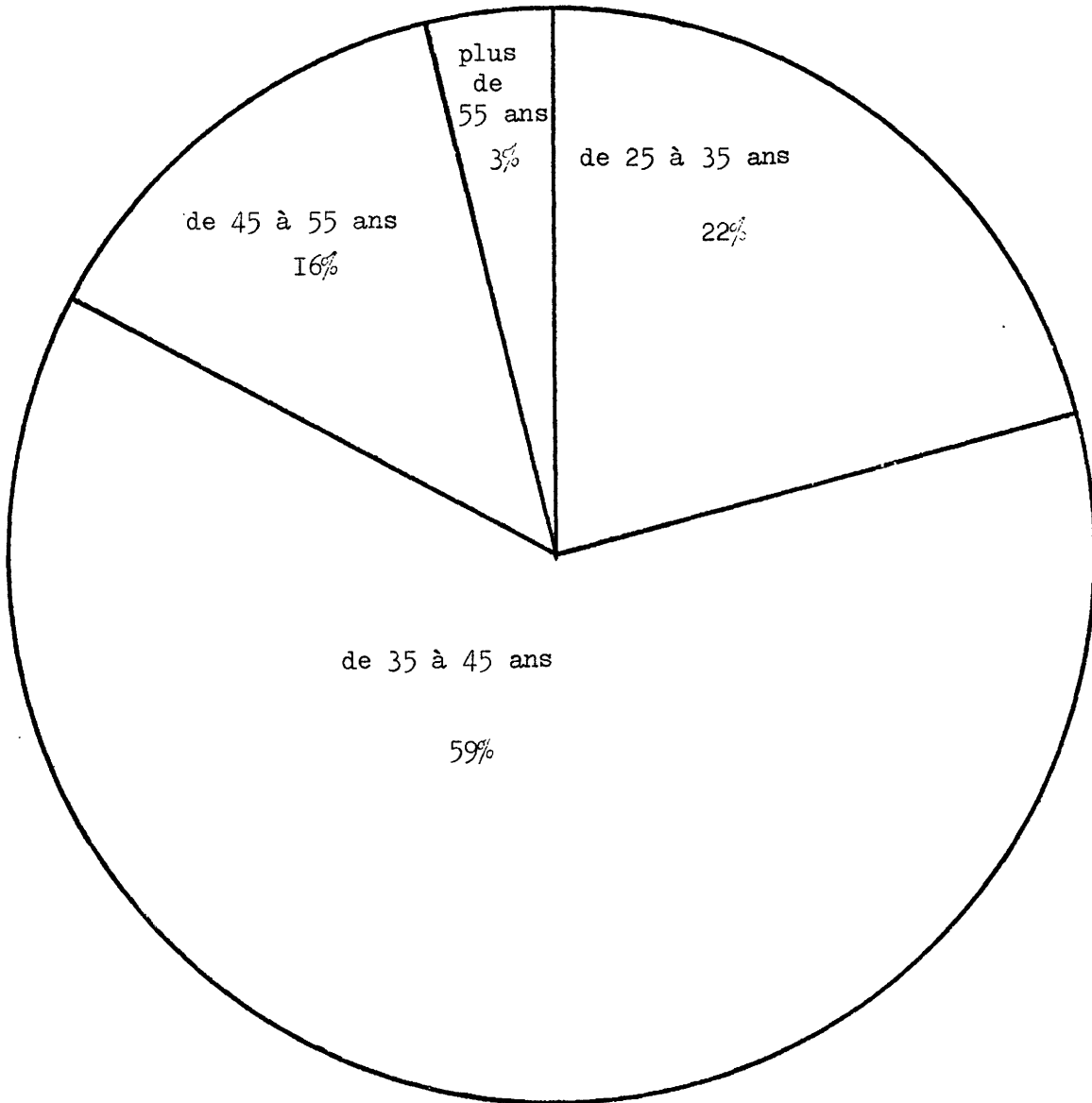
4. Petite pêche aux engins

Dans cette zone, nous avons 1.269 bateaux de ce type, ayant une jauge moyenne de 3 tonnes, soit 12,2 % du total du tonnage national de cette catégorie. Les revenus d'entreprise varient entre 346.000 et 1.400.000 Lires. Les revenus des pêcheurs varient entre 483.000 et 800.000 Lires. Il s'agit de 3.600 hommes environ employés dans ce type de pêche.

Nous estimons que la zone de pêche fréquentée par cette catégorie est particulièrement endommagée par les chalutiers. C'est la raison pour laquelle, si le chalut trop près de la côte se perpétue, il est tout à fait inutile de prendre des dispositions en faveur de ce type de pêche, qui n'en aurait aucun bénéfice, à cause d'un manque réel de poisson. Par contre, si le phénomène du chalut près de la côte sera éliminé, il sera très opportun de favoriser ce type de pêche, qui peut obtenir des revenus très intéressants.

Division des marins pêcheurs par classe d'âge.

Divisione dei marinai per classe d'età.



CHAPITRE VIII

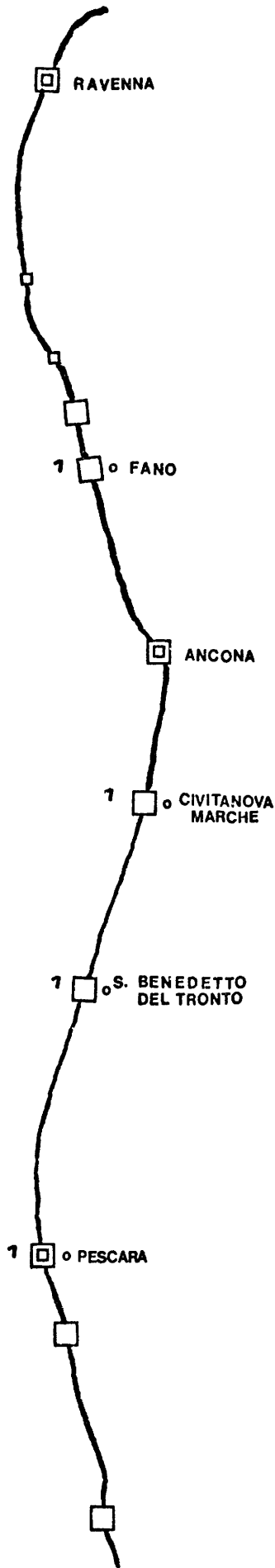
ZONE MOYENNE ADRIATIQUE

ABRUZES MARCHES

EMILIE ROMAGNE

Légende

- ☐ Quartier
- Port
- ▣ Plage
- Visité
- 1 Chalutiers
- 2 Petits métiers



I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Si nous considérons ces régions géographiquement dans leur ensemble, elles nous apparaissent fort dissemblables. En les parcourant du Sud au Nord (Abruzes, Marches, Emilie et Romagne), le paysage varie très souvent et passe d'une région montagneuse (Abruzes, 1/3 du territoire est classé comme collinaire, 2/3 comme montagneux) à un territoire de colline (Marches) et finalement à des terres avec quelques reliefs collinaires (Emilie et Romagne).

Dans leur ensemble ces régions ont une superficie d'environ 47.000 km², dont 22 % de plaines, 59 % de collines et 37 % de montagnes.

Même si l'on pouvait présumer que par sa position centrale cette zone est composée par trois régions-type (spécifiques des trois grandes zones de notre pays : Abruzes, le Mezzogiorno; Marches le centre: Emilie, le Nord;) les caractéristiques du développement socio-économique de ces trois régions se diversifient souvent de la moyenne nationale.

Avant tout, nous devons noter que l'augmentation de la population dans les derniers vingt ans est de 3% par rapport à la moyenne nationale de 14 %

Tableau 1

Population	1 9 5 1		1 9 6 1		1 9 7 1	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Totale	47.516	6.592	50.624	6.141	54.025	6.379
Résidante dans les chefs-lieux de province	13.740	1.479	16.240	1.777	18.454	2.035
% sur le total	28,9	22,4	32,1	29,0	34,2	31,9
Active(1)	19.577	3.118	19.592	2.629	18.749	2.441
Dans le secteur primaire (2)	8.261	1.697	5.693	994	3.241	546
%(2)(1)	42,2	54,4	29,1	37,8	17,3	22,4

De plus, la population fixée dans les chefs-lieux de province est moins concentrée que la moyenne nationale. En effet, nous avons, pour les trois provinces, 22,4 % par rapport à 28,9 %, 29 % par rapport à 32,1 % et 31,9 % par rapport à 34,2 %, aux trois dates considérées.

Par contre dans ces trois régions nous avons des tendances diverses : en Abruzes nous observons une diminution de la population de 32 % (de 1,7 millions à 1,5 millions); dans les Marches, nous observons un certain équilibre 1,4 millions; dans l'Emilie, nous avons une augmentation de 10 % (de 3,5 millions à 3,8 millions). Nous devons en outre signaler une tendance à l'arrêt de la diminution de la population en Abruzes entre 1961

et 1971; il se pourrait que dans les années à venir la population ne diminue plus. La population active a diminué dans ces trois régions plus que dans le reste du pays (- 22 % pour les trois régions, - 4 % pour l'Italie).

Même si nous observons la diminution de la population active en agriculture par rapport au total de la population active, les niveaux de cette diminution sont moins élevés que la moyenne nationale (54,7 % par rapport à 42,2 en 1951; 37,8 par rapport à 29,1 % en 1961; 22,4 par rapport à 17,3 % en 1971).

Ici également nous avons des valeurs différentes pour chaque région : en Abruzes le poids de la population active dans le secteur primaire par rapport aux autres activités économiques, pour l'année 1971, est de 28 %, dans les Marches de 25 % et en Emilie et Romagne de 20 % environ.

Tableau 2

Années	1 9 5 1		1 9 6 1		1 9 7 1	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Dans le secteur secondaire	4.242	422	5.652	589	6.528	855
Dans le secteur tertiaire	2.539	324	3.663	394	4.327	538

En ce qui concerne le développement des emplois dans les autres secteurs (voir tableau 3), nous remarquons un rythme de croissance dans le secteur secondaire de ces régions plus marqué que pour le reste du pays : les emplois dans l'industrie ont plus que doublés (augmentation de 102 % par rapport à 54 % de la moyenne nationale).

Pour ce secteur c'est surtout dans l'Emilie et les Marches que nous observons une croissance plus forte : en Emilie (de 269.000 à 598.000) et dans les Marches (de 82.000 à 167.000); par contre en Abruzes la croissance est inférieure à la moyenne nationale (de 71.000 à 89.000 places, augmentation de 25 % pour les derniers vingt ans).

L'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire est presque au même niveau dans les trois régions que celui de la moyenne nationale (67 % par rapport à 71 %).

Nous constatons par contre qu'en agriculture une tendance opposée se dessine (voir tableau 3). Dans l'ensemble des trois régions, l'effort de ce secteur aux deux dates considérées (1963 et 1970) a été plus élevé que dans le reste du pays : 23 % par rapport à 15 % en 1963, et 15 % par rapport à 11 % en 1970.

Années	1 9 6 3		1 9 7 0	
	Italie	Zone	Italie	Zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	700.778	5.330.000	940.550
Industrie	10.757.000	1.156.542	20.983.000	2.480.367
Autres activités	10.497.000	1.206.265	20.540.000	2.991.663
TOTAL	25.094.000	3.063.585	46.853.000	6.412.580

Parallèlement l'effort de l'industrie reste inférieur (37 % par rapport à 43 % et 39 % par rapport à 45 %). Dans chaque région, pour les raisons que nous avons données précédemment, nous avons des résultats qui confirment la différence des structures économiques, avec un maximum de différence entre les Abruzes et l'Emilie-Romagne.

En ce qui concerne notre étude, nous sommes particulièrement intéressés au produit moyen par emploi dans le secteur primaire et il est important de relever qu'en 1971 nous pouvons calculer ce revenu à 1,8 million - 1,9 million pour les trois régions. Par contre la valeur nationale de ce revenu est de 1,6-1,7 million.

Mais dans chaque région, les valeurs de ce revenu sont assez différentes : 1,3-1,5 million pour les Abruzes et les Marches, 2,1-2,2 millions pour l'Emilie et la Romagne.

La pêche s'insert dans cette situation économique de la façon suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF

POPULATION	1971 (000)	
	ITALIE	ZONE
TOTALE	54.025	6.379
ACTIVE	18.749	2.441
% SUR LE TOTAL	34,0	38,2
ACTIVE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	3.241	546
% ACTIVE PRIMAIRE SUR LE TOTAL	17,3	22,3
ACTIVE DANS LA PECHE	53	5
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE TOTALE	0,3	0,2
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE PRIMAIRE TOTALE	1,6	1,0

Le faible pourcentage de l'emploi dans le secteur de la pêche (0,2 % par rapport au total de la population active dans la zone et 1 % par rapport aux actifs dans le primaire) s'explique par le revenu élevé que l'on peut obtenir dans le secteur agricole. Mais comme nous le démontrons dans les pages qui suivent, avec un effort d'aides financières bien dirigées, il serait facile d'arriver à des revenus supérieurs à ceux de l'agriculture, comme il a déjà été démontré dans les régions à prédominance agricole comme la Sicile.

NOMBRE DES BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE

BATTELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Tableau 4

	N° Bateaux N° Battelli Quartiers Compartimenti	Bateaux inscrits Battelli iscritti		denombrés calcolati	estimés stimati
		Quartier* Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Strascico Chalut	Pescara	319	193	115	189
	Ancona	407	130	130	407
	Rimini	270	50	50	270
	TOTAL TOTALE	996	373	295	866
Attrezzi Engins	Pescara	319	47	15	207
	Ancona	215	43	20	100
	Rimini	291	20	20	291
	TOTAL TOTALE	825	110	55	598

* ISTAT: Annuario caccia e pesca 1971

Dans cette zone il apparaît que les statistiques sont plus valables que dans les zones précédentes; en effet sur 996 chalutiers inscrits officiellement nous en avons estimé existants 866. Nous notons également que la pêche aux engins est faiblement représentée : nous estimons 598 bateaux sur 825 officiellement inscrits.

Dans le tableau 5 nous noterons que le nombre de chalutiers de plus de 50 tonnes est très élevé (178) et qu'ils sont concentrés dans le quartier d'Ancona (Ancona, San Benedetto et Civitanova). Ils ont une jauge moyenne de 77 tonnes. Les chaluts de moins de 50 tonnes sont 363 et ont une jauge moyenne plus basse qu'en Sicile, soit 29 tonnes pour un total de 10.500 tonnes, ils se trouvent également plutôt concentrés dans le quartier d'Ancona. En ce qui concerne les chaluts côtiers, ils sont bien représentés par 325 unités ayant une jauge moyenne de 10,7 tonnes et nous les trouvons surtout dans les quartiers de Rimini et de Pescara. La pêche aux engins est peu représentée, en effet sur un littoral d'environ 500 km nous trouvons seulement 600 bateaux à engins pour un total de 1.794 tonnes et un tonnage moyen de 3 tonnes. Ceci est dû aux fonds, très peu rocheux et plutôt sablonneux, où le chalut, la seine et le chalut-boeuf sont vraiment les instruments les plus utilisés.

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE

DIVISIONE DEI BATTELLI PER TIPO DI PESCA

Tableau 5

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalutage Totale strascico	Engins Attrezzi
	+ 50t	- 50t			
Pescara	34	79	76	189	207
Ancona	140	201	66	407	100
Rimini	4	83	183	270	291
TOTAL					
TOTALE	178	363	325	866	598
TOTAL					
TOTALE t	13.372	10.527	3.477	27.376	1.794
Moyenne					
Media t	77,4	29,0	10,7	31,5	3,0

PFCHE HAUTURIERE AU CHALUT

Tab 6

x 000 Lit

	47 Civit. Marche	48 Civit. Marche	49 Civit. Marche	50 Civit. Marche	51 Fano	52 Fano
1	27 m	25 m	25,50 m	27 m	22 m	15 m
1 1	77 t	77 t	77 t	90 t	45 t	20 t
1 2	300 HP	190 HP	190 HP	337 HP	250 HP	100 HP
2	22.720	28.270	29.080	30.000	35.960	11.165
2 1	720	270	1.080	960	960	165
2 2	22.000	28.000	28.000	30.000	35.000	11.000
3	10.632	16.760	16.760	12.430	10.026	4.657
3 1	6.300	7.800	7.800	4.000	2.000	1.000
3 2				600	350	
3 3				180	100	
3 4				50	100	
3 5	600		1.200	1.200	1.800	500
3 6	3.600	6.900	6.900	4.900	3.100	2.400
3 7	132	2.060	2.060	1.500	2.576	737
4	11.368	11.240	11.240	17.570	25.274	6.313
4 1	9.797	9.070	9.070	13.200	17.572	5.405
4 2	480	331	355	650	900	150
4 3	1.250	1.839	1.815	3.720	6.802	755
4 4	5.990	3.750	3.750	5.510	1.425	530
4 5	-4.763	-1.916	-1.235	-1.790	5.377	225
4 6	3.350	1.700	1.190	3.318	372	223
4 7	-8.113	-3.616	-3.125	-5.600	5.005	
5	67c	340	595	696	2.325	650
5 1	-8.673	-3.956	-3.720	-6.296	2.680	-422
6	1.250	1.839	1.815	3.720	6.802	755
6 1	7.022	4.276	4.276	6.903	1.753	30
6 2	-5.772	-2.337	-2.337	-3.185	5.049	72
6 3	3.350	1.700	1.190	3.515	372	72
6 4	-9.122	-4.037	-3.651	-7.006	4.677	
7	670	340	595	696	2.325	650
7 1	-9.792	-4.377	-4.246	-7.702	2.352	-722
8	927	1.282	1.292	3.241	3.529	1.126
8 1	120	45	180	160	160	56
8 2	1.047	1.327	1.462	3.241	3.689	1.152
8 3	6	6	6	6	6	3
8 4	220	270	270	250	160	150
8 5	4.800	4.900	5.400	12.900	23.500	6.500

Suite Tab. 6

	53 Fano	54 Fano	55 Fano	56 Fano	57 Pesca-	58 Pesca-	59 Pesca-	60 Pesca-	61 Pesca-	62 Pesca-	63 S. Pesca-	64 S. Pesca-	65 S. Pesca-
25 m	21 m	20,5 m	17 m	23,3 t	50 t	30 t	17 t	20 t	200 t	74 t	145 t	32,5 m	32,5 m
75 t	84,5 t	35,5 t	180 HP	120 HP	80 HP	120 HP	350 HP	30 t	80 t	80 t	200 t	25 m	25 m
250 HP	330 HP	180 HP	120 HP	120 HP	80 HP	120 HP	350 HP	30 t	80 t	80 t	200 t	25 m	25 m
51.056	38.648	28.220	10.820	18.140	10.820	18.140	39.300	17.675	10.926	8.560	75.120	31.920	51.344
1.056	648	720	1.420	1.420	1.420	1.420	3.300	675	650	650	15.120	1.920	1.344
50.000	38.000	27.500	20.000	20.000	9.300	16.700	36.000	17.000	10.276	7.600	60.000	30.000	50.000
14.350	20.160	10.250	6.630	6.630	25.53	9.409	7.700	7.375	5.884	4.450	30.700	14.350	21.222
3.000	2.800	2.000	1.710	2.000								4.000	
300	300	200	240									300	
150	100	80	2.630									80	7.200
2.000	2.000	2.000	4.000									600	
4.000	11.500	4.000	4.000	6.300	2.000	6.300	3.000	1.800	2.000	1.000	11.700	5.000	9.200
4.000	3.460	1.925			209			2.125	1.284	950	4.000	2.870	5.222
35.650	17.840	17.295	13.370	13.370	6.695	7.491	28.300	9.625	4.392	3.150	29.300	15.550	23.773
22.918	16.770	12.828	11.000	11.000	4.749	7.887	15.811	6.369	3.904	2.650	24.000	11.747	22.040
1.200	800	400	180	180	93	180	678	310	115	93	575	331	635
11.532	2.270	4.067	2.190	2.190	2.123	-776	11.811	2.946	373	407	4.725	3.472	6.103
3.245	2.400	885	875	875	1.175	560	2.800	1.015	840	770	5.040	3.100	6.693
8.207	2.780	3.202	1.365	1.365	678	-1.336	9.011	1.931	-67	-363	8.315	372	-592
8.207	-4.930	3.062	315	315	1.462	-1.736	2.700	1.000	840	-1.003	-8.715	-289	-3.030
3.250	1.125	350	500	500	95	200	450	110	270	160	1.400	1.320	1.535
4.957	-6.055	2.712	-185	-185	-557	-1.936	5.861	721	-1.277	-1.163	-10.115	-1.605	-5.167
11.532	270	4.067	2.190	2.190	2.123	-776	11.811	2.946	373	407	4.725	3.472	6.103
4.330	3.220	1.090	1.180	1.180	1.446	744	3.720	1.352	1.116	1.016	6.752	3.776	7.626
7.202	-2.950	2.987	1.010	1.010	657	1.520	8.091	1.594	-743	-609	-2.27	-304	-1.523
7.202	-5.700	2.847	10	10	-483	-1.920	5.391	494	-1.283	-1.249	-10.427	-964	-4.573
3.250	1.125	350	500	500	95	200	450	110	270	160	1.400	1.320	1.535
3.952	-6.825	2.697	-490	-490	-578	-2.120	4.941	384	-2.553	-1.409	-11.527	-2.254	-6.092
2.502	2.220	1.650	2.200	2.200	750	798	1.730	767	492	390	1.000	1.155	1.354
176	103	120	110	110	330	240	550	135	130	240	1.050	320	168
2.978	2.325	1.779	2.310	2.310	1.080	1.039	2.260	902	622	630	2.050	1.475	1.752
192	156	172	270	270	4	240	270	270	270	240	134	210	180
15.500	14.900	10.200	8.500	8.500	5.100	4.300	3.400	3.300	2.300	2.600	11.500	7.000	11.700

1 Valeur de la pêche

1.1 Godaille

1.2 Recettes

2 Coûts directs = Consommation intermédiaire

2.1 Gneuil

2.2 Lubrifiant

2.3 Glace

2.4 Carène

2.5 Nourriture

2.6 Entretien

2.7 Services généraux

3 Valeur ajoutée

3.1 Rémunération du travail-masse salar. + charges sociales-primes

3.2 Impôts et taxes

3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 + 3.2)

3.4 Amortissement

3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4

3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté

3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire

5 Profit ou pertes d'entreprise

3.3 Rémunération brute avant amortissement = 3 - (3.1 + 3.2)

3.5 Intérêts et profits bruts = 3.3 - 3.4

3.5.1 Intérêts payés sur le capital emprunté

3.5.2 Revenu d'entreprise = 3.5 - 3.5.1

4 Rémunération du capital du propriétaire

5 Profit ou pertes d'entreprise

6.1 Part du marin

6.2 Primes

6.3 Godaille

6 Répartition totale du marin

7 Nombre membres d'équipage

8 Nombre journées de travail

9 Rendement moyen par journée de travail

Amortiss. type A

Amortiss. type B

Dans le tableau 6, pour les chalutiers hauturiers au dessus de 50 tonnes, nous noterons que les frais d'entretien sont très élevés par rapport aux autres zones. ceci est dû à l'âge de cette flotte qui n'a pas pu bénéficier de la Cassa per il Mezzogiorno, ce qui amène des revenus d'entreprise généralement passifs. Pour les chalutiers en dessous de 50 tonnes, ces bateaux réussissent à réaliser des profits en pêchant le long des côtes yougoslaves ce qui entraîne des frais d'exploitation moins élevés que pour la catégorie supérieure qui pêche plutôt dans les eaux siciliennes ou dans la basse Adriatique. Comme pour la zone précédente, le calcul Type A des amortissements est valable pour les bateaux en dessous de 50 tonnes et le calcul Type B pour la catégorie supérieure.

POIDS DES QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	PESCARA			ANCONA			RIMINI		
	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso
Chalut hauturier Strascico d'altura +50 tsl	34	=	=	140	7	13,7	4	2	2,0
Chalut hauturier Strascico d'altura -50 tsl	79	3	16,0	201	=	=	83	3	17,0
Chalut côtier Strascico costiero	76	3	10,0	66	=	=	183	1	70,0
Engins Attrezzi	207	=	=	100	=	=	291	=	=

CHALUT HAUTURIER + 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

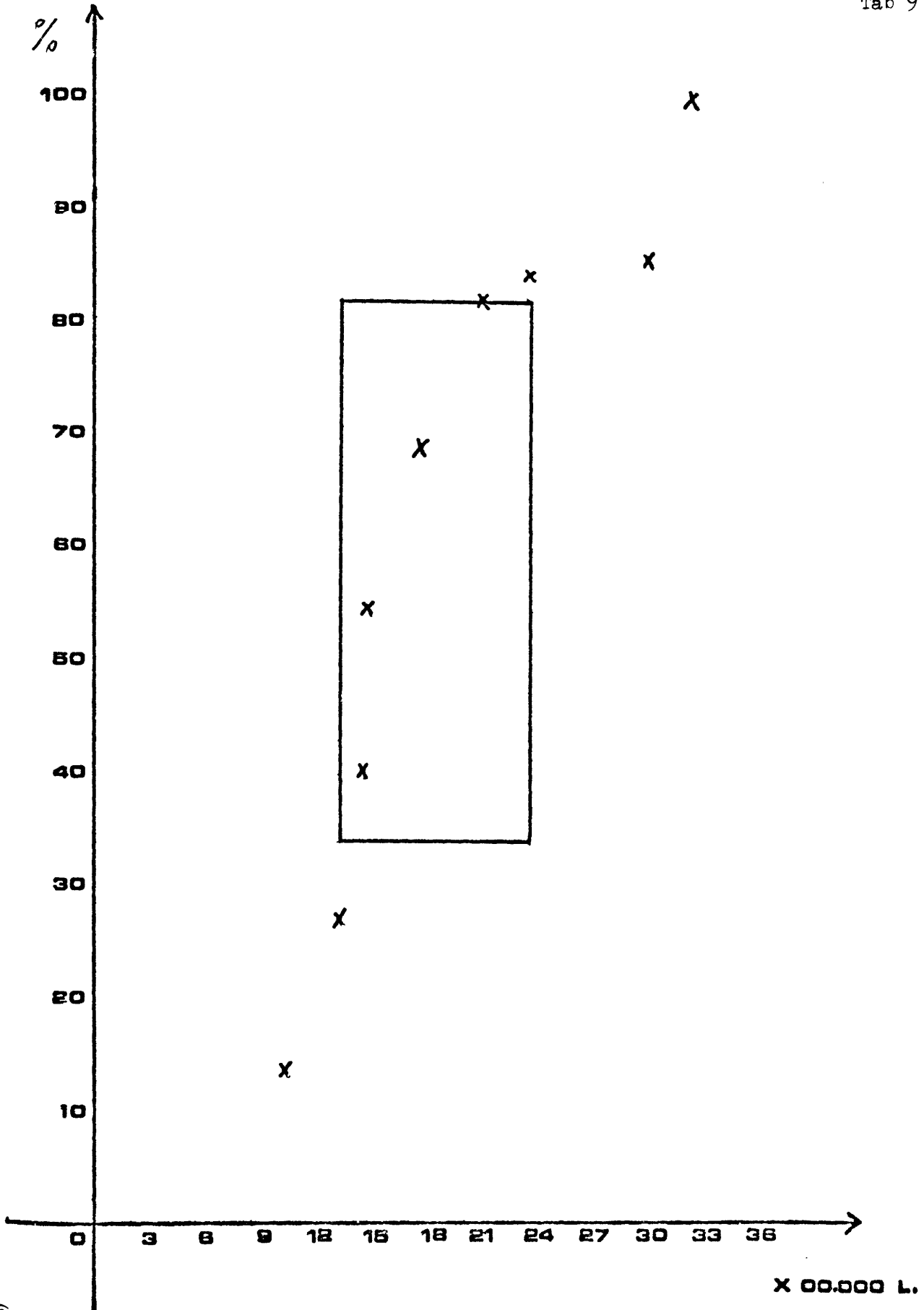
STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
47	13,7	13,7	1.047
48	13,7	27,4	1.327
49	13,7	41,1	1.462
64	13,7	54,8	1.475
65	13,7	68,5	1.752
63	13,7	82,2	2.080
54	2,0	84,2	2.328
53	2,0	86,2	2.978
50	13,7	100,0	3.241

CHALUT HAUTURIER + 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

STRASCICO D'ALTURA + 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

Tab 9 a bis



CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

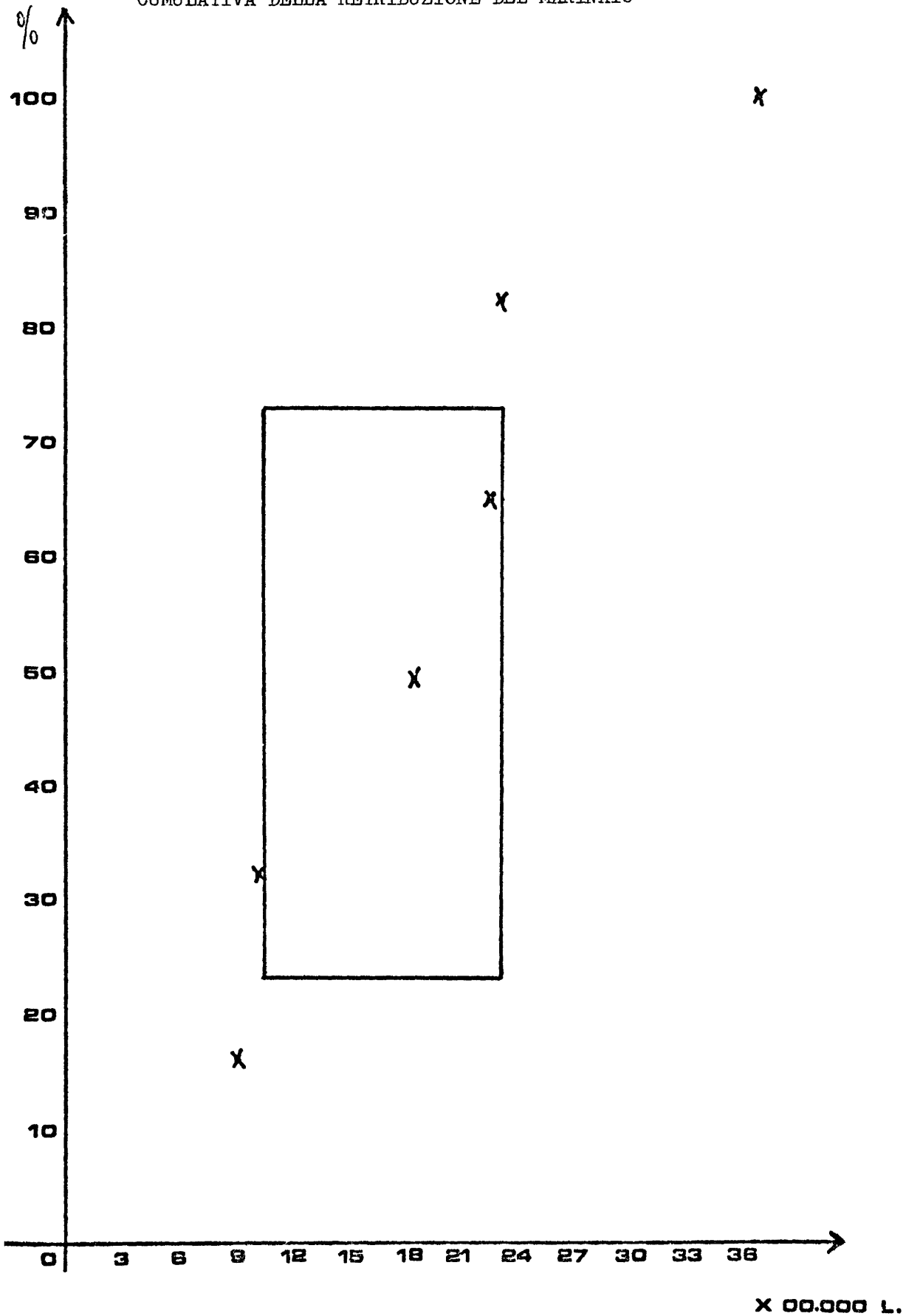
STRASCICO D'ALTURA - 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DEL MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum.	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
60	16,0	16,0	902
58	16,0	32,0	1.038
55	17,0	49,0	1.770
59	16,0	65,0	2.280
56	17,0	82,0	2.310
51	17,0	100,0	3.689

CHALUT HAUTURIER - 50 + DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

STRASCICO D'ALTURA - 50 + DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DEL MARINAIO

Tab 9 b bis



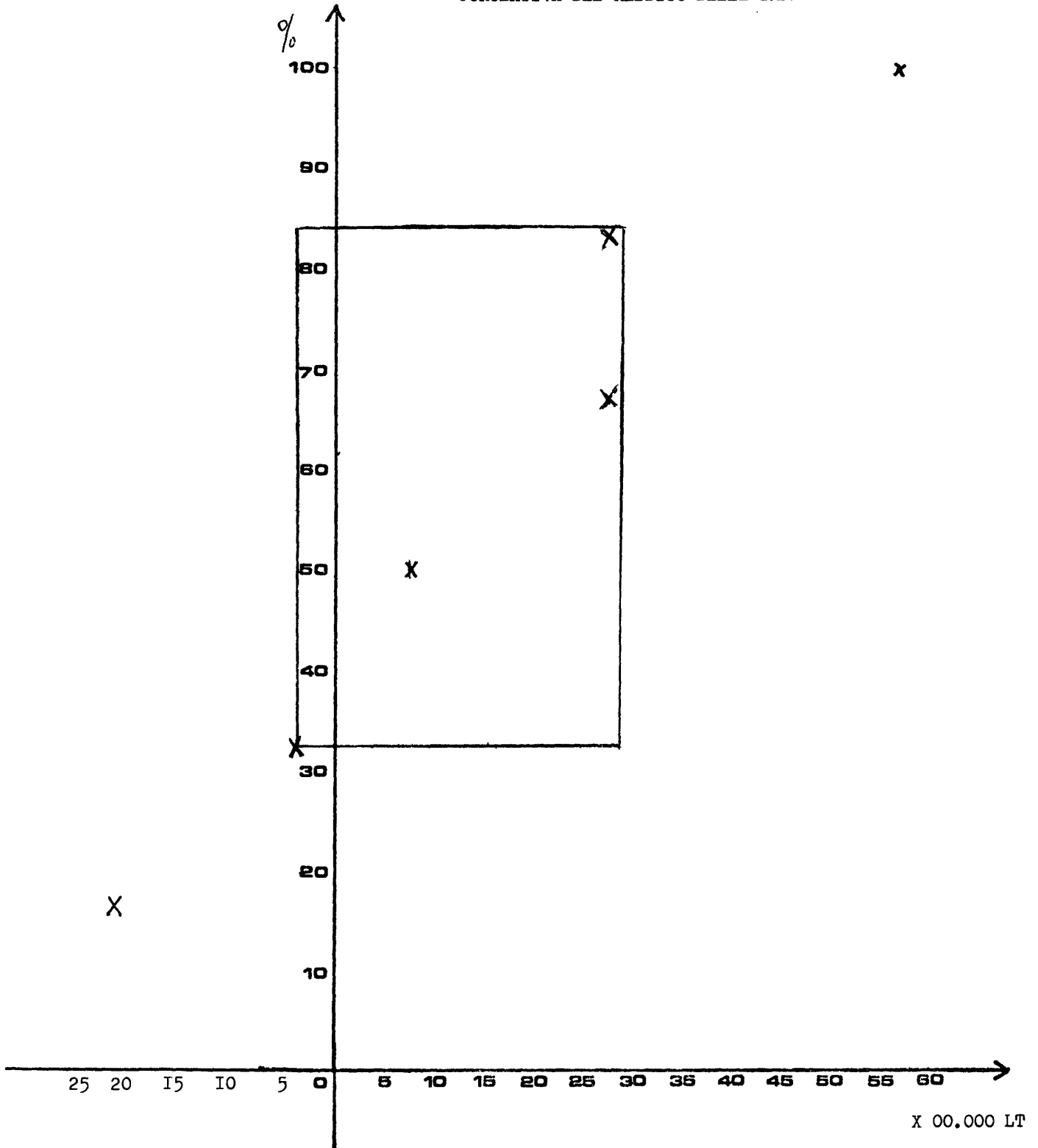
CHALUT HAUTURIER - 50 t DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

STRASCICO D'ALTURA - 50 t DISTRIBUZIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DEL REDDITO DELLE IMPRESE

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	pertes ou profits profitti o perdite x 000 Lit
58	16.0	16.0	- 1.936
56	17.0	33.0	- 185
60	16.0	49.9	721
51	17.0	66.0	2.680
55	17.0	83.0	2.712
59	16.0	100.0	5.681

CHALUT HAUTURIER - 50 t - DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

STRASCICO D'ALTURA - 50 t - DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DEL REDDITO DELLE IMPRESE



Dans le tableau IO, nous notons que, pour la catégorie supérieure des chalutiers (San Benedetto del Tronto et Civitanova), les coûts directs sont très élevés, jusqu'à 40 % du revenu brut; le revenu d'entreprise est en général passif, le revenu des marins est satisfaisant. Il apparaît également que ces bateaux ne sont pas utilisés de la même manière qu'en Sicile; en effet nous comptons en moyenne seulement 200 jours de pêche. Dans la catégorie en dessous de 50 tonnes qui est la plus nombreuse, soit 363 unités (Ancona, Fano), les coûts directs sont inférieurs, les revenus d'entreprise presque toujours positifs et le revenu des marins légèrement inférieur à celui de la catégorie supérieure. La durée du travail en mer de ces bateaux est à peu près la même que celle de la catégorie supérieure. En ce qui concerne les chalutiers côtiers qui se trouvent un peu partout le long de la côte, nous en comptons 325 surtout concentrés à Pescara et Rimini, leur revenu d'entreprise est en général négatif et le revenu des marins est plutôt bas (entre 600.000 et 1.080.000 Lires par an).

Tab 11

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONAGE DES PORTS
VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bat. Quart. Bat. Comp. A	Bat. Ports Plages vis. Bat. Porti Spiagge v. B	% B A	Quest. Int. C	% C B
PESCARA	5	6	1	=	396	130	33	7	5
ANCONA	3	9	1	1	507	150	29	9	6
RIMINI	5	5	1	=	561	70	12	7	10
TOTAL TOTALE	13	20	3	1	1.464	350	24	23	6

Dans le tableau 11, nous notons que dans les ports visités nous avons dénombré 350 bateaux sur les 1.466 estimés soit 24 % et nous avons interviewé 6 % de ces bateaux. Nous n'avons malheureusement pas pu interroger les pêcheurs du port d'Ancona (à l'époque, nous l'avons déjà rappelé dans cette étude, il y avait un tremblement de terre et ces pêcheurs s'étaient éloignés du port); notre pourcentage d'interview est, pour cette région, malheureusement fort diminué.

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut (bateaux de plus de 50 tonnes)

Les 174 bateaux représentant 34,5 % du total national de cette catégorie, emploient 1.800 marins. Ce type de pêche est donc aussi important qu'en Sicile. Malheureusement, par rapport aux revenus d'entreprise siciliens, qui sont toujours élevés, les revenus d'entreprise de cette catégorie en Moyenne Adriatique ne sont généralement pas positifs. Ceci est dû à la faible utilisation du capital; en effet, les bateaux ne sont utilisés que 200 jours alors qu'ils servent 300 jours en Sicile. Les frais de gestion sont également élevés, car ces bateaux pêchent dans les eaux du canal de Sicile et effectuent de très longs déplacements pour se rendre sur les lieux de pêche tout en effectuant des sorties d'une longueur inférieure à celles des siciliens.

2. Pêche hauturière au chalut (moins de 50 tonnes)

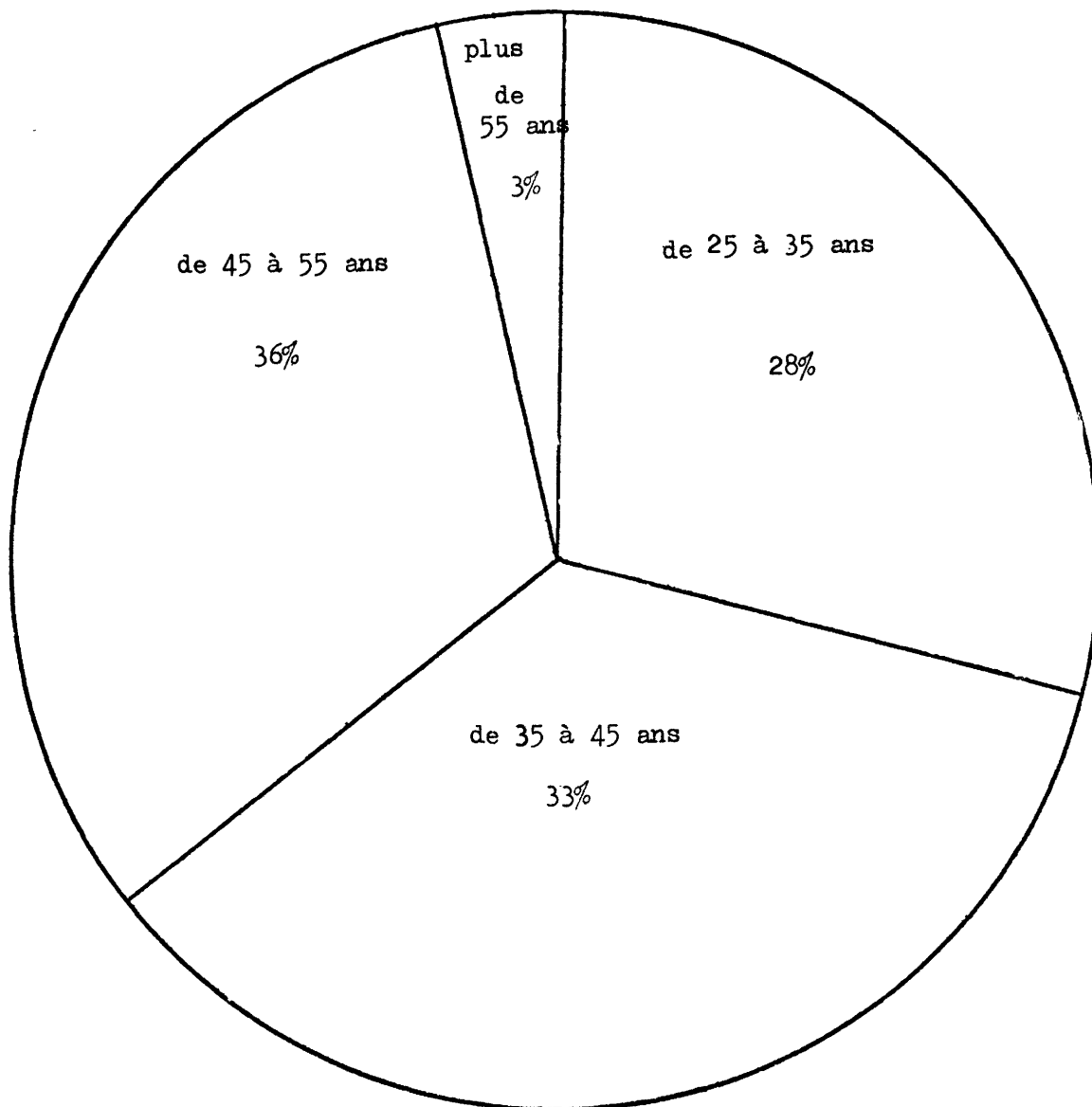
Dans cette catégorie nous avons 363 bateaux pour un tonnage total de 10.500 tonnes, soit 24 % du total national de cette catégorie; nous comptons environ 1.600 hommes embarqués. Notons que cette catégorie est la seule en Moyenne Adriatique qui ait des revenus d'entreprise positifs; ceci est dû à des frais d'entretien moins élevés que ceux de la catégorie supérieure et au fait que ces bateaux, au lieu de se déplacer dans le canal de Sicile, pêchent le long des côtes yougoslaves avec des sorties plus courtes (maximum 3-4 jours) et avec un nombre d'hommes réduit (maximum 4-5 hommes). Le nombre de jours de pêche en mer est sensiblement le même que pour la catégorie supérieure.

3. Pêche au chalut côtier

Nous comptons dans cette zone 325 bateaux pour un total de 3.477 tonnes, représentant 21,5 % du tonnage national de cette catégorie. Avec un nombre de 1.500 employés. Cette catégorie a des revenus toujours passifs et des parts pour les marins peu intéressantes, ceci est dû à des coûts élevés de gestions (bateaux âgés et non économiques). Il nous apparaît donc qu'il serait préférable de décourager ce type de pêche de même que dans les autres zones déjà vues.

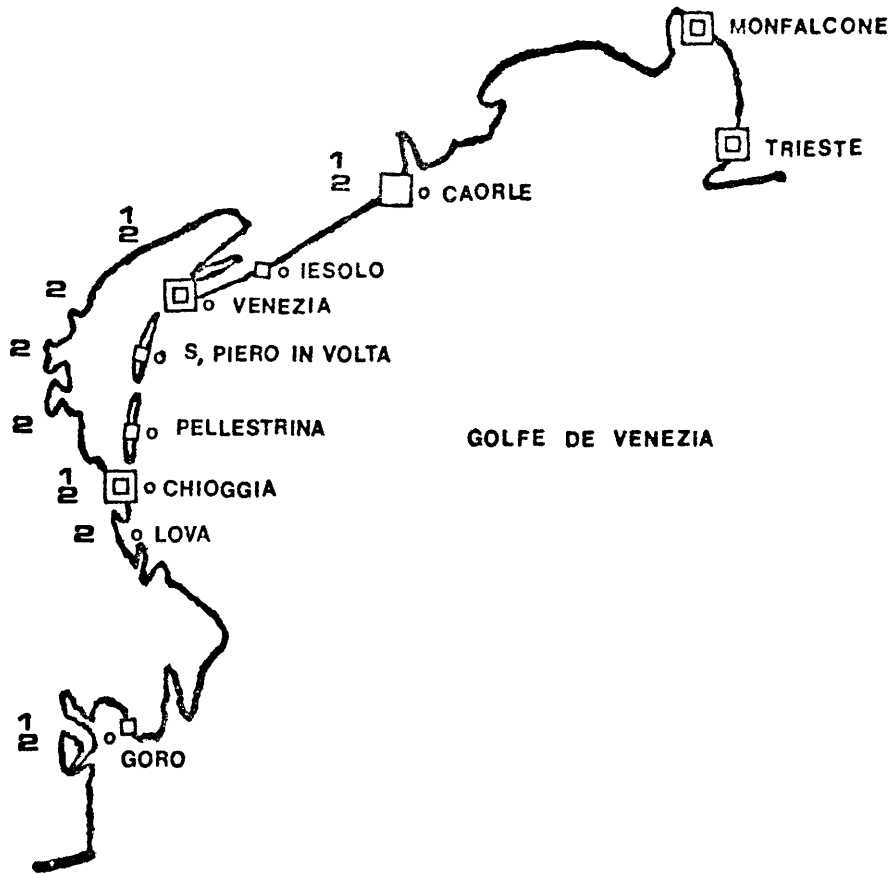
Division des marins pecheurs par classe d'age.

Divisione dei parinai per classe d'età.



CHAPITRE IX

ZONE HAUTE ADRIATIQUE



Légende

- Quartier
- Port
- Plage
- o Visité
- 1 Chalutiers
- 2 Petits metiers

I PARTIE : NOTES PRELIMINAIRES

Pour pouvoir comparer la Vénétie avec les autres zones étudiées, il faut tenir compte des éléments suivants :

- avec ses 18.380 km² elle représente 6 % environ du territoire du pays;
- ses plaines couvrent 19.390 km², soit 15 % du total des plaines de l'Italie;
- sa population en 1971 était de 4,1 millions d'habitants, soit 7,5 % du total national.

Tableau 1

Population	1951		1961		1971	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Totale	47.516	3.918	50.624	3.846	54.025	4.109
Résidante dans les chefs-lieux de province	13.740	881	16.240	1.016	18.454	1.149
% sur le total	28,9	22,5	32,1	26,4	34,2	28,0
Active(1)	19.577	1.615	19.592	1.488	18.749	1.473
Dans le secteur primaire(2)	8.261	697	5.693	377	3.241	206
% (2)(1)	42,2	43,2	29,1	25,3	17,3	14,0

On peut déduire de ce tableau que la densité de la population dans cette région est supérieure à la densité moyenne du pays (223 hab. contre 181) et, étant donné l'importance de ses plaines, ainsi que des surfaces cultivées (13.000 km² environ) on peut s'attendre à une certaine importance de l'activité dans le secteur primaire. On peut en effet relever au tableau 1 que la partie de population employée dans l'agriculture en Vénétie a toujours été importante, même si, depuis 1961 elle est restée au-dessous du niveau national. La population active est en % décroissante : elle est passée de 41 % à 36 % environ pendant les dix années étudiées, évolution comparable à celle du pays dans son ensemble.

Le développement démographique a suivi un rythme beaucoup moins soutenu que celui du pays (5 % contre 14 % environ pendant les vingt dernières années), avec une diminution entre 1951 et 1961.

Là aussi, l'explication doit être recherchée dans la dynamique de l'économie régionale, qui s'est développée suivant un rythme plus intense pendant les dernières années; tandis que dans le passé la Vénétie contribuait à la formation de courants d'émigration soit vers l'intérieur du pays, soit vers l'étranger.

Etant donné qu'en Vénétie, il n'y a pas de villes ayant des dimensions remarquables qui puissent entraîner un processus d'urbanisation, et qu'il n'existe que de processus de formation spontanée de la zone métropolitaine, il semble logique de trouver de bas niveaux de concentration de la population dans les chefs-lieux de province, niveaux qui sont inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 2

Années	I 9 5 I		I 9 6 I		I 9 7 I	
	Italie	Zone	Italie	Zone	Italie	Zone
Dans le secteur secondaire	4.242	314	5.652	439	6.528	615
Dans le secteur tertiaire	2.539	207	3.663	263	4.327	337

L'augmentation de l'emploi dans le secteur secondaire est l'élément le plus caractéristique de l'évolution socio-économique de la région (voir tableau 2); de 1951 à 1971 les emplois sont passés de 300.000 à 600.000, avec une augmentation de 96 % (par rapport à une augmentation de 54 % au niveau national).

Le nombre d'emplois du secteur tertiaire a aussi considérablement augmenté, de 200.000 à plus de 300.000, augmentation de 63 %, légèrement inférieure à l'indice national (70 % environ).

Ces données donnent l'image d'une région qui est en train de vivre un renouvellement important de ses structures socio-économiques et productives.

Ce jugement est encore confirmé par l'examen de l'apport des différents secteurs à la formation du produit régional, et aux variations qu'il a subi dans le temps tel qu'il est démontré par le tableau suivant :

Tableau 3

Années	I 9 6 3		I 9 7 0	
	Italie	Zone	Italie	Zone
Agriculture, forêts et pêche	3.840.000	353.44I	5.330.000	487.3I0
Industrie	IO.757.000	762.774	20.983.000	I.623.676
Autres activités	IO.497.000	70I.424	20.540.000	I.377.94I
Total	25.094.000	I.8I7.639	46.853.000	3.488.927

En 1970 l'apport de l'industrie au produit de la Vénétie était de 47 %, celui des autres activités était de 39 % et celui de l'agriculture de 14 %. A la même date, les pourcentages pour l'ensemble du pays étaient de 45, 44 et 11 %.

En Vénétie donc, l'importance soit du produit de l'agriculture soit du produit de l'industrie est supérieur en pourcentage à l'importance qu'ils ont dans l'ensemble du pays.

En 1963 ces différences étaient moins remarquables; on pouvait noter une inversion de rôles entre secteur primaire et secteur tertiaire, tandis que le secondaire ne changeait pas d'importance.

Le produit moyen par unité employée dans l'agriculture est remarquablement plus élevé pour la Vénétie que pour l'ensemble du pays : nous avons donc une valeur de 2,5 - 2,6 millions par an contre 1,6 - 1,7 million par an.

TABLEAU RECAPITULATIF

POPULATION	1971 (000)	
	ITALIE	ZONE
TOTALE	54.025	4.109
ACTIVE	18.749	1.473
% SUR LE TOTAL	34,7	35,8
ACTIVE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	3.241	206
% ACTIVE PRIMAIRE SUR LE TOTAL	17,3	14,0
ACTIVE DANS LA PECHE	53	7
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE TOTALE	0,3	0,5
% ACTIVE PECHE SUR ACTIVE PRIMAIRE TOTALE	1,6	3

Notons que le pourcentage de pêcheurs par rapport aux actifs totaux et aux actifs dans le secteur primaire est presque le double du pourcentage national; ceci dans une zone qui est dans son ensemble, et surtout le long des côtes, fortement industrialisée, et qui, dans les régions internes, a une agriculture intensive.

NOMBRE DE BATEAUX INSCRITS ET DENOMBRES PAR TYPE DE PECHE
 BATELLI INSCRITTI E CALCOLATI PER TIPO DI PESCA

Tableau 4

	N° Bateaux N° Battelli Quartiers Compartimenti	Bateaux inscrits Battelli iscritti		dénombrés calcolati	estimés stimati
		Quartier * Compart.	Ports visités Porti visitati	Ports visités Porti visitati	Quartier Compart.
Strascico	Ravenna	I46	52	5I	I46
	Chioggia	244	244	244	244
	Venezia	50	38	38	50
	Monfalcone **	47	=	=	47
	Trieste **	24	=	=	24
Chalut	TOTAL				
	TOTALE	5II	334	333	5II
Attrezzi	Ravenna	487	366	230	305
	Chioggia	453	339	339	453
	Venezia	278	278	278	278
	Monfalcone **	370	=	=	255
	Trieste **	238	=	=	I58
Engins	TOTAL				
	TOTALE	I.826	983	847	I.449

* ISTAT : Annuario caccia e pesca I97I
 ** Calcolati con il coefficiente della zona
 ** Dénombrés avec le coefficient de la zone

Nous constatons qu'au tableau 4, contrairement à ce que nous avons relevé dans toutes les autres zones, la différence entre statistiques et l'évaluation de la flotte est pratiquement nulle. Ceci concerne surtout les chalutiers. Pour les bateaux qui pêchent aux engins la différence est plus grande, mais toutefois reste parmi les plus basses rencontrées en Italie. Ceci, à notre avis, est dû à deux raisons : d'une part, les armateurs font mention régulièrement aux organismes administratifs des bateaux démolis, d'autre part, la flotte étant très vieille, le renouvellement des bateaux n'ayant pas eu lieu dans les 10 dernières années, les registres sont plus ou moins fidèles. En ce qui concerne le tableau 5, nous noterons le peu d'importance qu'ont les bateaux de plus de 50 tonnes : 12 unités; dans cette zone, l'Adriatique peut être considérée comme un énorme lac avec des fonds très bas, ce qui oblige les plus gros bateaux à se transférer dans la zone précédente et même plus loin pour pouvoir effectuer des pêches intéressantes. Par contre, la flotte des chalutiers de moins de 50 tonnes est beaucoup plus nombreuse, nous en comptons 118 concentrés surtout à Chioggia et dans le quartier de Ravenna, port de Goro. Encore plus nombreuse est la catégorie "chalut côtier" qui, pour cette zone, a des caractéristiques tout à fait particulières. Ces bateaux, surtout pour les ports de Goro et de Chioggia, travaillent dans la lagune ou dans les bras des fleuves qui sont devant le port; ils effectuent un chalutage avec un système traditionnel, c'est-à-dire un filet qui est traîné sur le fond sans panneaux, ou bien au moyen de deux bateaux, ils emploient un système de chalut-boeuf traînant le filet sur le fond de l'eau plutôt qu'à mi-eau ou en superficie.

Ces bateaux travaillent généralement en lagune et plus rarement en mer ouverte. Dans la partie la plus haute de l'Adriatique, après la lagune de Venise, nous avons encore deux ports importants, Caorle et Grado, où il y a surtout des bateaux à engins travaillant en mer et dans la lagune de Grado.

DIVISION DES BATEAUX PAR TYPE DE PECHE
 DIVISIONE DEI BATTELLI PER TIPO DI PESCA

Tableau 5

Quartier Compartimento	Chalut hauturier Strascico d'altura		Chalut côtier Strascico costiero	Total chalutage Totale strascico	Engins Attrezzi
	+ 50 t	- 50 t			
Ravenna	5	21	120	146	305
Chioggia	6	86	152	244	453
Venezia	1	4	45	50	278
Monfalcone	=	5	42	47	255
Trieste	=	2	22	24	158
TOTAL					
TOTALE	12	118	381	511	1.449
TOTAL t					
TOTALE	717	3.452	3.786	7.955	3.912
Moyenne t					
Media	59,5	29,25	9,9	15,6	2,7

PECHE HAUVIERIERE AU CHALUT

		x 000 Lit										
	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	76
	Goro	Goro	Goro	Chiog- gia	Goro	Jesolo	Caorle	Caorle	Caorle	Caorle	Jesolo	Jesolo
20 m	17 m	10,13 m	20 m	19,6 m	12,10 m	16 m	17 m	22 m	22 m	12,20 m	11,30 m	
37 t	18 t	6,84 t	30 t	29 t	6,90 t	20 t	21 t	22 t	22 t	14,11 t	8 t	
180 HP	120 HP	60 HP	150 HP	225 HP	30 HP	120 HP	120 HP	150 HP	150 HP	90 HP	80 HP	
10.800	9.000	3.300	20.000	21.140	10.530	5.000	6.000	12.000	12.000	14.625	14.040	
800			1.140									
10.000	9.000	3.300	20.000	20.000	10.530	5.000	6.000	12.000	12.000	14.625	14.040	
3.350	3.290	1.152	7.300	5.720	3.047	1.750	1.650	4.100	4.896	4.313		
1.500	800	300	1.400	1.500	350	500	500	1.000	400	580	500	
		150	100	100	50	250	200	100	100	50	50	
	70	30	600	400	150	200	150	100	100	300	250	
1.150	1.160	530	1.400	1.660	1.300	800	800	2.100	2.100	2.300	1.900	
1.200	1.260	132	3.000	2.400	997					1.316	1.313	
6.150	5.710	2.148	12.700	14.280	7.483	3.250	4.350	7.900	9.729	9.777		
3.650	3.703	1.553	8.900	7.970	4.679	2.675	3.075	5.800	6.459	6.203		
310	180	50	350	408	120	180	180	245	180	150		
2.190	1.827	545	3.450	5.902	2.684	395	1.095	1.855	3.090	3.424		
1.245	705	392	1.850	1.085	245	185	220	520	367	385		
945	1.122	153	1.600	4.817	2.439	210	875	1.335	2.723	3.039		
1.760	755	81	1.250	2.300	40				903	40		
-815	367	72	350	2.517	2.399	210	875	1.335	1.820	2.999		
	377	47	625			250	300	395				
-845	-10	32	-275	2.518	2.399	-40	575	940	1.820	2.999		
2.190	1.827	545	3.450	5.902	2.684	395	1.095	1.855	3.090	3.424		
1.552	935	566	2.230	1.438	322	239	289	688	490	508		
618	592	-21	1.220	4.464	2.362	156	806	1.167	2.600	2.916		
1.760	755	81	1.250	2.300	40				903	40		
-1.142	137	-102	-30	2.164	2.322	156	806	1.167	1.697	2.876		
	377	40	625			250	300	395				
-1.142	-240	-142	-655	2.164	2.322	-94	506	772	1.697	2.876		
912	1.200	669	881	1.328	1.472	1.333	1.287	1.000	2.400	1.945		
200			380									
1.112	1.200	669	881	1.708	1.472	1.333	1.287	1.000	2.400	1.945		
4	3	2	7	3	2	3	2	5	3	3		
300	210	360	270	270	300	200	200	220	300	300		
3.700	5.700	1.800	3.200	6.300	4.900	6.600	6	4	6.600	6.400		

Au tableau 6, nous noterons qu'ont été interviewés au N° 71 et N° 76 des chaluts côtiers exerçant leur travail en mer. Nous considérons que leurs revenus sont excellents et que pour ce type de bateaux, vu l'âge de leur coque, on devrait adopter le compte d'amortissement Type A. En ce qui concerne les autres interviews : le N° 68 est le seul bateau qui travaille en lagune et dont les revenus de gestion sont pratiquement nuls et qui donne des revenus très bas pour les marins embarqués. Tous les autres questionnaires concernent des bateaux qui vont travailler en mer, avec des sorties plus ou moins longues (de 24 à 96 heures) selon les conditions du temps; leurs revenus sont nettement meilleurs. Pour ces bateaux nous préfererions prendre en considération l'amortissement du Type A, vu l'ancienneté des coques et le travail léger qu'ils ont à effectuer durant leur vie.

Tab 7

PECHE AUX ENGIN'S

x 000 Lit

	56 Goro	57 Goro	58 Goro	59 Goro	60 Chiog- gia	61 Chiog- gia
1	8,36 m 2,78 t 20 HP	8,08 m 3,31 t 49 HP	11,5 m 8 t 100 HP	9 m 3,29 t 45 HP	4,2 t 33 HP	5,3 t 52 HP
	2.500	2.600	6.000	2.500	7.700	3.700
2	770	704	3.280	990	3.000	1.000
2.1	200	200		270		
2.2	100	30	1.000	100		
2.3				20		
2.4	30			20		
2.5	340	370		450		
2.6	100	104		100		
3	1.730	1.896	2.720	1.510	4.700	2.700
3.1						
3.2	30	70	250	120	400	300
3.3	1.034	1.132	2.496	994	3.760	1.500
3.4	230	270	350	190	350	450
	40	50	120	70	50	80
4	396	374	-496	136	140	80
5	517	566	532	497	940	900
6						
7	2	2	3	2	4	2
8	330	330	270	330	330	270

1 Revenu = Chiffres d'affaires bruts

2 Coûts directs = Consommations intermédiaires

2.1 Gosoil

2.2 Lubrifiant

2.3 Appât

2.4 Caisses

2.5 Entretien

2.6 Services généraux

3 Valeur ajoutée = 1 - 2

3.1 Intérêts sur le capital emprunté

3.2 Remuneration du travail = Masse salariale

3.3 Amortissement

3.4 Rémunération du capital du propriétaire

4 Profits ou pertes d'entreprise = 3 - (3.1+3.2+3.3)

5 Retribution du marin

6

7 N° hommes d'équipage

8 Journées de travail

x 000 Lit

62 Chiog- gia	63 Chiog- gia	64 Chiog- gia	65 Chiog- gia	66 Chiog- gia	67 Chiog- gia	68Chiog- gia	69Chiog- gia	70 Caorle	71 Caorle	72 Caorle
5,3 t 30 HP	4,5 t 30 HP	5,3 t 20 HP	3 t 30 HP	2 t 30 HP	10 t 85 HP	3 t 24 HP	15 m 5 t 120 HP	12 m 7 t 75 HP	12 m 5 t 70 HP	5,5 m 4,5 t 4 HP
4.500	4.600	3.275	3.033	9.000	8.520	5.000	12.000	5.000	4.000	2.000
1.270	1.490	880	1.000	1.290	1.400	501	2.260	1.460	730	350
				120			50 10	500 60	200 30	150
				540		175 300	1.100 720	500 100	450 50	200
3.530	3.110	2.398	2.033	7.710	7.120	4.499	9.740	6.540	3.270	1.050
350	200	200	170	100	500	130	900		50	
2.352	2.072	1.595	1.354	5.560	5.340	2.236	7.740	4.502	1.560	024
350	170	170	170	320	400	170	700	350	170	20
20	40	30	30	120		10	150	110		20
425	625	400	309	1.610	880	1.553	250	1.155	1.100	050
1.176	1.036	799	677	1.390	1.780	1.165	1.545	1.232	930	402
2	2	2	2	4	3	2	5	4	2	2
270	270	270	270	300	330	270	300	330	330	330

Au tableau 7, nous remarquerons que pour certains bateaux de Chioggia nous n'avons pas fait la division des coûts directs de gestion car nous avons obtenu des coopératives seulement des coûts totaux de gestion. La gestion des entreprises est toujours active, sauf pour l'interview 58 de Goro. Les parts des marins sont généralement satisfaisantes.

POIDS DE QUESTIONNAIRES
PESO DELLE INTERVISTE

Quartier Compartimento	RAVENNA			CHIOGGIA			VENEZIA		
	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso	n bat n bat	n quest n int	poids peso
Type de pêche Tipo di pesca									
Chalut hauturier Strascico d'altura +50 t	5	=	=	6	=	=	1	=	=
Chalut hauturier Strascico d'altura -50 t	21	2	10,0	86	1	80,0	4	=	=
Chalut côtier Strascico costiero	120	2	32,9	152	=	=	45	5	6,8
Engins Attrezzi	305	4	7,4	453	10	4,4	278	3	8,8

CHALUT COTIER - 50 t - DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

STRASCICO COSTIERO - 50 t DISTRIBUTIONE PERCENTUALE
CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
61	10,0	10,0	622
62	10,0	20,0	630
57	10,0	30,0	1.080
52	70,0	100,0	1.182

CHALUT COTIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

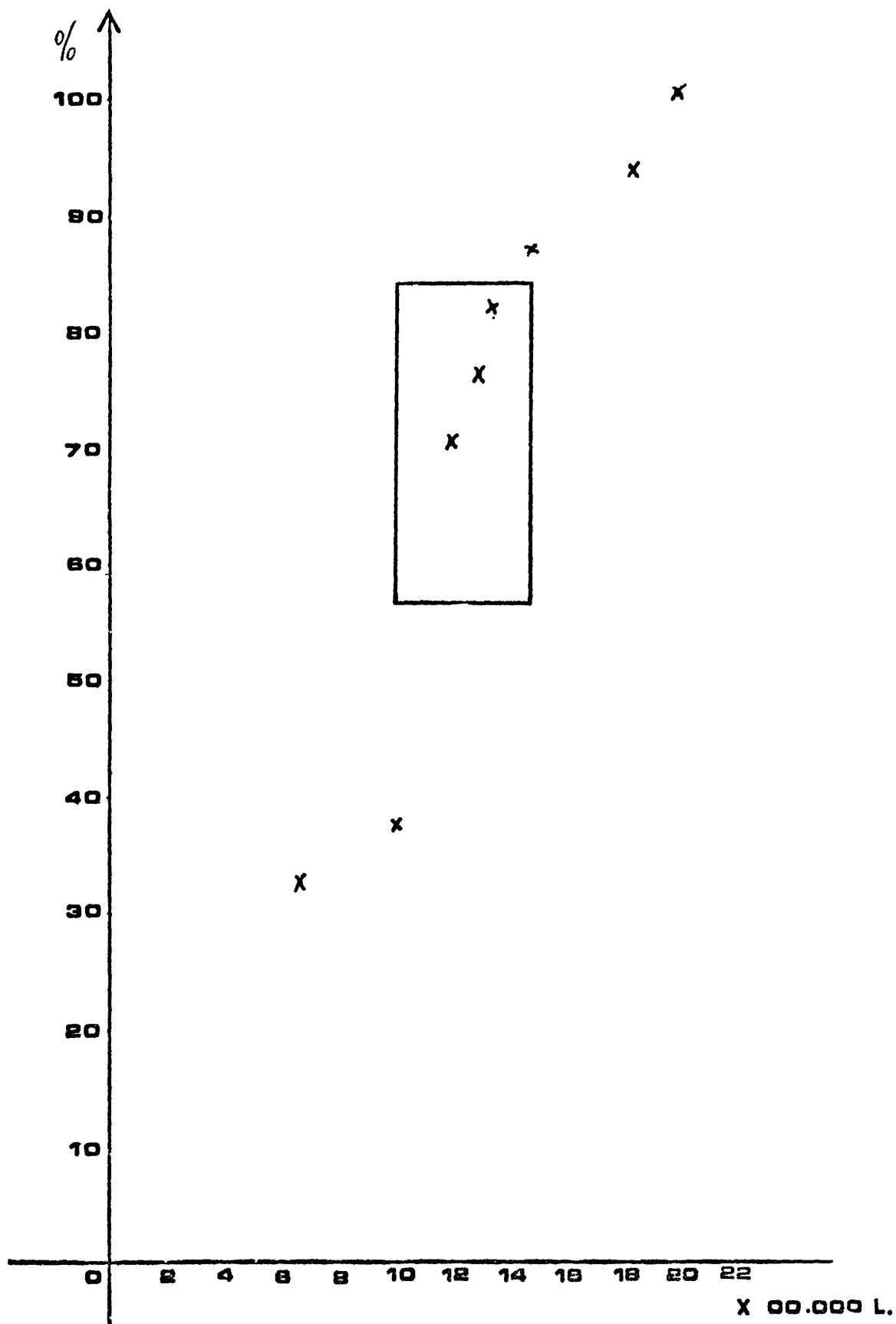
STRASCICO COSTIERO DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
68	32,9	32,9	669
74	5,6	38,5	I.000
67	32,9	71,4	I.200
73	5,6	77,0	I.287
72	5,6	82,6	I.333
71	5,6	88,2	I.472
76	5,6	93,8	I.945
75	5,6	100,0	2.004

CHALUT COTIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

STRASCICO COSTIERO DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

Tab 9 b bis



CHALUT COTIER DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF
DES REVENUS DES ENTREPRISES

STRASCICO COSTIERO DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI DELLE IMPRESE

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	perdes ou profits perdite o profiti x 000 Lit
72	5,6	5,6	- 40
67	32,9	38,5	- 10
68	32,9	71,4	32
76	5,6	77,0	84
73	5,6	82,6	575
74	5,6	88,2	940
75	5,6	93,8	1.820
71	5,6	100,0	2.399

PETITE PECHE AUX ENGINES DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DE LA RETRIBUTION TOTALE D'UN MARIN

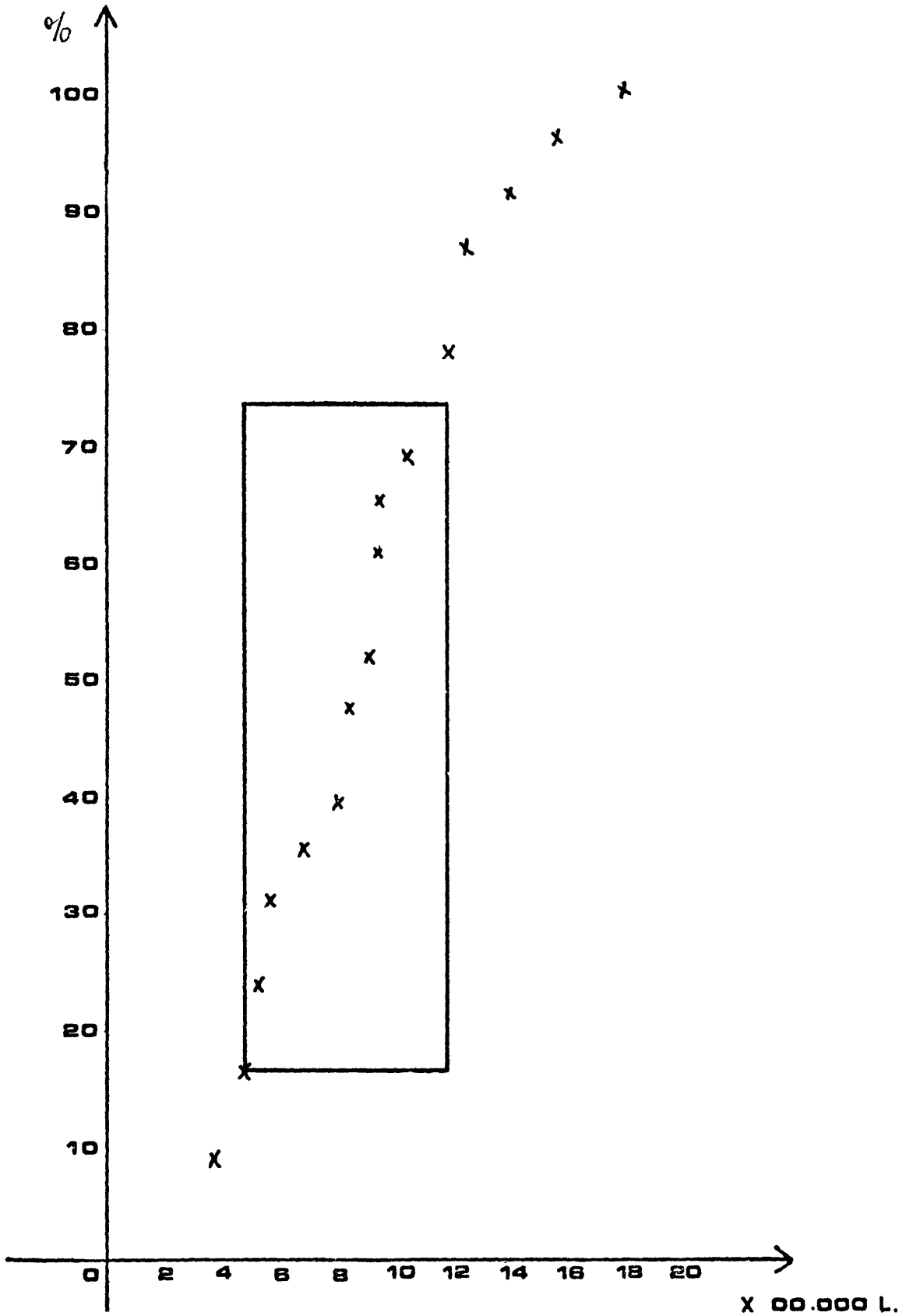
PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	retrib. marin retrib. marin. x 000 Lit
72	8,8	8,8	462
59	7,4	16,2	497
56	7,4	23,6	517
57	7,4	31,0	566
65	4,4	35,4	677
64	4,4	39,8	799
58	7,4	47,2	832
61	4,4	51,6	900
71	8,8	60,4	930
60	4,4	64,8	940
63	4,4	69,2	I.036
68	4,4	73,6	I.I68
62	4,4	78,0	I.I76
70	8,8	86,8	I.223
66	4,4	91,2	I.390
69	4,4	95,6	I.548
67	4,4	100,0	I.780

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE CUMULATIF DE LA RETRIBUTION D'UN MARIN

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA DELLA RETRIBUZIONE DI UN MARINAIO

Tab 9 d bis



PETITE PECHE AUX ENGIN S DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'NETREPRISE

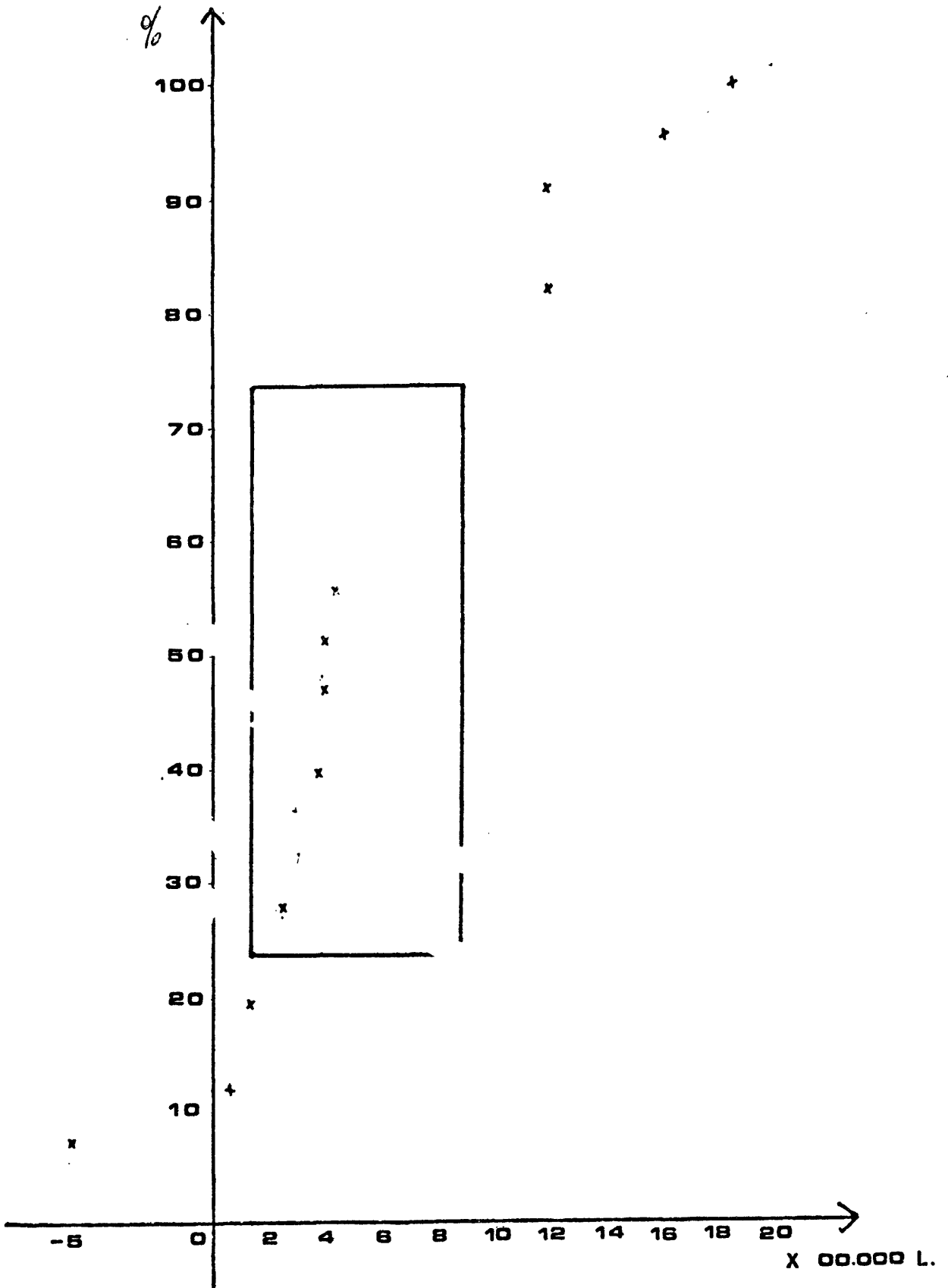
PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA

n° quest. n° int.	poids % peso %	poids cum. % peso cum. %	pertes ou profits profitti o perdite x 000 Lit
58	7.4	7.4	- 496
61	4.4	11.8	60
59	7.4	19.2	136
60	4.4	23.6	140
69	4.4	28.0	250
65	4.4	32.4	309
57	7.4	39.8	374
56	7.4	47.2	396
64	4.4	51.6	400
62	4.4	56.0	428
63	4.4	60.4	628
72	8.8	69.2	686
67	4.4	73.6	880
70	8.8	82.4	1.188
71	8.8	91.2	1.190
66	4.4	95.6	1.610
68	4.4	100.0	1.853

PETITE PECHE AUX ENGINS DISTRIBUTION EN POURCENTAGE
CUMULATIF DES REVENUS D'ENTREPRISE

PICCOLA PESCA DISTRIBUZIONE PERCENTUALE CUMULATIVA
DEI REDDITI D'IMPRESA

Tab 9 e bis



Tab IO

TABLEAU RECAPITULATIF : LIMITES DES CLASSES LES PLUS FREQUENTES
 TABELLA RICAPITOLATIVA FORCHETTE DI MASSIMA FREQUENZA

Type de pêche Tipo di pesca	Caractéristiques du bateau Caratteristiche del battello	Revenu annuel Ricavo annuo x000 Lit	Coûts dir. Costi dir. x000 Lit	Coûts fin. amortis. Costi fin. ammortam. x000 Lit	Equip. Equip.	Journées de travail Giornate di lavoro	Pertes ou prof. Perdite o prof. x 000 Lit	Retribution du marin Retribuzione del marinaio x 000 Lit
bateaux + 50 t battelli + 50 t								
bateaux - 50 t battelli - 50 t	22 à 37 t 150 à 180 HP	10.000 à 21.000	3.800 à 7.300	200 à 3.700	4 à 7	270	- 200 à 2.500	900 à 1.000
Chalut côtier Strascico costiero	8 à 22 t 120 à 150 HP	3.300 à 14.000	1.100 à 4.300	400 à 1.600	2 à 3	250	30 à 940	1.000 à 1.400
Engins Attrezzi	2 à 10 T 20 à 120 HP	2.500 à 9.000	1.000 à 3.200	220 à 900	2 à 4	330	180 à 900	450 à 1.200

Nous noterons au tableau IO que, pour toute la zone, les coûts financiers sont plutôt bas, par rapport aux zones précédentes. Cela est dû presque exclusivement à l'âge des bateaux et au fait qu'ils ont été généralement acquis d'occasion en rachetant des coques qui avaient été déjà employées en Cassa del Mezzogiorno par des marins du Sud de l'Italie. Il est aussi important de noter l'intéressant revenu pour les pêcheurs aux engins, pour la plupart employés dans la lagune de Venise, qui pourrait être augmenté d'une façon certaine si on prévoyait une réglementation de la pêche en lagune meilleure que l'actuelle et surtout s'il y avait une vraie politique antipollution pour les eaux de la lagune.

VERIFICATION DE L'ECHANTILLONAGE DES PORTS
 VERIFICA DELLA CAMPIONATURA DEI PORTI

Quartier Compartimento	Ports Porti	Plages Spiagge	Ports vis. Porti vis.	Plages vis. Spiagge v.	Bat. Quart. Bat. Comp. A	Bat. Ports Bat. Porti Spiagge v. B	% B A	Quest. Int. C	% C B
RAVENNA	2	4	=	1	453	281	62	8	7
CHIOGGIA	2	2	I	=	697	583	83	II	1,9
VENEZIA	I	5	I	4	328	316	96	I8	5,7
MONFALCONE	2	3	=	=	302	=	=	=	=
TRIESTE	I	I	=	=	182	=	=	=	=
TOTAL TOTALE	8	15	2	5	1.962	I.180	60	37	3,1

Au tableau 11, il est à noter que nous avons visité dans cette région un nombre de ports qui représente 60 % du total des bateaux et nous avons interviewé 3 % des bateaux dans les ports visités. Ce dernier pourcentage pourrait sembler bas, mais le nombre de bateaux à engins est grand (plus de 1.500) et il était impossible et inutile d'effectuer un plus grand nombre d'interviews. Nous avons surtout visité les ports les plus représentatifs de Goro, Chioggia, Venise et Lagune, Jesolo et Caorle.

CONCLUSION SUR LA SITUATION DES DIFFERENTS TYPES DE PECHE ET
ORIENTATION POUR LEUR RESTRUCTURATION

1. Pêche hauturière au chalut (bateaux de moins de 50 tonnes)

Il y a dans cette zone 118 bateaux de ce type, ayant une jauge moyenne de 29,2 tonnes ce qui représente 7,9 % du total national de cette catégorie. Les revenus de gestion de ce type de bateaux varient entre un passif de - 200.000 Lires et un actif de 2.500.000 Lires. Les revenus des marins sont d'environ 1.000.000 Lires. Il s'agit à peu près de 600 pêcheurs, les bateaux étant armés par 4 à 7 hommes d'équipage.

2. Pêche au chalut côtier

Nous avons dénombré dans cette zone 380 bateaux ayant une jauge moyenne de 9,9 tonnes, pour un total de 3.786 tonnes qui représentent 23,5 % du tonnage national de cette classe. Cette catégorie de bateaux a des revenus d'entreprise très peu intéressants, mais par contre les revenus des pêcheurs sont bons allant de 1.000.000 à 1.400.000 Lires par an. 1.000 hommes environ travaillent dans ce type de pêche, le bateau étant armé par 2 à 3 personnes.

Ce type de pêche n'apparaît pas rentable pour des bateaux entre 10 et 20 tonnes qui ont des frais d'exercice élevés et emploient 3 ou 4 hommes. Seuls, pour cette zone, nous paraissent valables les petits chalutiers en-dessous de 10 tonnes; il faudrait qu'ils puissent être armés de façon à pouvoir indifféremment chaluter et pêcher aux engins avec des puissances peu élevées.

Il faudrait faire une étude approfondie d'un type de petit chalutier polyvalent semi-ponté en-dessous de 10 tonnes (au minimum 5 tonnes) doté d'un moteur qui aurait un maximum de 7 HP par tonne; il ne faudrait accorder des aides financières qu'aux types de bateaux qu'on aurait ainsi définis, mettre en pension anticipée des pêcheurs trop âgés et prévoir la reconversion éventuelle de certains pêcheurs à la culture des moules et à la pêche des coquillages (palourdes, coquilles S. Jacques).

Il n'y a aucun doute que la lagune de Venise où opèrent plus de 3.000 pêcheurs aux engins est la zone de pêche la plus riche de tout ce littoral. Il est également évident qu'il faudrait repenser toute la réglementation de la pêche en lagune et déterminer un ou deux types de bateaux, trois au maximum, qui pourraient y pêcher; actuellement les types varient de 2 tonnes armées de 30 HP à 5 tonnes avec 120 HP, en passant par d'innombrables autres types de bateaux.

Malgré cela, leur revenu, considérée la valeur des bateaux qui est très basse, est excellent, de 7 à 10 % et le revenu des marins en général de plus d'un million de Lires. Nous sommes convaincus que si la pêche était pratiquée d'une façon plus rationnelle avec des moyens plus modernes et en éliminant les engins nocifs, elle rendrait encore plus et surtout on protégerait les stocks d'une façon plus efficace qu'actuellement.

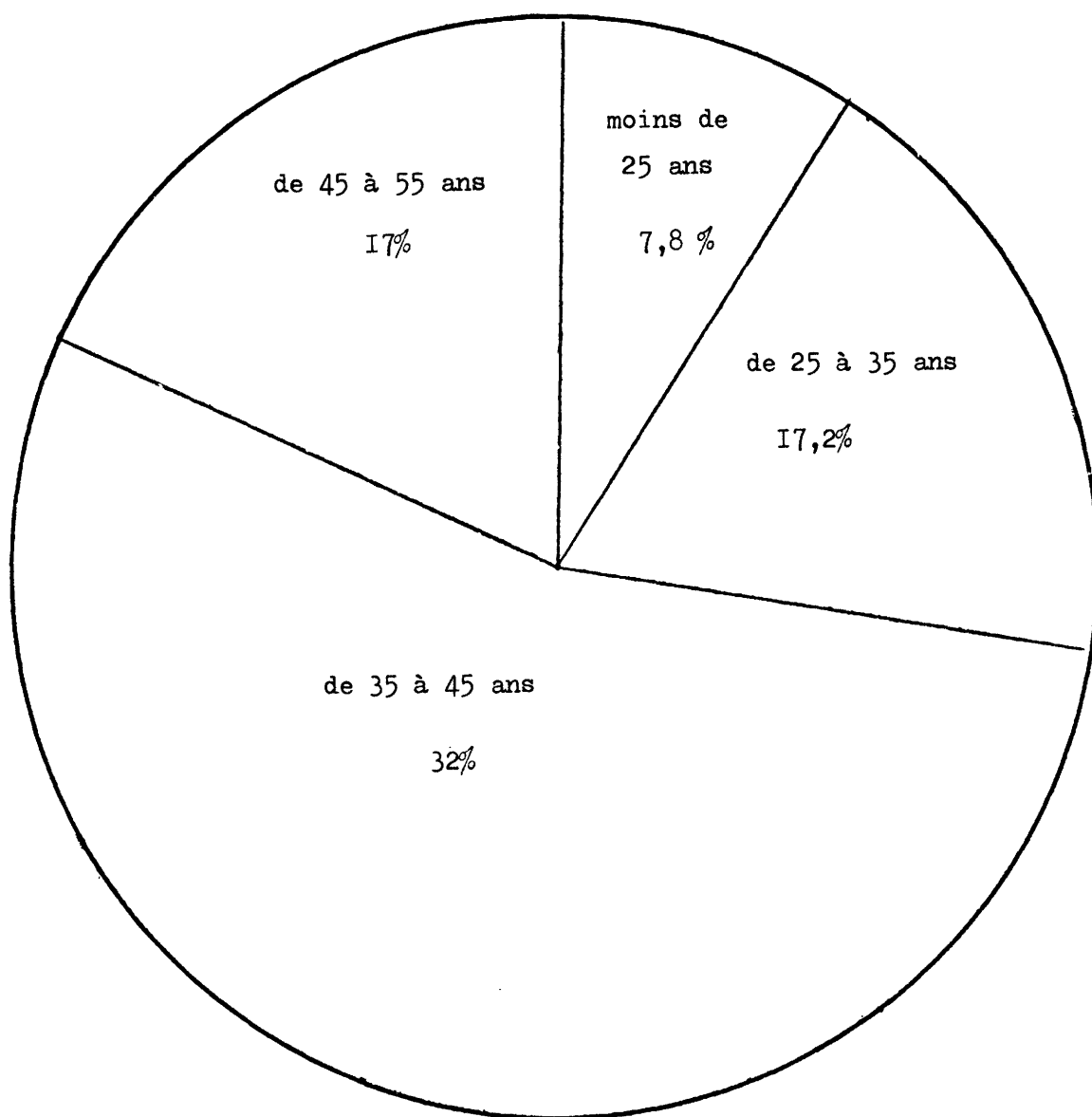
Pour les autres ports de la zone, en dehors de la lagune, nous avons des cas semblables, mais à Goro, les bateaux sont de construction plus récente.

3. Petite pêche aux engins

Nous trouvons dans cette catégorie I.449 bateaux avec une jauge moyenne de 2,7 tonnes pour un total de 3.900, ce qui représente 12,4 % de l'ensemble national de ce type de bateaux. Ils ont des revenus d'entreprise presque toujours positifs et des parts de marins très intéressantes, dépassant en général le million de Lires par an. Nous remarquons au tableau 7 que le revenu des marins de Goro est seulement de 500.000 à 600.000 Lires. Nous n'avons pas calculé la collecte des coquillages qui rapporte en total 200 millions de Lires pour 230 bateaux, ce qui nous donne plus d'un million de Lires par bateau et 500.000 Lires par marin, en plus des 500 à 600.000 Lires que nous avons déjà calculés pour la pêche du poisson. Dans ce type de pêche nous avons, dans cette zone, 5.000 pêcheurs employés, environ.

Division des marins pecheurs par classe d'âge.

Divisione dei marinai per classe d'età.



CHAPITRE X
PECHE LAGUNAIRE

Introduction

Le long des côtes italiennes se trouvent 4 zones lagunaires importantes et maintes petites lagunes. Nous avons visité ces 4 zones soit : la lagune de Venise, les lagunes sardes, aux environs d'Oristano, la lagune d'Orbetello en Toscane et celle de Varano en Pouilles. La lagune de Venise, par son importance et surtout à cause de son interférence avec l'Adriatique a été traitée dans la zone Haute Adriatique. Les pêcheurs et les bateaux employés dans cette lagune sont semblables aux bateaux et aux pêcheurs que l'on retrouve le long de la côte de cette zone, à Goro, Caorle, etc.

Nous avons donc pu faire des comparaisons sur les revenus avec les pêcheurs travaillant uniquement en mer.

En ce qui concerne, par contre, les autres grandes lagunes qui ont toutes accès à la mer seulement par des canaux, les systèmes économiques sont complètement différents de celui de la lagune de Venise. La production dépend uniquement de la remontée au printemps des alevins par les canaux d'irrigation des lagunes, donc l'alimentation en poisson de ces lagunes dépend d'un bon courant lagune-mer. Ensuite on empêche les poissons de repartir en mer en fermant la lagune par un système de grilles ou, plus primitivement, par un mur de cannes. Dans quelques lagunes sont également mis des alevins (Orbetello).

La croissance des poissons en lagune est généralement plus rapide, car ils trouvent une nourriture plus abondante qu'en mer. Les dangers de perte de poissons sont par contre plus élevés, soit à cause de l'abaissement ou de l'élévation des températures de l'eau, soit à cause de la pollution. Les poissons vivant dans les lagunes sont en grande partie des mulets et des anguilles; nous trouvons également dans quelques lagunes plus salées, des loups, des soles et des dorades. Le poisson de la lagune l'emporte sur celui de mer par sa saveur.

Les systèmes de pêche sont multiples, mais en principe la plus grande partie des poissons est capturée aux grilles de sortie des canaux qu'ils essayent de franchir lors de leur maturité pour aller pondre leurs oeufs en mer. Les anguilles, elles, sont prises dans des nasses ou fixes disposés sur le plan d'eau selon la direction des courants qu'elles remontent.

Les bateaux sont toujours à fond plat, longs de 2 à 3 m., larges de 0,50 à 0,70 m., manoeuvrés à la rame ou avec des moteurs hors-bord. Ils sont armés en général par un ou deux hommes au maximum selon le système employé et l'époque de l'année. Nous n'avons pas pensé qu'il soit utile d'interroger ces hommes un à un, en effet leur revenu ne dépend pas tellement du capital investi, mais plutôt de la richesse de la lagune et de leur travail.

Lagunes sardes

La superficie totale de ces lagunes est légèrement inférieure à 10.000 ha. pour une production totale de 1.780 tonnes (1971) soit en moyenne 180 kg par ha.

En 1967 la production était d'environ 2.000 tonnes; et depuis 1951 nous avons en général une diminution dans la production due en majeure partie à la pollution industrielle, agricole et urbaine et en partie également à une mauvaise gestion de certaines lagunes (over-fishing).

Nous avons visité trois lagunes en Sardaigne : Cabras, Santa Giusta et Merceddi, toutes dans les environs de Oristano. Deux de ces lagunes appartiennent à la région sarde et la troisième, Cabras, est privée.

Cabras

Cette lagune d'une superficie de 1.600 ha. appartient à 34 propriétaires; elle est en communication avec la mer par un canal artificiel et est alimenté en eau douce par des canaux servant à l'irrigation des rizières, eux-mêmes alimentés par le fleuve Tirso.

Sur la lagune travaillent les pêcheurs de 5 coopératives, soit 200 à 250 pêcheurs et 150 à 200 autonomes, soit un total de 350 à 450 pêcheurs.

Les pêcheurs des coopératives sont autorisés par les propriétaires à pêcher avec des filets et emploient des bateaux appartenant aux propriétaires de la lagune.

Les coopératives cèdent aux propriétaires 40 % de la valeur du produit pêché. Les pêcheurs autonomes, par contre, payent aux propriétaires une patente qui varie de 35.000 à 70.000 Lires par an selon leur âge. Ils sont autorisés officiellement à pêcher seulement des anguilles au harpon ou avec des palangres, en employant leurs propres bateaux. Les moteurs ne sont pas autorisés sur la lagune.

La production officielle des coopératives en 1971 était de 540 tonnes; mais il est plus véridique de parler d'environ 700 tonnes, soit 430 kg par ha. dans cette lagune, en calculant aussi la production des pêcheurs autonomes.

Cette lagune étant privée, nous n'avons malheureusement pas de données précises sur le total pêché ni sur les différentes espèces.

Nous partons de la base de 540 tonnes données par les coopératives et nous l'augmentons de 30 à 35 % à cause du nombre de pêcheurs autonomes (environ 200), soit environ 1.000 kg par pêcheur, ce qui représente 700.000 Lires par an pour les pêcheurs autonomes.

Les coopératives pêchent 540 tonnes et donnent aux différents propriétaires 40 %, il leur reste donc 324 tonnes de produit. Pour évaluer cette production, nous devons nous baser sur les pourcentages des espèces pêchées dans les lagunes voisines; par ex. à Santa Giusta les muges et les anguilles représentent 80 % du produit pêché, soit 260 tonnes. D'où nous pouvons établir, pour les coopératives, le tableau suivant de production :

muges :	200 t. à 600/700 L/kg =	120/140.000.000
anguilles :	65 t. à 1.000 L/kg =	65.000.000
autres poissons :		
tanches, carpes, etc.	275 t. à 250/300 L/kg =	68/ 77.000.000
		<hr/>
Total		253/282.000.000
- 40 %		101/112.000.000
		<hr/>
Restent pour les coopératives		153/170.000.000

Les coopératives appliquant 15 % sur le prix de vente de ces produits, il reste aux pêcheurs 131 à 155.000.000 de Lires.

Nous pouvons évaluer le revenu net annuel de ces 200 à 250 pêcheurs des coopératives entre 520.000 et 700.000 Lires car les frais se réduisent à changer les filets deux ou trois fois par an (un filet coûte 17 à 18.000 Lires). En outre ces pêcheurs durant la période d'été, mai/septembre, pêchent en mer le long des côtes, avec les engins employés dans les lagunes; nous n'avons pas de données sur leurs revenus pendant ces mois, mais nous croyons qu'ils sont sensiblement équivalents à ceux obtenus en lagune.

Conclusion

Cette lagune devrait être expropriée comme toutes les autres lagunes sardes et gérée par les coopératives de pêche. On devrait légèrement augmenter sa salinité afin d'aider la croissance d'espèces nobles. Il faudrait également exécuter d'importants travaux le long des bords de la lagune en creusant un fossé afin d'éviter l'envahissement de la lagune par l'eau du Tirso, ou du moins de régler l'arrivée de cette eau en lagune. Il faudrait de même, creuser un canal le long de la rive de la lagune afin d'éviter que le développement de la végétation en bordure ne crée une perte d'oxygène des eaux.

Ces travaux et quelques autres pourraient amener l'amélioration des espèces de valeur dans la lagune et porter la production à 500 kg. par ha. au moins à peu près la production des lagunes avoisinantes, surtout celle de Santa Giusta; les 400 pêcheurs actuellement employés travailleraient avec un meilleur rendement.

Lagune de Santa Giusta

La superficie de cette lagune est de 840 ha. Elle communique avec la mer par un canal et appartient à la région sarde qui l'a donnée en concession à 3 coopératives qui se sont constituées parmi les 120 pêcheurs qui y travaillent : Coopérative Santa Giusta, 68 pêcheurs, Cooperative San Pietro, 21 pêcheurs, Coopérative Santa Rita, 21 pêcheurs, total 110 pêcheurs.

La lagune est gérée par les coopératives qui dépendent d'un consortium de la lagune qui s'occupe de la manutention et de l'entretien du barrage de grilles à l'embouchure du canal.

Les bateaux appartiennent en général à la coopérative ou au consortium, les engins aux pêcheurs. Il est interdit d'employer des moteurs sur cette lagune.

La région reçoit un loyer de 1.300.000 Lires payé par les coopératives. Les coopératives ont droit aux 90 % du revenu brut de la pêche effectuée sur la lagune et ils ont 24 % des revenus bruts de la pêche au barrage. 76 % des revenus de la pêche au barrage restent au consortium pour les dépenses (personnel, administration, surveillance) le reste, après paiement de ces frais, est divisé 50 % à la région et 50 % aux trois coopératives.

La lagune a produit en 1971, 619,5 tonnes soit 774 kg. par ha. ce qui peut être considéré comme un record par rapport aux 10 dernières années; en effet nous avons les productions suivantes :

1961	387 kg./ha.
1962	341 kg./ha.
1963	416 kg./ha.
1964	584 kg./ha.
1965	375 kg./ha.
1966	642 kg./ha.
1967	568 kg./ha.
1969	553 kg./ha.
1970	489 kg./ha.

Si on inclut l'année 1971 la moyenne (61-71) est de 525 kg./ha. ce qui est bien supérieur à la moyenne sarde et représente un revenu par ha. d'environ 300.000 à 350.000 Lires bon an mal an.

Nous évaluons donc la production de 1971 à 619.500 kg. dont :

	Kg.		L.		Total
mulet	410.190	x	600/700	=	246/287.000.000
anguille	71.700	x	1.000	=	71.700.000
autres	}	}	}	}	}
espèces					
(tanches, carpes)					
Total	619.500				345/387.000.000

Le produit brut pour le consortium ayant été de 242.628.015 Lires, les coopératives ont encaissé 145 millions de Lires. Ayant retenu 15 % pour leurs frais généraux et les frais d'assurance sociale, il reste en moyenne par pêcheur : 1.120.000 Lires de revenu brut. Or les engins qu'emploient ces pêcheurs représentent un investissement de capital de 630.000 à 650.000 Lires et il faut compter au cours d'une année un amortissement de 200.000 à 300.000 Lires par pêcheur pour le renouvellement de ses engins; mais la région sarde donne des financements à fonds perdus pour l'achat de ces engins jusqu'à 50 % de la valeur; nous devons donc encore enlever au revenu brut de chaque pêcheur un minimum de 100.000 à 150.000 Lires pour arriver à un revenu net de 700.000 à 1.000.000 de Lires par pêcheur.

Conclusion

Les pêcheurs de cette lagune ont une part supérieure à ceux de la lagune de Cabras, ceci parce que cette lagune est beaucoup mieux gérée par un consortium et par la région que par les 34 propriétaires de Cabras.

La région a en outre investi des capitaux dans les années passées pour le nettoyage du canal allant vers la mer et la construction d'un barrage de grilles sur ce canal.

Un fossé périphérique est prévu pour recueillir les eaux polluées urbaines et industrielles et éviter ainsi que ces dernières rentrent dans la lagune, ce qui amènera, dans les années prochaines une amélioration de la productivité de cette lagune.

Lagune de Merceddi

La lagune de Merceddi a une superficie de 1.180 ha. Cette lagune comprend 380 ha. de lagune fermée (San Giovanni et Corrà et S' Ittiri) et 800 ha. de lagune ouverte. Sur toute la lagune travaillent les pêcheurs de 5 coopératives qui comprennent 131 personnes effectives et 30 associés auxiliaires qui ne peuvent pas pêcher dans la lagune fermée. Toute la lagune est gérée par le Consortium National des Coopératives de Pêcheurs avec la participation des coopératives locales. Dans la partie ouverte de la lagune de Merceddi les coopératives pêchent et jouissent de la totalité du revenu de cette pêche même si le consortium paye à la région sarde un loyer et s'il doit s'occuper de la surveillance et des frais de manutention de la lagune ouverte.

Dans les deux lagunes fermées, de San Giovanni, de Corrà et S' Ittiri, les revenus sont ainsi subdivisés :

pêche sur la lagune	80 % coopératives	20 % consortium
pêche au barrage	20 % coopératives	80 % consortium

Les frais d'exercice sont pratiquement nuls pour les pêcheurs, en effet les bateaux et les filets appartiennent au consortium.

Le but du consortium est d'améliorer la production de cette lagune et d'amener à une productivité satisfaisante pour la céder ensuite aux coopératives.

En 1971 les coopératives et le consortium ont pêché les quantités suivantes :

	ha	kg.	Lires
Lagune de Merceddi	800	122.500	66.000.000
Lagune de Corrà et S'Ittiri	170	84.933	52.648.000
Lagune de San Giovanni	220	64.698	<u>35.423.000</u>
Total			88.071.000

De ce dernier total, 53.000.000 de Lires sont allés aux coopératives; le total pêché par les 130 pêcheurs plus les 30 associés, dans la lagune de Merceddi est donc de 154 millions de Lires en 1971; en déduisant 15 % pour les frais des coopératives il reste 131.000.000 de Lires, ce qui nous donne, par pêcheur, un revenu d'environ 1.000.000 de Lires. Ces pêcheurs pêchent également en mer, nous n'avons pas pu les interviewer sur cette pêche.

Conclusion

Le revenu des pêcheurs de cette lagune est sensiblement le même que celui des pêcheurs de la lagune de Santa Giusta.

Lorsque le consortium national aura terminé son travail, cette lagune devrait réussir à fournir un minimum de 300 à 400 kg. de poisson de première qualité, étant donné le bon degré de salinité.

Il serait également fort intéressant de mettre en oeuvre un projet qui prévoit dans la lagune ouverte de Merceddi un parc à moules d'environ 430 ha. ce qui pourrait amener une très grande richesse à toute la zone et améliorer sensiblement le revenu des pêcheurs.

Lagune d'Orbetello

La lagune d'Orbetello a une superficie de 2.300 ha.; elle se trouve en Toscane. La lagune appartient à la commune d'Orbetello à laquelle elle a été donnée par Charles V.

Le contrat de concession entre la coopérative et la commune prévoit que, du revenu brut de la pêche, on déduit chaque année les sommes nécessaires à la construction, à l'entretien des infrastructures à terre, des barrages etc. et à la constitution d'un fonds spécial en cas de calamité (en 1966 tous les poissons sont morts asphyxiés par la croissance d'une algue rouge).

La somme restante est divisée entre la commune et la coopérative comme suit :

- jusqu'à 150.000.000 - 70 % à la coopérative - 30 % à la commune;
- de 150 à 220.000.000 - 50 % à la coopérative - 50 % à la commune;
- au dessus de 220.000.000 - 40 % à la coopérative - 60 % à la commune.

La coopérative prend 5 % sur sa part pour subvenir aux frais d'assistance sociale de ses membres, aux autres services et aux frais directs d'exploitation : achat moteurs hors-bord, bateaux, filets, etc.; pour tous les associés.

Le reste est distribué entre 67 associés dont 58 pêcheurs, les autres employés étant les chauffeurs, les menuisiers et les maçons.

La coopérative, en 1971, a donné à ses associés 1.700.000 Lires. Ces pêcheurs travaillent seulement en lagune.

La production de cette lagune a été, dans les années passées, de :

350 tonnes	en 1968	pour 270.000.000
342 tonnes	en 1969	pour 297.000.000
299 tonnes	en 1970	pour 326.000.000
339 tonnes	en 1971	pour 314.000.000

Après la mort de tous les poissons en 1966, on peut dire que la production s'est stabilisée aux alentours de 300 tonnes par an, avec une productivité de 148 kg. par ha.

Les pêcheurs ayant observé des entrées d'alevins peu abondantes en 1971, ont mis dans la lagune 35 kg. d'alevins d'anguilles, 12.000 alevins de loup, 1.540 alevins de mullet.

Conclusion

Cette lagune est fort bien gérée, mais pourrait éventuellement encore améliorer son rendement si un nouveau barrage était construit sur le canal de la Giannella, et surtout si le long des plages entre Santo Stefano et Talamone et entre Porto Ercole et Ansedonia il était interdit de pêcher, de façon que les alevins puissent sans difficulté entrer dans la lagune.

De même la commune d'Orbetello devrait rapidement construire un système de filtrage afin d'éviter que les eaux domestiques ne se déversent directement dans la lagune.

Lagune de Varano

La lagune de Varano se trouve dans les Pouilles, sur la péninsule du Gargano.

Elle a une superficie de 7.000 ha., une production en 1971, de 350 tonnes pour une valeur de 250 millions, il faut y ajouter une production d'environ 1.500 tonnes de moules pour une valeur de 150 millions. Avec une productivité de 50 kg. de poisson par ha. 400 pêcheurs travaillent sur cette lagune réunis en 5 coopératives, pendant certaines périodes de l'année (pêche de l'anguille à Noël), le nombre de ces pêcheurs augmente d'une centaine d'unités.

Le revenu brut moyen par pêcheurs est d'environ 1.000.000 de Lires, réparti de la façon suivante :

300.000 de coût direct d'exploitation (essence, services des coopératives, frais d'entretien, bateaux, filets);
100.000 d'intérêts passifs sur les sommes dues pour l'achat des moteurs et des bateaux et des engins;
60.000 amortissement;

460.000 Total

Il leur reste donc 540.000 Lires en moyenne de revenu net par an. Ils travaillent en moyenne 240 jours par an.

CHAPITRE XI
PECHE EN EAUX DOUCES

Introduction

Nous avons procédé, pour la pêche en eaux douces, de la même façon que pour la pêche lagunaire, en considérant les lacs comme un tout, plutôt que d'interroger pêcheur par pêcheur, ce qui aurait donné des résultats fragmentaires.

Les lacs visités sont les seuls où la pêche professionnelle est encore exercée d'une façon suivie. Ce sont : le lac de Garde, le lac Transimène, le lac de Bolsena et celui de Bracciano.

Il existe encore des pêcheurs professionnels en eaux douces sur les fleuves du Nord de l'Italie, mais ils sont peu nombreux. En effet, en Italie nous comptons environ 1300/1500 pêcheurs en eaux douces qui sont réunis en coopératives.

Nous avons estimé que ces pêcheurs produisent de 4.200 à 4.500 tonnes, vendues à un prix d'environ 300 Lires le kg.

1. Lac de Garde

Ce lac est le plus grand d'Italie, il a une superficie totale de 300 km², soit 30.000 hectares et une profondeur maximale de 348 m.

Sur ce lac opèrent encore 221 pêcheurs professionnels dont 133 sont regroupés en 5 coopératives.

En 1970, selon les statistiques officielles, ils auraient produit 600 tonnes pour une valeur de 185 millions de Lires. Nous devons estimer que la production de tout le lac, en comptant surtout la production des pêcheurs indépendants, est d'au moins 1.500 tonnes, pour une valeur moyenne par kg. de 300 Lires, soit 450 millions de Lires.

Chaque pêcheur devrait, selon ces calculs, obtenir environ 2 millions de Lires par an.

La production par hectare est très basse, soit 20 kg.

Chaque pêcheur possède un bateau d'environ 6,5 m. en bois ou en plastique, d'une valeur de 350.000 à 400.000 Lires. Le bateau est équipé d'un moteur hors-bord d'une puissance de 3 HP et d'une valeur de 250.000 Lires (certains pêcheurs possèdent également un second moteur de secours). Ils emploient des filets fixes et en possèdent généralement 16 qui ont une valeur unitaire de 15.000 Lires, soit un total de 240.000 Lires. Ils emploient également des filets dérivants, en général 12, d'une valeur unitaire de 20.000 Lires, soit un total de 240.000 Lires.

Les autres lignes, filets et nasses employés ont une valeur totale, par pêcheur de 410.000 Lires environ.

Le total des engins est donc de 890.000 Lires par pêcheur.

Ils payent également l'assurance du moteur de leur bateau, soit 12.000 Lires par an. Nous calculons que l'investissement en capital total par pêcheur est de 1.550.000 Lires.

Une partie de ce capital, soit les engins, doit être complètement renouvelé tous les quatre ans. Pour les bateaux et le moteur nous pouvons calculer une durée d'amortissement de dix ans.

Nous calculerons donc une dépense de 250.000 Lires par an pour le remplacement des engins; de 65.000 Lires par an pour l'amortissement du capital bateau moteur. Les frais variables pouvant être estimés à 1.000 Lires par jour de pêche sur 250 jours, soit 250.000 Lires par an. Le total de tous les coûts de gestion, d'amortissement et de renouvellement des engins est donc de 565.000 Lires par an. Les pêcheurs pêchant environ 2.000.000 de produit par an, auraient donc un revenu de 1.400.000 Lires à 1.500.000 Lires par an.

Les sorties s'effectuent 2 fois par jour, de 4 h. du matin à 9 h. et de 16 h. à 19 h., soit un total de 8 à 10 heures de travail.

Conclusion

Ce lac souffre plus que les autres de la pollution urbaine et industrielle. Urbaine : décharge des égouts de toutes les agglomérations qui bordent le lac, industrielle : décharge des papeteries et des usines de chrome.

En outre la construction d'une digue pour l'irrigation, qui retient les eaux du lac en période sèche et déverse le trop plein d'eau en période de pluie, a provoqué un déséquilibre du régime des eaux.

Nous assistons depuis plusieurs années, à la diminution d'espèces de grande valeur comme la truite lacustre, les brochets et surtout le salmo trutta carpio, espèce qui existe, en Europe, seulement dans ce lac. Cette diminution est due notamment à la transformation de l'habitat des poissons, surtout au moment de la ponte des oeufs (ont disparues le long des bancs, les algues où généralement a lieu cette ponte). Une autre espèce est également en train de disparaître, l'arborelle (alburnum arborella) dont les oeufs sont détruits en été, à l'époque de la ponte à cause de l'ouverture de la digue qui abaisse le niveau du lac et laisse les oeufs à sec.

En outre, la diminution des espèces carnivores (brochets, truites et salmo trutta carpio), a causé une augmentation d'espèces moins nobles comme les tanches, les carpes, etc. D'où nous observons depuis plusieurs années une diminution de la valeur du produit pêché.

Il serait important, avant toute chose, de réussir à régler les eaux de ce lac de façon à considérer les intérêts de la pêche autant que ceux de l'agriculture. Il serait également important, comme pour les autres lacs, d'avoir le financement pour acheter les engins et les bateaux et pour

construire à terre des bassins pour maintenir le poisson pêché pendant quelques jours à l'état vif, de façon à ne pas devoir vendre quotidiennement tout le poisson pêché. Il est aussi important de pouvoir construire un ou deux points de vente à côté de ces viviers.

2. Lac Transimène

L'hypothèse de base qui consiste à considérer un lac comme un ensemble agricole est confirmée également pour le lac Transimène.

Ce lac a une superficie de 13.000 hectares. C'est le seul lac où, sur la base de calculs de productivité, chaque année un Consortium financé par la Région déverse une quantité importante d'alevins pour une valeur d'environ 15.000.000 de Lires. Il s'agit surtout d'alevins de brochets, d'anguilles et de perches. Grâce à ces immersions d'alevins, ce lac produit une quantité de poissons qui varie d'environ 20 % d'une année à l'autre.

La production de 1972 est une des plus basses de ces dix dernières années, 825 tonnes de poisson, pour une valeur totale de 314.184.000 Lires, ce qui donne une productivité moyenne de 65 kg. par hectare, alors que la moyenne des dix années précédentes était d'environ 90 kg. par hectare. Par exemple, en 1971, la production était de 1.300 tonnes, pour une productivité moyenne par hectare de 100 kg.

Sur ce lac opèrent environ 400 pêcheurs réunis en coopératives, ils travaillent avec des bateaux de 5 m. de long, armés de moteurs hors-bord de 6 à 20 HP, selon la distance des lieux où ils désirent pêcher.

Ils investissent un capital initial d'environ 2.000.000 de Lires répartis de la façon suivante :

- bateau	100.000 Lires
- moteur	200.000/300.000 Lires
- engins	800.000/1.500.000 Lires

En considérant que, soit la coque, soit le moteur doivent être amortis en quatre ans et que les engins sont renouvelés dans la mesure d'au moins 10 % par an, les coûts financiers annuels sont d'environ 120.000/250.000 Lires par pêcheur selon le type de pêche. A ces coûts il faut ajouter les dépenses journalières d'essence et d'entretien, soit 200.000 à 400.000 Lires par an, pour un total de 320.000 à 650.000 Lires par an.

Cette fourchette peut paraître très large, mais certains pêcheurs se contentent de sortir moins loin, seuls et moins longtemps (4/5 heures par jour); d'autres, par contre, sortent beaucoup plus loin et beaucoup plus longtemps (8 heures) et disposent de plus d'engins car ils travaillent généralement en couple.

Les résultats de la pêche sont évidemment différents pour le pêcheur solitaire, pêchant plus près et moins longtemps. Nous obtenons un revenu brut maximum de 800.000 et 1.000.000 de Lires par an (cette évaluation a été faite non seulement sur la mauvaise année 1972, mais sur la moyenne des dix dernières années de 1962 à 1972). Ce pêcheur aura donc un revenu net de 800.000/1.000.000 de Lires, moins les amortissements et les frais de 320.000 Lires, soit 500.000 à 700.000 Lires par an.

Pour les pêcheurs qui travaillent en couple, plus loin, nous avons un revenu net de 1.800.000 Lires moins les 650.000 Lires d'amortissements et de frais, soit 1.150.000 Lires par an.

3. Lac de Bolsena

Pour ce lac, d'environ 10.000 hectares, qui est à une distance de 100 km. du lac Trasimène, la situation est encore moins brillante, en effet, sur ce lac opèrent environ 100 pêcheurs réunis en coopératives qui vendent individuellement leur poisson, d'où de grandes difficultés d'estimation de la production totale du lac. Elle devrait, toutefois, être inférieure à celle du Trasimène, car on y met très peu d'alevins et la pêche est peu réglementée. Les sondages effectués directement donnent un revenu net par pêcheur qui n'est pas supérieur à 500.000/600.000 Lires par an.

Les systèmes de pêche et les investissements des pêcheurs étant sensiblement égaux à ceux du lac Trasimène.

4. Lac de Bracciano

Le lac de Bracciano (60 km. de Rome) a une superficie de 6.000 hectares et une profondeur maximale de 160 m., ce qui permet la pêche du coregone (palée).

Sur ce lac travaillent 180 pêcheurs dont plusieurs ont une autre activité, en général agricole.

La différence entre un pêcheur professionnel et un pêcheur semi-professionnel se note surtout dans l'équipement de pêche du pêcheur, qui comprend :

- un bateau d'une valeur de

pour un pêcheur
professionnel

200.000 Lires

pour un pêcheur
semi-professionnel

80.000 Lires

- un moteur d'une valeur de

300.000 Lires

200.000 Lires

- un filet et des engins d'une valeur de

2.500.000 Lires

800.000 Lires

3.000.000 Lires Total

1.080.000 Lires

Pour ces deux types d'investissements, les amortissements sont les suivants :

- bateaux

pour les pêcheurs
professionnels

8 ans 25.000 L. par an

pour les pêcheurs
semi-professionnels

4 ans 20.000 L. par an

- moteur

5 ans 60.000 L. par an

5 ans 40.000 L. par an

- engins

3 ans 800.000 L. par an

3 ans 250.000 L. par an

Total 885.000 L.

Total 310.000 L.

Les revenus bruts moyens annuels de ces deux catégories de pêcheurs, sont de l'ordre de 2.500.000 L. pour les professionnels et de 1.000.000 de Lires pour les semi-professionnels. D'où, en additionnant les coûts financiers et les frais d'entretien et de carburant, qui sont de l'ordre de 200.000 Lires par an pour les professionnels et 100.000 Lires pour les semi-professionnels, nous avons un revenu moyen net, pour un professionnel de 1.500.000 Lires, et pour un semi-professionnel de 600.000 L.

Conclusions pour les lacs Transimène, Bolsena et Bracciano

Il nous apparaît que ces trois lacs pourraient être mieux exploités, si l'on observait une réglementation de la pêche plus adaptée aux espèces, concernant la période de pêche, les engins, la protection de certaines espèces de grande valeur, la protection des zones de repeuplement.

Cela implique une étude biologique approfondie et une politique de renouvellement des espèces, par le repeuplement d'alevins. En outre, et ceci est valable pour tous les lacs, il est nécessaire de filtrer les eaux domestiques qui sont déversées par les villages environnants.

Les pêcheurs devraient être préparés à l'emploi de viviers, pour la conservation des poissons pêchés, surtout des anguilles, ce qui leur permettrait de vendre à meilleur prix des poissons vivants en programmant la vente. Pour la construction de ces viviers, il est indispensable de trouver les crédits nécessaires. De même, un fond de roulement efficace serait nécessaire pour le renouvellement des engins et, surtout, pour le remplacement des pertes de filets assez fréquentes, à cause des tempêtes très fortes sur ces plans d'eau.

En ce qui concerne le lac de Bracciano, nous avons en outre le problème des semi-professionnels qui, pratiquant une activité marginale, gagnent peu, mais surtout font du tort aux professionnels. Cette catégorie devrait donc être recyclée et dirigée vers d'autres métiers.

A N N E X E S

QUESTIONNAIRE

Série CHALUTIERS

Date :
Enquêteur :
Port d'exploitation du navire :
Nom du navire :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU NAVIRE

Coque

- 1) longueur (H.T.)
- 2) jauge (Tx.J.b.)
- 3) date de construction
- 4) acquisition neuve 1
d'occasion 2
- 5) matériaux bois 1
acier 2
- 6) cale réfrigérée oui 1 non 2
- 7) cale isotherme " "

Equipement radio électrique

- 12) sondeur à éclats
oui 1 non 2
- 13) " " enregistreur
" " " " " "
- 14) radio émetteur récepteur
" " " " " "
- 15) radio goniomètre
" " " " " "
- 16) radar

Moteur

- 8) puissance
- 9) marque et type de série
.....
.....
- 10) âge
- 11) acquisition neuve 1
d'occasion 2

Matériel de pêche

- 17) type de chaluts : ord. 1
pélagiques ou semi-pel. 2
- 18) nombre de chaluts
- 19) longueur des chaluts-
(du cul au bourrelet)
- 20) maillage (cm) de noeud à
noeud
- 21) longueur des funes (m)

MODE D'EXPLOITATION DU NAVIRE ET SYSTEME DE VENTE

- 22) le chalutage est-il pratiqué
toute l'année 1 de façon
saisonnnière 2
- 23) période d'armement au chalut
.....
.....
- 24) autres pêches pratiquées hors
saison.....
.....
- 25) nombre total de mois d'arme-
ment du navire dans l'année
- 26) nombre approximatif de
jours de sortie au
chalutage dans l'année
- 27) durée moyenne de sortie (h)
- 28) pour la route
- 29) pour la pêche
- 30) heure de sortie du port
- 31) heure de rentrée au port

INVESTISSEMENTS (en nouveaux francs)

<u>Navire</u>		70) prix des funes	<input type="text"/>
65) coût de la coque	<input type="text"/>	71) prix des autres matériels	<input type="text"/>
(y compris tous les équipements intérieurs fixes : réservoirs, équipements de cale, portique, installation électrique, treuil...)		(équipements radio électriques, drome de sauvetage etc.....)	
66) coût du moteur	<input type="text"/>	<u>Mode de financement</u>	
(y compris arbre porte hélice, hélice et réducteur)		72) auto-financement total	ne rien inscrire ci-des.
		<input type="text"/>
<u>Matériel</u>		73) dont subvention sur fonds publics	
67) nombre de chaluts	<input type="text"/>	<input type="text"/>
68) coût unitaire des chaluts	<input type="text"/>	74)	
		75) apport personnel de l'arm.	
69) Valeur totale des chaluts	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		76) crédit maritime mutuel	<input type="text"/>
		<input type="text"/>
		77) crédit privé	<input type="text"/>
		<input type="text"/>

BILAN D'EXPLOITATION

<u>A. Recettes</u>		88)	<input type="text"/>
78) quantités pêchées (t)	<input type="text"/>	89) total 85-87	<input type="text"/>
79) montant total des ventes	<input type="text"/>	<u>Assurances, impôts et taxes</u>	
<u>B. Dépenses</u>		90) assurance du bateau	<input type="text"/>
Frais de fonctionnement		91) taxes de criée (péage + usage)	<input type="text"/>
80) carburant	<input type="text"/>	92) autres frais de vente (commission.....)	<input type="text"/>
81) lubrifiant	<input type="text"/>	93) total 90-92	<input type="text"/>
82) glace	<input type="text"/>	<u>Main d'oeuvre</u>	
83) casiers et autres (location appareils....)	<input type="text"/>	94) montant total des parts équipage (y compris la part du patron)	<input type="text"/>
84) total 80-83	<input type="text"/>	95) frais de rôle d'équipage	<input type="text"/>
<u>Dépenses d'entretien et de renouvellement</u>		96) frais d'assurance pour les marins étrangers	<input type="text"/>
85) matériel de pêche	<input type="text"/>	97) total 94-96	<input type="text"/>
86) moteur	<input type="text"/>		
87) coque	<input type="text"/>		

Frais financiers

amortissement :

98) coque (calculé sur 12 ans)

99) moteur (calculé sur 7 ans)

100) intérêts sur emprunts

QUESTIONNAIRE

Date :
 Enquêteur :
 Port d'exploitation du navire :
 Nom du navire :

Série Petits Métiers

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU NAVIRE

<u>Coque</u>		<u>Equipements</u>	
1) longueur (m)	<input type="text"/>	9) sondeur à éclats oui1 non2	<input type="checkbox"/>
2) jauge	<input type="text"/>	10) " " enregistreur oui1 non2	<input type="checkbox"/>
3) date de construction	<input type="text"/>		
4) acquisition neuve 1 d'occasion 2	<input type="checkbox"/>	<u>Matériels de pêche</u>	
		Description ci-dessous par type de pêche en indiquant pour chaque pêche le nombre de matériels (filets fixes, nasses.....) possédés par l'armateur	
<u>Moteur</u>			
5) puissance	<input type="text"/>	11).....	
6) type :		12).....	
moteur à explosion 1	<input type="checkbox"/>	13).....	
moteur diesel 2	<input type="checkbox"/>	14).....	
7) âge	<input type="text"/>	15).....	
8) acquisition neuve 1 d'occasion 2	<input type="checkbox"/>		

MODE D'EXPLOITATION DU NAVIRE ET SYSTEME DE VENTE

16) la pêche est-elle pratiquée toute l'année 1 à la saison 2	<input type="checkbox"/>	22) heure de sortie du port	<input type="text"/>
17) période pour chaque type de pêche pratiqué		23) heure de rentrée au port	<input type="text"/>
.....		24) -principales espèces capt. poissons1 crust.2 mollus.3	<input type="text"/>
.....		-nature des ppales espèces de poisson :.....	<input type="text"/>
.....		
.....		
18) nombre total de mois d'acti- vité en 1971	<input type="checkbox"/>	<u>Commercialisation</u>	
19) durée moyenne d'une sortie (h)	<input type="text"/>	25) aux enchères publiques en criée oui1 non2	<input type="checkbox"/>
20) pour la route	<input type="text"/>	26) à un mareyeur abonné oui 1 non 2	<input type="checkbox"/>
21) pour la pêche	<input type="text"/>	27) à un commissionnaire " "	<input type="checkbox"/>

BILAN D'EXPLOITATION (1971)

A. Récettes

56) quantité pêchée (+)

57) total des ventes

B. Dépenses frais de fonctionnement

58) carburant

59) lubrifiant

60) autres dépenses

61) total 58-60

Dépenses d'entretien et de renouvellement

62) matériel de pêche

63) moteur

64) coque

65)

66) total 62-64

Assurance, impôts et taxes

67) assurance du navire

68) taxes de criée péage+usage

69) autres frais (commission..

70) total 67-69

Main d'oeuvre

71) montant total des parts équip. (y compris la part du patron)

72) frais de rôle d'équipage

73) total 71 + 72

Frais financiers

amortissement :

74) coque(calculé/20ans)

75) moteur(calculé/10ans)

76) intérêts sur emprunts

C O N C L U S I O N S

Eléments d'une politique communautaire de restructuration
et de modernisation
de la flotte de pêche artisanale méditerranéenne

Le champ d'investigation couvert par la présente étude est nécessairement limité. En effet, l'activité de la pêche n'est prise en considération qu'à partir du moment où le poisson est capturé jusqu'au moment où il est vendu à terre par les pêcheurs ou par leurs organisations. Tout ce qui se passe avant la prise et après la première vente n'a pas été étudié. Or, pour pouvoir étudier une restructuration complète, il aurait fallu avoir en amont des données biologiques sur les stocks de poisson et la dynamique de leur population. Ces études n'ont jusqu'à présent pas été effectuées d'une façon approfondie et systématique ce qui constitue une grande lacune à laquelle il est nécessaire de remédier. Par conséquent, toute hypothèse de la rentabilité future de la pêche artisanale en Méditerranée n'a pu être bâtie que sur la capture d'une quantité constante et égale à celle pêchée en 1971-72, époque de réalisation de l'enquête de base. Une telle hypothèse comporte une marge d'incertitude importante. En effet, plusieurs facteurs peuvent entraîner des variations de production :

1. les températures qui peuvent varier de saison à saison, et favoriser plus ou moins le développement des différentes espèces;
2. la pollution industrielle et domestique qui ne fait qu'augmenter le long des côtes, lieux privilégiés de reproduction des espèces;
3. des pêches incontrôlées le long des côtes par certains types de bateaux, etc.

En aval, la distribution et la commercialisation du poisson frais, transformé ou surgelé à partir du point de débarquement ou de transformation, n'ont pas fait partie de la présente étude. Une étude des circuits de distribution pourrait conduire, dans certains cas, à une politique de capture et de vente différente dans l'intérêt des producteurs.

Il est à noter, également, que la pêche au poisson bleu n'a pas été traitée dans cette étude (sardines, anchois, thon) alors qu'elle se pratique dans toute la Méditerranée et que les apports sont importants (environ 80.000 tonnes de poisson bleu en 1970). La raison en est qu'une étude avait déjà été effectuée sur cette pêche (1).

Enfin, il y a lieu de rappeler que le champ d'investigation est limité à la pêche artisanale. Celle-ci a été définie comme toute pêche pour laquelle le patron-propriétaire, ou le principal co-propriétaire- est embarqué à bord et dont l'équipage est payé à la part.

1. Comparaison de la rentabilité des différents types de pêche dans les différentes zones étudiées

Pour permettre des comparaisons entre les différents types de pêche et les zones considérées, on a eu recours à un indice de rentabilité de la façon suivante :

$$\frac{\text{Profits ou pertes de l'entreprise}}{\text{Coût initial du navire}} \times 100 = R \text{ (taux de rentabilité en \%)}$$

Dans chaque région, pour chaque type de pêche, a été utilisée à cette fin la moyenne arithmétique des valeurs extrêmes des profits ou pertes d'entreprise pour les bateaux représentant les limites des groupes de revenu les plus fréquents de la région et la moyenne arithmétique correspondante des valeurs d'achat de ces bateaux.

Exemple (2) :

France-Méditerranée : chalutiers de plus de 25 tonneaux.

-
- (1) "Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine - Recherche des conditions optimales - Italie, Côte Méditerranéenne française - I. Synthèse", Inf. Int. sur l'Agriculture n° 79 - Déc. 71
- (2) Voir tableau Annexe 1 pour chaque type de pêche et par zone, le coût initial des bateaux et leur profits ou pertes.

Les bateaux interviewés n° I4 et 3 correspondaient dans le tableau récapitulatif, aux valeurs limites de revenus pour le groupe le plus fréquent de cette classe, respectivement : Ff 6.000 et Ff 42.000.

Le coût initial correspondant des deux tableaux était, Ff 316.000 et Ff 357.000, d'où le taux de rentabilité suivant :

$$\frac{\frac{6.000 + 42.000}{2}}{\frac{316.000 + 357.000}{2}} \times 100 = 7,1 \%$$

Au Tableau 1 figurent les résultats de ces calculs.

Sachant que le volume d'aide est limité, un choix de politique économique s'impose pour déterminer quel devrait être le taux de rentabilité minimale pour qu'une entreprise de pêche puisse être considérée économiquement valable et en mesure d'être aidée.

En examinant les données du tableau 1, il est à noter que le profit ou perte d'entreprise calculé constitue un résultat net ç.à.d. après déduction des amortissements (1) et des intérêts pour les capitaux investis (2) et que l'équipage, y compris l'armateur, ont été rémunérés. Un bateau avec un taux de rentabilité 0 présente dès lors - compte tenu des méthodes de calcul employées - un équilibre économique après rémunération de tous les facteurs.

Une situation d'équilibre est atteinte ou dépassée dans les cas suivants :

- 1) Tous les chalutiers de plus de 50 tonneaux sauf en Moyenne Adriatique
- 2) Les chalutiers de moins de 50 tonneaux seulement en Moyenne et Haute Adriatique et en France pour les plus de 25 tonneaux
- 3) Les chalutiers côtiers, seulement en Haute Adriatique, en Pouilles et en Moyenne Tyrrhénienne
- 4) La pêche aux engins, en Haute Tyrrhénienne, en Sicile, Pouilles et Haute Adriatique

(1) calculés selon le schéma suivant: 20 ans pour la coque, 10 ans pour les moteurs, 5 ans pour les engins et radio-instruments.

(2) intérêts réellement payés sur capitaux empruntés et intérêt calculé de 5 à sur capitaux propres

Tableau 1 - Taux de rentabilité moyen pour les bateaux du groupe de revenu le plus fréquent

Regioni Régions	Strascico + 50 tx Chalut + 50 tx	Strascico - 50 tx Chalut - 50 tx (+25 t pour la France)	Strascico costiero Chalut côtier (-25 tx pour la France)	Attrezzi Petits métiers (engins)
Méditerranée française Méditerranée française	-	7,1	- 7,8	*
Alto Tirreno Haute Tyrrhénienne	-	- 3,7	-	6,25
Medio Tirreno Moyenne Tyrrhénienne	3,1	-15	3,3	- 14,8
Basso Tirreno Basse Tyrrhénienne	-	-	-	- 18,7
Sicilia Sicile	12,6	-	-	15,6
Puglia Pouilles	5,3	- 3	5	9
Medio Adriatico Moyenne Adriatique	- 2,5	6,5	- 3,8	-
Alto Adriatico Haute Adriatique	-	4,7	6,4	11,4

* Non è stato possibile calcolare il tasso di rendimento della pesca con attrezzi in Francia dato che i profitti d'impresa erano stati cumulati ai guadagni dei marinai.
* Il n'a pas été possible de calculer le taux de rentabilité de la pêche aux petits métiers en France car les profits d'entreprise avaient été globalisés avec les gains des marins.

2. Conclusions pour les chalutiers

2.1 Aspects économiques

L'analyse du tableau 1 sur les taux de rentabilité et des tableaux récapitulatifs en annexe permet de dégager les conclusions suivantes :

La rentabilité des chalutiers d'une jauge brute faible inférieure à 50 tonneaux (25 tx pour la France méditerranéenne), est nettement plus faible que celle des chalutiers de plus fort tonnage.

Pour la flotte de pêche française, cette situation est la conséquence de la surexploitation des fonds côtiers. Seuls les fonds hauturiers, accessibles uniquement aux unités plus grandes, dotées d'une force de traction supérieure, permettent des rendements de pêche satisfaisants.

Cette même constatation vaut également pour la flotte de pêche italienne, pour tous les chalutiers compris entre 25 et 50 tonnes.

Toutefois, pour la zone de la Haute Adriatique on peut affirmer - bien qu'aucun bateau de cette taille n'était soumis à l'enquête - que les grands chalutiers, d'un tonnage de plus de 50 tonnes sont peu appropriés. En effet, dans cette zone, les lieux de pêche sont très proches des ports d'attache, les sorties sont limitées à 4-5 jours, ce qui ne permet pas de couvrir les frais d'un grand chalutier.

Pour les chalutiers côtiers (de moins de 25 tonnes en Italie), la rentabilité est insuffisante sauf dans les zones des Pouilles, de la Haute Adriatique et de Moyenne Tyrrhénienne.

Si l'on peut constater de manière générale que la rentabilité moyenne des chalutiers est faible, ceci tient à l'utilisation insuffisante du matériel de pêche, par suite de conditions climatiques souvent défavorables, et de l'appauvrissement des fonds chalutables, facteurs qui ne sont compensés qu'en partie seulement par les prix de vente élevés du poisson au débarquement.

Cette constatation serait valable à plus forte raison si l'on retenait comme base d'amortissement une période plus courte que celle utilisée pour le calcul du taux de rentabilité (1).

La formule d'amortissement plus rapide employée est sans doute assez rigoureuse, notamment pour les coques dont la durée normale d'utilisation dépasse généralement les 12 ans sans dépenses d'entretien exceptionnelles. On peut cependant la prendre en considération pour apprécier si le résultat net d'entreprise permet ou non le renouvellement du matériel d'exploitation, c'est-à-dire, l'achat d'une nouvelle unité de remplacement, compte tenu de l'augmentation du coût de la construction et de l'évolution technique. Le prix de revente du chalutier ayant fait l'objet de cet amortissement court, doit couvrir normalement la différence entre le prix d'une unité neuve et la réserve annuelle d'amortissement.

On peut tirer, comme première conclusion, qu'il paraît opportun de décourager la construction d'unités de faible tonnage qui sont responsables en premier lieu de l'overfishing dans les zones près des côtes.⁽²⁾ Ceci correspond, pour la France, à des chalutiers de moins de 25 tonneaux, longueur hors-tout 18 mètres, équipés de moteurs de moins de 200 HP. Pour l'Italie, ceci correspond à des chalutiers de moins de 30-35 tonneaux d'une longueur hors-tout de 22 à 23 m et une puissance de 300-350 HP, sauf dans le cas de la région de la Haute Adriatique où des chalutiers d'une jauge comprise entre 30 et 40 tonneaux avec une puissance maximale de 150 à 180 HP correspondent le mieux aux conditions locales de la pêche.

Cette conclusion va dans le sens des mesures déjà mises en application en France par les pouvoirs publics, qui se traduisent en particulier par la non attribution de prêts à la construction sur les crédits de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Méditerranée pour de telles unités de moins de 25 tonneaux.

(1) rappelons que pour le calcul du taux de rentabilité a été retenu l'amortissement type A (20 ans pour la coque, 10 ans pour les moteurs, 5 ans pour les engins et radio-instruments), alors que dans les chapitres pour les différentes régions un calcul alternatif a été effectué avec période d'amortissement plus courte (type B : 12 ans pour la coque, 7 ans pour moteurs et 5 ans pour engins et radio-instruments).

(2) Dans l'hypothèse où les chalutiers de plus de 25 t respectent effectivement la règle des 3 milles.

2.2 Aspects sociaux : renouvellement des équipages

Le renouvellement des équipages des chalutiers de pêche artisanale en Méditerranée risque de poser un problème difficile. En France, on trouve déjà un certain nombre de marins étrangers embarqués sur les bateaux. En Italie, un seul cas a été observé au cours de l'enquête à savoir dans le port sicilien de Mazara où l'on embarque des Tunisiens. Mais la constatation la plus alarmante est moins due à l'emploi de main-d'oeuvre étrangère qu'au vieillissement des équipages.

Le tableau 2 montre que, dans la plupart des zones plus de 70 % des effectifs sont compris dans les classes d'âge de 35 ans et plus. Cette catégorie représente moins de 70 % seulement en Sicile et Basse Tyrrhénienne (deux zones dont le degré de développement économique est le plus retardé). Dans ces régions seulement le nombre de jeunes pêcheurs (moins de 35 ans) dépasse 30 % de l'effectif total. Ceci prouve que les avantages que procure le métier de marin-pêcheur ne sont pas jugés suffisamment attractifs par les jeunes du littoral.

A première vue le montant des parts des matelots paraît cependant satisfaisant, sans doute très sensiblement supérieur au salaire auquel ces mêmes matelots pourraient prétendre dans un emploi à terre dans leur région. Mais la contrepartie à ces niveaux de rémunération est :

- la longueur excessive des journées de travail, qui dépasse couramment 16 h. d'une activité pénible et dangereuse. Cette situation n'est que partiellement compensée par le nombre élevé des jours d'immobilisation au port par suite du mauvais temps;
- l'absence de congé payé annuel qui sera d'autant plus ressenti que cette mesure sociale tend à se généraliser dans les autres secteurs de la vie économique, y compris l'agriculture;
- le caractère toujours aléatoire des gains, liés au régime de la rémunération à la part sans minimum garanti.

Ce dernier point est sans doute capital à une époque où le recours systématique au crédit constitue la base de l'économie domestique. Le marin n'est jamais assuré de pouvoir régler ses traites en fin de mois.

Un remède à cette situation consisterait à attribuer un salaire minimum garanti par l'armateur. La mise en application d'une telle mesure serait actuellement difficilement supportable par un certain nombre d'armements marginaux, notamment dans la tranche inférieure à 50 tx (Italie) et à 25 tx (France). On peut tenir pour fort probable que si des initiatives permettant d'améliorer les conditions sociales des marins ne sont pas prises, le remplacement des équipages deviendra problématique dans de nombreuses régions. S'il n'est pas souhaitable de se fixer comme objectif le maintien intégral dans la profession de tous les jeunes du milieu maritime (certains pouvant accéder à d'autres emplois où leur avenir sera mieux assuré), il reste que pour de nombreux jeunes qui souhaitent exercer ce métier et pour ceux dont les possibilités d'emplois qualifiés à terre sont limités, la profession de marin-pêcheur peut continuer à exercer un attrait si des aménagements sociaux sont apportés.

TABLEAU 2 : Distribution des marins par classe d'âge
(chalutiers)

TABELLA 2 : Distribuzione dei marinai per classi di et à

%

ZONA - ZONE	fin a 25 jusqu'à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 ans et plus	TOTAL 35 ans et plus
Alto Tirreno Haute Tyrrhénienne	=	7	40	38	15	93
Medio Tirreno Moyenne Tyrrhénienne	7	6	70	10	7	87
Basso Tirreno Basse Tyrrhénienne	9	35	37	10	9	56
Sicilia Sicile	5	45	44	15	5	64
Basso Adriatico Basse Adriatique	=	20	60	15	5	80
Medio Adriatico Moyenne Adriatique	=	30	30	35	5	70
Alto Adriatico Haute Adriatique	10	20	50	20	=	70

2.3 Examen des mesures possibles

Il résulte de ces considérations que les efforts à développer pour assurer l'avenir de la pêche au chalut doivent contribuer à l'amélioration du taux de rentabilité et des conditions sociales des marins.

Ces améliorations ne peuvent être escomptées :

- ni d'une revalorisation des prix de débarquement. Contrairement aux poissons de surface, les poissons de fond sont vendus au débarquement à des prix déjà très soutenus, par suite de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande,
- ni d'une augmentation sensible du tonnage des captures. Les techniques de pêche ayant été modernisées au cours de la dernière décennie, l'on a déjà atteint, sinon dépassé, dans beaucoup de fonds de pêche, le volume de capture compatible avec la bonne conservation des fonds.

L'avenir de la pêche au chalut est lié à certaines conditions que devront remplir les entreprises tant au niveau de la construction, que de la gestion ou de l'exploitation des fonds.

2.3.I. Rationalisation et standardisation des types de navires

Un effort important reste à entreprendre pour la rationalisation et la standardisation des types de navires pratiquant la même pêche dans une zone déterminée. Ceci serait susceptible d'abaisser très sensiblement le coût de construction. Il s'agit en particulier des coûts des moteurs, des treuils et de l'appareillage-radio électrique. Dans l'état actuel de la construction la majorité des coques sont en bois et se prêtent difficilement à une préfabrication en série, toutefois les réductions consenties par des chantiers ayant une commande de quelques bateaux identiques ne sont pas négligeables. Par ailleurs l'évolution de la construction par l'utilisation de matériaux nouveaux (plastique, métal ...) laisse entrevoir des possibilités de fabrication en série.

L'expérience des armements coopératifs a démontré en France, sur le littoral atlantique, qu'une commande groupée de bateaux pouvait permettre d'obtenir des réductions de l'ordre de 20 % sur les prix consentis par les fournisseurs.

La création de groupements d'études, de construction et d'achat (1) réunissant dans un port, ou dans une zone de littoral déterminée, les armateurs susceptibles d'être intéressés par le renouvellement de leurs unités ou la construction de nouveaux navires, pourrait constituer un moyen efficace pour la réduction des coûts de construction. La création de tels groupements aurait un effet immédiat sur la rentabilité des exploitations de pêche et sur la mentalité individuelle des professionnels. A terme, ces groupements pourraient donner naissance à des formules d'associations entre exploitations ou armements, formules susceptibles de favoriser la rationalisation de la pêche mais qu'on peut tenir comme prématurées dans l'état actuel des mentalités.

Cependant, pour conduire à une véritable rationalisation et standardisation, une diminution des coûts de construction et une amélioration de la rentabilité des chalutiers, la politique de construction de ces groupements devrait suivre des lignes directrices bien déterminées :

- se placer dans un programme de renouvellement de la flotte défini de façon concertée par les autorités, les organismes professionnels et les groupements, de manière à éviter l'overfishing et à permettre la reconversion progressive ou l'élimination éventuelle des chalutiers inadaptés aux conditions de la pêche artisanale rentable en Méditerranée,

(1) Les groupements de producteurs, comme ils ont été conçus par le règlement CEE n° 2142/70 paraissent plus adaptés à la défense des fluctuations des cours de produits de valeur moyenne relativement basse offerts en grandes quantités. En Méditerranée ceci n'est le cas que pour les sardines.

- se limiter à des types de chalutiers dont l'activité s'avère rentable dans la zone où le groupement opère,
- la construction et l'équipement doivent être conformes aux caractéristiques de série retenues par le groupement et assurés par l'intervention du groupement de manière à bénéficier des prix de série.

2.3.2. L'élimination des chalutiers inadaptés aux conditions d'une pêche rentable pourrait avoir lieu soit par vente hors Méditerranée des bateaux, soit par démolition. Une prime à la démolition pour tous les bateaux non rentables d'une certaine zone ne semble pas appropriée à cette fin. Les propriétaires devraient plutôt être incités par des primes à la construction de nouveaux types, d'abandonner leurs bateaux, ou de les convertir.

En effet, les systèmes de primes à la démolition, liés à la reconstruction d'un nouveau bateau, ont donné, dans le passé, lieu à certains trafics (rachat à des prix aberrants de vieilles carcasses oubliées dans les recoins des ports etc..)

On peut envisager une prime à la démolition de bateaux non rentables que dans deux cas limités :

- le propriétaire a atteint 50 ans, souhaite prendre une retraite et se trouve dans une zone surexploitée. La prime s'apparenterait ici au système d'indemnité viagère de départ appliquée en France en agriculture,
- le propriétaire se trouve dans une zone polluée à un point tel que la pêche n'est non seulement plus rentable mais dangereuse pour la santé. Si dans ce cas la vente du bateau n'est pas réalisable, une prime à la démolition favorisera la reconversion du pêcheur.

2.3.3. Amélioration du niveau de vie

L'incertitude quant au gain et l'absence de congés payés nécessitent des mesures en faveur des matelots permettant d'intéresser les jeunes au métier de pêcheur.

Une première série de mesures consisterait à assurer un minimum de rémunération pendant les arrêts à terre liés :

- aux intempéries,
- à l'armement des bateaux,
- à des limitations volontaires de la pêche pour assurer la reproduction des espèces.

En effet ces jours chômés involontairement par les équipages (chômage technologique) devraient donner lieu à des rémunérations garanties par un contrat entre patrons et matelots au niveau d'un bateau, d'un port ou d'une zone. Ce minimum fixe par jour d'arrêt de travail et par homme pourrait être calculé sur la base d'une part de pêche supplémentaire prélevée sur la part armement et distribuée de façon égalitaire.

En fin d'année, un ajustement serait réalisé et le reliquat distribué aux marins. Ce fixe pour arrêts techniques pourrait préfigurer des accords de congés payés. L'existence d'un contrat de travail de l'équipage prévoyant des améliorations payées par l'armement et visant à fixer des rémunérations pour arrêts techniques, congés payés, ou instaurant un minimum garanti, pourrait être une condition impérative pour l'octroi d'aides.

2.3.4. Formes d'aides

La mise en place de groupements d'études, de construction et d'achat, l'introduction de contrats de travail avec primes pour arrêts techniques et la mise en application de mesures qui doivent accompagner ces dispositions, se heurteront au début sans doute

au scepticisme et aux réticences d'un milieu traditionaliste comme celui de la pêche artisanale. Une aide financière substantielle, surtout dans la période de lancement paraît indispensable pour en assurer la mise en oeuvre effective. Cette aide serait à réserver aux navires répondant aux conditions mentionnées ci-dessus (2.3.1., 2.3.2. et 2.3.3.) et pourrait être attribuée sous deux formes complémentaires :

- a) attribution d'une prime à la construction; son montant ne devrait pas être inférieur à 20 % du coût du navire, de manière à pouvoir jouer un rôle d'incitation suffisant;
- b) attribution de crédits à taux réduit (sous forme de crédits spéciaux ou de bonification d'intérêts) limitant à 20 % la part d'auto financements à couvrir par l'armateur. Le taux d'intérêts à payer par l'armateur ne devrait pas être inférieur à 5 %, la durée moyenne de renouvellement (coque + moteur) étant fixée à 10 ans.

Ces deux formes d'aides pourront être réservées aux armateurs n'ayant pas dépassé une certaine limite d'âge. Pour les armateurs ayant dépassé cette limite d'âge une retraite anticipée devrait être prévue, liée éventuellement à une prime de démolition de bateaux non rentables.

2.3.5. Résultats escomptés

On pourrait attendre d'une telle politique :

- une modernisation rationnelle de la flotte de pêche au chalut,
- la possibilité d'amorcer une politique sociale plus résolue grâce à l'assainissement de la situation financière des armements et à l'amélioration des conditions sociales et économiques des équipages.

3. Conclusions pour les petits métiers (pêche aux engins)

Leur modernisation pose des problèmes moins difficiles que ceux des chaluts, compte tenu du montant réduit des investissements à engager. Il n'en est pas moins opportun de favoriser ce type d'activité, qui peut permettre la reconversion des équipages des chalutiers côtiers cessant leur activité peu rentable et qui offre sur le plan social des conditions de vie plus équilibrées. S'il ne paraît pas nécessaire de prévoir pour ces petites unités l'attribution de primes à la construction dans le cadre de groupements d'étude, il semble opportun d'envisager les deux mesures d'aides suivantes :

- 1) aménagement d'un régime de crédit à faible taux d'intérêt couvrant une part importante de l'investissement. Cette mesure est seule susceptible de libérer les patrons armateurs de l'emprise souvent usuraire des prêteurs privés ou des fournisseurs.

Un système de prêts pourrait être prévu en cas de réparations importantes, soit à la coque, soit au moteur.

Les garanties à donner pour ces crédits ne devraient pas être individuelles ni basées sur le peu de biens immobiliers de ces pêcheurs, mais être plutôt données par des associations ou coopératives de petits pêcheurs disposant à cette fin d'un fond de garantie commun.

- 2) dotation d'un fonds spécial d'aide à la petite pêche destiné à permettre l'encouragement, sous forme d'une dotation forfaitaire ou d'une participation financière, de toutes actions locales ou régionales visant à la modernisation des engins et des techniques de capture et à la rationalisation de l'exploitation des fonds de pêche.

Nous entendons par rationalisation de l'exploitation des fonds de pêche à la création, à l'initiative des producteurs :

- de réserves de pêche,
- de limites de pêche pour certaines espèces à des périodes déterminées,
- d'écloseries à poisson.

Les associations et les coopératives locales devraient petit à petit contribuer aux fonds locaux en y versant un pourcentage sur les captures qui devraient normalement augmenter. Le fonds servirait à dédommager en partie les pêcheurs qui, volontairement, s'abstiendraient de pêcher pendant certaines périodes, certains types de poissons.

4. Conclusions communes chalutiers-petits métiers

Toute politique de restructuration et de modernisation de la pêche artisanale en Méditerranée doit nécessairement avoir pour objectif de lutter contre les pollutions et nuisances qui dégradent la faune et la flore dans l'intérêt des pêcheurs et des consommateurs.

Il est indispensable, pour faciliter la reproduction des espèces et éviter l'overfishing et la pollution, que l'information et la formation des pêcheurs puissent être réalisées en liaison avec les instituts de recherche par :

- 1) des études des stocks en mer, de poisson,
- 2) la programmation sur échelle nationale et internationale des zones de cantonnement pour la reproduction du poisson,
- 3) l'étude et la réalisation de zones réservées à un certain type de pêche, ainsi que des arrêts pendant certaines périodes de l'année pour des espèces déterminées dans des zones délimitées,
- 4) des recherches sur de nouveaux fonds de pêche,
- 5) des recherches sur l'élevage du poisson, l'alvinage, etc...

Toutes ces actions devraient être réalisées en liaison avec les organisations professionnelles.

La modernisation et la restructuration du secteur de la pêche artisanale en Méditerranée nécessite que le sens de l'organisation, le goût de l'innovation se développent.

Le progrès technique entraîne l'accroissement de la capacité de capture, la compétence économique facilite la gestion au moindre coût, l'organisation permet d'obtenir des avantages collectifs.

Pour que les professionnels acquièrent ces compétences, il est nécessaire que leur formation permanente soit encouragée par des aides financières spéciales sous forme de congés-formation ou de bourses de stages.

Les mesures d'aide proposées pour les chalutiers et les petits métiers devraient avoir une fonction incitative permettant d'appuyer et de compléter les initiatives des professionnels.

DONNEES DE BASE POUR LE CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE

DATI DI RIFERIMENTO PER IL CALCOLO DEL TASSO DI REDDITIVITA'

Type de pêche Tipo di pesca	N° du bateau N° del batello	Coût initial du bateau Costo iniziale del batello	Pertes ou profits Perdite o profitti
	Méditerranée française Mediterraneo francese (F.F.)		
Chalut Strascico + 25 t	14 et 3	316.000 à 357.000	6.000 à 42.000
Chalut Strascico - 25 t	18 et 17	72.000 à 58.000	-7.700 à 2.600
	Haute Tyrrhénienne Alto Tirreno (Lit x 000)		
Chalut Strascico - 50 t	84 et 88	41.000 à 62.000	-4.750 à 2.810
Engins Attrezzi	85 et 93	16.800 à 17.500	150 à 1.990
	Moyenne Tyrrénienne Medio Tirreno		
Chalut Strascico + 50 t	80 et 81	39.000 à 120.000	2.000 à 3.000
Chalut Strascico - 50 t	79 et 83	10.000 à 50.000	-11.995 à 1.292
Chalut côtier Strascico costiero	78 et 79	8.000 à 10.000	190 à 420
Engins Attrezzi	3 et 4	27.000 à 10.000	-5.000 à -500
	Basse Tyrrénienne Basso Tirreno (Lit x 000)		
Engins Attrezzi	8 et 5	3.000 à 1.000	-725 à 350

Type de pêche Tipo di pesca	N° du bateau N° del batello	Coût initial du bateau Costo iniziale del batello	Pertes ou profits Perdite o profitti
		Sicile Sicilia	
Chalut Strascico + 50 t	29 et 25	102.000 à 96.000	9.000 à 16.000
Engins Attrezzi	38 et 25	5.000 à 1.400	20 à 800
		Pouilles Puglia	
Chalut Strascico + 50 t	4 et 5	70.000 à 60.000	1.000 à 6.000
Chalut Strascico - 50 t	2 et 11	35.000 à 30.000	-4.500 à 2.500
Chalut côtier Strascico costiero	12 et 14	16.000 à 9.000	260 à 1.100
Engins Attrezzi	82 et 76	6.700 à 6.500	300 à 900
		Moyen Adriatique Medio Adriatico	
Chalut Strascico + 50 t	63 et 53	118.000 à 80.000	-10.000 à 5.000
Chalut Strascico - 50 t	60 et 55	22.000 à 18.000	-185 à 2.700
Chalut côtier Strascico costiero	61 et 56	18.000 à 20.000	-1.300 à 180
		Haute Adriatique Alto Adriatico	
Chalut Strascico - 50 t	69 et 70	25.000 à 23.000	-200 à 2.500
Chalut côtier Strascico costiero	68 et 74	2.000 à 13.000	30 à 940
Engins Attrezzi	59 et 67	3.400 à 6.000	180 à 900

ESTIMATION DE LA COMPOSITION DE LA FLOTTE DE PECHE ARTISANALE
MEDITERRANEEENNE FRANCAISE ET ITALIENNE

STIMA DELLA COMPOSIZIONE DELLA FLOTTA DA PESCA ARTIGIANALE
MEDITERRANEA FRANCESE E ITALIANA

Quartier Compartimento	Chalut Strascico + 50 t	Chalut Strascico - 50 t	Chalut côtier Strascico costiero	Engins Attrezzi
<u>COTE FRANCAISE</u>		(+ 25t France)	(-25 t France)	
Port Vendres	3	15	13	178
Sète	3	39	49	1.103
Marseille	2	4	43	358
Corse	1	2	14	308
Martigues	=	9	18	246
Nice	=	=	26	444
<u>COTE ITALIENNE</u>				
Imperia	=	15	15	50
Savona	=	9	5	44
Genova	7	25	31	112
La Spezia	=	8	15	60
Viareggio	5	34	24	90
Livorno	13	86	37	62
P.to Ferraiò	18	33	18	39
Civitavecchia	1	13	2	34
Roma	12	80	59	66
Gaeta	1	26	22	116
P.to Torres	3	24	13	277
Cagliari	16	23	32	454
Napoli	2	23	35	1.080
T. del Greco	5	59	10	183
Castellammare	1	4	5	206
Salerno	1	12	14	375
Vibo Valentia	1	5	3	132
Reggio Calabria	1	4	=	530

Quartier Compartimento	Chalut Strascico + 50 t	Chalut Strascico - 50 t	Chalut côtier Strascico costiero	Engins Attrezzi
Crotone	10	7	=	137
Taranto	3	1	11	100
Gallipoli	=	5	10	380
Manfredonia	13	18	26	287
Molfetta	14	94	96	150
Bari	10	18	42	190
Brindisi	=	11	7	162
Pescara	34	79	76	207
Ancona	140	201	66	100
Rimini	4	83	183	291
Ravenna	5	21	120	305
Chioggia	6	86	152	453
Venezia	1	4	45	278
Manfredonia	=	5	42	255
Trieste	=	2	22	158
N° Total N° Totale	339	1.197	1.459	10.194
Total jauge Totale stazza	38.641	48.637	19.162	44.578

Zone	Caractéristiques du bateau	Recette annuelle	Coûts directs	Coûts fin. amortis.	Equipage Nombre	Journées de travail Nombre	Profits ou pertes	Valeur part annuelle
Zona	Caratteristiche del batello	Ricavo annuo	Costi diretti	Costi fin. ammortam.	Equipaggio Numero	Giornate di lavoro Numero	Profitti o perdite	Valore annuo parte
							x 000	x 000
Chalut hauturier - 50 t (+ 25 t France) Strascico d'altura								
Méditerranée française	(1) 28 à 49 t	154.000	47.400	16.300	3		6.000	16.100
Mediterraneo francese	(2) 18 à 23 m							
	(3) 240 à 400 HP	294.000	107.700	23.500	6		42.000	20.800
Haute Tyrrénienne	(1) 50 t	20.000	11.000	5.000	4	180	-4.750	930
Alto Tirreno	(2) 160 à 200 HP	44.000	13.000	9.500	6	250	2.810	1.240
Moyenne Tyrrénienne	(1) 35 à 50 t	15.000	5.000	4.000	4	210	-11.995	1.200
Medio Tirreno	(3) 230 à 430 HP	20.000	13.000	8.000	5		1.292	1.800
Pouilles	(1) 25 à 35 t	12.000	5.300	3.400	4	250	-4.500	900
Puglia	(3) 135 à 180 HP	20.000	7.200	4.000	5	280	2.500	1.800
Moyen Adriatique	(1) 30 à 40 t	17.000	6.000	1.000	4	240	-185	1.000
Medio Adriatico	(3) 120 à 350 HP	40.000	10.000	2.700	5		2.700	2.300
Haute Adriatique	(1) 22 à 37 t	10.000	3.800	200	4	270	-200	900
Alto Adriatico	(3) 150 à 180 HP	21.000	7.300	3.700	7		2.500	1.000

(1) Jauge (t)
(1) Stazza (Ton)(2) Longueur (m)
(2) Lunghezza (m)(3) Puissance (HP)
(3) Potenza (HP)

Zone	Caractéristiques du bateau	Recette annuelle	Coûts directs	Coûts fin. amortis.	Equipage Nombre	Journées de travail Nombre	Profits ou pertes	Valeur part annuelle
Zona	Caratteristiche del batello	Ricavo annuo	Costi diretti	Costi fin. ammortam.	Equipaggio Numero	Giornate di lavoro Numero	Profitti o perdite	Valore annuo parte
Chalut côtier (- 25 t France) Strascico costiero								
Mediterranée française	(1) 13 à 20 t	57.800	20.600	2.500	2		-7.700	12.600
Mediterraneo francese	(2) 12 à 13,5 m							
	(3) 140 à 170 HP	143.000	62.000	12.700	3		2.600	21.700
Moyenne Tyrrénienne	(1) 12 à 25 t	7.000	2.000	1.000	2	210	190	1.200
Medio Tirreno	(3) 90 à 120 HP	8.000	3.000	1.500	3	240	420	1.500
Pouilles	(1) 7,5 à 10 t	4.500	1.300	1.100	2	280	260	1.000
Puglia	(3) 40 à 80 HP	8.200	2.300	2.500	3		1.100	1.150
Moyen Adriatique	(1) 17 à 30 t	10.000	2.500	900	4	200	-1.300	600
Medio Adriatico	(3) 90 à 180 HP	17.000	5.800	2.000	6	240	-180	1.080
Haut Adriatique	(1) 8 à 22 t	3.300	1.100	400	2	250	30	1.000
Alto Adriatico	(3) 120 à 150 HP	14.000	4.300	1.600	3		940	1.400

(1) Jauge (t)
(1) Stazza (Ton)

(2) Longueur (m)
(2) Lunghezza (m)

(3) Puissance (HP)
(3) Potenza (HP)

Pevite pêche aux engins
Piccola pesca con attrezzi

Zone	Caractéristiques du bateau	Recette annuelle	Coûts directs	Coûts fin. amortis.	Equipage Nombre	Journées de travail Nombre	Profits ou pertes	Valeur part annuelle
Zona	Caratteristiche del batello	Ricavo annuo	Costi diretti	Costi fin. ammortam.	Equipaggio Numero	Giornate di lavoro Numero	Profitti o perdite x 000	Valore annuo parte x 000
Sète	(1) 0,99 à 2,7 t (2) 4 à 7,2 m (3) 6 à 20 HP	26.000	1.660	260	1		21.596	
Port Vendres	(1) 2 à 5 t (2) 6 à 11 m (3) 15 à 60 HP	33.000	7.500	1.600	1		25.321	
		16.000	4.150	160			7.300	
		38.000	9.600	1.450	3		10.700	
Provence, Côte d'Azur, Corse	(1) 2,10 à 9,90 t (2) 5,7 à 12,5 m (3) 18 à 75 HP	33.000	5.450	400	1		12.860	
Provenza, Costa Azzurra, Corsica		70.000	25.000	6.500	2		20.002	
Haute Tyrrhenienne	(1) 2 à 20 t (3) 22 à 90 HP	2.300	120	160	2	300	150	583
Alto Tirreno		20.000	4.900	2.700	10	330	1.990	1.170
Moyenne Tyrrhenienne	(1) 4 à 12 t (3) 30 à 90 HP	2.000	1.000	500	1	240	-5.000	760
Medio Tirreno		4.000	1.500	700	3		-500	1.300
Basse Tyrrhenienne	(1) 2 à 10 t (3) 16 à 100 HP	1.300	850	100	2	270	-725	240
Basso Tirreno		7.000	3.700	600	4		350	450
Sicile	(1) 2 à 15 t (3) 14 à 80 HP	1.500	500	100	2	200	20	400
Sicilia		9.000	2.700	1.500	4	240	800	1.200

(1) Jauge (t)

(1) Stazza (Ton)

(2) Longueur (m)

(2) Lunghezza (m)

(3) Puissance (HP)

(3) Potenza (HP)

Zone	Caractéristiques du bateau	Recette annuelle	Coûts directs	Coûts fin. amortis.	Equipage Nombre	Journées de travail Nombre	Profits ou pertes	Valeur part annuelle	
Zona	Caratteristiche del batello	Ricavo annuo	Costi diretti	Costi fin. ammortam.	Equipaggio Numero	Giornate di lavoro Numero	Profitti o perdite	Valore annuo parte	
							x 000	x 000	
			Petite pêche aux engins (suite) Piccola pesca con attrezzi (seguito)						
Pouilles	(1) 2 à 8,5 t	3.000	600	150	2	270	300	480	
Puglia	(3) 12 à 40 HP	9.000	1.600	400	4	300	900	800	
Haut Adriatique	(1) 2 à 10 t	2.500	1.000	220	2	330	180	450	
Alto Adriatico	(3) 20 à 120 HP	9.000	3.200	900	4		900	1.200	

(1) Jauge (t)

(1) Stazza (Ton)

(2) Longueur (m)

(2) Lunghezza (m)

(3) Puissance (HP)

(3) Potenza (HP)

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(¹) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent I. R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	F D

(¹) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 90	La spéculation ovine	Septembre 1972	F
N° 91	Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F
N° 92	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre	Octobre 1972	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 93	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - I : Italie	Novembre 1972	F I
N° 94	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - II : Benelux	Décembre 1972	F N
N° 95	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F D
N° 96	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique - Partie II	Janvier 1973	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 97	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin - I : Caractéristiques et possibilités d'utilisation	Janvier 1973	F D
N° 98	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles - IV : Italie	Janvier 1973	F I
N° 99	La spéculation ovine II. France, Belgique	Février 1973	F
N° 100	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté I. Bases et suggestions d'une politique de développement	Février 1973	F D I
N° 101	Coûts de construction de bâtiments d'exploitation agricole - Etables pour vaches laitières, veaux et jeunes bovins à l'engrais	Mars 1973	F en prép. D
N° 102	Crédits à l'agriculture I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	Mars 1973	F D
N° 103	La spéculation ovine III. R.F. d'Allemagne, Pays-Bas	Avril 1973	F
N° 104	Crédits à l'agriculture II. R.F. d'Allemagne	Avril 1973	D
N° 105	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté II. France	Mai 1973	F D
N° 106	Intégration verticale et contrats en agriculture I. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D
N° 107	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté III. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 108	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» I. Royaume-Uni	Août 1973	F D E en prép.
N° 109	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» II. Danemark, Irlande	Août 1973	F D E en prép.
N° 110	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole IV. Synthèse	Septembre 1973	F D
N° 111	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin II. Données technico-économiques de base Circonscription Nord-Picardie et région limoneuse du Limbourg belge	Septembre 1973	F
N° 112	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent II. Belgique	Septembre 1973	F N
N° 113	Crédits à l'agriculture III. Italie	Octobre 1973	F I
N° 114	Dispositions législatives et administratives concernant les résidus dans le lait, les produits laitiers et les aliments pour le cheptel laitier	Octobre 1973	F D
N° 115	Analyse du marché du porcelet dans l'optique d'une stabilisation du mar- ché du porc	Octobre 1973	F en prép. D
N° 116	Besoins de détente en tant que facteurs pour le développement régional et agricole	Novembre 1973	F
N° 117	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» III. Italie	Décembre 1973	F D en prép.
N° 118	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole V. France	Décembre 1973	F
N° 119	Intégration verticale et contrats en agriculture II. Italie	Décembre 1973	F E I
N° 120	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» IV. R.F. d'Allemagne	Janvier 1974	F en prép. D
N° 121	Production laitière dans les exploitations ne disposant pas de ressources fourragères propres suffisantes	Janvier 1974	F D en prép. N
N° 122	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines I. Synthèse pour les principaux ports français et italiens	Février 1974	F
N° 123	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines II. Monographies pour les principaux ports français de la Manche	Février 1974	F
N° 124	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines III. Monographies pour les principaux ports français de l'Atlantique	Février 1974	F

		Date	Langues
N° 125	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines IV. Monographies pour les principaux ports français de la Méditerranée	Février 1974	F
N° 126	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines V. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Ouest	Février 1974	F
N° 127	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines VI. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Est	Février 1974	F
N° 128	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » V. Pays-Bas	Mars 1974	F en prép. D
N° 129	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » VI. Résultats pour la Communauté européenne	Avril 1974	F D
N° 130	Utilisation de produits de remplacement dans l'alimentation animale	Mai 1974	F E en prép.
N° 131	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique - Partie III	Juin 1974	F
N° 132	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent III. Pays-Bas	Juin 1974	F en prép. N
N° 133	Les produits dérivés de la pomme de terre	Août 1974	F
N° 134	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » VII. Belgique, Grand-Duché de Luxembourg	Septembre 1974	F D en prép.
N° 135	La pêche artisanale en Méditerranée - Situation et revenus	Octobre 1974	F I en prép.

